

LES BALKANS

— Troisième année —

N° 10. — Vol. IV.

Athènes — Juillet 1933

La nouvelle Allemagne et les Balkans

La dépendance mutuelle des nations et des peuples, qui n'a cessé de croître pendant les dernières 150 années de développement économique, a entraîné une augmentation parallèle de l'influence des Grandes Puissances dans les Balkans. Il n'y a là rien de bon ou de mauvais en soi, mais un phénomène, inévitable comme tous ceux de l'histoire, et dont la puissance bienfaisante ou malfaisante dépend de l'emploi qui en a été fait ou qui en sera fait dans l'avenir.

Il s'ensuit nécessairement que lorsqu'une grande puissance, et surtout une grande puissance européenne, change subitement sa structure politique et sa politique elle-même, ce changement ne saurait laisser indifférents les peuples balkaniques.

L'Allemagne est, depuis le milieu du siècle passé, une des puissances qui influencent la vie des Balkans. Son influence n'a jamais été négligeable, depuis que Bismark fonda le Reich, et elle s'accrût proportionnellement sous la politique d'expansion orientale de Guillaume II.

La Nouvelle Allemagne, qui vient de naître des cendres de la République Démocratique de Weimar, ouvre une nouvelle époque dans la politique étrangère du Reich. Nous nous proposons de rechercher dans cet article quelle sera cette politique et particulièrement d'en étudier les réactions dans les Balkans.

Les étonnants changements intérieurs de l'Allemagne «nazi» ne nous intéresseront qu'autant qu'ils expliquent et éclairent les changements de sa politique extérieure. Quelle sera celle-ci ? Nous chercherons la réponse à cette question dans les écrits et les discours de deux hommes. L'un est M. le Dr Rosenberg, le leader «nazi» officieusement chargé du ministère des Affaires Etrangères allemand. Cet homme d'Etat a entrepris un voyage

«officieux» en Grande Bretagne, avec la mission d'expliquer la Nouvelle Allemagne et de sonder l'opinion britannique à son égard. L'autre sera le Chancelier Hitler, auquel un général allemand écrivit, après son premier discours au Reichstag, que «l'Allemagne a enfin de nouveau un Chancelier», voulant dire par là que l'Allemagne, pour la première fois depuis 1890, a un Chancelier digne de succéder à Bismark.

En 1927 le Dr Rosenberg, qui a été pendant de nombreuses années le principal théoricien de la politique étrangère du Reich «nazi», publia un petit livre sous le titre suivant : «L'Avenir de la politique étrangère de l'Allemagne». (*Der Zukunftsweg einer Deutschen Aussenpolitik*). Ce livre, écrit pour l'éducation de la Nouvelle Allemagne, ne manque ni de précision ni de clarté. On pourrait en résumer l'enseignement dans la formule : «Par dessus Guillaume le Timide, retournons à Bismark». Voici cette politique dans ses grandes lignes :

La Grande Guerre est finie, mais la lutte mondiale ne l'est pas. Pour cette raison, et parce que la Démocratie Parlementaire—expression de l'économie individualiste du 19^{me} siècle—ne satisfait plus les générations nouvelles, cette Démocratie tant vantée commença de mourir au moment même de son plus grand triomphe politique : à Versailles, le 28 juin 1919. L'Allemagne a été vaincue à la guerre, parce qu'elle n'avait pas de but bien défini. Les Alliés avaient leur but et le Marxisme allemand aussi ; ils s'allièrent pour vaincre l'Allemagne. Le problème qui se pose à l'Allemagne actuelle est le suivant : faire un peuple (Volk) d'une agglomération de 63 millions d'habitants et, cela fait, trouver du territoire pour une race allemande de 100 millions. Le premier est un problème de politique intérieure, le second un problème de politique étrangère, mais les deux solutions sont interdépendantes. Ainsi, parmi ces 63 millions il existe des noyaux de cristallisation, des centres de volonté qui attirent les éléments vivants. Tout le reste peut mourir. (C'est là la conception philosophique de la fonction des «nazi» dans la résurrection de l'Allemagne nationaliste). Mais la victoire intérieure définitive ne saurait être obtenue sans la liberté extérieure.

La politique étrangère de l'Allemagne, disent les Nazi, de Bethman Holweg à Lichnowsky et de Bulow a Brockdorff et à Bernstorff, n'a jamais été une politique allemande. Elle a toujours

suivi un certain internationalisme. Une fois celui de la 2^{me} ou 3^{me} Internationale, une autre celui de l'Eglise, ou de la Bourse. On ne peut évidemment pas tout dire de la politique étrangère. Voici pourtant ce qui peut en être dit et dit clairement : La Nation Allemande doit s'éveiller. Les aspirations restées insatisfaites en 1914 doivent être reprises et il faudra rechercher des alliances avec des puissances totalement ou partiellement favorables à ces intérêts. La lutte mondiale continue et il faut que l'Allemagne en sorte victorieuse, bien qu'elle ait perdu la guerre mondiale. Alors ses deux millions de combattants ne seront pas morts en vain.

Le destin politique d'un peuple — continue le théoricien Nazi — est déterminé par la *race*, le nombre, la situation géographique, le voisinage racial de la nation et sa philosophie. Les grandes pérégrinations des races nordiques remontent aux temps préhistoriques. Elles jouèrent un rôle dans la création de l'ancienne Perse, de l'Inde, de la Grèce et de Rome. En l'an 1, il y eut un nouveau courant de sang nordique, qui atteignit son apogée avec les grandes pérégrinations des tribus germaniques. Ce courant créa les Etats germaniques et la moralité de la civilisation occidentale, en tant que classe dirigeante des autres peuples.

Le parti social-démocrate avait donné au mot «impérialisme» une signification pervertie, impliquant en dogme que toute domination d'un groupe sur un autre est, en principe, immorale. L'Allemagne nouvelle réjette résolument ce dogme. L'impérialisme est multiforme. Il y a un impérialisme qui est basé sur les besoins d'un peuple. Il y a un impérialisme purement militaire, un impérialisme marxiste et même un impérialisme pacifiste. Les conquêtes des races germaniques en Orient, l'occupation de l'Amérique par les Anglo-Saxons, l'expansion actuelle du Japon sont autant d'exemples de la première forme d'impérialisme. Cette forme, déterminée par les nécessités d'un peuple, a sa sanction et sa justification dans la race. Il se peut que deux groupes raciaux se trouvent en opposition, il ne saurait être alors question de droit et de tort, mais seulement d'un destin tragique qui appartient au processus de la vie. L'impérialisme militaire ne se fonde pas sur les besoins d'un peuple, mais est inspiré par l'esprit d'aventure et de brigandage. Ce serait là le cas de la France. L'impérialisme économique est un phénomène spécial au 19^{me} siècle et son effet a été de subordonner

l'impérialisme racial et l'impérialisme militaire à des groupes de puissances industrielles et financières. Ce capitalisme financier a aussi créé le pacifisme, comme instrument de domination pour l'affaiblissement de ses adversaires et pour une pénétration pacifique plus facile. Pour l'Allemagne le pacifisme a été, tour à tour, la «démocratie», la «social-démocratie», la «réconciliation des peuples», la Société des Nations, le «plan Dawes», la Conférence Economique Mondiale, enfin la soumission à tous les tributs, ce qui, en définitive, signifie la soumission à la dictature française. A l'intérieur ce pacifisme a pris la forme de la «Reichsbanner», du «Front Rouge», et de la répression par la force de toute résistance nationale. C'est un mesonge de dire que le Marxisme n'est pas impérialiste et qu'il est pacifique. Le thème de la lutte des classes internationale est aussi impérialiste que la chanson «*Britannia rules the waves*».

Le secret de toute victoire, suivant notre auteur, consiste précisément en une conservation de la «volonté de puissance», en une impulsion impérialiste continue sans laquelle il n'y a pas de mouvement, même pacifiste.

La période de Guillaume II a eu l'idée entièrement correcte d'empêcher le gaspillage du sang allemand, aux Etats Unis par exemple, et de construire l'Empire allemand qui permettrait sa conservation. L'erreur commise fut qu'on céda à l'impérialisme économique (voir l'aventure de Bagdad) sans s'apercevoir que cela menait au conflit armé avec l'Angleterre. Il est vain d'en rendre responsable l'Angleterre. C'est à nous-mêmes qu'il nous faut adresser ces reproches. Pour poursuivre notre politique d'alors nous aurions dû chercher des alliances propices. Ou bien il fallait abandonner l'idée d'un empire africain et renforcer notre puissance continentale pour conquérir du territoire en Europe. Ce second moyen aurait été le moyen organique : abandonner les croisades romantiques et reprendre les conquêtes des Germains, auxquelles nous devons notre existence. Le territoire colonial germanique se trouve à l'Est de l'Elbe.

L'Allemagne aura donc à choisir entre deux aspects de son histoire : d'une part les croisades, d'autre part la politique territoriale. L'impérialisme mondial ou la volonté du Peuple-Etat, Bismark ou Guillaume II, Stresemann et la S. D. N. ou l'Etat National-Socialiste allemand.

Rathenau et Stresemann furent en réalité des successeurs

de Guillaume II. Rathenau gouverna avant 1914 et après la révolution et il fut le saint de la république de Novembre. Cette république renonça à la lutte territoriale. La nouvelle politique allemande devra reprendre la conception de puissance. On parlera d'impérialisme; en fait il s'agit de lutte pour la vie. L'impérialisme d'un peuple diffère justement de l'impérialisme mondial en ce qu'il n'excède pas les limites naturelles de ce peuple. Le renouveau allemand doit être fondé sur cet impérialisme national, le territoire étant une nécessité vitale pour garantir au peuple allemand une existence forte et saine. Géographiquement il est nécessaire que ce territoire voisine avec la mère-patrie, pour éviter la calamité de l'émigration. Ce territoire, qui est une nécessité vitale, doit être conquis en Europe et non pas en Afrique, principalement en Orient. Cette conception formera la base de la politique allemande pour des siècles. La France et la Pologne seront naturellement toujours adversaires de cette politique, tandis que l'Italie d'abord et l'Angleterre ensuite offrent des possibilités de collaboration.

La correspondance de 1913 montre que Poincaré et son groupe préparaient la guerre par dessus la tête des Français, pour la conquête de la Lorraine et par le moyen d'un groupe d'alliances secrètes avec l'Angleterre et la Russie. Depuis la guerre la France s'est toujours préoccupée de trouver des garanties pour le traité de Versailles et l'orgueil de Stresemann a été de céder à cette politique! Après l'invasion de la Rhur il fut question d'un « tournant » entre l'Allemagne et la France. En réalité la France fera tout son possible pour tenir l'Allemagne sous sa poigne tant en Orient qu'en Occident. La Pologne doit, par la nature des choses, faire une politique d'expansion. Le cri « d'une mer à l'autre » est un programme national pour la Pologne et une invasion de la Prusse Orientale sera chose faite dès que la Pologne croira pouvoir la tenter impunément.

Enfin, le mot de Clemenceau, « qu'il y a 20 millions d'Allemands de trop » est la conviction secrète de tous les Français. Dans l'état actuel des choses, le traité de Versailles aurait pour conséquence fatale l'éloignement hors de la nation de 100,000 Allemands annuellement, tandis que la prolétarisation et la misère en Allemagne achèveront la race Allemande. La France espère frapper plus tard un coup définitif.

Les statistiques informent qu'il existe déjà en France trois

millions d'étrangers et que les Juifs y augmentent chaque année. En outre la France s'est mise à la tête de la race noire, pour africaniser l'Europe. La France n'est plus un état européen, mais un avant-poste de l'Afrique, un état «mulâtre». L'Allemagne ne peut en aucune circonstance s'allier à la France : d'abord le caractère de la France rend toute alliance impossible ; ensuite cela nous fermerait les portes de l'Orient ; enfin la France est l'alliée des Noirs contre l'Europe. »

Mussolini a démontré que le système démocratique n'évolue pas forcément vers la gauche, vers le marxisme révolutionnaire, mais peut être remplacé par un nationalisme jeune. Cela impliquait le divorce avec les anciennes idoles, l'humanitarisme, la liberté etc. etc. Il y a maintenant des mots d'un effet plus fort : l'ordre, la discipline, la hiérarchie. Le nouvel état italien est basé sur le contrôle de la Police, de l'Education et de l'Armée. L'activité économique est organisée corporativement. Mussolini est le premier homme d'Etat qui a pu créer une loi du travail, dans la lutte mondiale contre la démocratie et le marxisme.

Pour pouvoir espérer le succès, l'Italie devra s'occuper des problèmes de la surpopulation, c'est à dire poursuivre une politique de puissance, une politique coloniale. Mussolini a dit : «L'Italie est la nation méditerranéenne. Le destin nous conduit en Afrique». Cette politique implique le conflit, soit avec la Grande Bretagne, soit avec la France.

Dans l'Adriatique l'opposition avec la Yougoslavie est aussi organique que notre propre opposition avec la France. Rome domine l'Albanie, ce qui lui assure le contrôle virtuel de l'Adriatique. Tout homme d'Etat allemand connaissant les besoins géographiques et politiques de l'Italie devra en déduire que les ennemis de l'Allemagne sont aussi de futurs ennemis de l'Italie. Une politique d'isolement contre la France est ainsi rendue probable. D'autre part l'union de l'Autriche avec l'Allemagne ne présente aucun danger pour l'Italie. Au contraire : elle garantirait l'Italie du Nord contre le Bolchévisme et elle encerclerait définitivement la Yougoslavie. Les aspirations territoriales allemandes et italiennes visent des zones différentes et ne sont pas en conflit. Les Italiens regardent vers le Sud, le Sud-Est et le Sud-Ouest. Les Allemands vers l'Est et le Nord-Est.

En ce qui concerne l'Angleterre, les nazi rappellent que

les Normands, les Anglais et les Saxons sont des branches de la même race nordique. Pendant la guerre, disent-ils, la politique anglaise et le parti libéral furent dominés par la finance juive. Maintenant les Conservateurs tentent de se libérer de la «City» et de faire une politique d'Empire. Du succès de cette tentative dépendra l'avenir de l'Etat. La politique britannique fut et est opposée à la Russie. Ayant travaillé à la création des pays de frontière, l'Angleterre a intérêt à affaiblir encore la Russie, surtout en Ukraine et au Caucase. Londres s'est souvent efforcé d'intéresser l'Allemagne au renversement de la Russie soviétique. Ces avances ayant été rejetées par certains cercles berlinois, l'Angleterre s'est plus fortement tournée vers la France et la Pologne. L'Angleterre a d'ailleurs collaboré longtemps avec les séparatistes caucasiens, qui recherchent la séparation de la Géorgie. Mais les intérêts de la France et de l'Angleterre ne sont pas les mêmes. La Grande Bretagne veut une Russie faible. La France veut, soit une Pologne très forte, étendue d'une mer à l'autre, soit une «Grande Russie» qui absorbera de nouveau les pays-frontière.

Grâce à l'évolution moderne la Grande Bretagne a cessé d'être une île. La France est une ennemie si acharnée de l'impérialisme britannique que l'Entente Cordiale actuelle ne peut durer. Un regard sur la carte du monde montre que le mouvement pour l'émancipation de la race noire est la plus grande menace que l'Empire britannique ait à affronter pendant les années à venir.

Voici donc la leçon suprême de la guerre : l'Angleterre et les Etats-Unis se sont battus du mauvais côté et l'Allemagne a, par de fausses alliances, détruit l'œuvre de Bismark. L'Allemagne est prête à abandonner sa politique coloniale, celle de Guillaume II, mais à la condition qu'on lui accorde aide, même contre la France, pour sa politique expansionniste en Orient, dans la mesure nécessaire pour nourrir cent millions d'Allemands. Dans une politique ainsi tracée, la Grande Bretagne défendrait la race blanche en Afrique, aux Indes et en Australie. Les Etats-Unis défendraient la race blanche du Continent américain. L'Allemagne et l'Italie domineraient la Méditerranée et l'Adriatique et isoleraient la France pour détruire son effort en faveur de l'Afrique Noire contre l'Europe.

Les peuples germaniques ont coopéré à l'européanisation de la Russie. Cette armature de fer a été détruite par le Bolché-

visme et il est normal que certaines forces allemandes cherchent à sauver cet élément allemand. A Berlin et à Munich il a été beaucoup question d'une alliance germano-russe pour le renversement des Soviets et l'ouverture des voies d'Orient aux Allemands. Mais le courant a maintenant fléchi vers Paris. Le grand-duc Cyrille, prétendant à la couronne de Russie, discute la coopération dans son livre publié en 1927 : « Pour ou contre Moscou ». Il n'y est nulle part question d'une augmentation territoriale pour l'Allemagne. Il parait au contraire retourner à la vieille politique colonisatrice de Pierre le Grand, qui tendrait encore une fois à absorber les Allemands dans l'Etat russe. Cette forme de coopération doit donc être une fois pour toutes définitivement repoussée par les nationalistes allemands. Il est également impossible de faire alliance avec le régime russe actuel, qui s'est lui-même condamné en abandonnant le principe de la hiérarchie des races. L'influence allemande doit s'exercer dans une autre direction — vers les efforts séparatistes des Caucasiens et Ukrainiens. L'Allemagne s'intéresse surtout à la victoire des Ukrainiens parce que celle-ci ouvrirait la possibilité d'une alliance avec Kieff. La haine mortelle qui sépare les Ukrainiens et les Polonais serait ici un facteur très important.

L'abolition de l'Etat polonais est la première demande de l'Allemagne. Une alliance entre Kieff et Berlin et la création d'une frontière commune est une nécessité pour la future politique allemande.

Bismark écrivait dans ses mémoires : « Les intérêts de l'Angleterre aux Indes sont plus faciles à défendre à la frontière russo-polonaise qu'en Afghanistan ». Une alliance entre l'Allemagne et l'Ukraine pourrait bien avoir comme conséquence que l'Allemagne garantirait à la Grande Bretagne sa plus riche colonie, tandis que celle-ci défendrait l'Ouest allemand contre la France.

La Finance est devenue une des grandes puissances du monde. La grande guerre acheva de concentrer cette puissance en deux points : la City et Wall Street. Les chemins de fer allemands, par exemple, créés par Bismark, sont devenus le « plan Dawes », la France est la propriété des grandes banques mondiales. Le sauveur de l'Allemagne sera celui qui conduira à fond la bataille contre l'ennemi du monde de la production — le marxisme, la haute finance, internationale uni-

que à double face. L'Allemagne doit adopter le contrôle de l'Etat sur les émissions bancaires et abandonner le système international de l'étalon-or. Mais tandis que la lutte pour de nouveaux territoires est une affaire purement allemande, l'abolition de l'étalon-or doit devenir le but d'un groupe d'Etats européens, et particulièrement de ceux qui veulent être des Etats nationaux et non pas des appendices de Wall street. Il convient de remarquer qu'il n'existe aujourd'hui aucun Etat national, ni intérieurement ni extérieurement.

En résumant, on peut exprimer ainsi les principaux dogmes «nazi» sur la politique étrangère. La conception de l'Etat national est diamétralement opposée à l'Etat mondial. La puissance de cette entité internationale invisible est si grande qu'un seul Etat ne peut la combattre. Les Ariens de tous les pays doivent s'unir. L'Allemagne ne peut suivre qu'un principe : celui de ne s'allier qu'à des Etats dont les vues territoriales ne sont pas en conflit avec les siennes. L'Allemagne veut la sécurité en Occident et la liberté d'agir en Orient. Cela suffirait pour détruire l'Etat privé, basé sur l'or juif... Voilà la vraie guerre mondiale. L'Idéal de la race affronte l'idée internationale. Voilà la vraie révolution du 20^{me} siècle.

Citons maintenant, d'après le célèbre livre de Hitler «Mein Kampf», qui a remplacé, à concurrence de 400,000,000 exemplaires, le Capital de Marx, au chevet de l'Allemagne nouvelle :

«Si la nation allemande ne veut pas être exterminée en Europe... elle devra reconnaître son ennemi le plus dangereux et concentrer toutes ses forces pour le vaincre (p. 711).

«Le but de la politique étrangère de l'Etat national est de sauvegarder la race que l'Etat embrasse, en créant un rapport juste, vital, naturel entre le nombre et l'accroissement de la population, d'une part, et la quantité et la qualité du sol, de l'autre... Il faut une quantité suffisante de terre pour assurer à un peuple la liberté d'exister.» (p. 728).

«La question des territoires perdus... est toujours en premier lieu une question de pouvoir politique... La libération des territoires opprimés qui ont été détachés d'un pays ne dépend ni des souhaits des opprimés ni des protestations de ceux qui ont été volés, mais des moyens d'action restant à la disposition du pays démembré... Les territoires opprimés ne retournent jamais à la mère-patrie par l'effet de protestations

oratoires, mais *par l'épée*. Forger cette épée, voilà le but de la politique intérieure. En assurer la préparation et trouver des compagnons d'armes, voilà le but de la politique étrangère» (p. 686).

«Restaurer les frontières de 1914 serait un non-sens politique... car elles n'étaient ni complètes ni raisonnables au point de vue militaire et géographique» (p. 736).

«Il faut se tourner avec force contre les écrivassiers qui voient dans l'acquisition de territoires nouveaux une violation des droits de l'homme» (p. 740).

«Le mouvement national sera non pas l'avocat d'autres peuples, mais le champion de son propre peuple... En particulier, nous ne sommes *pas* les défenseurs des «pauvres petits peuples», mais les soldats de notre peuple à nous» (p. 741). «Nous autres nationaux-socialistes, nous nous opposons de façon absolue à l'ancienne politique étrangère allemande. Nous reprenons notre marche où elle est restée il y a 600 ans. Nous abandonnons l'éternelle course des Germains vers le Sud et l'Ouest de l'Europe et nous tournons nos yeux vers *l'Orient Européen*. ... Dans l'Europe d'aujourd'hui nous songeons en premier lieu à la Russie et aux pays sujets qui bordent sa frontière» (p. 742).

«Le danger français oblige l'Allemagne de donner la main— en mettant de côté toute considération sentimentale—seulement à celui qui ne tolérera pas la domination française... Il n'y a en Europe, dans un avenir prochain, que deux alliés pour l'Allemagne : l'Angleterre et l'Italie» (p. 705).

«Une nation dans notre position sera considérée comme capable de signer une alliance seulement quand le gouvernement et l'opinion annonceront avec un fanatisme égal que le pays est prêt à combattre pour sa liberté» (p. 721).

«L'Italie fasciste est facile à convaincre. L'Angleterre l'est moins. La plus libre des démocraties a une opinion publique gouvernée par les Juifs» (p. 721).

«Une alliance qui ne comprend pas dans ses buts la guerre est inutile et sans signification» (p. 747).

«Le but de notre politique doit se trouver dans l'Est. Nous devons accepter n'importe quel sacrifice pour détruire l'hégémonie française en Europe. Tout Etat qui trouve l'ambition de la France intolérable est notre allié naturel. Rien ne doit être négligé pour nous assurer cet allié, aucun sacrifice n'est trop grand s'il s'agit de renverser notre ennemi le plus mortel» (p. 755).

«La base politique pour notre action à l'étranger devra toujours être la suivante : Ne jamais permettre l'existence en Europe de deux puissances continentales. Toute tentative pour organiser une deuxième puissance militaire à la frontière allemande doit être considérée comme une attaque directe contre l'Allemagne et il est de notre droit et de notre devoir de prévenir, même par les armes, l'avènement d'une telle puissance et de la détruire, si déjà elle existe. La force de notre nation doit se trouver non pas aux colonies mais dans le sol de notre patrie européenne. Tant que notre race n'aura pas le sol nécessaire pour son développement pendant des siècles, le Reich ne sera pas en sûreté. Il ne faut jamais oublier que le droit le plus sacré de ce monde est le droit au sol qu'on cultive et l'offrande la plus sainte est le sang versé pour le défendre (p. 754).

Telles étaient les idées des nazi sur la politique étrangère.

Ces quelques passages montrent clairement que les deux leaders mettent les points sur les «i» de leur politique étrangère. Ils rendent également évident que la nouvelle politique étrangère allemande ne sera pas une politique négative de redressement des torts par la révision des traités, mais une politique positive d'expansion, basée sur une conception de la mission historique de l'Allemagne dans le monde et acceptant la guerre comme inévitable pour atteindre ses buts.

L'analyse qui précède peut être regardée comme donnant la théorie qui a été défendue pendant la construction du nouveau nationalisme allemand. Quel est le langage des mêmes chefs, maintenant qu'ils sont vraiment au pouvoir ?

M. Nadolny, représentant de l'Allemagne à la Conférence du Désarmement, porta une série d'amendements au plan britannique, dont le résultat fut de jeter la Conférence dans une impasse et de donner l'impression qu'un réarmement général était la seule solution possible.

Le baron von Neurath, ministre des Affaires étrangères, acheva de créer une impression funeste en demandant l'égalité *immédiate* des armements. M. von Papen, vice-chancelier, ajouta un discours . . . exaltant la guerre !

Dans cette atmosphère, le monde attendait avec impatience le premier discours de Hitler depuis sa montée au pouvoir. Hitler savait que sa politique, étrangère aussi bien qu'intérieure, lui avait complètement aliéné les sympathies britanniques

et américaines. L'Allemagne, après un mois à peine de régime «nazi», se trouvait sur la voie de l'isolement. Même l'Italie s'inquiétait. Le monde était en train de conclure qu'il assistait à une renaissance de l'esprit prussien, sous une forme plus fanatique encore que celle qui conduisit à la guerre mondiale.

Hitler montra beaucoup de compréhension. Il infligea presque un démenti à MM. Nadolny et von Neurath. Comparé au sauvage Von Papen il apparut comme la douce colombe de la paix. Il rejeta la guerre comme «une folie» qui ne pouvait que conduire au désastre. Il déclara que l'Allemagne ne suivra aucun autre chemin que celui indiqué par les traités de paix. L'Allemagne acceptera le plan britannique et attendra cinq années avant de demander l'égalité des armements. Entre temps l'armée actuelle sera transformée en une armée à service militaire réduit, sur la base de deux cent mille hommes.

Le discours du Chancelier produisit une grande impression. Les principes théoriques des partis subissent souvent de grands changements au contact de la réalité du pouvoir : entre le discours de M. Hitler et ses écrits de propagande, il y avait un abîme. Stresemann, aux jours de sa plus grande amitié avec Briand, aurait pu parler comme lui.

«Le discours du Chancelier Hitler, dit le «Times», devrait créer une atmosphère plus favorable à Genève, mais il faudra le contrôler sur la conduite des délégués allemands à la Conférence. Il doit encore être comparé à certains de ses précédents discours et à ceux de MM. von Neurath et von Papen, enfin au livre célèbre «Mein Kampf», devenu une sorte d'Evangile de la jeune Allemagne. Et on ne peut guère oublier que les militaristes allemands ont tout aussi envie d'une période de paix que ceux qui croient à la collaboration internationale. Notre pays préférerait sans doute croire M. Hitler sincère dans son désir de collaborer avec le reste du monde pour la création d'un désir de collaborer avec le reste du monde, pour la création d'une paix et d'une prospérité commune, sur la base d'une égalité de droits».

Il n'y a pas le moindre doute que, dans la poursuite de sa nouvelle politique, l'Allemagne cherchera à utiliser au maximum ses minorités nationales dans les différents pays d'Europe, comme missionnaires du Vaterland. Cet aspect de la question est si important qu'il faut rappeler la distribution de ces minorités en Europe. La voici d'après des sources allemandes :

Esthonie	7.850	Allemands
Lettonie	70.000	»
Lithuanie	50.000	»
Pologne	1.128.000	»
Tchécoslovaquie	3.122.568	»
Hongrie	551.211	»
Yougoslavie	600.000	»
Roumanie	750.000	»
Italie	200.000	»
U. R. S. S.	800.000	» (d'après des sources russes, —distribués dans la Russie européenne, au Caucase, en Ukraine et sur la Volga).

A ces chiffres il faut ajouter les Allemands d'Autriche.

Voilà donc un magnifique champ de culture pour la propagande «nazi» et pour les doctrines de Hitler et du Dr. Rosenberg. Le corridor offrant la moindre résistance est sans doute celui qui passe par la Tchécoslovaquie, la Slovaquie, avec coopération hongroise, la Pologne, avec l'appui des Ukrainiens-Polonais et possiblement des Roumains, pour aboutir en Ukraine.

L'Allemagne voudra employer si possible ses anciens alliés dans les Balkans. S'il y a d'ailleurs une chose raisonnablement sûre c'est qu'elle collaborera avec l'Italie.

Quelle sera l'attitude des pays balkaniques devant ces nouvelles forces perturbatrices?

Une Allemagne et une Italie faisant chasse commune, suivant leurs programmes politiques, seraient un pouvoir formidable dans les Balkans...

Le 19^{me} siècle a sonné la révolte dans les Balkans contre la doctrine et l'action politique basées sur le droit de conquête. Si l'Histoire enseigne quelque chose, il paraît raisonnable de croire que jamais les Balkans dans leur ensemble, n'accepteront, une politique de grandes puissances, qui verrait l'Europe comme pays de colonisation. Ils devront repousser les théories racistes et présenter un front commun à ses conséquences.

Les Balkans pourraient encore saisir cette occasion pour faire un effort contre le «patronage» des grandes puissances. Il y a de nombreuses raisons pour que l'Europe apprenne à collaborer, et il est utile, entre autres, que les grandes et les petites puissances apprennent à s'entre aider. La limite de cet appui aux pays balkaniques dépendra naturellement

de la mesure dans laquelle il favorisera l'intégration et la coopération balkanique. Les Balkans ont surtout besoin de créer une organisation commune et un esprit de collaboration pour leur propre bien-être économique et leur bien permanent.

La réponse la plus sage aux forces dangereuses qui viennent de paraître en Europe serait un nouvel essor vers une fédération balkanique. Le vieux Continent a besoin de toute notre sagesse politique si nous ne voulons pas qu'il retourne à la barbarie de la guerre.

Si les Balkans mettaient définitivement de côté la méthode des guerres nationales pour résoudre leurs différends, s'ils pouvaient travailler sur le plan fédéral et coopératif, s'ils restaient inattaquables aux machinations des grandes puissances visant à la guerre—alors les Balkans seraient d'un apport inestimable à une politique de construction européenne dans les années à venir.

Ce n'est pas trop espérer que, tandis que M. Hitler apprend à porter les responsabilités du pouvoir, les peuples balkaniques apprendront, eux, à comprendre et appliquer les leçons que l'Histoire a écrites sur leurs murs . . .

Londres

RENNIE SMITH

Grèce et Bulgarie

Des peuples divers se partagent la petite péninsule des Balkans. Quoique mélangés et s'entrepénétrant, quoiqu'ayant subi au cours des siècles des destinées communes, ils ont conservé chacun en particulier leur originalité nationale, malgré la communauté d'une foule d'usages, de coutumes et de dispositions. Il semble que les différences de races, de part et d'autre des montagnes qui séparent les Balkans, aient constitué en quelque sorte une barrière qui a rendu impossible l'assimilation de ces peuples les uns par les autres et la formation d'une nation et d'une langue balkaniques. A cet égard il faut se rappeler aussi l'influence qu'exercèrent les luttes sanglantes livrées entre ces peuples jusqu'à l'invasion ottomane. A ce moment les Balkans donnèrent le meilleur d'eux-mêmes pour défendre la civilisation occidentale. Ils se sont érigés en muraille où les flots de l'invasion sont venus se briser. Sous la protection et sous la défense des peuples balkaniques, les peuples de l'Europe ont pu connaître la Renaissance et accumuler des trésors de richesse matérielle et spirituelle.

Appelés à une nouvelle vie, au début du XIX^e siècle, les peuples des Balkans tournèrent leurs regards vers l'Occident. Ils ont voulu rattrapper le temps perdu et atteindre au même degré de civilisation que les peuples d'Occident. Absorbés par cette préoccupation, les peuples des Balkans n'ont pas su se rendre compte de l'utilité qu'il y aurait pour eux de s'étudier et de se connaître réciproquement. Les intérêts des Puissances y aidant, ils se sont de plus en plus éloignés les uns des autres ; des guerres survinrent, des désastres, des ruines et des misères. Les conséquences en seront terribles pour longtemps encore...

Enfin, on entendit la voix de la raison. «Les peuples des Balkans, si proches voisins, si interdépendants au point de vue économique doivent mettre un terme à leurs haines d'autrefois et travailler à un avenir meilleur».

Or, pour nous rapprocher et pour nous aimer, il faut nous connaître. La voie la plus courte qui nous mènera à l'entente balkanique sera celle qui nous permettra de nous connaître

les uns les autres. Nous les balkaniques, nous connaissons bien mieux les peuples éloignés que nos voisins et nos frères. Nous n'avons les uns sur les autres que des conceptions fausses et peu faites pour servir à notre rapprochement.

Les Grecs et les Bulgares sont les races les plus anciennes de la Péninsule et, à cet égard, les Grecs ont certainement la priorité. C'est à eux, à travers Byzance, que nous avons emprunté notre religion et c'est sur les fondements de leur civilisation que nous avons essayé, au cours du moyen âge, de construire notre propre civilisation. Et nos deux peuples se complètent mutuellement, comme les terres qu'ils occupent se complètent par leurs qualités.

La souplesse du Grec et la persévérance du Bulgare, l'amour que le Grec porte à la mer et que le Bulgare porte à la terre, le sentiment de l'harmonie et de la beauté que le Grec a hérité de ses ancêtres et l'application au travail du Bulgare forment un faisceau de qualités, un ensemble harmonieux.

Les plaines fertiles de la Bulgarie, ses prairies pleines de fleurs, ses forêts, ses montagnes, son climat tempéré et, d'autre part, le soleil, la mer et les couleurs de la Grèce, sa végétation tropicale et ses fruits, sont faits pour se compléter les uns les autres. Il s'ensuit une communauté d'intérêt économiques et, par conséquent, un ensemble de conditions favorables au rapprochement politique, spirituel et commercial des deux peuples.

Animé du désir de ce rapprochement j'ai aussi visité la Grèce. J'y ai trouvé un milieu apparenté au nôtre et j'en suis revenu enthousiasmé, mais inconsolable d'avoir dû quitter si vite le pays de la beauté et de la lumière et ses aimables habitants.

J'y ai vu les vestiges grandioses de la Grèce antique dont la beauté demeure incomparable malgré les siècles. J'ai vu aussi la Grèce contemporaine, tout un peuple travailleur qui se prépare un avenir meilleur et qui, malgré les calamités dont il fut frappé, se consacre avec amour et persévérance à la construction de la Grèce de demain. J'ai vu les plaines de la Thessalie et de la Macédoine du Sud, où le travail opiniâtre s'efforce de vaincre la nature avare et de combattre les rigueurs du climat. J'ai vu Le Pirée, ce poumon de la Grèce,

le plus grand port de la péninsule, après celui d'Istanbul, avec son énorme et magnifique industrie.

J'ai vu le lac et le barrage de Marathon, ouvrage admirable qui joint à la pure beauté des monuments antiques, la réussite parfaite de l'art moderne.

J'ai vu enfin Athènes, la plus belle des capitales balkaniques, non seulement par sa situation privilégiée entre la mer et la montagne ou par les vestiges précieux de son passé, mais aussi par la profusion de ses constructions modernes, ses beaux jardins, ses belles rues asphaltées, ses grands magasins, sa propreté.

On ne peut visiter la Grèce sans aimer cette terre de beauté.

Si j'ajoute que les intérêts économiques bien entendus dictent aujourd'hui plus que jamais la politique des peuples, on comprendra qu'après ce voyage en Grèce je sois un partisan ardent du rapprochement de nos deux peuples.

Puisse cette visite servir de préambule à une entente prochaine de la Bulgarie et de la Grèce, nouvelle étape dans la voie de l'Union Balkanique.

Sofia

ST. MOMTCHILOV

Député

Deux peuples qui doivent se connaître

La Grèce....je m'y rends pour la première fois. Je n'avais lu jusqu'ici que les pages de sa civilisation antique, si étroitement unie à la civilisation de l'humanité; je n'en connaissais que la Grèce des philosophes, des savants et des artistes—la Grèce de Platon, de Démosthènes de Socrate et de Sophocle.

Je suis heureux que l'occasion m'ait été donnée de connaître, à côté de la Grèce antique, la Grèce contemporaine, d'avoir connu gens et choses de là bas et de m'en être formé une idée si non complète, du moins approximative.

Chaque ville, chaque quartier, chaque colline et chaque pierre nous reportent à cette incomparable époque de la Grèce antique. Qu'on se rende au Sunium, à Eleusis, à Marathon, sur l'Acropole ou dans les Musées, ce ne sont que vestiges abondants de l'art et de la civilisation d'autrefois. Athènes «la ville blanche» dont les maisons resplendissent au soleil, unit à la civilisation de l'Occident, l'originalité orientale. D'une part c'est le confort occidental, le mouvement des grandes villes, l'ordre et la propreté et, d'autre part, les mœurs et les coutumes d'Orient, si rapprochées des nôtres. Plus de vingt mille automobiles circulent à travers ces belles rues asphaltées, bordées de grands hôtels modernes, de belles constructions, mais aussi de petits restaurants et de cafés, dont les tables étalées sur le trottoir sont occupées par les Athéniens, grands joueurs de «jacquet» et buveurs de café. Dans Athènes vous trouvez réunies la Grèce antique et la Grèce actuelle. Le Grec qui vit depuis 30 siècles sur cette même terre adore son pays. On en voit la preuve à chaque pas, dans la générosité des dons qu'il lui offre.

La vie y est à bon marché comme en Bulgarie, à cause de la dépréciation de la monnaie. Mais la crise qui sévit partout y laisse son empreinte. Le chômage est grand surtout dans les ports. Les navires y restent à l'ancre. Toute la vie économique y est stationnaire.

Toutefois, malgré la stagnation des affaires, j'estime que la Grèce constitue pour nous un marché important. A examiner les statistiques de notre commerce d'exportation, on se rend

compte, que lorsque les rapports économiques entre nos deux pays étaient réguliers, nous exportions en Grèce des marchandises pour plus d'un milliard de lévas. A l'heure actuelle nous ne pouvons rien attendre des marchés de l'Occident et nos regards doivent être tournés vers l'Orient. Nous devons stabiliser nos transactions commerciales avec l'Orient et, surtout, nous devons rétablir nos rapports avec notre voisine du Sud. La Grèce peut consommer nos céréales et se procurer auprès de nous du bois de construction et de chauffage, du charbon de bois et de terre, du bétail, du fromage et du beurre, bref, la plupart de nos produits.

Or, depuis plus de trois ans, les frontières grecques sont fermées à notre exportation; les barrières douanières doivent et peuvent être levées, et ce n'est pas seulement par la bonne volonté des deux gouvernements, c'est aussi avec l'appui des deux peuples qui devront seconder cette tâche à leur profit réciproque.

Qu'attendons-nous? La Turquie n'était-elle pas en guerre contre la Grèce, et les deux pays n'ont-ils pas abouti à établir des rapports extrêmement amicaux et des relations commerciales de plus en plus étroites? Qu'attendons-nous? Qu'attendent nos voisins?

C'est ici qu'apparaissent les bienfaits de la connaissance réciproque de nos deux peuples.

Nous autres, peuples des Balkans, qui avons été durant des siècles les pantins de l'Europe intéressée à nous pousser dans des guerres insensées, nous devons finir par comprendre que le fondement de notre prospérité, de notre progrès et de notre puissance consiste dans une conscience de collaboration et dans la volonté d'aplanir par nos propres moyens les différends qui nous séparent. Je suis persuadé, qu'à cet égard, les peuples balkaniques pourront donner l'exemple à d'autres états.

Le peuple bulgare et le peuple grec doivent finir par comprendre qu'ils doivent faire tout leur possible pour que les barrières artificielles qui les séparent soient abattues et pour que des rapports économiques et commerciaux, étroits et permanents, soient établis entre eux.

Sofia

Dr AL. FRANGHIA
Député

Un voyage à Athènes

Ce fut sur l'initiative de M. Gr. Vassilev, ancien ministre, qu'un groupe de députés et d'hommes de lettres entreprit récemment une excursion en Grèce. Nous ne nous proposons aucun but officiel ou politique. Nous n'avions voulu que visiter de près notre voisine, la Grèce, nous y créer des connaissances et inaugurer une série de visites réciproques entre deux peuples voisins ayant également besoin de s'entendre.

Il sera téméraire de prétendre que dans l'espace de 4 à 5 jours on puisse arriver à connaître hommes et choses de la Grèce et pénétrer dans le charme de l'art classique, au cours de quelques visites nécessairement superficielles dans les musées ou aux ruines antiques. Je n'aurai pas cette témérité et me bornerai à exposer ici quelques impressions personnelles. J'ajouterai que, libres de toute contrainte officielle, nous avons pu voir à notre gré tout ce qui nous intéressait.

Ce qui nous a frappé à notre entrée en Grèce, ce fut de voir cultiver des plaines naguère encore désertes, d'y voir s'élever des villages nouveaux, habités par des réfugiés au travail. Il est vrai que les lourdes conséquences des guerres sont encore visibles, mais grâce à l'appui et aux soins de l'Etat, la misère sera sans doute surmontée et ces régions retrouveront quelque prospérité.

Nous ne sommes restés que deux heures à Salonique, vers minuit. Ce bref passage nous a suffi pour constater le déclin de la ville. Habitué que nous sommes en Bulgarie à voir s'étaler partout une riche végétation, nous avons été frappés par l'aspect dénudé et rocheux de la Thessalie. Il semblerait qu'une main cruelle se fût efforcée de changer en désert cette région célèbre dans l'antiquité, au même titre que la Bulgarie, pour l'abondance de sa végétation et pour sa fertilité. Qui sait si la cognée destructive ne se chargera pas de changer un jour en désert la verte Bulgarie!

La toute première impression à la sortie de la gare d'Athènes fut une déception. Nous traversions en effet des quartiers nouvellement élevés pour les réfugiés. Mais, dès que nous fûmes arrivés dans la ville proprement dite, le charme de la capitale moderne a opéré. Nous fûmes ravis de tout ce que nous vîmes à Athènes.

Athènes est une ville élégante, vivante, lumineuse, qui peut affronter la comparaison avec bien des villes occidentales. Vous n'y verrez pas, sauf quelques exceptions, d'énormes bâtisses. Les constructions sont de proportions modérées, mais elles sont belles. La ville de marbre est dominée par l'Acropole, et les lignes incomparables des Propylées et des monuments élevés par les anciens Grecs ne pouvaient qu'exercer leur influence sur les conceptions artistiques des Grecs modernes.

Nombre d'historiens prétendent que les Grecs d'aujourd'hui n'ont rien de commun avec les Grecs d'autrefois. Je n'en sais rien. Mais quand même les Grecs d'aujourd'hui ne seraient pas les descendants directs des Grecs antiques, ils sont sans aucun doute leurs enfants spirituels. Je ne puis croire que l'esprit de l'Acropole, de l'Attique, de Salamine, de Marathon et de tant d'autres lieux qui conservent l'âme de la Grèce antique, se soit enfui des habitants actuels sans y laisser des traces. Sans haine et sans envie reconnaissons loyalement la gloire d'autrui. Nous avons aussi notre siècle d'or, peut-être pas aussi brillant que celui des Grecs, assez important toutefois pour qu'il se fût imposé sur son époque.

Notre ministre à Athènes, M. P. Neïcov, nous fut d'un grand secours. C'est lui qui nous conduisit sur l'Acropole et qui nous en expliqua les beautés en détail. D'autre part les autorités grecques et, surtout, la Direction de la presse et l'Union des journalistes, nous ont prodigué leurs amabilités en organisant en notre honneur des excursions aux environs d'Athènes et, notamment, au cap Sunium où s'élèvent les ruines de l'antique temple de Poséidon.

Nous avons aussi visité le grand barrage de Marathon. Cette construction a coûté quelque deux milliards mais Athènes a été ainsi abondamment pourvue d'eau potable.

J'ai acquis la conviction que le désir de plusieurs Grecs pour une entente avec la Bulgarie est parfaitement sincère. Dans cet ordre d'idées les commerçants grecs qui ont travaillé autrefois en Bulgarie pourraient apporter une sérieuse contribution. Ils aiment notre pays et en conservent de bons souvenirs. Au cours d'une réception donnée en notre honneur par M. Neïcov, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un grand nombre de personnalités du monde politique, industriel et littéraire de la Grèce, et, en particulier avec M. M. Maximos, Kondylis et Papanastasiou. Sans entrer dans un exposé dé-

taillé de mon entretien avec M. Papanastasiou, je peux affirmer que nous sommes tombés d'accord sur la nécessité de commencer par conclure une convention de commerce, ou un accord commercial provisoire qui facilite les transactions entre les deux pays. J'ai relevé que cet arrangement serait indispensable aux yeux des partisans bulgares de l'Union Balkanique. Les milieux commerçants et industriels réclament une convention de commerce. Il en est même qui seraient d'avis d'instituer une société par actions, à capitaux mixtes grecs et bulgares, pour le commerce et l'industrie. Nous pouvons retrouver en Grèce notre ancien marché de consommation, y exporter nos produits et importer les produits de la Grèce, ou utiliser pour nos exportations la marine marchande hellénique.

Il faudrait, à cette fin, résoudre au plus tôt les différends qui nous séparent, aplanir les obstacles qui se dressent encore sur cette voie. Il faudrait surtout nous connaître les uns les autres. Nous ne savons des Grecs, des Serbes et des Roumains que ce que l'histoire nous en a appris. Et nous-mêmes, Bulgares, nous ne sommes pas du tout en réalité tels que nos voisins nous imaginent, Il est certes permis d'aimer son pays plus que celui du voisin mais sans pousser à l'excès. N'oublions pas que c'est la paix et non la guerre qui est l'état naturel de l'homme et qu'en définitive les guerres mêmes n'ont pour but que de préparer la paix. Aussi longtemps que nous vivons en paix avec nos voisins nous devons nous respecter les uns les autres. Le moment de la guerre venue, chacun saura combattre loyalement. Essayons de résoudre par des moyens pacifiques les différends qui séparent nos peuples. Efforçons-nous de ne recourir à la guerre que lorsqu'elle sera inévitable⁽¹⁾.

Soyons persuadés que notre pays aura beaucoup à gagner par ceux qui travaillent dans ce sens. L'avenir appréciera à leur juste valeur leur activité et leurs efforts.

Sofia

CH. G. POPOV
Publiciste

(1) L'article de M. Popov est sans doute inspiré des meilleures intentions, mais pour notre part, nous ne saurions assez regretter que l'auteur envisage la possibilité de la guerre et que, même, il escompte que les peuples combattront loyalement. Pour nous, la guerre est une éventualité que tous les partisans de l'Union Balkanique doivent résolument exclure. Loyale ou déloyale, nécessaire ou inutile, la guerre est également odieuse et désastreuse. Ces réserves faites, il nous est agréable de rendre hommage aux intentions pacifistes de l'auteur (N. d. l. r.).

La publicité nationale à l'étranger⁽¹⁾

Généralités

Qu'entend-on par Publicité Nationale ?

Le Larousse. Universel définit le mot «Publicité» comme suit :

«Ensemble des moyens employés pour faire connaître une entreprise».

Or, si l'on s'en tient à cette définition, qui nous parait aussi exacte que complète, et si l'on admet qu'un pays doit, dans un certain sens, être considéré comme une entreprise collective, on peut, par extension et à fortiori, dire de la Publicité Nationale que c'est «l'ensemble des moyens propres à faire connaître telle ou telle nation». Aussi, d'aucuns, en parlant de la publicité nationale française, n'ont-ils pas craint d'écrire : «c'est la réclame de la firme France». Mais, à notre avis, réclame n'est pas le mot qui convient en l'espèce, pas plus d'ailleurs que le terme «propagande» généralement usité. En effet, réclame implique un éloge payé et, dans son acception moderne, propagande a un sens péjoratif, synonyme d'action ténébreuse, voire même tortueuse, en tous cas tendancieuse, alors que, selon nous, la publicité nationale n'a d'autre but que de montrer publiquement le vrai visage d'un pays, d'une façon aussi objective que possible. Et c'est pourquoi, n'en déplaise au docte directeur de la Propagande à l'Institut des Sciences Politiques» de Munster, nous nous refusons à ne voir dans la Publicité Nationale que «l'art de créer des suggestions sociales» et, fort de l'expérience acquise par quatorze ans de métier, repoussons, en tous cas, catégoriquement, l'emploi du mensonge, de la calomnie et de la corruption, ces actes soi-disant pieux, non seulement en tant qu'immoraux, mais aussi comme inefficaces et même nuisibles. Ce qui ne veut pas dire que la Publicité Nationale puisse ou doive être impartiale car, pratiquement, elle ne peut que se ressentir de son origine et,

(1) L'article qu'on va lire est le résumé mis à jour d'une thèse de 200 pages qui, en 1930, a valu à son auteur le diplôme de l'Ecole des Hautes-Etudes Sociales (Section du Journalisme) et l'honneur de faire, le 13 Janvier 1931, aux élèves de cet Etablissement d'utilité publique une conférence sur le même sujet.

théoriquement, risquerait, par souci d'impartialité, d'aller à l'encontre de l'objet qu'elle se propose et qui est, selon M. Albert Mousset, l'auteur très averti de la *France vue de l'Étranger* ⁽¹⁾, «d'éclairer l'opinion étrangère sur les valeurs morales et intellectuelles (ajoutons : et matérielles) d'une civilisation quelconque». Examiner le pour et le contre d'une question est l'affaire du philosophe, de l'homme de science ou du sociologue: le rôle du propagandiste ou de l'agent de publicité doit se limiter à faire valoir les vertus de la cause ou du produit prôné par lui et, le plus qu'on puisse exiger de l'un comme de l'autre, est de ne pas nous faire prendre le faux pour le vrai ou — comme l'on dit vulgairement — des vessies pour des lanternes.

Sans aller jusqu'à soutenir que, depuis la Guerre, le mot «Propagande» n'évoque plus que l'idée de mensonge, on est forcé de convenir que ce terme est actuellement très discrédité. En effet, si au point de vue de la présentation extérieure, on peut confondre la Propagande avec la Publicité et la Réclame, à un point de vue plus large, ce mot sert à expliquer et même à justifier tous les changements d'opinion et d'attitude, sincères ou intéressés. A telle enseigne que, dans la Préface d'une dernière Bibliographie américaine en partie consacrée à la Propagande ⁽²⁾, les auteurs n'hésitent pas à affirmer que «vu son caractère voilé et secret, la mot Propagande a fini par prendre une signification sinistre». Mais ils ont soin d'ajouter que la documentation authentique présentée à la Conférence de la Paix, par exemple, relève plutôt de la publicité officielle («official publicity»).

C'est cette incontestable déconsidération qui, de nos jours, s'attache à la Propagande qui fait que nous lui avons préféré la dénomination, presque un néologisme, de Publicité Nationale, prise justement dans le sens de documentation vivante et militante et qui mériterait d'être adoptée par tous ceux que cette nouvelle force de rayonnement intéresse et préoccupe.

Cela étant, comment doit s'extérioriser la Publicité Nationale ?

Suivant Plenge et ses émules de Berlin, Leipzig, Hambourg, Munich et Stuttgart, à l'auto-apologie, la calomnie et la corruption, il y aurait lieu d'ajouter l'énoncé d'une idée simple à

(1) Paris 1926. Editions de l'«Ile de France».

(2) Young et Lawrence *Bibliography on Censorship and Propaganda*, Oregon (U.S.A.) 1928.

la manière d'un dogme irréfutable, la provocation, dans la vie économique et financière d'un pays concurrent, de troubles en vue de l'affaiblir à un instant donné et, enfin, la variation du mensonge. Or, bien que professés *ex-cathedra*, ces principes n'en dénotent pas moins une incompréhension totale de la mentalité d'après-guerre.

Plus près de la vérité actuelle nous parait être M. Pierre Comert, Directeur du Service de Presse et d'Information au Quai d'Orsay qui, à un des derniers lunchs du Rotary Club de Paris, n'a pas craint de déclarer que c'est à tort qu'en l'espèce on emploie le mot de propagande qui signifierait action en faveur d'un pays et au détriment des autres, alors que ce qui importe c'est la communication d'informations exactes d'un pays à un autre, de façon à ce que les malentendus qui ont toujours des conséquences graves, soient évités.

Est-ce à dire que la Publicité Nationale doit compter sur le seul attrait naturel ou atavique exercé par tel ou tel pays et être laissée à l'initiative individuelle ou à l'inspiration du moment ?

Certes, il est, par exemple, incontestable que les armées de la République et, plus tard, de l'Empire, firent sans mot d'ordre apparent en faveur de la France, représentation vivante des Droits de l'Homme et du Principe des Nationalités, une immense propagande indirecte dont les effets continuent et continueront à se faire sentir de longtemps encore chez tous les peuples. Mais en période ordinaire il est nécessaire, il est indispensable de donner à la Publicité Nationale un souffle, une formule, un plan, voire même de lointaines perspectives. Cette coordination systématique s'impose d'autant plus que la propagande est devenue, à notre époque, un facteur dynamique beaucoup plus appréciable que par le passé, d'abord parce que le niveau général intellectuel est plus élevé et que, dès lors, les masses sont plus sensibles à la séduction de l'idée et, ensuite, parce que les moyens de diffusion sont plus nombreux et plus rapides qu'autrefois.

La Publicité Nationale ne saurait être, comme on l'a cru avant la Guerre et comme s'obstinent à le penser certains diplomates attardés, uniquement politique. Peut-être, d'un point de vue exclusif et étroit, la Publicité Nationale a-t-elle pour but d'éclairer l'opinion publique étrangère sur le bon droit qui assiste tel ou tel pays dans l'orientation de sa diplomatie.

Mais ce n'est là qu'un objectif éloigné et, parfois, impossible à atteindre partout à la fois, en raison de certains obstacles d'ordre historique, économique ou simplement géographique, qui séparent les différents peuples et, aussi parce qu'on ne saurait, comme dit La Fontaine, contenter tout le monde et son père. Par contre, d'un point de vue plus général, la Publicité Nationale est tenue d'englober tous les côtés de l'activité d'une nation car, aujourd'hui, tant la spécialisation que la généralisation ont leurs adeptes.

«Il faut—écrivions-nous, dès décembre 1919, à une personnalité hellénique des plus marquantes—faire connaître la Grèce à tous égards car si, dans un prochain avenir, il semble que la question politique doive encore primer toutes les autres, il n'en sera plus de même une fois la paix rétablie. Les Sciences, les Arts, la Littérature, le Théâtre, le Commerce, l'Industrie, l'Agriculture, la Navigation, les Souvenirs historiques, demanderont à être connus de l'Etranger, non seulement en raison du bénéfice propre qu'en retirera chacune de ces branches en particulier, mais aussi vu l'éclat qui en rejaillira sur l'activité nationale tout entière. Il est, en effet, de par le monde, des gens, qui, quoique très objectifs, ne voient un peuple qu'à travers le prisme scientifique ou artistique; d'autres qui ne jugent une nation que d'après sa littérature; d'autres qui ne s'intéressent qu'au mouvement économique et social; d'autres, enfin, qui ne considèrent un pays que dans son ensemble».

Et, quelques mois plus tard, dans un rapport daté du 1^{er} juillet 1920 et adressé à notre chef hiérarchique (1) nous insistions sur la nécessité pour le Service de la Presse de se mettre d'ores et déjà en contact avec tous les organismes privés ou publics, les Sociétés, les Associations du pays, et à s'assurer l'envoi régulier de toutes les publications, études, statistiques, d'un intérêt documentaire général. Nécessité d'autant plus impérieuse que, faute de données positives, il est impossible de faire valoir la puissance civilisatrice d'un peuple, qui, d'autre part, doit être mise en évidence d'une façon appropriée à l'ambiance et aux circonstances.

(1) L'auteur dirigeait alors le Bureau d'Informations Helléniques près la Légation de Grèce à Berne, le premier en date des Bureaux de Presse grecs à l'Etranger, fondé à son arrivée en Suisse.

En effet, pour être opérante, la Publicité Nationale doit s'harmoniser, dans la forme comme dans le fond, avec les mœurs, la mentalité et les aspirations, séculaires ou fugitives, du pays ou du milieu auquel elle s'adresse et se développer en fonction de l'attrait particulier que telle ou telle question exerce sur le milieu susdit. Il serait extrêmement maladroit de glorifier, par exemple, la Libre-Pensée dans un pays clérical, ou l'égoïsme sacré au siège de la Société des Nations. De même, il est inopportun, sinon dangereux, d'identifier un pays à un grand homme, celui-ci fût-il le symbole d'un régime ou l'incarnation d'une époque car, selon le mot très juste de M. Vénisélos, les hommes passent mais la Patrie reste. Et, inversement, la Propagande n'a pas à étaler au dehors son linge sale qui, selon un autre mot, tout aussi juste, attribué à Napoléon, doit être lavé en famille.

La Publicité Nationale doit, d'autre part, être discrète et déférente. Aussi, devient-elle indélicate et blessante si elle se présente — dit M. A. Mousset (1) — comme l'exaltation d'une prééminence intellectuelle qui n'aurait rien à apprendre ou à emprunter. «L'art de persuader — proclame Pascal — consiste autant à agréer qu'à convaincre».

La Publicité Nationale doit s'adapter à l'intelligence, à la tournure d'esprit, à la profession, aux qualités, voire même aux faiblesses de ses «catéchumènes», ainsi qu'à la nature, aux préjugés nationaux ou sociaux, au passé et au présent de la région où elle opère. Il nous revient à ce sujet d'avoir répondu jadis à une personnalité qui nous engageait à prêcher la bonne parole grecque dans un milieu socialiste, que nous ignorions la langue de Proudhon et de Karl Marx et que nous courrions le risque, en suivant son conseil, de desservir la cause de la Grèce faute d'arguments appropriés. Un autre point sur lequel on ne saurait trop insister c'est l'inefficacité et même le danger de la riposte en matière de Publicité Nationale. En effet, plus une action a un caractère de généralité et de désintéressement actuel et plus elle porte. Par dignité, par tactique et par intérêt bien compris, un Pays a le devoir d'être partout présent (les absents ont toujours tort!) mais ne doit guère répondre à une citation ou combler une lacune.

Enfin, la Publicité Nationale ne doit faire fi d'aucun des

(1) *Op. déjà citée.*

innombrables moyens qui s'offrent à elle et qui peuvent s'appliquer à l'un quelconque et à tous ses aspects à la fois. Articles, publications, télégraphe, T. S. F., radiophonie, phonographe, arts plastiques et décoratifs ; sciences, expositions, croisières, etc. d'autant plus que tel moyen efficace dans tel pays ou dans tel milieu, ne le sera pas dans tel autre. A ce propos, une question se pose qui peut, à première vue, paraître oiseuse mais qui, selon nous, a une importance capitale. La voici, exposée aussi succinctement que faire se peut : articles, conférences, publications, etc., doivent-ils émaner de publicistes ou hommes de lettres étrangers à la nation au profit de laquelle s'exerce la publicité, ou bien porter la signature d'écrivains nationaux ? Quoique, sur ce point, deux Ecoles s'affrontent et que les arguments invoqués de part et d'autre semblent mériter une égale considération, pour nous la réponse ne fait aucun doute. En principe, la Publicité Nationale a tout avantage à s'exercer par l'entremise d'écrivains étrangers de talent, jouissant d'une réputation d'honorabilité inattaquable et, dans le cadre, bien entendu, de leur spécialité, car tout lecteur d'un article élogieux ou même simplement favorable signé du nom d'un ressortissant de l'Etat auquel il se rapporte est presque toujours tenté de s'écrier : « vous êtes orfèvre, Mr. Josse ! » Exception à cette règle ne se conçoit que s'il s'agit d'articles techniques familiers aux seuls spécialistes indigènes et à condition qu'ils soient purement objectifs.

Mais si la Publicité Nationale doit—comme nous l'avons déjà dit—être systématiquement coordonnée, il ne s'ensuit pas, qu'elle doive forcément être bureaucratisée. Au contraire, depuis l'Armistice, on s'est rendu compte, en France et ailleurs, qu'il fallait faire de la publicité nationale une organisation à articulations souples ; encourager les initiatives privées et ne laisser à l'Administration que le soin de grouper, orienter et surveiller les efforts particuliers. Pour être heureuse, l'inspiration en la matière doit, de préférence, provenir des milieux mêmes où il s'agit d'obtenir un effet, et, seul, le plan d'exécution doit émaner de l'autorité centrale, en l'espèce le Ministère des Affaires Etrangères, exclusivement qualifié pour diriger l'action extérieure dans ses multiples et diverses manifestations.

Avant de passer en revue les différentes branches de la Publicité Nationale, savoir : l'Information politique, le Rayon-

nement intellectuel et artistique, la Propagande économique, sociale et touristique, nous examinerons très rapidement ce que fut la Propagande durant les hostilités car c'est de cette époque, troublée et douloureuse, que datent toute la faveur dont jouit cette nouvelle forme d'expansion et le grand développement qu'elle a pris en tous pays.

Propagande de Guerre.

«On ne reconnaîtra jamais assez — a écrit M. Whitney Warren — l'influence de la parole et de la plume dans cette guerre où l'on attendait tout de la science et du muscle».

Mais si la Propagande a pris, pendant la Grande Guerre, une importance considérable et si l'expression quelque peu triviale de «bourrage de crâne» qui servait à la désigner vulgairement date seulement de cette époque, la chose en elle-même remonte à la plus haute antiquité.

L'«Encyclopédie Britannique» (1) cite, en effet, un exemple de propagande ancienne qu'en notre qualité d'Athénien nous ne saurions répudier et qui est d'ailleurs typique : c'est l'inscription attribuée à Thémistocle par Hérodote et que le fils de Néoclès rédigea à l'adresse des Ioniens qui servaient sur les navires perses. Mais laissons la parole au Père de l'Histoire ou, plutôt, à un de ses traducteurs français les plus émérites (2) :

«Ce fut alors — dit Hérodote — que Thémistocle, ayant pris quelques vaisseaux athéniens, les meilleurs marcheurs, se rendit dans tous les lieux de la côte où l'on trouve de l'eau douce et fit graver sur les rochers en caractères grecs, une inscription, que les Ioniens, qui probablement viendraient le jour suivant dans l'Artemisium, puissent lire. Cette inscription portait ces mots :

«Ioniens, vous faites une action injuste en venant combattre contre le pays de vos frères pour asservir la Grèce. Quittez donc les Perses et rangez-vous de notre côté, c'est ce que nous souhaitons le plus vivement ; mais si cela vous est impossible, du moins restez neutres et conjurez les Cariens de vous imiter. Si vous ne pouvez faire ni l'un ni l'autre et si l'absolue nécessité ne vous permet ni la défection, ni la neutralité, au moins, lorsque le combat sera engagé et que vous

(1) Vol. 32 Article *Propaganda*.

(2) Traduction Miot. Paris 1822 Tome III.

vous trouverez dans la mêlée, laissez-vous vaincre volontairement, vous souvenant que c'est de nous que vous tenez votre origine et que vous êtes la première cause de l'inimitié qui existe entre les barbares et nous».

Ne croirait-on pas lire une proclamation du Grand Quartier Général serbe adressée aux soldats bosniaques de l'armée austro-hongroise, par exemple ? Et, à deux mille cinq cents ans de distance, en quoi diffère le procédé adopté par les Athéniens à l'égard des Ioniens et des Cariens de la tactique suivie par les Alliés pour s'attirer les Slaves du Sud, les Polonais ou les Tchécoslovaques ? En ce domaine, comme en bien d'autres, l'Histoire n'est toujours, sous diverses formes, qu'un éternel recommencement !

D'autre part, Clausevitz, a, cent ans avant le conflit mondial, prévu le rôle de la Propagande lorsqu'il a dit que la guerre doit s'appuyer sur toutes les forces de la nation. La Propagande de Guerre peut, par conséquent, être définie comme la tentative qui consiste à ajouter le facteur psychologique aux autres ressources qu'offre la conduite des opérations. Et c'est pourquoi, dès le début des hostilités, elle a pris le caractère d'une science nouvelle bien qu'inexacte en tant que sujette, elle aussi, aux exagérations que comporte toute période exceptionnelle.

Au point de vue de la forme extérieure, il convient de distinguer quatre sortes de propagande de guerre : la propagande faite en vue d'éclairer et de raffermir l'opinion nationale ; celle qui vise à ménager à un belligérant les bonnes grâces, voire même l'appui des neutres ; celle qui a uniquement pour but de soutenir le moral allié et celle, enfin, qui tend à influencer défavorablement l'ennemi.

La Propagande intérieure n'entre pas dans le cadre de notre sujet qui est : «La Publicité Nationale à l'Etranger».

La Propagande exercée chez les Neutres a porté, d'une façon générale, pendant la Grande Guerre sur les responsabilités du conflit, sur le caractère partant défensif de la lutte entreprise, sur la certitude de la victoire et sur les avantages que l'Humanité tout entière devait retirer du succès de l'un ou l'autre groupe de belligérants. Toutes les mesures contraires ou nuisibles aux intérêts des neutres et même vexatoires furent attribuées à une impérieuse et passagère nécessité et, d'un côté comme de l'autre des tranchées, on eut soin de faire miroiter à leurs

yeux que leur propre prospérité future était indissolublement liée au triomphe de l'une ou l'autre des causes en présence.

Propagande aussi polymorphe que délicate, mais dont l'utilité était manifeste en raison, non seulement du plus ou moins de prix que la bienveillance des neutres offrait, suivant les régions, pour tel ou tel des belligérants, mais aussi de l'influence indéniable que l'opinion publique neutre, exprimée par les journaux suisses, espagnols, scandinaves, etc, exerçait sur le moral, sinon des combattants, du moins de l'Arrière.

Pour entraîner les Neutres dans la lutte, on usa, de part et d'autre, de tous les moyens de séduction, y compris l'attendrissement et la répulsion. Les Alliés jouèrent largement de la pitié que devait inspirer aux esprits imbus de justice et aux cœurs tendres le sort de la Belgique violée et martyrisée et les Allemands, eux, n'hésitèrent pas, avant comme après la Guerre, à présenter, surtout aux Etats-Unis où les préjugés de couleur et de races subsistent encore, l'emploi par la France de troupes noires comme un stigmate de barbarie. Mais pareils arguments sont des armes à double tranchant. En inspirant la pitié pour la Belgique et pour le Nord de la France, l'Entente a mis dans le jeu de l'Allemagne une force d'intimidation dont aucun autre pays n'a disposé à aucune autre époque. Et il est non moins certain que la campagne allemande contre les Sénégalais, si on a su en France en tirer convenablement parti, a dû exciter l'animosité de ces braves Africains contre tout ce qui était german.

Mais de là à conclure que la propagande de dehors n'a influencé en rien la mentalité neutre, il y a un grand pas que nous nous refusons à franchir. Non pas que nous surévaluons la capacité de raisonnement des spectateurs de la grande mêlée mais parce que, en admettant même que ceux des Neutres du début qui, ensuite, sont sortis de la neutralité, n'ont obéi qu'à des considérations de politique et d'intérêt, nous estimons que la Propagande, judicieusement pratiquée, en exploitant ces deux sentiments, n'a pu que les surexciter.

Tout aussi impérieuse était pour les belligérants la nécessité d'entretenir un contact moral, étroit et permanent, avec leurs alliés et cette nécessité devenait de plus en plus urgente à mesure que la guerre se prolongeait. Eviter les points de friction, concilier les aspirations particulières souvent divergentes, rendre un juste hommage à la contribution de chacun

à la cause commune et insister sur l'identité d'intérêt unissant les Alliés entre eux, telle était la tâche complexe et difficile dévolue aux propagandistes des deux partis. Aussi n'est-il pas étonnant que, sur ce terrain glissant, certaines fautes aient été commises, surtout chez les Allemands qui, toujours par manque de psychologie, ont agi sur leurs brillants seconds plutôt par la contrainte que par la persuasion.

La propagande chez les ennemis visait surtout à leur inculquer que la victoire de la partie adverse était certaine et que toute prolongation de la guerre ne pouvait qu'accroître l'immanquable désastre qui les attendait. A l'appui de cette thèse défaitiste, les uns comme les autres essayèrent de provoquer des dissensions entre leurs adversaires et même d'apporter le trouble chez chacun d'eux.

Après avoir, à grands traits, indiqué les quatre différentes formes de la Propagande de guerre, il faudrait maintenant, pour bien faire, examiner sous quel aspect particulier la Propagande se présentait pour chacun des principaux belligérants; à quelles conditions celle-ci a obéi dans chaque pays; quels organismes s'en chargèrent et quelles méthodes furent appliquées, tant par les Puissances alliées et associées que par les Empires Centraux. Pareille étude, entreprise en quelques quarante pages dans la thèse qui nous a valu le diplôme de l'École du Journalisme avec la plus haute mention, nous entraînerait trop loin. Aussi, faute de place, aborderons-nous tout de suite, les conditions générales qui régissent la Publicité Nationale d'après-guerre en commençant par l'Information Politique.

Information Politique.

Définir l'Information Potitique nous paraît superflu mais quelques explications nous semblent nécessaires.

D'aucuns—nous l'avons déjà signalé—se plaçant à un point de vue exclusif et étroit, la confondent avec l'ensemble de la Publicité Nationale, alors qu'en réalité elle n'en constitue qu'un des aspects. D'autres, sous prétexte qu'elle est un accessoire indispensable du travail diplomatique, y voient «une arme d'un fil spécial maniée pour des fins particulière». Nous ne sommes pas de cet avis. Pour nous, l'Information Politique d'après-guerre, telle que nous la concevons, ne se différencie du reste de la Publicité Nationale que par sa nature plus ardente et,

surtout, par ses moyens d'action que les besoins de l'Actualité ont rendus plus expéditifs. Y voir autre chose équivaut à abonder dans le sens de ceux qui en sont encore restés à la Propagande d'avant-guerre et à son prétendu caractère machiavélique. Et si l'Information politique est—comme on l'affirme avec raison—«ouvrage de spécialistes», c'est uniquement parce que la Publicité Nationale, dans sa totalité, est «œuvre technique».

Au début de cet article, nous avons indiqué les principes généraux auxquels toute publicité nationale rationnelle doit se conformer pour être efficace. Nous n'y reviendrons pas. Mais voici deux directives qui concernent plus spécialement l'Information politique et qui devraient guider tous ceux qui en ont la charge.

L'Information politique doit être qualitative et non quantitative. D'abord, parce que les lecteurs, qui n'ont plus guère le temps de lire leur journal à tête reposée, préfèrent les nouvelles courtes et frappantes. Ensuite, parce que les journaux reçoivent aujourd'hui plus d'informations qu'ils ne peuvent en absorber. Elle doit être présentée sous une forme aussi objective que possible, atteindre la presse en dehors de toute intervention officielle et toucher le grand public aussi rapidement que faire se peut.

Dans tous les pays, l'Information politique est confiée au Service d'Information et de Presse, communément appelé Bureau de la Presse et relevant, soit de la Présidence du Conseil, soit, le plus souvent, du Ministère des Affaires Etrangères. La mission d'un Service de Presse et d'Information se définit comme suit :

- 1) Recevoir et documenter les journalistes.
- 2) Organiser l'information dans les pays étrangers.
- 3) Étudier la presse étrangère et en extraire tout ce qui peut servir à l'instruction des Services publics.

Comme l'a dit très justement M. Noblemaire dans un de ses rapports sur le Budget du Ministère des Affaires Etrangères, la principale tâche de ce Service est de recevoir les journalistes étrangers (la réception des journalistes nationaux n'entre pas dans notre sujet), de les renseigner aussi largement que possible sur les événements extérieurs et intérieurs et sur l'orientation de la politique étrangère, ce qui, parfois, est très délicat. Peu nombreux avant la Guerre, les spécialistes des questions

diplomatiques se sont multipliés depuis et il est certain que le meilleur moyen de les rendre sympathiques à une cause est de leur en fournir non seulement les arguments décisifs, mais encore toutes précisions utiles et, autant que possible, inédites. Un journaliste français de grand talent qui, aujourd'hui occupe une très haute situation dans la diplomatie de son pays, était à tel point friand de «primeurs» qu'il subordonnait souvent la tendance de son article à l'importance des informations qui lui étaient communiquées. C'est une faiblesse de métier qu'il y a lieu de ne pas perdre de vue et qu'il appartient aux fonctionnaires des services de Presse et d'Information de cultiver, dans la mesure de l'opportunité et les limites de l'intérêt national.

Mais il est des publicistes—de plus en plus nombreux—que la politique extérieure n'intéresse que médiocrement et qui, aux soi-disants secrets d'État, préfèrent d'autres manifestations plus visibles de l'activité d'un pays. Ceux-ci, il convient de les documenter de façon aussi exacte que possible et même, faute de matériel approprié ou suffisant, de les mettre en rapport avec les personnalités capables de les instruire plus amplement. A cet effet, la tenue d'un fichier est indispensable.

L'information dans les pays étrangers s'effectue en majeure partie aujourd'hui par la voie télégraphique. Dans un journal, l'article de fond influe certainement sur ceux qui le lisent d'un bout à l'autre et on dit couramment que tel individu a l'opinion de son journal. Mais, au rythme où nous vivons, combien sont ceux-là? La plupart des lecteurs se bornent, si le titre les y engage, à parcourir le «leader» d'un œil distrait, tandis que tout le monde (sauf peut-être les dames qui, d'habitude, n'achètent le journal que pour le feuilleton, la mode et les faits divers) va d'abord à la Dernière Heure.

Deux méthodes président à la distribution des nouvelles: ou bien les informations sont communiquées aux journaux étrangers par le canal des ambassades et légations; ou bien elles sont mises à la disposition des Agences et transmises par elles.

La seconde méthode est de beaucoup la plus avantageuse car les informations connues pour provenir d'une légation ou d'une ambassade produisent presque toujours une impression de scepticisme sur la presse étrangère et sur ses lecteurs, sans compter qu'en définitive c'est aux mêmes agences que, sous la forme rébarbative de «communiqués», les postes à l'Étranger ont le plus souvent recours.

Le Service d'Information et de Presse doit donc, surtout dans les petits pays où les journaux n'entretiennent pas de correspondants particuliers, être en contact journalier, non seulement avec l'agence nationale, ordinairement officieuse, mais aussi avec les grandes agences étrangères comme Havas, Reuter, Wolff et qui, grâce à leurs ramifications, alimentent l'univers entier.

Il ne suffit cependant pas que les nouvelles soient envoyées rapidement : il faut encore qu'elles « passent » et même en bonne place. Évidemment, la publication de telle ou telle information dépend en premier lieu de son degré d'intérêt et, pour une bonne part, de la façon dont elle est présentée et qui devra varier suivant la région à laquelle on s'adresse. Mais il est certains « papiers » dont le placement est malgré tout, problématique. Ces informations qui, d'ordinaire, intéressent davantage le Service qui les expédie que les journaux qui les reçoivent, c'est affaire aux ambassades et aux légations de mettre, au service de leur diffusion, les bonnes relations qu'elles ont l'impérieux devoir d'entretenir avec les grands journaux et les publicistes en renom de leur ressort.

Avant la Guerre, très peu nombreux, il faut l'avouer, étaient les diplomates qui prêtaient aux questions journalistiques l'attention voulue et il est à craindre qu'aujourd'hui encore plusieurs d'entre eux n'y attachent qu'une importance relative. D'autre part, si, durant les hostilités, des Bureaux de Presse furent créés par chacun et un peu partout, la plupart disparurent aussitôt ou quelque temps après l'Armistice. Mais, à défaut de bureaux organisés, plusieurs pays ont accredité dans certaines capitales des attachés ou experts de presse auprès de leurs missions diplomatiques. Ce système nous paraît préférable à celui qui consiste à charger des relations avec les journaux l'un quelconque des fonctionnaires de la légation ou de l'ambassade. En effet, pour être fructueuses, ces relations doivent être suivies et, dans ce cas, un secrétaire à tout faire n'aura guère le temps de s'occuper d'autre chose. Aussi y a-t-il tout avantage à nommer un fonctionnaire spécial, journaliste ou diplomate averti, de formation encyclopédique, ayant des accointances dans le pays, en connaissant, si possible, la langue et à qui l'on pourrait, en même temps, confier la majeure partie des fonctions attribuées aujourd'hui à l'attaché commercial. Ce qui ne veut pas dire que, pour le reste des fonctionnaires, la Presse et ses

rouages doivent rester «terra incognita». Au contraire, nous estimons avec l'ex-ministre des Affaires Etrangères de Grèce, M. André Michalacopoulo, que le Service diplomatique en général gagnerait beaucoup si les attachés étaient appelés à faire, tour à tour, un stage d'une durée déterminée à la Direction de la Presse.

Mais, à côté des cables, une place de plus en plus grande doit être faite à la sans-fil. Le service radiotélégraphique qui agissait en temps de guerre comme instrument de polémique, se présente actuellement comme un des plus puissants et des plus rapides moyens d'information, et le jour est proche où ce nouveau mode de transmission supplantera presque entièrement le télégraphe ordinaire et constituera, en tous cas, le seul moyen d'informer les pays lointains avec la célérité nécessaire.

Pourtant, si faire connaître partout la politique d'un pays apparait comme le but principal qui s'offre à l'activité du Service d'Information et de Presse, il importe presque autant d'être renseigné et de renseigner l'opinion publique du pays sur ce qui se passe, se dit, et même sur ce qu'on pense à l'Étranger. Cela est indispensable, non seulement pour l'édification du Ministère des Affaires Etrangères et des autres départements ministériels mais, aussi et surtout, pour le Service de Presse et d'Information lui-même qui, autrement opérerait à l'aveuglette. Cependant, ce Service serait incomplet si, avec la Bibliothèque du Ministère, ne lui était pas rattachée une Section de Documentation. Il est évidemment très utile de pouvoir, tous les matins et même tous les soirs, mettre sous les yeux du Ministre et des hauts fonctionnaires intéressés une revue complète de la presse étrangère, soit sous forme de coupures convenablement présentées, soit sous la forme d'un rapport succinct. Mais il est non moins utile de pouvoir retrouver à tout moment soit une information, soit un article intéressant, quelle que soit sa date, et encore plus utile de posséder sur toutes les questions nationales des dossiers à jour, ainsi que des archives photographiques méthodiquement classées.

Telles sont, grosso modo, en matière d'information politique, les fonctions ordinaires des différents organismes y relatifs. Il resterait à voir, à l'aide de documents officiels et autres que nous avons pu recueillir, de quelle façon ceux-ci fonctionnent dans les principaux pays. A cette étude détaillée nous avons consacré cinquante-trois pages de notre thèse. Nous nous bornerons

donc à dire ici, qu'en principe le service d'information et de presse qui nous paraît le mieux compris et le plus rationnellement organisé est celui de la Société des Nations, inauguré par M. Pierre Comert dont nous avons déjà parlé et qui, pendant la Guerre, dirigeait l'information française en Grande-Bretagne.

Rayonnement culturel.

Si la Publicité Nationale a pour but principal mais lointain de gagner le monde à la cause d'un pays déterminé, il ne suffit pas pour cela de proclamer l'excellence et la vérité de cette cause: il faut encore faire connaître la nation qui la défend, les moyens dont le pays intéressé dispose, ses ressources, son génie propre. A ce point de vue, le Rayonnement culturel, prend de jour en jour une place plus marquée dans les préoccupations de ceux qui président aux destinées des peuples, d'autant plus justifiée que, des quatre formes de la Publicité Nationale, c'est en apparence la plus désintéressée et, en fait, la plus attrayante.

Les modalités du Rayonnement intellectuel et artistique à l'Étranger se ramènent essentiellement à deux:

1) moyens permanents: cours de langue et de littérature nationales, cercles, bibliothèques,

2) moyens occasionnels: conférences, tournées, concerts, expositions artistiques, cinéma, radiophonie, sports, etc,

mais dont on doit user par adaptation aux conditions locales.

Le premier de ces modes d'action est évidemment le plus opérant, parce que le plus durable, mais à condition qu'il s'agisse de grands pays dont la langue est déjà très répandue (France, Angleterre, Espagne, Allemagne, Italie). Et, dans ce cas, qui prépare le plus sûrement l'avenir et dont le rendement quantitatif est le plus élevé. A tel point que mieux vaudrait supprimer en France, par exemple, toutes les autres formes du rayonnement culturel que de lésiner sur la propagation du français⁽¹⁾. Aussi, dans la mesure où ils contribuent à la diffusion de la langue, de la littérature et de la culture d'un pays, les cercles nationaux qui existent maintenant un peu partout, ont-ils une appréciable utilité. Mais encore ne faut-il pas en exa-

(1) A. Mousset — *op. déjà cité.*

gérer l'importance car leur effort se développe par définition dans des milieux déjà plus ou moins acquis, et ne pas vouloir les utiliser à des fins immédiates de prosélytisme politique. La question connexe du livre, en tant qu'instrument d'expansion, est des plus délicates et s'il est difficile de la résoudre de façon générale, au moins doit on veiller à ce que les cercles nationaux soient approvisionnés de manière éclectique, tant au point de vue littéraire, que philosophique et politique.

Parmi les moyens occasionnels, la conférence est un mode de publicité nationale très efficace mais qui exige le plus de discernement. Il ne suffit pas, en effet, de confier cette tâche à des intellectuels de talent : il faut encore que ces intellectuels, non seulement soient sympathiques à l'auditoire auquel ils s'adressent, mais qu'ils connaissent aussi les mœurs, la mentalité, les affinités historiques et spirituelles de leurs auditeurs et soient au courant du mouvement scientifique, littéraire et artistique du pays, ou même de la ville où ils vont être appelés à prendre la parole. Un autre point qui mérite une attention toute spéciale est le choix des sujets. Les sujets doivent répondre aux goûts et au degré d'instruction publique et il serait à souhaiter qu'une des conférences au moins ait un rapport, direct ou indirect, avec l'ambiance, marque de déférence ou de courtoisie à laquelle un public étranger est toujours sensible et que les conférenciers étrangers, par irréflection ou par indifférence, négligent la plupart du temps.

Le Théâtre et, à plus forte raison, la Musique, ont l'avantage d'être des arts relativement accessibles et qu'on se pique de goûter, même quand on les comprend le moins. L'un comme l'autre sont d'une diffusion facile étant donné le nombre d'artistes qui ne demandent qu'à se produire en public ; prêtent à une multiple propagande (répertoire, interprétation, décors, costumes, etc.) et se présentent sous des dehors moins chauvins. Mais, plus encore que pour les livres, un sévère éclectisme doit présider à l'établissement des programmes et au choix des interprètes.

Les expositions artistiques, quoique plus difficiles à organiser, sont également un excellent moyen de rayonnement national, à condition de ne pas choquer l'Étranger et, surtout, les pays gréco-latins, par un modernisme outré et d'accorder une place aux arts décoratifs, à l'art populaire et à la technique

théâtrale auxquels, depuis quelque temps, en porte, en tous pays un grand et légitime intérêt.

Si le Théâtre est un bon instrument de Publicité Nationale, plus efficace encore est le Cinéma qui est, au Théâtre, ce que l'Illustration est au Journal. En effet, le Cinéma exige une attention beaucoup moins soutenue et ne requiert aucune connaissance linguistique, puisqu'aujourd'hui les légendes sont rédigées dans la langue du pays. Mais il ne peut s'agir ici que des films muets car les «talkies», pour parler comme les initiés férus d'anglicisme, requièrent autant de recueillement et autant de culture que le Théâtre sans en posséder, hélas! les agréments spéciaux.

De même, la radiophonie, à mesure qu'elle se perfectionne, tend à supprimer les auditions directes en raison de son universalité et de son intense production et le jour où cette nouvelle découverte sera soumise à un statut international, tout porte à croire qu'elle jouera un très grand rôle en matière de publicité nationale. Mais, toujours dans le cadre orchestral, car, en ce qui concerne les discours, conférences, soli et chœurs lyriques, nous ne croyons en son avenir publicitaire qu'en combinaison avec la télévision.

L'athlétisme, lui aussi, sous toutes ses formes, musculaires et mécaniques, constitue une propagande spéciale qui, non plus, n'est pas à dédaigner. Les Sports, en effet, répondent à un triple sentiment; au culte de la force et de l'endurance dont, par atavisme et par instinct, nous sommes nourris; à l'esprit d'émulation que l'École, surtout, a fait naître en nous et que le «struggle for life» développe de plus en plus et, last but not least, à l'idée de rapprochement entre les peuples dont la Guerre a fait une angoissante nécessité (1).

Le rayonnement culturel, comme l'information politique et toutes les autres branches de la Publicité Nationale, doit être sous une surveillance unique mais s'exercer par le canal d'organismes divers. En France, le rayonnement culturel est dirigé, en collaboration avec le Ministère des Beaux-Arts, par une section spéciale du quai d'Orsay intitulée «Les Œuvres Françaises à l'Étranger». Dans la plupart des autres pays, cette

(1) Un autre excellent moyen de rayonnement est la traduction d'œuvres littéraires et scientifiques dont a commencé à s'occuper l'Institut International de Coopération Intellectuelle.

branche de la Publicité Nationale est du ressort du Bureau de la Presse.

D'autre part, un genre d'institutions qui semble particulièrement qualifié pour faire rayonner la culture nationale, ce sont les Ligues bi-nationales à deux sections respectives comme, par exemple, la «Ligue Franco-Hellénique (1911), dont la section athénienne constitue un précieux organe de rayonnement français en Grèce, «l'Anglo-Hellenic League» (1913) qui sert avec autant de succès la culture hellénique en Angleterre que la culture britannique en Grèce, etc. Aussi la Direction actuelle de la Presse au Ministère hellénique des Affaires Etrangères met-elle tout en œuvre pour favoriser la constitution de nouvelles ligues de ce genre. Telle la «Liga Hispano-Helenica» (1932) qui, en Grèce, a donné tant de preuves de vitalité, dont le rayonnement ne peut être que très grand et dont une section espagnole est en voie de formation. Telle la «Ligue Gréco-Egyptienne» (1933) qui a déjà fait parler d'elle et qui nous semble appelée à un bel avenir en raison du nombre et de la situation des Grecs d'Egypte et, surtout, des sentiments particulièrement amicaux dont le Roi Fouad paraît animé à l'égard de la Grèce et que celle-ci lui rend bien.

Propagande économique.

De la Propagande économique, en tant que forme de publicité nationale, nous ne dirons que fort peu de chose, non que ce genre de publicité sorte de notre sujet, mais parce que la réclame privée, commerciale et industrielle, y supplée partiellement. Cependant, une très grande partie de l'Europe identifie le progrès tout court avec le développement du machinisme et les applications industrielles des sciences exactes. Aussi souscrivons-nous sans réserve à ce que M. Mousset appelle l'erreur définitive du rapporteur français des Affaires Etrangères qui a eu le courage d'écrire que la propagande économique était plus que jamais l'avant-coureur de l'expansion française. Nous nous rallions avec d'autant plus d'empressement à cette définition qu'en temps de paix cette expansion sert souvent à affirmer la prépondérance de tel ou tel pays et, qu'en cas de guerre (à Dieu ne plaise!) le commerce d'exportation est naturellement désigné pour reconnaître certaines amitiés sûres à l'Etranger, les grouper en faisceau et monter une offensive.

En général, la Propagande économique est exercée dans

les Ministères compétents et leurs organes (Offices de Commerce Extérieur, Comités des Foires) officiels ou officieux, et ses différentes formes sont, outre l'information: les foires, les trains d'échantillons, les expositions flottantes et, enfin les raids aéronautiques.

Propagande touristique.

Le Tourisme, selon un auteur hellène, M. N. Eghinitis, dont le récent ouvrage⁽¹⁾ est un des meilleurs exposés systématiques que l'Économie nationale ait inspirés, se présente sous deux aspects: actif et passif et la propagande touristique, c'est-à-dire l'ensemble des moyens à mettre en œuvre pour amener les étrangers à visiter un pays, est le principal mode d'action du tourisme actif. Mais le tourisme n'est pas uniquement l'industrie des étrangers, comme, imparfaitement et improprement parfois, on le désigne car si, dans certains pays, il sert à couvrir en partie le déficit commercial, sa vraie mission est à la fois moins exclusive et plus élevée. Haute et noble mission en vérité que celle qui a pour but d'appeler vers un pays ces voyageurs étrangers assoiffés de s'instruire et d'admirer! Magnifique propagande que celle qui consiste, en les attirant chez soi, à permettre à ces étrangers de juger des progrès d'une nation ou du degré de sa civilisation; à leur rappeler son histoire par les vestiges du passé et à leur faire entrevoir l'avenir à la lumière du présent!

La propagande touristique emploie, dans son adaptation des principes de la psychologie du tourisme, plusieurs moyens d'action dont le nombre et le genre dépendent de la faculté d'imagination des préposés à cette publicité d'ordre spécial. Cependant, voici les principaux moyens auxquels les grands pays de tourisme (Suisse, France, Italie), ont particulièrement recours et qui constituent ce que l'on est convenu d'appeler: la littérature touristique.

Brochures, dépliants, affiches, lumineuses ou non, de toutes sortes et de toutes formes bien que le III^e Congrès des Organes officiels de propagande touristique, réuni du 21 septembre au 6 octobre 1927, se soit prononcé en faveur de la fixation d'un format unique. Ces imprimés, généralement rédigés de façon littéraire, édités avec goût et convenablement illustrés, circulent aujourd'hui par milliers, en toutes langues, même en espéranto.

(1) *La Science du Tourisme* (en grec) Athènes 1929.

Guides, généraux et spéciaux. Par guides généraux on entend ceux qui traitent de tout ce qui a rapport à un pays, à une région, à une localité et, par guides spéciaux, ceux qui ne décrivent une localité qu'à un seul point de vue : historique, artistique, archéologique, hôtelier, médical ou de communications. Ces guides, parfois mixtes, ne diffèrent pas seulement des autres publications par leur volume et leur présentation, mais aussi parce qu'ils contiennent des renseignements utiles aux touristes sans caractère publicitaire manifeste. Comme les imprimés, ces guides, s'ils veulent remplir leur mission de propagande, doivent être convenablement illustrés. Nécessité d'autant plus impérieuse qu'aujourd'hui le Tourisme a donné naissance, à côté d'une littérature sui generis, à un véritable art touristique (photographie, peinture, cinématographie, etc.).

Mais pour arriver à ses fins, la propagande touristique use également d'autres véhicules, tels les timbres-poste et les billets de banque dont le pouvoir circulant est illimité et l'efficacité incontestable en raison de leur usage pour ainsi dire obligatoire. C'est pourquoi, de nos jours, certaines vignettes bancaires et postales sont de véritables chefs-d'œuvre représentatifs des beautés d'un pays.

Enfin, un rouage de propagande touristique, qui correspond aux Bureaux de Presse en matière politique et culturelle et aux Chambres de Commerce en matière économique, ce sont les Bureaux de renseignements établis à l'Étranger par les grandes organisations nationales et qui ont pour tâche de seconder les efforts commerciaux des Agences de voyage.

La propagande touristique dans son ensemble, relève ordinairement des Offices nationaux de Tourisme, en collaboration avec les Chemins de fer de l'État. Pour apprécier l'importance du travail accompli par ces organismes, il suffit de savoir qu'en 1928, l'«Enit» a publié 30 millions de pages imprimées dont seulement 4 1/2 millions en italien et le reste en français, anglais, allemand, espagnol, etc.

Organisation balkanique.

Voici un certain nombre de renseignements sur la façon dont les pays balkaniques ont organisé leur Publicité nationale.

En *Albanie* le Bureau de Presse rattaché au Ministère de l'Intérieur groupe les divers services de publicité nationale, encore embryonnaires.

En *Bulgarie* c'est à la *Direction de la Presse* au Ministère des Affaires Étrangères qu'est dévolue la plus grosse part du service d'information politique, culturelle etc.

En *Roumanie*, les deux Bureaux de Presse, fonctionnant l'un au Ministère de l'Intérieur avant la Guerre, l'autre aux Affaires Étrangères après l'Armistice, sont, depuis le 1er janvier 1930, réunis sous une seule *Direction* transférée à la Présidence du Conseil. C'est d'elle que relèvent toutes les formes de la Publicité Nationale mais, en ce qui concerne la Propagande touristique, ce Service public est aidé par la Société Académique «Romana» et par le «Turismul Roman».

En *Turquie*, depuis l'avènement au pouvoir de Mustapha Kemal, le *Bureau de la Presse* fait partie intégrante du Ministère des Affaires Étrangères et comprend une section de publications, mais, la Propagande économique semble ressortir du Ministère du Commerce.

En *Yougoslavie*, l'information politique est l'attribut du *Bureau Central de Presse* créé le 6 janvier 1929, auprès de la Présidence du Conseil, assisté dans sa tâche culturelle par un série d'institutions d'Instruction et de culture. Tandis que la Propagande économique est dirigée par les Ministères de l'Économie Nationale et des Finances et la Propagande touristique est concentrée d'un côté, à la Section du Tourisme du Ministère du Commerce et de l'Industrie et de l'autre à l'Association «Putnik».

Le besoin pour la *Grèce* de tenir le monde au courant de ses faits et gestes s'est manifesté dès la Guerre de l'Indépendance, c'est-à-dire avant même que la patrie de Thémistocle fût constituée en État indépendant, puisque de 1827 date le premier journal de langue française intitulé *l'Abeille grecque* que notre pays ait connu et dont la tradition s'est perpétuée de nos jours avec l'excellent *Messenger d'Athènes*, le plus ancien des journaux athéniens existants, fondé en 1875. Mais le premier effort public dans ce domaine ne remonte qu'à Mars 1908 et coïncide avec la création au Ministère des Affaires Étrangères d'un Bureau auxiliaire de Presse, précurseur du service organique auquel nous sommes attaché depuis octobre 1918.

La direction de ce Bureau fut d'abord confiée à M. Démétrius Caclamano, jusque-là Directeur du «Neon Asty», aujourd'hui Ministre de Grèce à Londres, assisté, en qualité de secrétaire, par M. Vassili Dendramis, actuellement chef du Service en question, mais ce n'est que dans l'«Annuaire Diplomatique et Consulaire» de 1911 que le Bureau de la Presse figure comme section organique, avec trois fonctionnaires seulement. Plus tard, par une Loi en date du 25 Mars 1914, dont l'initiative revient à M. Georges Streit, alors Ministre des Affaires Etrangères, cette Section était renforcée par l'adjonction de trois employés hors cadres connaissant les langues balkaniques, tandis qu'une nouvelle loi datée du 26 Août 1917 et due à M. Nicolas Politis, présentement Ministre de Grèce à Paris, assimilait les nouvelles recrues aux autres fonctionnaires «spéciaux» du Ministère.

A partir d'avril 1920, la Section de la Presse prend un nouvel essor à la suite de l'engagement par contrat, comme Directeur, de M. D. M. Kalopothakès, un des publicistes hellènes les plus distingués qui, à l'époque, représentait à Athènes le «Morning Post» et, en 1925, les quatre employés auxiliaires, dont trois journalistes qui, grâce à lui, étaient venus du dehors grossir peu à peu les rangs du personnel, sont, eux aussi, titularisés mais sans toutefois que leurs services antérieurs soient reconnus, comme cela avait eu lieu pour leurs devanciers. Enfin, en Juillet 1931, le contrat décennal de M. Kalopothakès étant venu à expiration et les fonctions directoriales devant, dans l'esprit du Ministre d'alors, être désormais exercées par un diplomate de carrière, on décida d'ajouter à la Section, promue *Direction*, un Sous-Directeur, journaliste de profession, chargé de seconder le Directeur, M. Cimon Diamantopoulo, aujourd'hui Ministre à Tirana qui, bien qu'il ne soit resté à la Presse qu'environ dix-huit mois, a fait néanmoins, lui aussi, œuvre utile et féconde.

Tel qu'il fonctionne aujourd'hui sous la direction aussi active qu'éclairée de M. Vassili Dendramis, ex-Ministre à Sofia, le Service de la Presse au Ministère Hellénique des Affaires Etrangères comprend nominalement quatre sections: Informations, Publications, Bibliothèque (du Ministère tout entier) et Bureau de traductions mais, en réalité, ces séparations ne sont pas aussi rigides et, en fait, les six fonctionnaires titulaires attachés à ce Service se partagent moins théoriquement la be-

sogne complexe qui est la leur. En effet, les attributions de la Direction de la Presse sont aussi multiples que variées. Celle-ci n'a pas uniquement pour mission d'orienter les journalistes nationaux concernant les intérêts extérieurs du Pays; d'éclairer l'opinion publique étrangère sur les questions grecques et de tenir les départements ministériels au courant de ce qui se passe et se dit dans le monde. Elle est en outre chargée de tout ce qui a trait à la Littérature, aux Sciences, aux Arts sur le plan international; des relations avec les institutions correspondantes, ainsi que la participation de la Grèce aux divers congrès, conférences, expositions de caractère non-économique, etc. Ce qui revient à dire que de la Direction de la Presse relève directement, non seulement l'Information politique, mais encore le Rayonnement culturel et—comme nous le verrons par la suite—indirectement la propagande touristique.

* * *

A l'intention des autres services du Ministère et, en général, de tous les services publics, la Direction de la Presse fait paraître chaque matin un bulletin quotidien de la Presse grecque. Ce bulletin imprimé qui circule vers onze heures, contient des résumés et extraits des principaux journaux de la matinée et de la veille au soir, d'Athènes et de la Province. Tous les matins, également, la Section d'Informations rédige un bulletin succinct de la Presse étrangère, d'après les résumés télégraphiques qui lui parviennent et, tous les lundis, ce Bulletin développé et complété, paraît sous forme de brochure imprimée.

L'orientation des journalistes nationaux sortant du cadre de cette étude, exclusivement consacrée à la Publicité Nationale à l'*Etranger*, ne nous retiendra pas, quoiqu'il y ait aussi beaucoup à en dire. Mais, par contre, nous nous attarderons sur ce que, depuis l'avènement du Directeur actuel, le Service de la Presse a fait et projette de faire pour éclairer l'opinion publique étrangère sur les questions intéressant l'Hellénisme. En l'espace d'un an, le Service en question a préparé et judicieusement distribué une trentaine de notices documentaires sur diverses branches de l'activité nationale; a fait déjà paraître cinq d'entre elles en brochures dont l'une, sur *la Grèce et la Crise mondiale* accompagnée de graphiques⁽¹⁾; a activé la rédaction d'un ouvrage

(1) Les autres sont : *La Presse Grecque, les Évergètes ou Bienfaiteurs de la Nation Grecque, La Littérature néo-hellénique et La Femme Grecque.*

illustré qui aura pour titre *la Grèce Actuelle* et qui est destiné à voir le jour d'ici peu. Dans ce même ordre d'idées, la Direction de la Presse a engagé les publicistes hellènes polyglottes à solliciter la correspondance des journaux étrangers non encore représentés en Grèce. Comme suite à la résolution concernant la collaboration des Bureaux de Presse gouvernementaux adoptée par la Conférence de Copenhague (1932), et conformément à la déclaration y relative signée aussi par le délégué hellène, la Direction de la Presse a déjà attiré l'attention de plusieurs Gouvernements amis sur l'intérêt mutuel et général d'entretenir des rapports journalistiques étroits et suivis par l'entremise des services de presse respectifs.

Enfin, il n'est pas de facilités d'ordre personnel ou professionnel que la Direction de la Presse n'accorde aux journalistes en mission en Grèce, aux hommes de lettres, artistes, etc. ainsi qu'aux correspondants étrangers établis à demeure à Athènes. Les Consulats helléniques sont autorisés à viser sans frais les passeports des intellectuels de marque désireux de visiter notre pays et les formalités auxquelles, jusqu'ici, était soumise la délivrance des permis de chemins de fer ont été ces derniers temps considérablement simplifiées. La plupart des professeurs et des étudiants arrivant en groupe ou isolément sont dispensés de tout droit d'entrée dans les Musées et les membres de «l'Association des Correspondants de la Presse étrangère» ont été dernièrement exemptés de la taxe sur les spectacles et admis, à titre gracieux, à tous les théâtres, cinémas, manifestations artistiques, sportives, etc. D'autre part, le Service de la Presse se trouve aujourd'hui à même, grâce à un fichier méthodiquement établi et parfaitement tenu à jour, de documenter rapidement et copieusement tous ceux qui ont recours à lui, sur n'importe quel sujet que ce soit. A l'étranger la direction de la Presse est représentée par des attachés spéciaux près les Légations helléniques de Paris, Berlin, Rome, Vienne, Genève, Belgrade, Sofia, Bucarest, Moscou et Londres.

* * *

Voilà pour l'Information Politique. En ce qui concerne le Rayonnement culturel, la Direction de la Presse a encouragé et facilité dans leur tâche tous ceux qui, ces dernières années, se sont occupés de la Grèce à quelque point de vue et sous quelque forme que ce soit. Un film éducatif intitulé *la Grèce Eternelle* a déjà parcouru les régions de langue allemande en

attendant de faire le tour du monde. Et un bon ami de notre pays vient de mettre au point un programme de conférences illustrées de projections dont la réalisation débutera en novembre par l'Égypte. Enfin, le Service de la Presse, dans la mesure où le lui permet la crise qui sévit chez nous plus qu'ailleurs, fait son possible, non seulement pour que la Grèce soit dignement représentée aux principaux congrès intellectuels internationaux, mais se saigne littéralement aux quatre veines pour accueillir comme il sied ceux parmi les hommes de lettres et étudiants qui choisissent la Grèce pour lieu de pèlerinage ou Athènes pour siège de leurs débats. La Direction de la Presse a reçu ainsi plus d'une Croisière d'études et après avoir donné l'hospitalité au Congrès Universel de la Paix (octobre 1929), au Congrès de la Presse Latine (décembre 1930) et à la Conférence Internationale des Musées (octobre 1931), s'appête, à moins d'imprévu, à recevoir dans un avenir prochain la Conférence des Agences Télégraphiques et le Congrès de l'«Association Littéraire et Artistique Internationale».

Enfin, depuis quelques mois, la Direction de la Presse a créé un service d'archives photographiques dont l'utilité apparaît plus évidente de jour en jour, vu la place de plus en plus importante que dans un journal occupe l'illustration.

* * *

La propagande touristique faisait jusqu'à ces derniers temps partie, sous différents titres, des attributions diverses du «Service des Étrangers et Expositions» au Ministère de l'Économie Nationale, mais il y a quatre ans le Gouvernement hellénique, prenant exemple sur les autres grands pays de tourisme, a décidé et réalisé la création d'un «Office National du Tourisme», organisme autonome chargé de diriger tous les services pouvant favoriser le tourisme et l'hôtellerie. Et l'Art. 2 §§ 4 et 5 du Décret-Loi constitutif en date du 23 mars 1929, a confié à l'Office la charge de suivre ce qui s'écrit dans la presse étrangère, d'attirer les étrangers, de faciliter leur séjour et, enfin, de diriger et d'organiser la propagande touristique à l'Étranger.

En cette matière et après avoir minutieusement étudié ce qui se fait ailleurs, l'Office hellénique du Tourisme a déjà procédé à la publication de plusieurs petites brochures, telles qu'un guide de l'Attique en allemand, une jolie plaquette en espagnol intitulée «Grecia», un guide de Grèce en arabe, de nombreux

dépliants, des calendriers touristiques, une brochure en anglais consacrée à Delphes et une autre en français sur les stations thermales et villégiatures d'été, destinée aux Egyptiens; une petite plaquette en quatre langues concernant l'Art Populaire grec; des cartes de l'Attique, de la Béotie, de l'Eubée, etc., trois grandes affiches en quatre langues; des cartes-postales illustrées, etc. etc. L'O. N. T. a également participé à maintes expositions nationales et internationales et pris part à plus d'un congrès. Enfin, il a distribué des photographies par centaines et obtenu l'insertion, dans la presse étrangère, de plusieurs articles sur la Grèce archéologique et pittoresque.

Mais si l'on veut être équitable, on doit reconnaître qu'en matière de propagande aussi, l'Office National du Tourisme a été utilement secondé par l'«Automobile et Touring Club de Grèce» (ELPA), qui a déjà à son actif publicitaire une carte archéologique et une carte routière de la Grèce, une jolie plaquette «Croquis de Route» publiée en français, anglais, italien et allemand et un artistique dépliant au titre engageant de «Venez voir la Grèce» et, sur une plus petite échelle, par le Service des Etrangers et Expositions qui subsiste encore mais qui, faute de moyens, a presque borné son activité aux stations thermales.

Mais si louables que soient ces efforts publics et privés, ils ne sont pas moins dispersés et, à l'être, perdent une grande partie de leur efficacité. C'est pour l'avoir d'ailleurs fort bien compris que les diverses organisations qui s'occupent de tourisme ont décidé d'instituer une commission mixte, chargée de coordonner, diriger et orienter la propagande touristique. Cette commission, d'autant plus indiquée que chacun des organismes en question dispose de ressources limitées, est composée du Directeur de l'Office du Tourisme, d'un délégué de l'ELPA, du Chef de Service des Etrangers et Expositions», d'un représentant qualifié de l'Hôtellerie grecque et du Directeur du Service de la Presse qui en est le président. Déjà, sous ses auspices, beaucoup de bon travail a été accompli et il est à présumer que le jour prochain où ses attributions seront législativement consacrées et ses décisions rendues exécutoires, cette Commission parviendra, avec le concours des autorités, à mettre sur pied un programme d'action digne d'un pays qui a tout pour attirer les touristes des deux mondes et où la vie, en raison de la baisse du change, est moins chère que partout ailleurs.

Conclusion.

De ce qui précède il résulte que, dans la pratique, il n'existe pas de cloisons étanches entre les différentes branches de la Publicité Nationale et que les divisions que nous avons adoptées pour mieux fixer les idées sont plus apparentes qu'effectives. En tous cas, le moins qu'on puisse dire en l'espèce c'est qu'il y a interdépendance entre les différentes formes de propagande.

Les preuves à l'appui de cette manière de voir abondent. Je me bornerai ici à une seule, suffisamment typique en elle-même. Faire savoir par exemple à l'Etranger que le Grèce, en dépit des vicissitudes qu'elle a connues, a pendant de nombreuses années, fidèlement rempli ses engagements financiers, n'est-ce pas, à la fois, rendre hommage à la probité de ce pays et rehausser son crédit? Et n'est-ce pas mener en sa faveur une propagande à la fois politique et économique que d'attirer sur ce fait louable l'attention des hommes d'Etat en même temps que des hommes d'affaires?

Mais cette interdépendance entre les différentes formes de publicité nationale n'est pas uniquement théorique: elle est même si réelle que, souvent, elle provoque de fâcheux conflits d'attributions. Prenons un exemple entre cent, choisi dans le domaine touristique. Organiser une excursion, même une croisière est la tâche, en l'état présent de la publicité nationale, des Agences de voyage ou, tout au plus, de l'Office du Tourisme. Mais pour peu que les participants soient des intellectuels, changement à vue: en France (ne s'agit-il pas d'un voyage d'études?) c'est les «Œuvres à l'Etranger» que cela regarde; en Grèce, la Direction de la Presse.

Aussi, ne peut-on que féliciter les Etats qui, pour mettre fin à pareille confusion de pouvoirs, ont tenté de réunir les différentes branches de leur publicité nationale sous une même loi et sous un même chef. En cette matière encore, il semble que la lumière nous soit venue d'Orient, car l'honneur des tentatives intéressantes de coordination enregistrées au cours de notre étude revient à la Pologne et, surtout, à la Roumanie, qui paraît avoir groupé toute sa publicité nationale autour d'une Direction unique: la Direction de la Presse à la Présidence du Conseil. Nous n'avons pas été à Bucarest constater de visu comme se comporte cette hydre à quatre têtes et peut-être une simple

section ministérielle manque-t-elle du prestige nécessaire auprès des autres administrations publiques pour mener à bien une tâche aussi considérable, comme ce fut le cas pendant la Guerre, pour le Département britannique de l'Information qui n'atteignit son plein rendement qu'en se transformant en Ministère.

Certes, en temps de paix, et surtout pour les petites nations, il est difficile de concevoir, quels que soient les multiples avantages que comporte l'unité d'action, la création d'un Ministère uniquement préposé à la Publicité Nationale. Mais ne peut-on, à l'instar de tant d'autres Sous-Secrétariats et Commissariats récemment créés un peu partout, envisager l'institution d'un Sous-Secrétariat ou d'un Commissariat de l'Expansion rattaché administrativement à un Ministère; coordonnant, simplifiant, clarifiant et amplifiant la Publicité Nationale sous toutes ses formes? L'idée nous paraît valoir qu'on l'examine d'autant plus qu'au point de vue de l'économie de temps et d'argent «elle paie».

Reste à savoir si cette administration doit dépendre du Ministère des Affaires Étrangères ou de la Présidence du Conseil. En Roumanie—nous l'avons vu—le Service de la Presse a passé, à partir du 1er Janvier 1930, sous les ordres de la Présidence du Conseil et, en Yougoslavie, c'est à la Présidence également qu'a été attaché le Bureau de la Presse. Par contre, en Allemagne, en France et notamment en Pologne, la majeure partie de la publicité nationale relève des Affaires Étrangères.

En faveur de la première solution, on fait valoir que de la Présidence du Conseil seule émanent les directives politiques. Mais, à notre avis, et en vue de l'unité d'action diplomatique dont nous avons parlé au début de cet aperçu, c'est le second département ministériel qui doit avoir la préférence. D'ailleurs, à cette raison générale viennent s'en ajouter d'autres, d'un ordre plus particulier et qui se rattachent l'une au fonctionnement des Bureaux d'Informations à l'Étranger, l'autre à l'instabilité de la Présidence du Conseil. En effet, s'il peut convenir que les dits bureaux jouissent d'une certaine autonomie par rapport à la Légation où d'habitude ils sont hébergés, il n'est de l'intérêt ni de la Publicité Nationale, ni du Pays lui-même, que cette quasi-indépendance dégénère en conflit, sous prétexte que mission diplomatique et bureau d'informations relèvent de deux Départements différents. Et si la Publicité Nationale était rattachée à la Présidence, ce service risquerait, à chaque nou-

veau Gouvernement, de passer d'un Ministère à l'autre, suivant que le Premier Ministre se réserverait tel ou tel portefeuille.

D'autre part, sans entrer dans le détail des attributions du Service Central de la Presse que nous avons, grosso modo, indiquées au cours de cet exposé, nous ne saurions trop protester contre la concurrence nuisible qu'en maints pays, font au Service les autres sections ministérielles dont le rôle en matière de presse n'est pas de recevoir les journalistes, mais de contribuer à la documentation de la Section de la Presse, qui seule, a mission de les renseigner et de les orienter.

Mais encore faut-il que le Chef du Service central de la Publicité Nationale, qu'il appartienne à la carrière ou non, qu'il soit homme politique, diplomate ou journaliste, — c'est là une simple question d'espèce — soit, après le Directeur général du Ministère, le principal collaborateur du Ministre et même du Président du Conseil. C'est si vrai, qu'en Allemagne, par exemple, ce haut fonctionnaire confère chaque jour avec le Chancelier, alors que ses subordonnés, le sous-directeur du Bureau de la Presse du Gouvernement — ainsi est intitulé ce service — collabore quotidiennement avec le Ministre des Affaires Etrangères.

Arrivé au terme de ce résumé, simple aperçu des conditions régissant les divers rouages de ce qu'aujourd'hui encore on appelle la Propagande, je ne saurais trop insister sur la nécessité d'un front unique.

Ce n'est que lorsque les différents services en jeu seront coordonnés, groupés sous une seule et haute direction et lorsqu'ils feront partie intégrante et stable de l'Administration, que la Publicité Nationale, en révélant, aussi objectivement que possible, tel ou tel Pays au reste du monde, contribuera, pour sa part aussi, au rapprochement des Peuples, but suprême de toute politique à la fois patriotique et humanitaire, audacieuse et avisée.

SPYRIDION PAPPAS

Chef de Section au Ministère des Affaires Etrangères de Grèce

(Service de la Presse)

La Dalmatie et les Balkans

Les articles publiés dans la presse mondiale, à l'occasion du congrès des P. E. N. Clubs réuni à Dubrovnik — dont nous avons rendu compte dans notre dernière livraison — se comptent par quelques centaines. Parmi les hommes de lettres balkaniques signalons dans la presse roumaine les articles de MM. Victor Eftimiu et Ion San-Georgiu, dans la presse bulgare ceux de MM. S. Jovchev et Vl. Vassilev, dans la presse d'Athènes la série d'articles de M. Costas Ouranis (Proia-Siméra-Néa Hestia), de M. N. Yocarinis (Elefthéron Vima) de M. G. Théotocas (Idéa) etc.

Nous avons aussi demandé à nos collaborateurs M. M. Bogdan Raditsa et Costas Ouranis d'écrire pour nos lecteurs leurs impressions de Dalmatie. Voici les deux articles qu'ils ont bien voulu nous envoyer :

Dalmatie, terre des Balkans.

Un retour en Dalmatie agite en moi bien des impressions rompant avec le cadre habituel de celles que la terre dalmate a coutume de réveiller. Ce fut un retour bien mélancolique, presque crépusculaire, dans un instant particulièrement émouvant, au terme de mes vagabondages méditerranéens, à la limite de mon illusion de pouvoir encore, dans l'Atlantide de nos débâcles spirituelles, retrouver un point d'appui, un coin de la terre bénie d'Ithaque, ou un sourire d'un Cap de Bonne Espérance quelconque, pour nous délasser, pour consoler notre désolation et pour retrouver le goût de notre dégoût.

Je rentrai par un crépuscule calme, avec ces nuages émouvants qui attendaient Tonio Kröger à la fin de son voyage, ou qui enivraient Augusto Pérez, à leurs retours taciturnes dans la désolation de leurs foyers grisâtres et sentant l'humidité des siècles. La synthèse méditerranéenne, formée en moi dans les étapes d'un voyage perpétuel autour du même objet, se décomposait dans cette fraîche soirée, imperceptiblement triste comme une soirée de novembre ou d'un début de mai. Perdu dans l'émotion d'une attente lointaine, je portais dans le vague de ma conscience troublée par une infinité de contacts et de souvenirs, d'innombrables petites acropoles que j'avais croisées sur mon chemin. Et ce fut alors, après les visions éclatantes et harmonieuses cueillies dans les eaux de la Méditerranée, que la Dalmatie m'apparut isolée, presque impénétrable, pres-

que étrangère à celui qu'elle avait pourtant formé en partie, à celui qu'elle avait pourtant reconduit, autrefois, jusqu'au bord de cette même Méditerranée... Et il y avait devant moi comme une mort, et comme une résurrection... Ce n'était point le paysage oublié. Je voyais la cité dalmate dans son enceinte, derrière ses murs crénelés, autour de ses campaniles, entourée de ses horizons bleus, bordée de centaines d'îles où les Robinsons de rêves séculaires partaient toujours vers des caprices inconnus, embarqués sur leur navire et sur leur illusion... Je la voyais jétée sur le carrefour où deux mondes, deux vérités, s'entrecroisaient. A travers d'innombrables contradictions j'essayais de tisser les fils d'une harmonie. Ce n'était point cette harmonie que Barrès a pu trouver dans ses pèlerinages de Tolède à Venise, ou Maurras dans son Antinéa d'Athènes à Florence. Mais c'était toujours une première prise de contact avec ce ruban de terre semé de cités, qui gardent jalousement leurs mentalités nettes comme leur bâtisses, ordonnées comme leurs colonnades, équilibrées comme leur architecture — cités construites suivant le souffle d'une inspiration unique, où l'impulsion illyrienne et l'émotivité slave étaient constamment passées au filtre méditerranéen ; ce filtre qui, d'un tempérament éruptif comme celui d'un Saint Jérôme, ou ham létien comme celui de Dioclétien, façonnait des individualités originales, des stylistes personnels, ou des empereurs qui avaient la supériorité de sacrifier le temporel au spirituel.

C'est cette Dalmatie que je regardais par ce retour crépusculaire et, encore, la Dalmatie du peuple et des artisans et celle des citadins et des vieux patriotes-bourgeois qui professaient la religion de l'éternelle révolte au bon soleil de midi, dans ces parlements indépendants que sont les cafés méditerranéens ; ou encore cette Dalmatie disparue de nos vieux contes, la Dalmatie des aristocrates et des patriciens, retirés par les après midis de dimanche derrière leurs rideaux déteints et rongés par les mites, sur leurs balcons vénitiens endormis. Mais j'aimai surtout la Dalmatie des vieux marins que la mer avait mis à la retraite, de ces têtes incisées, comme ces bas-reliefs de la grande époque emmurés dans les forts abandonnés, de ces hommes qui, du matin au soir assis auprès de leurs voiliers aux mâts brisés, méditaient sans cesse sur leur existence consumée dans le vide d'une vie scellée par de longues années d'esclavage et par de vaines attentes à jamais irréalisées. Je

la sentais en moi cette Dalmatie des pirates et des galiotes, des premières révoltes agraires et nationales, des foires et des fêtes populaires pittoresques; la Dalmatie de ces artistes qui en plein triomphe du style dominant de l'autre côté de la mer, s'évertuaient à tailler la pierre comme ils l'entendaient, avec la ferme et probe volonté de rester fidèles à leur talent...

On a presque toujours mal posé le problème de la Dalmatie. On n'a jamais voulu reconnaître que le jour où l'anneau fut jeté du «Bucintoro» dans la nuit obscure du moyen-âge, fut toujours considéré par les habitants de ce rivage comme un jour de deuil; que cet anneau, un Marco ou un Sergja au Mauvais Regard seraient un jour appelés à le retirer des profondeurs de cette mer orageuse. On n'a jamais assez mis en relief le rôle de Messires Marulitch, Menchéitch, Luchitch, Hectorovitch, Palmotitch, Gundulitch, Boscovitch qui se promenèrent sous les arcades de Padoue, conspirèrent dans les salons de Venise, pensèrent le long de l'Arno, agirent sur les places de Rome, et qui, dans les profondeurs de leurs grandes âmes, surent équilibrer et réprimer leurs passions de grandioses visionnaires descendus des marécages carpathiens et pétris dans les rochers de l'Illyrie. . . . Trop longtemps on fut injuste envers ces maîtres populaires, le fort Radovan, le naïf Buvina, l'agité Georges le Dalmate, pour n'en citer que quelques-uns, qui sous les marbres des «fiorito» vénitiens et sous les «dolciacque» de Pétrarque se sentaient terriblement perdus, mélancoliques, affreusement slaves et balkaniques.

Les artistes de génie, depuis Buvina et Radovan jusqu'à Mestrovitch — cette ultime manifestation de la collaboration consciente entre les génies illyrien, slave, dalmate et balkanique — n'ont jamais manqué à la terre dalmate, au temps du plus beau triomphe de la renaissance italienne, comme aux époques les plus récentes. Ils eurent tous la volonté de rester eux-mêmes, dans leur fantaisie, dans leur inspiration et dans leur expression par le marbre, par la parole et par le pinceau. Cette volonté de maintenir leur individualisme, ils l'ont conservée même dans des milieux à traditions incomparablement plus complexes que les leurs (1).

(1) Voir en ce qui concerne le rôle artistique et littéraire de la Dalmatie dans la littérature yougoslave, les études documentées de R. War-

Je ne peux me passer de recourir aux trois exemples de Latins-Dalmates, à Dioclétien, à Saint-Jérôme, et à Tomaseo, chez lesquels l'élément illyro-balkanique (et slave chez le troisième) déterminait toujours le moment décisif de leur drame intérieur et de leur dualisme. Ces types sont, assurément, les plus représentatifs de cette individualité tourmentée, de cette volonté à la fois éruptive et timide, qui est la clef du caractère dalmate. Ce caractère s'est surtout révélé au moment où la Dalmatie a servi de pont de liaison entre les divers courants de l'esprit qui la traversaient en essayant, dans ses cités, de donner une forme à l'anarchie spirituelle de son interland, tout en repoussant simultanément les influences de son dominateur spirituel d'outre-mer. Je ne vois la Dalmatie que comme un premier aboutissement des contrastes balkaniques se cristallisant dans une forme architecturale et civile.

Il existe encore un tel exemple dans les Balkans. C'est celui des Sept Îles Ioniennes — pour en rester à l'histoire récente. Tomaseo l'a bien vu — lui qui, exilé à Corfou pendant les ténèbres de la Sainte Alliance, a vécu dans son âme et dans son sang l'agonie fiévreuse de ces rivages et qui a pu l'exprimer dans des images douloureuses et spontanées, que d'Annunzio empruntait pour en former son mauvais mosaïque politico-littéraire⁽¹⁾. Dans ses considérations sur les îles ioniennes, sur Venise, sur la Dalmatie, etc., il essayait de montrer⁽²⁾ que ces

nier, «l'Adriatique Slave» (extrait du «*Monde Slave*» octobre 1931; février et mars 1932) et aussi «*Coup d'œil sur la littérature dalmate*» («*Cahiers du Sud*» août-septembre 1932). Parlant de l'avenir de la Dalmatie et commentant un article du soussigné, paru dans la revue dalmate «*Korabja*», sous le titre «*Les nostalgies pour un ordre*», M. Warnier explique la mission contemporaine de la Dalmatie dans les termes suivants: «Il a paru que l'essor et la prospérité du littoral étaient liés plus que jamais à ces relations et à ces échanges avec l'interland et, aussi, que l'avenir littéraire et généralement intellectuel de la Dalmatie serait, une fois de plus, et peut-être plus que jamais, dans une heureuse synthèse des apports occidentaux et orientaux, ceux-là compensant par leurs recherches d'ordre, leur aspiration classique à l'équilibre et à la mesure, ce qu'il y a de dispositions moins sereines et moins équilibrées dans l'âme dalmate avec son atavisme séculaire et les apports que l'Orient a pu laisser sur les grèves».

(1) Voir son poème «*Dalmatia*».

(2) Dans son «*Il Secondo Esilio*» (Scritti di Nicolo Tomaseo, concernant le cose d'Italia e d'Europa dal 1849) Tomaseo, disait: «E se la

organismes disloqués devraient se rattacher fatalement à leur continent. Le phénomène de la renaissance littéraire néo-grecque, au milieu de laquelle Tomaseo aveugle traduisait nos chansons populaires, écrivait sur Dioclétien et Saint-Jérôme et s'en inspirait. peut-être, son seul ouvrage écrit en serbo-croate — ses *Étincelles* — fut pour la littérature yougoslave précédée de quelques siècles, dès l'époque où nos premiers troubadours et nos premiers prosateurs dalmates daignèrent, après avoir publié leurs livres chez les imprimeurs de Venise, s'exprimer aussi dans le «dolce stil nuono», qui était le moyen d'expression de nos bergers et de nos pêcheurs, en qui vivait la chanson de Kossovo et celle de la triste femme de Hassan-aga. Dans ces rochers où la liberté fut toujours défendue et, où les révoltes populaires se sentaient, bien avant l'entrée des Français, accueillies par un peuple de jacobins et de «libertins» que la paix de Saint-Marc n'avait jamais subjugués, il y avait toujours un sens élevé de l'indépendance et de la volonté de s'affirmer avec un accent particulier parmi les autres civilisations. Dans le domaine de la vie sociale, économique et politique, ce phénomène fut encore plus sensible. De Grégoire de Nin jusqu'à l'abbé Pavlinovitch, la Dalmatie n'a jamais cessé d'insister sur son individualité de race, sur son caractère yougoslave. Elle est restée inséparablement accrochée aux montagnes dinariques sur la péninsule des Balkans, ainsi que le prouve d'ailleurs toute la suite de son développement des dernières cinquante années — y compris les dernières manifestations de son art, de sa littérature et de sa vie politique.

* * *

... Et grâce à ce retour j'aimais à la contempler dans la vision enchantée de ses villes : témoignage éternel d'un effort pénible mais couronné par des résultats éclatants. Sur la petite colline de Tsavtat avec, à mes pieds, la perspective grandiose de Dubrovnik mourant dans un paysage essentiellement dalmate, j'aimais au terme de mes pérégrinations méditerranéennes, saluer dans le Mausolée de Mestrovitch, dans un Christ douloureusement slave et pénétré de la foi en sa passion, dans la pierre grisâtre

Grecia vuole essere una davvero consciente che si raccostia quelle parti d'Europa dove il senso del bello e il senso dell'uguaglianza (i due elementi della grandezza ellenica) son piu vivi dico Slavia Meridionale e d'Italia» (ed. Milano, 1862, II tome, page 455).

qui semblait vibrer encore de son aspiration à l'indépendance— une nouvelle et dernière conquête des aspirations dalmates descendues des rochers balkaniques . . . Cette pierre m'était bien proche, plus proche que celle des «palazzi» abandonnés. Dans le martellement dont le travailleur dalmate la frappait, je reconnus comme un écho des angoisses de Radovan. Et j'admirai la race qui poursuivait ainsi ses destinées à travers les siècles, inébranlable et forte.

BOGDAN RADITSA

Le caractère de la Dalmatie

Le voyage aux côtes dalmates ne présente naturellement pas le même intérêt artistique que le voyage en Grèce, en Italie ou en Espagne. Mais ces côtes, justement parcequ'elles ont été peu visitées et très peu décrites, conservent, ainsi que le dit Diehl, «le charme des choses anciennes un peu delaisées» et réservent au voyageur la joie d'une foule de découvertes.

Cette joie et ce charme furent pour moi durant tout mon voyage en Dalmatie comme les deux ailes d'une figure de proue. Elles m'ouvraient la route tandis que nous longions ces côtes pittoresques qui étendent sur deux cent soixante dix kilomètres leurs rochers, leurs baies profondes, leurs vieux châteaux moyenageux et leurs villes anciennes qui conservent encore aujourd'hui de beaux reflets de gloires romaines, de splendeurs vénitiennes et de tempérament slave. Sur l'Adriatique, qui était calme comme un lac, un blanc et beau bateau yougoslave, l'«Héritier Pierre», longeait pour nous les côtes, allant de port en port, pareil à un cygne qui glisse le long de la coupe bleue d'un étang de parc. Et chaque fois qu'il s'arrêtait quelque part c'était comme si on tournait une page d'un vieux livre d'histoire et d'art, illustré de charmantes enluminures. Chaque fois . . .

Cette comparaison ne m'est pas venue au hasard. Vraiment c'est cette impression que donne la Dalmatie: celle d'un vieux livre, oublié sur un rayon de la bibliothèque du monde, que nous ouvrons un jour où nous n'avons rien d'autre à faire et qui, une fois commencé, nous captive jusqu'à la fin.

Et ce livre que ne contient-il? Placées à la frontière du monde d'Orient et de celui d'Occident, les côtes dalmates furent, de-

puis l'antiquité la plus reculée, l'objet d'incessantes revendications. Parfois les invasions se jetaient comme de vagues furieuses contre leurs rochers et les inondaient ; parfois, descendant comme des torrents impétueux de l'intérieur, elle répandaient sur les rivages leurs eaux troubles. Ces côtes aux îles innombrables, disséminées sur toute leur longueur, ont vu des Grecs, des Illyriens, des Celtes, des Romains, des Byzantins, des Avars, des Goths, des Ostrogoths, des Slaves, des Hongrois, des Vénitiens, des Turcs, des Autrichiens, des Français, et l'histoire de la Dalmatie contient presque toute l'histoire de l'Europe pendant de longs siècles, ainsi qu'un coquillage cache et conserve dans le creux de ses spirales toute la rumeur de l'Océan . . .

De tous ces peuples, seuls les Slaves purent s'accrocher, dès le septième siècle, aux côtes dalmates — tels les tenaces petits coquillages sur les rochers marins. Les inondations successives des invasions les recouvraient chaque fois, mais la vie de cette race forte continuait sous elles, ainsi que sous la surface des champs inondés continue la gestation secrète de la semence.

De toutes ces conquêtes qui se succédèrent, seule celle de Venise, qui a duré presque trois cent cinquante ans, a laissé des traces profondes. Aussi la première impression de celui qui visite la Dalmatie est un air d'étroite parenté avec l'Italie. Presqu'à chacune des vieilles cités des côtes, la place centrale est un silencieux et solennel salon de réception aux meubles vénitiens : le palais des comtes avec ses ogives, la loggia avec ses colonnes fluettes, la tour de l'horloge et les bas-reliefs de Saint Marc emmurés au dessus d'une porte. Il ne manque, vous semble-t-il, que le Podesta de Venise pour faire marcher leur vie arrêtée.

Mais lorsque vous entrez plus profondément dans l'âme de ces choses, vous commencez à distinguer les différences, — qui sont aussi grandes que vous sont apparues au premier abord les ressemblances. Ce qui vous a semblé une imitation, presque une copie, se révèle après une observation plus attentive comme une simple influence, — comme un point de départ. L'âme qui s'exprime en ces palais, en ces églises et en ces tours n'est pas celle de Venise. Elle n'a ni sa splendeur patricienne ni son éclat. C'est une âme concentrée en elle même, plus grave et plus profonde : l'âme slave, — avec, au fond, sa mélancolie sans cause. L'art vénitien et l'esprit latin n'ont pas assimilé la Dal-

matie; ils furent ce qu'est dans un champ le gras engrais qui multiple son rendement. Les artistes dalmates qui élevèrent ces monuments du passé ont rendu l'art vénitien avec une pierre grise et avec une âme, grise et forte comme elle. A Venise même, l'architecture a quelque chose de pictural. Ici, même le pittoresque est pesant.

Ces différences je les ai senties plus vivement lorsque je me suis trouvé dans la vieille cité de Trogir, qui est dans son ensemble la plus harmonieuse et la plus suggestive de toutes les autres cités dalmates.

Trogir est une sorte de Ravenne de la Dalmatie. Elle est totalement hors de notre époque, hors même de la vie, et son âme a la mélancolie stoïque, mais inguérissable, des exilés. Assise devant un isthme étroit, elle regarde, pensive et immobile, sa réverbération sur les eaux calmes de l'Adriatique, ainsi qu'un vieux hollandais regarderait son image dans les eaux d'un canal. Le quai où nous débarquâmes était immense et silencieux. Des moutons y paissaient. De vaines tours, aux parties écroulées, se dressent à un coin du quai, — sur un sol plat et nu — écrasant de leur ombre la surface calme des eaux. Vis à vis du débarcadère de vieilles églises élèvent leurs clochers romans et on y voit s'aligner des maisons anciennes endormies, dont les toitures vermoulues ont la couleur de roses fanées. La porte fortifiée par laquelle on entre encore aujourd'hui à Trogir est ouverte sous une haute tour, mais aucun bruit, aucun son même de vie ne monte de cette cité du passé.

Nous la traversâmes pour nous trouver dans un dédale de rues désertes et tortueuses où les maisons plébéiennes voisinaient avec d'anciens hôtels patriciens. Leurs balcons étaient noircis et sur leurs portes fermées les blasons des nobles dalmates des temps passés étaient à demi recouverts d'herbe. Un de ces hôtels avait, au lieu de blason, un pot de géraniums fleuris, et cette petite vie de fleur au milieu du sommeil et du désert de pierre des choses passées émouvait et surprenait par sa tendresse. Les géraniums rouges sur cette façade du palais noirci par le temps donnaient l'impression d'une lumière de veilleuse qui aurait brûlé avec ferveur devant une vieille et respectable icône à demi effacée.

Mais la plus forte impression m'était réservée par la place centrale. Lorsqu'un brusque détour de ruelle me la fit apparaître, je restai comme cloué par la majesté de son silence

et par l'atmosphère dramatique qui s'en dégagait, comme de quelque chose d'à jamais consommé. Il n'y avait que du passé sur cette place,—un passé mort. Mais cette mort était intacte et non pas décomposée. La cathédrale, la loggia, le palais des comtes, la vieille horloge, les hôtels patriciens aux façades sculptées, se faisaient face et se regardaient comme des soldats de pierre veillant un mort solennel. Sur une façade le lion de Saint Marc donnait un nom à ce mort : Venise. Mais à bien regarder, ce bas relief se révélait pareil à ces cartouches que certains Pharaons usurpateurs ont fait graver sur différents monuments égyptiens, après avoir effacé les cartouches de ceux qui les édifièrent, pour s'approprier leur gloire.

Les patriotes yougoslaves de Trogir ont voulu rétablir l'ordre des choses en essayant d'enlever, m'a-t-on dit, les lions des tours et des monuments. J'ai trouvé l'acte inutile. L'histoire de Venise mentionne que le comte Vénitien de Trogir ne devait pas entretenir des relations avec les habitants, ni recevoir d'eux des cadeaux autres que «*uvas et fructus recentes*», — des raisins et des fruits frais. Qu'est-ce que cela signifie sinon qu'il n'y avait rien de commun entre Venise et Trogir ? Mais même sans cela les monuments de la place révèlent d'une façon péremptoire leur nationalité dalmate. La merveilleuse cathédrale a un caractère mâle et fort qui n'est pas italien, et cela est spécifié aussi par le nom de son architecte qui se nommait Radovan. De même le palais de l'ancienne famille des Cippiko, qui fait face au portail finement sculpté de la cathédrale, a, malgré ses balcons et ses fenêtres vénitiens, une façade austère qui donne une impression de force et non de grâce. Toute la place d'ailleurs a une atmosphère de noblesse provinciale, conservatrice, sévère, presque puritaine. Comparée à elle, l'atmosphère de Venise est celle d'une cosmopolite chatoyante. La différence, comme vous le voyez, est grande.

J'ai aimé cette Dalmatie. Et lorsque de la proue du beau bateau yougoslave qui me transportait de port en port j'ai cessé de distinguer ses îles innombrables apparaissant et disparaissant comme des dos de dauphins, j'ai ressenti la tristesse du voyage trop vite terminé. Le poète a beau proclamer Ulysse heureux d'avoir fait un beau voyage. Le bonheur d'un pareil voyage est dans le voyage même...

Entretiens balkaniques

Un débat autour de l'Esprit balkanique.

*La série d'articles que M. Bogdan Raditsa a publiés dans cette revue (N° 4-5 et 6-7) sous le titre «**Les contrastes tragiques de l'esprit balkanique**» a donné lieu à bien des commentaires dans la presse périodique des Balkans. Un débat fut ainsi engagé dont nous croyons utile de tenir au courant nos lecteurs.*

*La revue littéraire «**Minerva**» paraissant à Tirana, publiée sous la signature «**Périskop**» le compte-rendu que voici de l'article de M. Raditsa :*

«Ceux qui ont lu le grand romancier Rudyard Kipling doivent se rappeler ce que répétait toujours un héros du *«Light that Failed»*. «Au printemps, il y aura des troubles dans les Balkans». On raconte qu'un diplomate d'Occident disait une fois à un journaliste, qui lui demandait son opinion sur les Balkans : «Si cela était possible, j'aurais proposé de jeter les Balkaniques dans le Mer Noire. Ce serait là la meilleure solution pour nous Européens ainsi que pour les peuples balkaniques. Ces paroles indiquent la façon de penser des Européens sur nous, Balkaniques.

Peut-être que maintenant les Européens ont plus ou moins changé cette mauvaise opinion sur notre compte, puisque tous les jours ils donnent la preuve que, sur certains points, ils sont bien pires que nous et que, sous cette apparence de civilisation mécanique, ils conservent encore des instincts sauvages. Certains intellectuels d'Europe prétendent que les Européens mêmes se sont *balkanisés*. L'écho de ces paroles a eu son retentissement jusque dans les grandes et belles salles de *Farnezin*, à Rome, lors du Congrès Volta, en novembre dernier, qui s'y est réuni pour étudier le grand et complexe problème qui se nomme civilisation européenne.

En somme, qu'est ce que l'*Esprit balkanique* ? Que fait-il ou qu'est il en mesure de faire en faveur de la *civilisation spirituelle* ? C'est là le thème d'une remarquable étude du journaliste et intellectuel yougoslave Bogdan Raditsa, attaché de presse à la Légation de Yougoslavie, à Athènes. Cette étude a été publiée dans la revue *«Les Balkans»* en même temps que dans la revue grecque *«Idéa»* d'Athènes. Il est intéressant de suivre les pensées exprimées par M. Bogdan Raditsa. Dans la crise mondiale actuelle — dit M. Bogdan Raditsa — qui préoccupe depuis dix ans les guides spirituels de l'humanité, nous devons reconnaître . . . (Ici la revue *Minerva* donne une ample traduction résumée des articles de M. Raditsa).

Il n'y a point de doute poursuit l'auteur albanais, que les autres peuples balkaniques ont aussi plus ou moins les mêmes armes. Mais la question est de savoir si les Balkans peuvent dire au monde une parole décisive, concrète, de façon à être écoutés et pris en considération. Jusqu'aujourd'hui les Balkans ont donné au monde une civilisation qui n'a pas encore été dépassée : la Civilisation Grecque ! Par les lettres et par l'esprit hellénique de Byzance, les Balkans ont donné au monde d'Occident les fondements de la Renaissance. Mais la Péninsule balkanique a-t-elle encore cette faculté qu'a possédée uniquement un de ses peuples, faculté que nous nous efforçons de rendre commune ?

Il existe en Europe des gens qui nient cette capacité balkanique. Ils appellent mêmes les Balkaniques : peuples sans histoire.

Un écrivain italien de mérite, Enrico Ruta, écrivait, il y a quelques années : « Les peuples balkaniques n'auraient même pas de nom s'ils ne se trouvaient justement au beau milieu de cette Apocalypse qu'est la guerre millénaire entre la Croix et le Croissant. Ces Peuples sont un amas nébuleux (textuellement une soupe de nuages) dont on ne sait ce qui en sortira ». D'après l'écrivain italien « les peuples sans histoire sont ceux qui ont une intellectualité plus ou moins étroite et stérile, ceux qui ne produisent pas d'homme de génie, ceux qui ne donnent pas à la civilisation d'oeuvre géniale et par conséquent ne sont ni créateurs ni collaborateurs actifs à l'Histoire Universelle ».

Un autre écrivain, français, Georges Matisse, faisait observer, il y a neuf ans, dans un de ses remarquables livres « *Les Sortilèges de l'Esprit* », que les rôles des peuples leur ont été distribués à leur naissance par un destin biologique indéniable, qu'il existe des races supérieures, prédestinées à jouer un rôle élevé qu'elles peuvent perdre un jour, mais qu'elles recouvreront de nouveau sur leur route, malgré les obstacles qu'elles rencontreront. Nous avons donc, d'après ces auteurs, une hiérarchie de races qui possède des partisans et des adversaires enragés. Personne ne pourrait nier cette supériorité de l'antique race grecque. Mais n'est-il donc pas possible de ressusciter cette supériorité et, de grecque, la rendre balkanique ? Ou bien a-t-elle disparu pour toujours avec la voix de la Pythie et avec l'oracle de Delphes, que l'acharné païen Julien l'Apostat avait essayé de ressusciter ? L'Histoire de Demain y répondra.

La nouvelle revue yougoslave « Valjtsi » publie sous la signature de M. T. Ouyévitch, un des écrivains des plus distingués de la Yougoslavie, et sous le titre « Trois coups d'œil sur la crise spirituelle » un compte-rendu objectif de trois manifestations récentes concernant l'attitude des intellectuels balkaniques en présence de l'Europe. Après avoir parlé des points de vues exposés par les écrivains yougoslaves Mitchitch et Tokine, M. Ouyévitch aborde les articles de M. Raditsa où, dit-il, l'auteur a mis toute l'expérience de ses lectures, de ses voyages et de ses entretiens d'Occident. M. Ouyévitch fait cependant des réserves sur l'« optimisme » dont M. Ra-

ditsa paraît faire preuve quand il affirme l'originalité de Mestrovitch et de Krleja. « Ces deux artistes, dit-il, sont conjoints par une certaine sauvagerie, et une brutalité artificielle qui, depuis St. Jérôme jusqu'à Tomaseo, à travers la renaissance italienne, se conserve jusqu'à nous ».

Enfin la revue athénienne « Siméra » publie sous la signature de M. X. Lefcoparidis, un commentaire dont voici une traduction résumée :

« Rien ne me persuade qu'il faille résolument nier l'Europe et l'Asie pour fixer une attention exclusive sur ce qu'on appelle « réalité grecque ». Je ne peux croire qu'en enfermant l'Hellade dans mon cœur je sentirai, comme dit le poète, « toutes sortes de magnificences », ni que le Bulgare ou le Turc qui serait plein de son pays sentirait autre chose que solitude désolée et que stérile engourdissement.

Les grands problèmes que notre génération est appelée à envisager ne sont pas des problèmes nationaux. Et si j'essaye de les affronter avec les seules armes que m'offrent les données de la « réalité grecque », je me sentirais aussi chétif que si j'entreprenais en barque la traversée de l'océan. Je ne me sens pas déterminé par la force de la race ni du milieu. Des forces torrentielles me déterminent qui neutralisent les autres. En premier lieu je me sens un homme et cette conscience me crée des obligations si incalculables que je n'ai plus le loisir de rechercher, sous l'homme, le Grec. Hier encore, dans une série d'articles publiés dans la revue « Les Balkans », un homme de lettres des plus vivants et des plus cultivés, le Yougoslave Bogdan Raditsa, affirmait qu'en présence de la faillite totale de l'Europe et du mur clos de l'Asie, les Balkaniques doivent chercher en eux-mêmes leur salut spirituel. Nous avons, dit-il, une mission qui doit aboutir à une expression originale et personnelle. Le mysticisme slave devra fusionner avec la clarté des formes grecques pour constituer une nouvelle « synthèse » spirituelle qui sera la personnalité spirituelle des Balkans.

Je reconnais que Raditsa veut dépasser les frontières des nations. Mais il ne les écarte pas entièrement. Il les déplace. Il élargit le cercle sans le briser. Et je ne me demande pas moins s'il y a quelque utilité et ensuite quelque possibilité de fixer des frontières à l'art, ne fussent-elles pas entièrement nationales.

L'art est dans une voie qui s'écarte de plus en plus des frontières nationales, qui échappe de plus en plus au village, à la cité, au pays. D'un côté les générations nouvelles essayent d'exprimer, en tâtonnant quelque peu, la recreation du monde qui s'opère sous nos yeux. D'un autre côté, les plus anciens — ceux que l'ordre fatal de leur génération ou de leur tempérament rattache aux grandes traditions du passé — ne cessent de creuser dans les souterrains mystérieux de l'âme humaine pour en retirer, avec d'innombrables erreurs, un peu de vérité, une petite parcelle d'or parmi tant de ferraille inutile. D'une part la connaissance de l'homme, de l'autre son émancipation. C'est dans l'un de ces

sillons parallèles que les artistes du monde entier sont penchés. Quel sera l'apport d'une «synthèse balkanique» ou de tout autre «synthèse» quelque peu nationale, quelque peu régionale?

Le dilemme est très net. Cette synthèse ne pourra se manifester que par un art retardataire. Ou bien elle fera de l'art descriptif, elle ajoutera la flûte du berger d'Arcadie au bâton du porcher serbe, ce qui n'accroîtra pas le patrimoine artistique du monde; ou elle suivra le courant et se donnera un contenu plus universellement humain—mais alors justement elle cessera d'être balkanique... Si comme individus nous avons aussi l'ambition de faire entendre une voix d'Orient qui ne soit pas plainte et lamentation, si nous voulons qu'on dise jamais avec un semblant de probabilité que le plus grand poète du monde est un Grec, un Bulgare ou un Turc et que les oeuvres de nos auteurs soient spontanément traduites, sans aucune subvention officielle ou privée, qu'elles retentissent à travers le monde comme les oeuvres scandinaves en d'autres termes si nous voulons nous placer sur un pied d'égalité avec les autres peuples — ouvrons largement portes et fenêtres. Les vents qui souffleront déchireront peut-être les parchemins de notre tradition nationale...

Revendiquons hardiment le droit de communier directement avec la pensée universelle, même si la moyenne de notre civilisation demeure sur un niveau inférieur à celui de bien d'autres peuples. Ce n'est ni la pensée ni l'art balkaniques qui pèseront d'une façon décisive sur les destinées de l'humanité. Nous y enfermer volontairement c'est en quelque sorte nous châtrer par mysticisme ou présomption...

...En communiquant sans cesse avec les grands courants universels, fussent-ils contradictoires, nous élèverons le niveau de notre civilisation et nous formerons l'atmosphère nécessaire à l'éclosion de grandes et originales manifestations dans le monde de l'art. Je ne songe pas à nier que ces manifestations conserveront probablement, et tant que provenant des Balkans, le sceau balkanique. Mais cette empreinte, encore que caractéristique, ne fera pas leur principale qualité. Ce n'est pas l'empreinte nationale qui constitue la qualité maîtresse des grandes oeuvres d'art. Plus même cette empreinte est vive, plus la répercussion de l'oeuvre d'art se limite. Aux cimes, les oeuvres dominent peuples et nations.

Ce n'est donc ni le mépris pour nos malheureux Balkans, ni le «snobisme» qui nous pousse vers l'Europe. C'est la conscience de notre faiblesse. C'est la simple constatation que nous serons condamnés à suivre de loin les arts et les sciences dans la voie de leur rapide évolution, si nous persistons à nous appuyer uniquement sur le bâton ancestral. Une généreuse conviction que notre niveau actuel n'est pas dû à quelque imperfection congénitale, à quelque insuffisance humiliante, nous pousse à revendiquer le droit d'envisager aussi les problèmes qui se posent devant l'homme d'aujourd'hui, de nous mouvoir dans la même atmosphère, de respirer le même air. Si cela s'appelle du snobisme prenons-en notre parti».

M. Raditsa à qui nous avons communiqué ces textes nous adressa la mise au point que voici :

Athènes 21 Juillet 1933

Mon cher ami,

Je viens de recevoir la série des copies que vous avez eu l'amabilité de m'envoyer, à temps pour que je puisse encore une fois — j'espère la dernière — parler des conditions tragiques dans lesquelles se débat l'esprit balkanique.

C'est dans une vision nette, sans préjugés, que je me suis efforcé de jeter sur le papier certaines considérations à ce sujet. M. Ouyévitch a raison de dire : « Raditsa, en se plaignant de l'absence d'une synthèse slavo-grecque, ne voit dans les Balkans que d'éternels fronts de querelles, des luttes incessantes et des attaques sans fin ». En effet, je vois dans cette nuit, — pas autant balkanique qu'européenne, — un cortège bizarre de talents et parfois, quoique très rarement, de génies qui voguent désorientés dans un chaos spirituel, errant sans savoir et sans pouvoir trouver des points de contact ou d'appui. En ouvrant depuis de nombreuses années, ou mieux, depuis que nous existons, portes et fenêtres à l'Europe, comme vous le dites, nous en sommes arrivés à ce point où nous nous trouvons maintenant, un point bien triste : sans un caractère propre à nous, sans une individualité bien définie, sans une humanité bien exprimée. Nous avons réussi à créer, ou mieux, à imiter un art, une littérature, une science — sauf les rares exceptions auxquelles j'ai fait allusion — qui n'étant pas les nôtres n'ont contribué en rien au développement spirituel de l'humanité. Et dans cet état de choses, la synthèse balkanique, comme expression d'une réalité balkanique, je la voyais opposée aux thèses étroites et limitées de chaque particularisme national ; et aussi comme un pas qui devrait finalement nous conduire vers l'humanité tout entière, laquelle n'était jamais omise dans le fond de mes considérations.

Mais aussi longtemps que nous nous trouverons enfermés et liés dans nos différentes réalités délimitées, nous ne pouvons nous passer d'elles sans être amenés à commettre des actes qui devraient fatalement être dirigés contre l'humanité même. Ni Dante qui appartenait à l'humanité tout entière, qui, à travers l'Italie réunie, voyait une Europe unie et qui était d'abord un homme, ne pouvait se passer de la « réalité italienne » du XIII^e siècle ; de cette Italie « serva . . . di dolore ostello . . . nave senza nochierno in gran tempesta . . . — Chè le terre d'Italia tutte piene — Son di tiranni . . . » mais il vivait sa tragédie profonde en lui-même, comme Unamuno celle de son Espagne « universelle et éternelle », en exprimant ainsi à travers des réalités bien distinctes un morceau, et peut-être le plus douloureux, de l'humanité tout entière. Je peux donc comprendre et accepter que la perfection de notre satisfaction personnelle serait de pouvoir nous passer de notre réalité particulière dans une Europe, armée de nations et de nationalismes — qui est encore toujours le problème le plus passionnant de l'homme européen d'aujourd'hui — et de pouvoir avec un accent dostoyevskien embrasser toute la terre en nous jetant devant toute l'humanité ; d'arriver c'est à

dire à la perfection de nos aspirations. Mais malheureusement une réalité grecque, comme une réalité bulgare, ou turque, ou yougoslave, ou italienne, ou anglaise, existe. Et nous sommes forcés d'en tenir compte, de l'étudier, de souffrir d'elle et de jouir d'elle, pour ne pas être des fantômes, pour ne pas être des anti-humains pour lesquels l'art n'est que pur jeu, délivré de chaque contact avec la vie, avec la misère humaine : un art déjà mort et qui ne pourrait avoir son charme que dans une époque plus heureuse et plus calme que la nôtre.

Et je ne crois pas qu'un art lié profondément aux racines mêmes de notre réalité balkanique devrait être un art retardataire, de même que je ne vois pas l'art de Lidia Seifoulina, de Kataev et des autres jeunes auteurs russes ou américains liés aux réalités contemporaines russes ou américaines, — toujours comme aspect particulier d'une vision universelle de l'humanité — sont du simple folklore. L'art, d'ailleurs, comme un acte d'expression, est toujours moderne, contemporain et neuf. Et quand il est en retard sur la vie même, dont il sort après une lutte ardente pour conquérir sa forme, il n'est plus de l'art. Je ne vois donc pas que cet art soit figé dans la réalité, cette réalité dont il procède, dont il reçoit le sang et la chair, quand tant de vrais artistes ont réussi à devenir universels et humains, tout en appartenant à leurs réalités russe, anglaise, ou italienne, universellement et éternellement. André Gide a très bien dit : «Quoi de plus espagnol que Cervantès, de plus anglais que Shakespeare, de plus italien que Dante, de plus français que Voltaire ou Montaigne, que Descartes ou que Pascal . . . et quoi de plus universellement humain que ceux-là ?»

Mais ce qui est bien triste dans nos conditions balkaniques, c'est que nous abandonnons la réalité grecque, ou bulgare, ou yougoslave dans la plus grande partie de nos créations, pour accepter une quelconque réalité française, italienne, américaine ou russe, sans nous rendre compte de l'erreur fondamentale que nous commettons envers nous-mêmes, puisqu'ainsi nous sommes également inutiles aux autres autant qu'à nous-mêmes.

Le moment principal qui me préoccupait dans mes considérations, c'était celui de notre existence spirituelle chaotique, informe et encore plongée dans les marécages et les plaines humides et stagnantes dans lesquelles elle s'enfonce et s'engloutit. Et c'est dans un faible espoir de pouvoir un jour arriver, nous autres aussi, à la conquête d'une forme personnelle, que j'ai voulu jeter ces regards sur notre situation, en laissant de côté toutes considérations éphémères d'ordre économique ou politique qui pourraient nous conduire trop loin dans la discussion. J'ai voulu regarder sans romantisme toute une partie de l'humanité qu'une société européenne bien élevée et progressiste a biffée de sa liste d'invités. A un moment bien sombre de l'histoire je voulus, mon cher ami, défendre l'homme balkanique — cet homme qu'on a voulu jeter dans la Mer Noire — comme une entité qui devrait dignement, individuellement prendre sa place, comme dirait notre Branko Lazarévitch, dans la «République de l'Esprit mondial». — Branko Lazarévitch qui, parlant dans son livre «Sur les trois plus hautes valeurs spirituelles yougoslaves», disait : «L'élan terrible de ces œuvres (poésie populaire, Niégousche et

Mestrovitch) où éclate tout le balkanisme impulsif, nous ramène à cette triste histoire balkanique qui, depuis les Romains et les Avars jusqu'aux Austro Hongrois, fut une succession de luttes gigantesques pour arriver à son expression historique . . .

Toutes ces hautes valeurs—poursuit Lazarévitch—sont des expressions de notre type dinarique, que Cvijitch a si magistralement défini au point de vue physiologique et psychologique. Cvijitch leur a taillé leur place historique et leur rôle psychologique dans le complexe yougoslave . . . Le mélange slavo-illyrien—synthèse de l'amplitude, de la sensibilité et du mysticisme slave, d'un côté, et du primitivisme rudimentaire, de l'individualisme et de l'héroïsme illyriens, de l'autre—nourri d'une foule d'influences secondaires depuis les Pélagés de Hvar jusqu'aux Turcs des Balkans, à travers les invasions de toutes sortes de races du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest et inversement, a produit une structure psychologico-esthétique spéciale, dans les couches de laquelle se trouvent les différenciations les plus diverses et qui a su s'exprimer dans un style artistique et littéraire original, sans imiter personne, mieux encore, en synthétisant toutes les caractéristiques de race, d'histoire, de psychologie et d'esthétique . . .

Il y a dans ce style la mâle énergie illyrienne, la vision de l'au delà et l'émotivité slave ; et encore l'autocriticisme, le rationalisme et le finalisme gréco-romains, la subtilité et le sens des réalités appris de Byzance — dans des proportions parfaitement harmonieuses . . . Ce type qui, toujours suivant Lazarévitch, forme un bloc défini et qui peut être appelé dinarico - balkanique, est placé sur le carrefour des Balkans ; il forme le pont entre l'Asie et l'Europe et participe à la communauté mondiale, à titre de membre utile et à droits égaux. Il forme une expression européenne - asiatique, comme diraient les Russes, — plus asiatique qu'européenne — et surtout une expression dinarico - balkanique—au fond dinaro - illyrienne, car elle n'est balkanique que par certains côtés.

Telle me paraît être aussi la place de nos plus hautes valeurs dans la république mondiale de l'esprit.

Croyez cher ami, à mes sentiments d'affectueuse amitié.

Bogdan Raditsa

Informations Politiques

La Bulgarie et la politique étrangère.

M. Monchanov a présidé une séance extraordinaire de la Commission des Affaires extérieures, à laquelle il fit un exposé confidentiel sur l'attitude de la Bulgarie en présence des Pactes internationaux récemment conclus. Malgré le caractère confidentiel de ces communications, la presse bulgare se croit en mesure de savoir que le Président du Conseil estime que la situation est loin d'être aussi inquiétante que certains milieux ont tenté de la présenter. Le gouvernement bulgare n'a pas été surpris par les événements; il en suit l'évolution sans perdre un seul instant de vue les grands intérêts du pays.

M. Mouchanov, parlant dans cet ordre d'idées, a appris à l'assistance qu'on attend pour le mois de septembre à Sofia la visite du ministre des affaires étrangères de Turquie, Tevfik Ruchdi bey. Il a de même relevé l'initiative du ministre des affaires étrangères roumain, M. Titulesco, en vue de la réalisation d'une entente balkanique analogue à celle qui a été signée à Locarno, en indiquant que le nom de Tevfik Ruchdi Bey est lié à cette initiative.

Passant à la question du rétablissement des rapports diplomatiques avec la Russie Soviétique, il a déclaré qu'il est tôt encore d'en parler avant l'établissement d'échanges commerciaux réels avec ce pays. L'initiative privée entreprise dans ce sens et qui a été faite avec l'assentiment du gouvernement n'a donné aucun résultat.

Le Président du Sobranié, M. Malinov, a fait ensuite un exposé qui s'est prolongé pendant deux heures. Après avoir passé en revue les travaux de la Conférence économique et souligné les causes des difficultés auxquelles elle se heurte, M. Malinov a parlé de ses entrevues d'abord avec Sir John Simon, puis avec le ministre des affaires étrangères grec, M. Maximos, en relevant que l'objet de cette dernière prise de contact a porté sur les modalités de règlement des problèmes pendant gréco-bulgares.

L'exposé de M. Mouchanov et de M. Malinov fut suivi par des déclarations des représentants de l'opposition. Voici, d'après *la Bulgarie* un compte-rendu des opinions émises:

On entendit tout d'abord M. Pastoukhov, social-démocrate, qui exprima l'avis que la Bulgarie est isolée et qu'elle doit activer sa politique extérieure. Sans qu'il soit nécessaire pour elle de s'orienter au point de vue international, elle ne doit pas cependant rester à l'écart des événements qui se déroulent dans le monde et qui pourraient l'acculer à un isolement complet.

M. le Dr Stanichev, du groupe macédonien, a de préférence parlé des intérêts de la Bulgarie en connexion avec le pacte de non agression récemment conclu et plus spécialement des rapports avec les voisins.

M. Stanichev a pris position sous ce rapport contre une orientation hâtive et a insisté sur la nécessité d'une expectative calme, car les événements internationaux sont gros de surprises.

Abordant la question des luttes macédoniennes, il a souligné que l'émigration macédonienne est étroitement liée à la population de la Bulgarie et qu'elle ne devrait en être séparée en aucune façon.

M. Kalfov et M. A. Tsankov, de l'Entente démocratique, ont fait, chacun de son côté, des exposés détaillés et précis sur la situation internationale de la Bulgarie. Ils ont recommandé une observation plus vigilante des événements internationaux et spécialement de ceux qui concernent la Bulgarie.

De l'avis des deux orateurs, le rétablissement des rapports avec la Russie des Soviets sera dangereux pour l'ordre intérieur car, ont-ils déclaré, le mouvement communiste s'intensifie et le gouvernement dispose de forces insuffisantes pour y faire face.

M. Kalfov, s'arrêtant sur l'initiative du ministre des affaires étrangères roumain, M. Titulesco, et sur celle du ministre des affaires étrangères turc, Tevfik Ruchdi Bey, la première suggérant la conclusion d'un triple pacte entre la Bulgarie, la Yougoslavie et la Roumanie, sur base du statu quo et la seconde proposant la conclusion de pactes bilatéraux entre la Bulgarie et chacun des Etats balkaniques sur la base de la révision partielle de la ligne frontière bulgare et la renonciation à certains autres droits et prétentions, s'est déclaré contre la signature de pactes et de conventions qui équivaldraient pour ses aspirations légitimes à des sentences de mort. D'une façon générale, il a relevé, avec une extrême circonspection pourtant, que la situation de la Bulgarie l'achemine progressivement à l'isolement, sans pour cela prendre position en faveur d'une orientation définitive extérieure vers laquelle pourtant les événements poussent la Bulgarie.

M. Tsankov, de son côté, a consacré la plus longue partie de son exposé à la Conférence économique et à la nécessité et possibilité d'assurer des débouchés aux produits du pays.

M. G. Pétrov ne s'est pas montré non plus partisan d'une orientation extérieure. Nous assistons actuellement non pas à une orientation, mais à une effervescence en Europe, ce qui nous impose d'être vigilants et prudents.

M. Pétrov a déclaré que le pacte de non-agression est inacceptable pour la Bulgarie dans sa forme actuelle et particulièrement en raison de la clause définissant l'agresseur, bien qu'il n'existe pas de difficultés formelles pour sa signature.

En ce qui concerne les initiatives d'entente balkanique, l'orateur a demandé des données plus complètes afin de pouvoir élucider le problème et mettre en évidence les avantages qui pourraient résulter pour la Bulgarie d'un Locarno balkanique.

L'exposé de M. Bourov, sur la situation internationale en général et sur celle de la Bulgarie en particulier, appuyé de données détaillées et concrètes, a été suivi de conclusions qui, dit le «Zora», ont arrêté l'attention de la commission. Ces conclusions, résumées en quelques mots, relèvent qu'en poursuivant sa politique de non orientation et d'amitié

avec tous les pays, en tendant à bénéficier de l'appui de tous, la Bulgarie serait mieux à même d'assurer la réalisation de ses buts.

M. R. Madjarov, du même groupe que l'orateur précédent, a énoncé des conclusions analogues à celles tirées par celui-ci. Il s'est écarté de la ligne de politique recommandée par lui, uniquement en ce qui concerne le rétablissement des rapports politiques avec la Russie soviétique. M. Madjarov a trouvé notamment que ce rétablissement est possible à condition d'assurer l'ordre intérieur.

M. Boyan Smilov, national libéral, s'est prononcé pour le cours actuel de la politique de neutralité et d'expectative. Il s'est déclaré contre l'adhésion de la Bulgarie au pacte de non-agression et au Locarno balkanique qui, à son avis, ne viennent que consacrer l'état de choses proclamé par les traités de paix, et affirmé que la Bulgarie n'a pas à les signer et à renoncer ainsi bénévolement aux droits que ces traités lui reconnaissent.

L'orateur ne trouve pas que le révisionnisme ait fait son temps. Il croit que le principe «Les Balkans aux peuples balkaniques» est irréalisable, car, a-t-il dit, l'intervention des grandes puissances dans les affaires de la péninsule ne pourra jamais être écartée.

M. Yanko Sakizov, social-démocrate, a développé des vues et des conclusions analogues à celles énoncées par M. Pastoukhov.

Le dernier a pris la parole M. Vi. Mollov, qui s'est désolidarisé avec la proposition de la délégation bulgare à Londres en ce qui concerne la question de l'endettement.

Il a soutenu en matière de politique extérieure la thèse d'expectative. Le pacte de non-agression est inacceptable pour la Bulgarie, étant donné la clause définissant l'agresseur laquelle aggrave la situation du pays.

L'attitude des organisations macédoniennes.

À la suite des mesures qu'a prises le gouvernement à l'égard des organisations macédoniennes, le Conseil Central de l'Organisation Révolutionnaire Macédonienne a donné à la presse le curieux communiqué que voici :

La Comité Central de l'Organisation Révolutionnaire Intérieure Macédonienne, prenant acte de tous les appels lancés dernièrement par différents milieux et afin de donner une fois de plus une preuve de sa bonne volonté, déclare qu'il est prêt à arrêter la persécution contre les personnes coupables vis-à-vis de l'O. R. I. M. pourvu qu'elles mettent désormais fin à leurs activités conspiratrices contre elle et contre l'unité de l'œuvre libératrice macédonienne.

Nous croyons qu'un délai de quinze jours est amplement suffisant pour que les personnes visées puissent fournir les assurances nécessaires.

Nous espérons de même que cette déclaration sera également appréciée à sa juste valeur par tous les facteurs qui secondent la lutte contre les organisations macédoniennes par divers moyens et différentes voies.

Si, cependant, nonobstant nos espoirs, les atteintes contre la vie des pionniers macédoniens et contre l'unité du mouvement macédonien continuent, l'O. R. I. M. se verra à contre-cœur forcée de définir à nouveau son attitude, en rejetant toute responsabilité de ce qui pourrait s'ensuivre.

Institut autonome des minorités

Sur l'initiative du Groupe national bulgare pour les Conférences balkaniques, un institut des minorités vient de se constituer à Sofia. Ce dernier agira de façon autonome et se proposera pour but principal de suivre les phases de la question minoritaire dans toute son ampleur, d'étudier le statut concernant les minorités bulgares et d'assurer leur défense, juridique et morale. L'institut comprendra outre les membres ordinaires vingt membres auxiliaires. Au nombre des membres ordinaires figurent des personnes qui connaissent le problème minoritaire et qui sont compétentes aussi bien en matière minoritaire qu'en celles d'éthnographie, géographie, droit international, économie politique, etc.

Après les élections de Salonique.

Le résultat des élections de Salonique, gagnées par les partis de l'opposition, n'out guère modifié la composition de la Chambre. La majorité du gouvernement demeure la même. Toutefois, au point de **GRÈCE** vue de l'impression générale sur l'opinion publique, cette victoire de l'opposition n'a pas été sans exercer une notable influence, d'autant plus que, des deux côtés, les partis avaient attribué à cette consultation populaire une portée politique beaucoup plus vaste que ne comportent ordinairement des élections régionales. Mais le départ de M. Vénizélos pour les eaux, au lendemain des élections de Salonique, a émoussé l'ardeur des luttes de partis et le mois semblait s'écouler sans événements particulièrement notables, lorsque survint l'arrestation, suivie le lendemain du relâchement, du chef de la sûreté spéciale, commandant Dikaïos. On sait que l'ancien chef de la sûreté générale, M. Polychronopoulos, se trouve impliqué dans l'affaire de l'attentat contre M. Vénizélos. L'arrestation d'un autre chef de police pour les mêmes motifs produisit une impression des plus pénibles. L'opposition, par la bouche de M. Papanastasiou, en exprima une vive indignation. Le président du Conseil répliqua par de sévères déclarations à la presse. Sur ces entrefaites, la chambre convoquée pour les derniers jours du mois, et renvoyée à huitaine, s'apprête à se réunir dans une atmosphère lourde de passions.

La visite de Tevfik Ruschdi bey.

Un article de M. Papanastasiou.

Rentrant de Londres, Tevfik Ruschdi bey s'est arrêté quelques heures à Athènes, dans la journée du 16 juillet. L'entretien que le ministre turc des Affaires étrangères eut avec le président du Conseil et le ministre interimaire des affaires étrangères, M. Pasmazoglou, dura plus de deux heures. A l'issue de cet entretien le communiqué suivant fut donné à la presse :

• Au cours de l'entretien qui eut lieu aujourd'hui à Kifissia dans une atmosphère des plus cordiales, entre le ministre turc des affaires étran-

gères, le président du conseil et le ministre des affaires étrangères, on passa en revue aussi bien les problèmes généraux de politique internationale que les questions qui intéressent plus spécialement les Balkans. Cet entretien a permis de constater la concordance absolue de vues et des directives qui inspirent la politique des deux pays, et qui est une nouvelle et heureuse attestation de liens étroits et cordiaux qui les unissent. De part et d'autre il fut reconnu nécessaire de poursuivre l'action commune des deux pays dont la politique constitue la base d'un effort pacifique d'une plus grande envergure pour le règlement des questions pendantes entre les pays balkaniques et le développement de leurs rapports commerciaux. Le ministre des affaires étrangères de Turquie a exprimé sa joie pour l'occasion qui lui était fournie de s'entretenir avec le premier ministre et le ministre des affaires étrangères de Grèce et réitéra le vif désir du gouvernement turc de recevoir, le plus tôt possible, la visite des ministres hellènes à Ankara».

Le ministre turc s'est aussi entretenu longuement avec l'ancien président du Conseil et président de la IV^e Conférence, M. *Papanastasiou*. L'heureuse évolution des rapports gréco-turcs et leur répercussion dans la vie politique des Balkans a été analysée dans un article que M. *Papanastasiou* fit paraître à cette occasion, dans le quotidien athénien, «*Elefthéron Vima*».

En voici la traduction :

«L'infatigable et habile homme d'Etat qui dirige la politique extérieure de la Turquie, à son retour de Londres à Ankara, après un bref séjour à Paris et à Rome, a cru indispensable de s'arrêter à Athènes pour s'y rencontrer avec les personnalités grecques officielles, après avoir eu l'occasion de s'entretenir à plus d'une reprise avec nos ministres des Affaires étrangères et des Finances, à Londres. Cette nouvelle visite de Ruschdi bey n'a rien d'exceptionnel. En règle générale l'éminent homme d'Etat turc saisit les occasions de ses voyages en Europe pour visiter aussi la Grèce et pour y entrer en contact avec les dirigeants responsables de notre politique extérieure et même avec le peuple. C'est là une nouvelle preuve de l'importance exceptionnelle que la nouvelle Turquie attribue aux relations amicales et à la collaboration avec la Grèce; en même temps c'est un moyen de resserrer davantage les rapports gréco-turcs et de préparer le terrain en vue d'organiser une collaboration systématique dans les questions d'intérêt commun aux deux républiques.

Ce qu'il y a de certain c'est que l'attention de Moustapha Kémal et de ses collaborateurs se porte constamment, depuis la fin des longues guerres, vers le développement de relations amicales avec tous les Etats et vers la consolidation de la paix. Pour tous ceux qui eurent l'occasion d'un contact plus direct avec la Turquie contemporaine, surtout avec ses gouvernants d'aujourd'hui, il n'y a rien d'inexplicable dans cette politique que l'Etat voisin applique avec sincérité, avec fermeté et avec une exceptionnelle habileté. Moustapha Kémal et Ismet pacha ont été des soldats excellents et ils sont parvenus par de grands exploits militaires à sauver leur patrie d'une destruction certaine et complète. Néan-

moins, le sentiment des horreurs de la guerre et de la nécessité de consolider la paix pour la prospérité des peuples, prédomine dans leurs âmes. Alors que leur mouvement révolutionnaire qui a sauvé la Turquie était un mouvement nationaliste et continue encore à avoir un caractère nationaliste, Moustapha Kémal aussi bien que ses collaborateurs sont ennemis de toute guerre à tendance impérialiste, visant à une extension des frontières de leur Etat. D'ailleurs les problèmes intérieurs—renover et occidentaliser la Turquie—qu'ils ont posés, sont si énormes et, pour les résoudre de façon satisfaisante, il y a un si grand besoin de paix que toute péripétie militaire de la Turquie constituerait une trahison envers cette grande œuvre intérieure. Certes le fondateur de la Nouvelle Turquie et ses distingués collaborateurs ne sont pas capables d'une telle trahison.

Les principales étapes de cette politique extérieure de la Turquie furent les pactes d'amitié avec la Russie, l'Italie et la Grèce ainsi que les conventions économiques avec ces mêmes Etats. Tous ces actes sont complétés par les autres pactes d'amitié conclus par la Turquie ou qu'elle se prépare à conclure avec d'autres Etats balkaniques ou extra-balkaniques.

C'est dans l'axe de cette politique que se trouve le Pacte dit d'Orient que Ruschdi bey signa à la veille de quitter Londres et auquel participent huit Etats voisins de la Russie. En vertu de ce Pacte qui vise à l'application pratique du Pacte Briand-Kellog, les signataires admettent la définition de l'agresseur telle qu'elle fut reconnue par la Commission de sécurité de la Conférence du Désarmement, sur la proposition de la Délégation russe et d'après la formule du délégué grec, M. N. Politis, président de la Commission. L'importance internationale de ce Pacte, auquel il serait hautement souhaitable que la Grèce adhérât, consiste dans le fait que c'est pour la première fois qu'un pacte d'amitié est conclu entre la Russie et la Roumanie et, à travers cette dernière, la Petite Entente. Outre cette adoption de la définition de l'agresseur, ce Pacte indique aussi que le Groupe des Etats signataires se rapproche des points de vue français contre les dispositions agressives de l'Allemagne.

Cependant, bien que l'amitié gréco-turque ressemble à la conclusion de relations amicales avec d'autres Etats extra-balkaniques, et que ces pactes servent en commun la politique de paix, l'amitié gréco-turque—selon la conception du gouvernement grec et plus encore selon celle du gouvernement turc—a des causes plus profondes et des buts plus larges. Les causes plus profondes consistent dans la parenté très étroite des deux peuples. Elle est née de leur coexistence durant de longs siècles, devenue plus sensible après leur séparation, ainsi que de leurs intérêts politiques et économiques communs et très importants.

Les buts plus larges consistent dans un resserrement très étroit de relations entre les deux Etats, dans l'organisation d'une collaboration systématique et continue sur le terrain politique aussi bien que sur le terrain économique, susceptible de mener à l'organisation d'une collaboration similaire entre tous les Etats balkaniques. A preuve non seulement le règlement à l'amiable des différends gréco-turcs, le pacte d'amitié gréco-turc, les accords commerciaux, la collaboration dans la question du tabac, mais aussi les déclarations responsables des person-

nalités officielles turques et grecques au cours de leurs rencontres à Athènes et à Ankara, leur collaboration à Genève et à Londres; et, à un degré non moindre le renfort que la Turquie officielle et non officielle a apporté à l'idée de l'Union balkanique née en Grèce.

Si le mouvement balkanique a commencé à Athènes, c'est à Istanbul et à Ankara qu'il a pris un caractère presque officiel en raison de l'intervention officielle de la Turquie, de l'appui enthousiaste par la parole et par les actes qu'elle a apporté à l'œuvre de la Conférence Balkanique. Il suffit de se rappeler les paroles mêmes du Président de la République, du président du conseil et du ministre des affaires étrangères à la deuxième Conférence Balkanique pour comprendre quelle importance la Turquie officielle attache au rapprochement et à la collaboration des peuples balkaniques. Même après la Conférence d'Istanbul, la délégation turque, encouragée toujours par son gouvernement, a contribué à un degré incalculable au succès de l'œuvre qui s'est accomplie.

Le gouvernement turc, désireux de faire tout son possible pour ce grand but, ne manque pas d'offrir sa médiation amicale pour le règlement de différends qui pourraient exister entre d'autres pays balkaniques, comme entre la Bulgarie et la Grèce.

Précisément parce que je connais les excellentes dispositions du gouvernement turc j'ai toujours soutenu que la Turquie et la Grèce devraient procéder à l'application des principales résolutions de la Conférence Balkanique, lesquelles ont pour but de supprimer les méfiances et les différends pouvant encore exister entre les pays balkaniques, et de poser des fondements solides pour leur rapprochement et leur collaboration.

J'ai en vue :

a) le projet d'un pacte politique balkanique de mise de la guerre hors la loi, de règlement pacifique des différends, de protection des minorités et de sécurité mutuelle; b) le projet d'un pacte de collaboration économique par l'établissement d'une union douanière partielle consistant dans l'application de tarifs préférentiels réduits et dans l'orientation commune de la politique commerciale des Etats; et c) le projet d'un pacte sur le statut des ressortissants des Etats balkaniques, leur accordant la liberté de circulation d'établissement et de travail dans les Etats en question. La Conférence Balkanique a considéré les projets de ces pactes comme solidaires et constituant un ensemble, et que leur acceptation créerait un nouvel état de choses dans les Balkans, garantissant la paix et le développement de l'économie et de la civilisation des peuples balkaniques.

L'acceptation simultanée de ces pactes par les six Etats balkaniques paraît difficile quant à présent. C'est pourquoi il faut commencer leur application par les Etats qui sont déjà mûrs à cet effet. Or, il est incontestable qu'on peut considérer comme tels en premier lieu la Turquie et la Grèce, puis l'Albanie. Les autres Etats balkaniques suivront ensuite. La Bulgarie n'a aucune attache qui l'en empêche. Elle a quelques réclamations qui, à mon avis, peuvent être satisfaites plus facilement au moyen des pactes en question. La Roumanie et la Yougoslavie, après la forme nouvelle qu'a prise le pacte de la Petite Entente, se trouvent liées et ont besoin du consentement de la Tchécoslovaquie pour adhérer

aux pactes en question Je ne m'imagine pas que ce consentement rencontrera de grandes difficultés, puisque d'une part le pacte de la Petite Entente a un caractère défensif, et, d'autre part, l'Union balkanique ne dirige aucune pointe contre qui que ce soit. L'application de ces pactes, d'abord par deux ou trois Etats ne peut méconter personne ni donner lieu à malentendu, puisque cette méthode pour l'adoption de pactes de pareille nature fut appliquée aussi à d'autres accords internationaux d'un caractère connexe, ainsi qu'à l'établissement de l'union postale balkanique. Même le conseil de la Conférence balkanique en sa dernière session à Bucarest, a relevé que les groupes de la Conférence Balkanique doivent poursuivre l'application des pactes en question, même si, au début, deux Etats seulement se montrent prêts à le faire.

Le naufrage de la Conférence économique mondiale et de la Conférence du désarmement ont prouvé que la collaboration économique tout autant que le désarmement impliquent le rapprochement politique des Etats. Et puisqu'il semble que pour l'instant un rapprochement politique plus étroit soit impossible entre les Etats qui participent à la S. d. N. et même entre les seuls Etats de l'Europe, on se rend compte de l'importance extraordinaire que revêt l'organisation du rapprochement politique des Etats par régions. Cette organisation est rendue d'autant plus nécessaire que le danger d'une nouvelle guerre se fait sentir à l'horizon politique international, notamment après la modification intervenue dans la politique intérieure de l'Allemagne.

Les conversations gréco-turques seront continuées à Ankara. Je suis d'avis que le gouvernement hellénique, considérant les conclusions de la Conférence Balkanique et les dispositions clairement manifestées par la Turquie, devrait prendre l'initiative de suggérer l'application desdits accords, lesquels inviteraient plus tard les autres Etats balkaniques à y adhérer. Les accords gréco-turcs conclus jusqu'ici ont marqué un grand progrès dans la voie du rapprochement étroit des deux Etats mais il faut reconnaître qu'ils constituent seulement un point de départ. Un pas autrement décisif serait fait vers le but final, au moyen des trois susdits pactes lesquels organiseront d'une manière systématique la collaboration constante de la Grèce et de la Turquie, ainsi que des autres Etats balkaniques.

J'espère que le gouvernement actuel se rend compte de l'importance exceptionnelle qu'aura un tel règlement des relations gréco-turques et qu'il tiendra à revendiquer l'honneur de sa réalisation. La 4ème Conférence Balkanique qui se réunira en septembre à Salonique facilitera, j'en suis sûr, le gouvernement grec aussi bien que le gouvernement turc et les autres gouvernements balkaniques, à prendre une initiative aussi importante et aussi honorifique.

De son côté Tewfik Ruschdi bey, interrogé par les représentants de la presse a fait les déclarations suivantes :

— L'amitié réciproque des deux pays, est pour chacun des deux pays aussi précieuse que l'amitié d'une grande puissance. Je n'exagère pas en disant, qu'unis, ces deux Etats constituent une puissance des plus remarquables.

Le trait caractéristique de notre amitié est qu'elle se fonde sur la reconnaissance de l'entité nationale des deux peuples, toujours dans le sens de la consolidation de la paix. Cela ne nous empêche pas de développer de part et d'autre n'importe quelles relations avec d'autres puissances qui travaillent également en faveur de la paix.

Au cours de leur séculaire histoire, ces deux nations ont vécu, comme vous le savez, tantôt en paix, tantôt en guerre entre elles. Je puis vous assurer qu'elles ont réalisé de grandes choses seulement lorsqu'elles ont vécu en paix. En se combattant elles ont créé des ruines très sensibles à toutes les deux. Heureusement notre amitié est désormais solide, indissoluble, car elle est nationale des deux côtés. Ce n'est pas une exagération de dire, qu'unis, les deux Etats forment une organisation très puissante, qui contribue très largement et efficacement à la paix en Orient et dans les Balkans.

Le Grèce est un pays balkanique, mais avant tout une puissance méditerranéenne et l'étroite amitié gréco-turque présente aussi ceci de bon : elle n'exclut pas les autres amitiés des deux côtes, tant des pays balkaniques que des deux grandes puissances méditerranéennes, l'Italie et la France. Vous savez par quels liens d'amitié la Turquie est liée avec elles. L'amitié gréco-turque facilite les rapports des deux Etats amis aussi bien avec les autres pays des Balkans qu'avec ces deux grandes puissances méditerranéennes.

L'indivisibilité absolue des deux pays, la Grèce et la Turquie, rend de plus en plus cordiale et durable notre grande amitié, qui doit se développer et se maintenir au-delà de toute attente. Faites sentir, tant que vous pouvez, à votre cher peuple hellène, combien est précieuse l'amitié gréco-turque».

Le président du conseil a, de son côté, déclaré aux journalistes ;

— Notre conversation avec le ministre turc des affaires étrangères s'est effectivement déroulée dans une atmosphère de cordialité absolue et de sincérité mutuelle.

Sur tous les sujets que nous avons touchés, nous avons constaté une parfaite harmonie de vues. Les contacts réguliers de ceux qui représentent les deux gouvernements consolident les fondements de leur collaboration intime, que l'on constate dans toutes les manifestations de la politique extérieure. Pour que vous compreniez combien cette collaboration est étroite, je me borne à vous dire qu'à Londres comme à Genève, à plus d'une reprise, le ministre hellène a représenté la Turquie aussi dans diverses conversations, de même que le ministre turc a représenté la Grèce».

Le congrès annuel du parti radical-démocrate-paysan, réuni à Belgrade, a pris un certain nombre de résolutions destinées à exercer une notable influence sur la vie politique du pays. Placé **YUGOSLAVIE** sous la présidence de M. Ouzounovitch, ancien premier ministre, assisté en qualité de vice-président par M. Marinkovitch, le congrès, où participaient quelque deux mille cinq cents délégués, a d'abord résolu de donner désormais au parti le nom

de «national-yougoslave» afin de mieux marquer la fin du particularisme et la volonté de l'union.

Le congrès a ensuite tracé les lignes générales de sa politique. La politique extérieure de la Yougoslavie devra s'appuyer sur la collaboration internationale et sur l'application des traités, l'armée nationale n'étant pas une armée d'attaque, mais bien de défense.

D'autres manifestations—telles que le programme du parti populaire yougoslave, l'autorisation accordée pour la création d'un nouveau parti radical social, lequel fait dans son programme une mention spéciale de l'Union balkanique — indiquent aussi que la détente du régime d'exception instauré en 1929 se poursuit par des étapes successives et que l'unité nationale, mise à l'abri de facteurs qui risquaient de la compromettre, se complète et s'achève avec la participation de citoyens de toutes tendances.

La Vie Economique et Sociale

CHRONIQUE FINANCIÈRE

L'endettement des Etats. — Le problème grec vu de Londres.

L'impasse où se trouvent actuellement les Etats débiteurs a fait l'objet de longues discussions à la Conférence économique et monétaire mondiale, au sein de la première sous-GRÈCE commission financière (mesures immédiates de redressement). Il ne pouvait en être autrement car l'instabilité monétaire et l'endettement des Etats sont deux problèmes qui resteront au premier plan des questions à résoudre si l'on veut arriver au rétablissement des relations normales entre les nations et au redressement de l'économie mondiale. La disproportion actuelle entre les revenus et les charges des pays débiteurs semble d'ailleurs devoir continuer, du moment qu'on ne prend pas de mesures spéciales pour l'amélioration durable de la balance commerciale de ces pays.

Tous les représentants des Etats débiteurs ont été d'accord sur la nécessité d'opérer des *ajustements d'un caractère définitif* tandis que les Etats créanciers veulent à tout prix réserver l'avenir. Au nom des Etats débiteurs, M. Madgearu, ministre des Finances de Roumanie, a déposé, devant la sous-commission des mesures temporaires de redressement financier présidée par Georges Bonnet, une résolution qui, après avoir proclamé la nécessité de procéder à un ajustement définitif des obligations des nations débitrices, envisage l'élaboration d'un certain nombre de mesures provisoires qui peuvent se résumer comme suit :

- 1) Une représentation adéquate des créanciers sera constituée dans chaque pays ;
- 2) Si une des parties demande l'ouverture des négociations l'autre partie ne pourra s'y dérober ;
- 3) Les accords devront tenir compte de la capacité de paiement et de transfert des débiteurs, ainsi que de la chute des prix dans leurs principaux produits d'exportation ;
- 4) Si les négociations bilatérales n'aboutissent pas à un accord, une procédure de conciliation sera déterminée.

La position des nations créancières a été définie aussitôt

après la déclaration ci-dessus des nations débitrices, par M. Neville Chamberlain. Le chancelier de l'Echiquier après avoir fait remarquer que l'histoire des emprunts étrangers au cours de dix dernières années «n'était pas faite pour inspirer confiance aux prêteurs et que la disparition de cette confiance avait en quelque sorte renversé le problème du capital» a exprimé sa sympathie aux pays débiteurs et, notamment, à ceux dont les principaux produits d'exportation sont les matières premières et les produits agricoles. Il a souligné ensuite que le relèvement du niveau constituerait le remède le plus efficace au problème des dettes. En ce qui concerne la question des méthodes à employer pour atténuer les difficultés, M. Chamberlain a posé en principe qu'il ne saurait y avoir de règle universelle et que les négociations bilatérales entre débiteurs et créanciers constituent le procédé le plus naturel et le plus fructueux. Pour faire aboutir ces négociations il est indispensable de créer une organisation ayant qualité pour représenter les créanciers et qui devrait être non pas un corps arbitral mais un organisme impartial ayant pour objet de donner des conseils, à la satisfaction de tous.

Le chancelier de l'Echiquier, s'étant déclaré contre une organisation groupant les créanciers par dessus les frontières⁽¹⁾ a préconisé des groupements limités au cadre d'une nation, dont il appartiendrait aux divers gouvernements de susciter la création.

Il importe de citer ici le projet de résolution que la délégation du Royaume-Uni a présenté au comité de rédaction de la sous-commission de redressement financier, en conclusion du discours de M. Chamberlain :

1) La commission monétaire reconnaît que le rétablissement du commerce mondial dépend pour une large part de la reprise des emprunts internationaux normaux, mais qu'on ne saurait s'attendre à une telle reprise, étant donné les difficultés actuelles ; elle recommande cependant qu'on s'efforce autant que possible de rétablir la confiance nécessaire pour permettre une telle reprise.

2) La commission monétaire déclare que le crédit des pays débiteurs doit nécessairement être préservé, car il constitue la base d'une reprise

⁽¹⁾ Cette proposition a été faite par le représentant de la Hongrie, M. Imrédy, qui a fait ressortir la nécessité d'établir une super-organisation des créanciers étrangers, qui permette aux débiteurs d'obtenir des ajustements par voie de négociations directes.

des emprunts internationaux. C'est pourquoi la commission loue chaleureusement les pays débiteurs qui ont continué à s'acquitter de leurs obligations malgré les difficultés actuelles. D'une manière générale, la commission tient pour essentiel que tous les pays débiteurs fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour s'acquitter de leurs obligations, notamment qu'ils s'abstiennent de toute politique financière intérieure qui pourrait y mettre obstacle dès l'abord.

3) La commission monétaire rappelle aux pays créanciers qu'ils devraient, de leur côté, contribuer à soutenir le crédit des pays débiteurs et à protéger ainsi la valeur de leurs propres placements en poursuivant une politique financière et économique appropriée et, notamment, en supprimant les obstacles à la libre circulation des marchandises dont doit nécessairement dépendre, en dernier ressort, la capacité de remboursement des pays débiteurs,

4) La commission monétaire reconnaît que la perte de la confiance a renversé brusquement le cours normal des mouvements de capitaux ce qui, conjointement avec la chute désastreuse des prix, a rendu plus difficile pour certains pays de s'acquitter intégralement de leurs obligations dans la monnaie où elles sont libelées, et il en est particulièrement ainsi des pays producteurs de matières premières. Cependant, en attendant qu'on connaisse l'évolution future des prix mondiaux, dont la hausse profiterait automatiquement aux débiteurs, la commission juge injustifiable toute tentative de novation permanente des dettes commerciales.

Dans l'interval, la commission estime que les accommodements temporaires qui pourraient être nécessaires pour aider certains débiteurs à s'acquitter actuellement, d'une manière régulière et dans la plus forte mesure possible, de leurs engagements extérieurs, doivent varier selon les circonstances de chaque espèce et devraient faire l'objet de négociations directes entre créanciers et débiteurs, compte tenu des divers intérêts en cause.

5) La commission monétaire recommande aux gouvernements des pays créanciers d'apporter leur aide, en favorisant, s'il y a lieu, la création d'organismes représentant les diverses catégories de porteurs d'emprunts étrangers.

Cette proposition britannique relative à la question de l'endettement, a été étudiée par le comité de rédaction du sous-comité de la commission monétaire qui s'est occupée des mesures temporaires de redressement financier, parallèlement aux autres suggestions et projets de résolution. Le comité de rédaction sur le problème de l'endettement a achevé ses travaux le 18 Juillet et il a adopté avec certaines modifications de détail le projet de résolution élaboré par les représentants de la France, de la Grande Bretagne, de l'Italie et de la Roumanie. Le texte de ce projet a été rapporté par M. Neville Chamberlain, devant la sous-commission des mesures immédiates de redressement financier, qui le rapportera également devant la

commission monétaire et financière de la Conférence de Londres, le 24 Juillet, en séance plénière.

Cette résolution dont le texte suit immédiatement, constitue une sorte de compromis entre les diverses tendances qui s'étaient manifestées au cours des débats sur l'endettement des Etats. Elle pose comme principe fondamental le respect des contrats, mais insiste sur le besoin d'adapter les obligations aux circonstances. Le texte de cet important projet est ainsi conçu :

1) Dans les circonstances présentes une solution du problème de l'endettement peut, dans certains cas être nécessaire pour le rétablissement de l'équilibre. Mais elle ne doit pas cependant être recherchée au détriment du crédit ;

2) Il ne paraît pas possible d'établir des règles uniformes applicables à tous les pays débiteurs. Il est cependant indispensable pour la restauration des crédits, que les contrats soient respectés en l'absence de modifications acceptées d'un commun accord par les parties intéressées ;

3) Quand les arrangements sont reconnus nécessaires, ils devraient être conclus directement auprès des débiteurs et des créanciers et être fondés sur les moyens de paiement des débiteurs. Il est, d'autre part, dans l'intérêt même des créanciers de conclure des arrangements susceptibles de permettre l'adoption simultanée, par les pays débiteurs, de programmes de restauration économique et financière ;

4) Il est désirable qu'à l'intérieur de chacun des pays intéressés des organisations appropriées puissent représenter les différentes catégories de créanciers au titre d'emprunts étrangers aussi bien, le cas échéant, à court qu'à long terme, et que ces organisations maintiennent entre elles tels contrats qui pourraient être nécessaires pour faciliter leur tâche. La commission recommande aux gouvernements desdits pays d'encourager la création et la liaison d'organisations de ce genre.

Tandis que la sous-commission de la commission monétaire pour l'endettement des Etats étudiait cet important problème, M. Maximos ministre des Affaires étrangères et M. Loverdos, ministre des Finances de Grèce entraient en contact avec les représentants des bondholders pour arriver à un arrangement qui serait fait sur la base des possibilités de transfert et la capacité de paiement actuelles de la Grèce. Le rapport du comité financier de la S. d. N. sur la situation financière de la

Grèce publié au mois de juin et commenté ici même⁽¹⁾, définissait d'ailleurs de la façon la plus autorisée la situation économique et financière du pays.

Parallèlement aux négociations avec les porteurs, la délégation hellénique présentait devant la Conférence de Londres le point de vue grec qui peut être résumé comme suit : Si la collaboration économique que tout le monde désire se fait avec méthode et si les grandes nations créditrices aident les petites nations débitrices à améliorer leur situation économique, sur la base d'un plan destiné à favoriser leurs intérêts communs ceci aurait contribué non seulement au rétablissement de la balance économique mondiale, mais aussi au meilleur service des dettes internationales dont les sujets des grandes puissances auraient profité comme crédateurs des petites nations. Cette collaboration économique devrait se faire par la conclusion d'accord commerciaux qui auraient assuré des exportations supplémentaires pour quelques produits déterminés des petits Etats.

Les difficultés pour la conclusion de tels accords, en contradiction avec la clause de la nation la plus favorisée, pourraient être facilement surmontées. Il est généralement reconnu que les échanges commerciaux ont été réduits à cause des tarifs douaniers élevés et personne n'espère actuellement leur abaissement ou l'abolition des entraves commerciales. Le premier donc pas serait fait par la conclusion de tels accords. La Grèce est acquise à l'idée de la rénovation des méthodes de commerce international. En raison de sa situation critique et afin de défendre sa monnaie et d'équilibrer sa balance des comptes, elle a été obligée de contingenter les importations des marchandises. Tant que la balance des comptes sera en déficit il sera impossible de laisser libre l'importation, quoique la diminution des importations a comme conséquence la sous-consommation de l'abaissement du standard of life du peuple.

Le seul remède à cette situation, préjudiciable aux étrangers autant qu'à la Grèce, c'est l'augmentation des exportations et notamment celle du tabac. L'augmentation de l'exportation de ce produit ne pourrait se faire sans l'amélioration de la situation économique mondiale et c'est seulement par cette augmentation que la Grèce aurait pu tenir ses engagements envers l'étranger. Quelques grands pays crédateurs pourraient

(1) Voir «Les Balkans» Mai — Juin 1933, p. 95 suivantes.

aisément importer de grandes quantités de tabac grec sans nuire à leur production nationale. Si simultanément on neutralisait les difficultés existantes pour le transfert de capitaux, les crédateurs auraient l'occasion de voir le débiteur accomplir ses engagements.

En somme, ce que la délégation grecque a proposé à Londres c'est un système spécial de politique commerciale qui consiste à un traitement préférentiel des pays débiteurs de la part des pays créditeurs, afin de les aider et leur faciliter le paiement de leur dette extérieure, par dérogation à la clause de la nation la plus favorisée. Cette nouvelle dérogation à la clause de la nation la plus favorisée, venant après d'autres, comme celle de l'union douanière ou des Etats limitrophes, serait probablement acceptée par la Conférence si les travaux n'étaient pas interrompus, marquant ainsi son échec partiel.

En tout cas, le rapport de M. Colijn, président de la commission économique de la Conférence, sur les différentes idées qui se sont manifestées pendant les débats de la sous-commission n° 1 (politique commerciale) en reconnaissant «qu'une opinion générale s'est manifestée en faveur du maintien de la clause de la nation la plus favorisée sous sa forme inconditionnelle et illimitée» souligne que «certaines délégations se sont montrées très favorables à l'admission de nouvelles exceptions. En ce qui concerne cependant la nature de ces exceptions, les opinions les plus variées se sont exprimées».

Le 21 Juillet, les négociations des ministres grecs avec les représentants des porteurs étaient interrompues, les représentants des porteurs insistant à ce que la Grèce procède à des paiements dépassant visiblement ses possibilités économiques. Les deux ministres grecs ont déclaré que le pourcentage pouvant être payé par la Grèce ne pourrait en aucun cas dépasser 22 ½ % pour l'année 1933 et 27 ½ % l'année 1934, limites extrêmes de la capacité de paiement du pays. La seule façon qui permettrait au gouvernement hellénique d'accepter sans danger l'augmentation des pourcentages ci-dessus serait de faciliter le placement des produits grecs sur le marché britannique. Les représentants de la Grèce ont rappelé que leur gouvernement, dès le début de la Conférence économique mondiale, a recherché à lier le service de la dette publique extérieure avec l'augmentation de l'exportation des produits grecs; cependant, l'arrêt des travaux de la Conférence, a em-

péché que suite fût donnée à la proposition grecque y relative.

Ainsi l'interruption des travaux de la Conférence et l'interruption des pourparlers avec les porteurs, ramène la situation à ce qu'elle était, il y deux mois. Aucune promesse d'acheter des produits grecs, pas d'accord quant au service de la dette extérieure. Il y a, pourtant, une différence ; c'est que le séjour de la délégation grecque à Londres n'a pas été inutile car pendant les laborieuses négociations avec les représentants des porteurs, les ministres grecs ont eu l'occasion de prouver une fois de plus la bonne foi du pays et son désir sincère d'arriver à un arrangement satisfaisant pour les deux parties. L'échec de la Conférence a fait échouer leurs efforts qui porteront probablement leurs fruits plus tard.

Il devient en tout cas de plus en plus évident, qu'il ne peut y avoir de paiement si les débiteurs ne reçoivent pas des facilités appropriées pour vendre leurs marchandises sur les marchés de leurs créanciers.

C'est une vérité qui fera son chemin en même temps qu'une autre : celle de la réduction du volume des dettes. Il est caractéristique que le sénateur Couzens, représentant des Etats-Unis à la Conférence de Londres, ait déclaré sur ce sujet que « si les prix devaient être élevés, le fardeau des dettes doit être en même temps allégé ». Cette déclaration, a précisé le représentant des Etats-Unis, ne doit pas être considérée, comme une invitation à faire défaut, « mais il importe de réunir les créanciers et les débiteurs dans un organisme permanent pour corriger les retards et les injustices ».

Des travaux de la Conférence de Londres il ne reste pour le moment que des discours ; des promesses des grandes nations à aider les petites pour accomplir leurs engagements il ne reste rien. *Sunt verba et voces, praeterea que nihil.*

Constantin Karanikas

La situation financière.

A la suite de l'accord intervenu à Paris avec les porteurs des titres d'emprunts, les obligations du gouvernement roumain ont été sensiblement réduites. Le service d'amortissement pour la période **ROUMANIE** allant du 1er Janvier 1933 au 31 Mars 1935 a été supprimé, et, cette suspension peut être prorogée d'une nouvelle année, à la demande du gouvernement roumain. Des modifications ulté-

rieures en faveur de la Roumanie sont aussi prévues pour le service des emprunts après le 1er Septembre 1933, si la situation du pays l'exige. L'accord stipule qu'à l'expiration de ce moratoire le service d'amortissement sera repris par voie de rachat sur le marché; ce n'est que lorsque cette opération aura été entièrement terminée pour les obligations relatives à la période de suspension que l'amortissement par tirage pourra être repris, suivant les conditions initiales des emprunts.

Les dispositions de cet accord limitent le service de la dette roumaine pour 1933 - 34 à quelque 4 milliards 550 millions de lei, l'économie réalisée s'élevant à 2.197 millions environ. Rappelons ici qu'au 1er Avril 1933 la situation de la dette publique roumaine présentait le tableau suivant :

Dette extérieure	83.500.000.000
Dette intérieure	13.500.000.000
Dettes de guerre	39.583.513.656
Obligations d'assistance	1.564.557.760

En dépit de ces allègements et des mesures rigoureuses adoptées pour compresser les dépenses, il semble qu'il soit encore nécessaire d'organiser un contrôle sévère sur la vérification et la perception des impôts dont le rendement est resté en deça des prévisions. Le ministre des Finances a personnellement entrepris des inspections dans les provinces pour contrôler l'application des lois fiscales. Le budget de l'exercice en cours — qui est unique à l'encontre de ceux des années précédentes divisés en budgets ordinaires et extraordinaires — se balance à 23.437.573.454 lei. Bien que fortement compressé, puisque le budget de l'année dernière était prévu à 27 milliards et demi, le nouveau budget dépasse toujours les chiffres des recettes réalisées l'an dernier.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Dans notre dernière chronique nous avons fourni les grandes lignes de l'accord qui renouvelle jusqu'en 1952 la concession en Turquie de la Banque Ottomane. Après la **TURQUIE** ratification de ce document par la Chambre turque, l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Ottomane qui s'est réunie récemment à Londres, a voté à son tour à l'unanimité l'accord en question signé le 5 juin dernier à Ankara.

Aux termes des modifications apportées dans les statuts, la Banque Ottomane sera administrée à Istanbul par un conseil composé de sept membres, dont quatre directeurs et trois administrateurs. Les uns et les autres sont nommés par un comité, siégeant à Londres ou à Paris, composé de vingt membres, dont dix membres français et dix membres anglais. Les trois administrateurs résidant à Istanbul sont choisis par le Comité de la Banque sur une liste à lui présentée par le gouverne-

ment turc. Leur mandat a une durée de trois ans ; il peut être renouvelé. Un des directeurs reçoit le titre de directeur général de la Banque Ottomane pour la Turquie, non plus comme auparavant pour toute la société, et préside le conseil d'administration.

Le comité a tout pouvoir pour guider, contrôler et surveiller toutes les opérations de la Banque. Les attributions et pouvoirs du conseil d'administration, siégeant à Istanbul, sont définis par le Comité, en vertu d'un règlement d'ordre intérieur.

Dans son discours à l'assemblée de la Banque, le président, Sir Herbert Lawrence, a prononcé des paroles particulièrement flatteuses pour la gestion des finances turques. Il a dit notamment ceci : « J'ai eu plusieurs fois l'occasion, dans de précédentes assemblées, de vous signaler la solidité des principes suivant lesquels sont conduites les finances publiques en Turquie. Nous pouvons constater, une fois de plus, que l'équilibre du budget et la stabilisation rigoureuse de la livre turque sont restés pour les autorités responsables des articles de foi auxquels sont subordonnés tous les autres intérêts particuliers et même généraux ».

Le nouveau Commissaire du gouvernement turc auprès du Conseil de la Dette Publique répartie de l'ancien empire ottoman, Ali Riza bey, ci-devant sous-secrétaire d'Etat aux Finances, a quitté ces jours derniers Ankara se rendant à Paris pour surveiller l'impression des nouvelles obligations turques 7 1/2 % 1933 qui seront émises en représentation de la part turque dans les dettes ottomanes. Les nouvelles obligations turques sont de type uniforme, elles ont une valeur nominale de 500 francs et portent un intérêt de 7 1/2 % payable deux fois l'an, le 25 novembre et le 25 mai de chaque année. Le premier coupon de ces obligations équivalant à fr. français 18,75 sera détaché le 25 novembre prochain.

Le tableau ci-dessous donne à titre indicatif le capital nominal nouveau revenant à chaque titre unitaire ottoman sur base du nombre de titres en circulation au 1^{er} janvier 1933. Ces chiffres sont susceptibles d'être quelque peu majorés pour certaines obligations par suite des amortissements en cours des Etats du Levant. Ils peuvent d'autre part être modifiés au cas où des variations importantes se produiraient dans la valeur respective des monnaies de paiement des titres ottomans actuels.

<i>Désignation des Anciens Emprunts</i>	<i>Fr. français revenant à chaque Obligation</i>
Dette Unifiée.	165
Osmanié 1890.	132
Priorité Tombac.	131
40 millions de francs (Chemins de fer Orientaux)	109
5 % 1896	175
Douanes 1902.	135
4 % 1903, Pêcheries	105
Bagdad, Série I	173
4 % 1904	135
4 % 1901-1905.	134
Tedjizat-Askérié.	173
Bagdad, Série II	173
Bagdad, Série III	158
4 % 1908	139
4 % 1909	137
Soma-Panderma.	106
Hodéida-Sanaa	107
Douanes 1911.	174
5 % 1914	206
5 % 1928	213
Bons d'arriérés, Série A.	92
Bons d'arriérés, Série B.	159
Bons d'arriérés, Série C.	105
Lots Turcs	40

— Par une loi votée en dernier lieu le ministère des Finances a été autorisé à mettre en circulation des monnaies en argent pour un montant de 12 millions, dont la tranche de 6 millions à frapper dès à présent et le solde de Ltqs 6 millions au cas où le besoin s'en ferait sentir.

Les nouvelles monnaies en argent seront de trois catégories : a) des pièces de 100 piastres au titre de 0,9 d'un poids de 12 grammes, b) des pièces de 50 piastres au même titre d'un poids de 3 grammes, c) des pièces de 25 piastres au titre identique d'un poids de 3 grammes. Une bonne partie de l'argent nécessaire pour la frappe de ces monnaies a été importée en barres de Londres.

La limite d'acceptation pour les monnaies en argent a été fixée à Ltqs 20. Les anciennes monnaies en argent seront achetées par le ministère des Finances sur base de leur valeur intrinsèque. Cette valeur sera communiquée en temps voulu aux caisses fiscales. Le prix de l'ancien medjidié a été fixé à 37 piastres.

— Nonobstant le paiement d'un coupon sur les emprunts ottomans, depuis le 20 Juin, et le détachement d'un autre coupon sur les valeurs anatoliennes des chemins de fer, le marché des fonds d'Etat et des valeurs mobilières d'Istanbul a été particulièrement calme et languissant à la fin de juin et au début de juillet; ce n'est qu'après la première décade du mois courant qu'on a pu relever une certaine amélioration qui est encore loin de traduire la tendance qui devrait dans des circonstances pareilles se manifester en période normale. Il est vrai que l'attention des capitalistes et des épargnants se trouve concentrée sur la dévalorisation de la monnaie américaine et sur les fluctuations de la livre sterling. La livre turque continue à maintenir une stabilité remarquable. Ses cours par rapport au franc français demeurent fixes depuis de longs mois; ils n'oscillent qu'entre francs français 12,03 et 12,06 pour une livre turque.

— Le contrôle sur le change a été dernièrement renforcé pour prévenir les fuites et les exportations des richesses nationales. L'autorité compétente n'accorde plus de devises qu'aux personnes qui se déplacent pour affaires dûment attestées par les Chambres de commerce ainsi qu'à celles dont l'état de santé nécessite un séjour ou une cure à l'étranger; cette dernière circonstance doit être également attestée par la médecine officielle. Les différentes banques ne sont plus autorisées, d'autre part, à vendre des chèques même pour des montants limités jusqu'à 5 livres sterling. L'achat de pareils chèques ne se fait plus maintenant qu'aux seuls guichets de la Banque Centrale de la République.

Quoique l'épargne turque ne se trouve pas, comme dans les pays à monnaie instable, dans la nécessité de convertir en or une partie de ses ressources,—l'épargne considère généralement cette conversion comme une espèce d'assurance contre la dépréciation des monnaies inconvertibles, ce qui provoque la thésaurisation du métal jaune—la livre turque or a renchéri dans le courant de ce mois d'une vingtaine de piastres à la suite de demandes d'or à l'intérieur du pays.

Istanbul

C. Gaziadi.

Le nouvel accord commercial avec la Grèce.

Le 20 juillet le ministre de Yougoslavie à Athènes, M. B. Christich et le ministre intérimaire grec des Affaires étrangères, M. G. Pesmazoglou ont signé, à la suite de négociations menées **YUGOSLAVIE** depuis quelques semaines, un nouvel accord de commerce entre les deux pays.

Le nouvel accord introduit dans celui qui était en vigueur jusqu'ici les modifications suivantes :

Le pourcentage des exportations helléniques en Yougoslavie par rapport aux exportations yougoslaves en Grèce est augmenté et porté de 35 % à 50 %. En ce qui concerne spécialement le blé ce pourcentage est fixé à 20 %, mais à la condition que, pour le transport du blé yougoslave en Grèce, la préférence sera donnée aux vapeurs grecs.

Le contingent d'importation en Yougoslavie au bénéfice du tarif réduit est augmenté pour les produits grecs ci-après : du raisin sec à 30.000 quintaux avec un droit d'entrée de 5 dinars par 100 kgrs.; des figues spécialement conditionnées à 200 quintaux avec un droit d'entrée de 10 dinars, et des figues non conditionnées à 15.000 quintaux avec un droit d'entrée de 5 dinars; des olives à 7.000 quintaux avec un droit d'entrée de 6 dinars. L'accord fixe en outre un contingent d'importation en Yougoslavie : pour les charrues de provenance hellénique d'un poids ne dépassant pas les 40 kgrs., jusqu'à 2.000 pièces; pour les tapis helléniques jusqu'à 200 quintaux.

Le système des bons de compensation qui, dans la pratique, a parfaitement réussi jusqu'ici, est maintenu en vigueur.

L'accord est conclu pour huit mois, c'est-à-dire qu'il arrivera à expiration le 20 mars 1934. Les clauses relatives aux pourcentages entrent en vigueur à partir du 1 juillet a.c., c'est-à-dire à partir de l'expiration de l'ancien accord.

Au nouvel accord est annexé un protocole en vertu duquel :

1) Les rabais sur les tarifs ferroviaires pour les transports en transit à destination et en provenance de Thessalonique seront mis en vigueur dans le plus bref délai. Grâce à ces rabais, les transports de marchandises de Thessalonique pour Vienne et Budapest par voie de Yougoslavie coûteront sensiblement moins cher que par voie de Trieste;

2) Les tarifs ferroviaires pour les transports directs seront également réduits ;

3) La Direction des Chemins de fer yougoslaves promet de prendre l'initiative de convoquer une Conférence des Chemins de fer de l'Europe Centrale pour établir des tarifs réduits sur tous les réseaux ferroviaires centre-européens.

Signalons à cette occasion que pendant les cinq premiers mois de l'année en cours les exportations grecques en Yougoslavie présentèrent le tableau suivant qui marque une notable augmentation sur les chiffres correspondants de l'année dernière.

Mois	1933	1932
Janvier	5.793.000	502.000
Février	5.473.000	1.231.000
Mars	10.634.000	1.829.000
Avril	4.496.000	290.000
Mai	4.940.000	1.073.000

D'autre part les exportations yougoslaves en Grèce ont été réduites, au cours de cette même période, à 100.357.000 drachmes, contre 127.536.000 pour la même période de l'année dernière.

Le Mouvement vers l'Union

L'avant projet de l'Union douanière.

A la suite de la réunion à Istanbul du Comité préparatoire pour l'Union douanière partielle, qui a eu lieu à l'occasion de la Semaine balkanique de Commerce et d'Industrie, à la fin du mois de mai dernier, le président du Groupe grec et de la IV Conférence Balkanique adressa les deux lettres suivantes aux présidents des autres Groupes balkaniques :

Athènes, le 19 juin 1933

Monsieur le Président,

Le Comité préparatoire pour l'union douanière partielle qui s'est réuni à la fin du mois de mai dernier à Istanbul a décidé, après les débats sur chacun des articles de l'avant projet d'accord multilatéral sur l'union douanière partielle, de prier la Présidence de la Conférence Balkanique d'envoyer quelques exemplaires de l'avant projet, comme celui-ci fut formulé au cours de la récente réunion d'Istanbul, aux divers groupes nationax pour la Conférence.

Ceux-ci, après entente préalable avec les organisations compétentes de leurs pays (Chambre de Commerce etc.) sont priés de nous adresser leurs remarques dans des mémoires qui nous seront transmis au plus tard jusqu'au 15 août prochain, afin que nous puissions les distribuer à temps utile pour la prochaine Conférence.

Ainsi le Comité préparatoire pour l'union douanière qui doit se réunir de nouveau le 12 septembre, avant la Conférence à Salonique, avant d'élaborer la forme définitive de l'accord multilatéral, pourra prendre en considération les mémoires qui lui seront soumis.

Nous vous envoyons ci-inclus quelques exemplaires du texte de cet avant projet pour être distribués aux personnes compétentes de votre groupe.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Le Président

Le Secrétaire-Général

Athènes. le 19 Juin 1933.

Monsieur le Président,

Vous savez que, conformément aux décisions prises par la troisième Conférence Balkanique de Bucarest et parallèlement à la Semaine Balkanique du Commerce et de l'Industrie et à la session annuelle du Conseil de la Chambre Balkanique du Commerce et de l'Industrie, réunies à Istanbul du 26 au 30 mai 1933, nous avons convoqué en même lieu et temps, le Comité spécial prévu dans les décisions de la troisième Conférence Balkanique, en vue de l'étude de l'avant-projet d'accord sur l'union douanière et économique des Balkans.

Ce Comité, après discussion de cet avant-projet en bloc et par articles,

a conclu sur la nécessité qu'il y aurait, afin d'arriver au but poursuivi, de prendre comme base de nomenclature douanière balkanique le travail du Comité économique de la Société des Nations sur le projet de nomenclature douanière, comme contenant également des explications et commentaires sur la classification des marchandises aux fins tarifaires (*)

En conséquence et conformément à la décision formelle et unanime de ce Comité spécial, nous vous prions de faire étudier par vos experts, au plus tôt possible, le susdit projet de la S. d. N. en comparaison avec votre propre tarif des douanes et de nous adresser vos remarques comparatives en temps utile pour les faire distribuer avant la réunion du Comité préparatoire et de la quatrième Conférence Balkanique.

La prochaine réunion du Comité préparatoire pour l'union douanière est prévue en même temps que le Congrès annuel de la Chambre Balkanique de Commerce et de l'Industrie, à savoir le 12 septembre prochain à Salonique. Vous comprendrez donc qu'il sera nécessaire, que vos observations sur le projet de nomenclature douanière de la S. d. N. nous parviennent le 1er septembre prochain au plus tard, pour pouvoir les faire imprimer et distribuer à temps.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Le Président

Le Secrétaire-Général

Voici le texte de cet avant projet :

LE PROJET D'UNION DOUANIÈRE PARTIELLE

Préambule. — Objet de l'accord

En vue 1) de développer au plus large degré possible les échanges de produits et de services entre les marchés nationaux balkaniques—et 2) de coopérer pour la protection la plus efficace de leurs principaux produits sur les marchés extra-balkaniques.

Les gouvernements des six pays contractants s'engagent à conclure, dans un délai de six mois à partir de la signature du présent accord préliminaire, un traité de commerce multilatéral sur les bases suivantes :

Article 1

Tarif «intra-balkanique» spécialement réduit.

1. Les Etats contractants s'engagent à instituer, pour une durée de temps à déterminer, un tarif préférentiel dit «intra balkanique» sur la base de la clause de pays limitrophes, pour le commerce des produits des pays Balkaniques entre eux.

2. Ce tarif intra balkanique portera fixation et stabilisation des droits à payer sur chaque produit déterminé à un niveau réduit d'une proportion pouvant être fixée, selon les cas spéciaux, jusqu'à X%, sur le tarif favorable le minimum qui existe, c'est à dire sur le droit minimum qui

(*) S.D.N. Comité économique, Sous-Comité d'experts pour l'unification de la nomenclature douanière. Projet de nomenclature douanière — 2. vol. (Genève 1931).

est actuellement stipulé pour chaque produit importé dans un Etat Balkanique en provenance d'un autre, par l'accord (général partiel ou provisoire) le plus favorable qui existe actuellement, concernant ce même produit, entre l'Etat Balkanique considéré et un tiers état quelconque.

Article 2

Taux de la réduction.

1. Le taux de la réduction pour chaque produit et chaque pays sera fixé, avec possibilité d'être révisé annuellement, toujours dans les limites prévues au paragraphe II de l'article 1er, par la *Commission Permanente du commerce international des Etats Balkaniques*, instituée en vertu de l'article II du présent accord.

Article 3

Contingent annuel de la préférence «intra-balkanique».

1. Le tarif préférentiel intra balkanique sera appliqué aux exportations de chaque pays balkanique vers un autre, jusqu'à concurrence d'un contingent préférentiel équivalent, ou en tout cas proportionnel, pour chaque année, au montant de la valeur en francs-or des importations que ce même pays aura inversement effectuées, en provenance de l'autre, au courant de l'année précédente.

Article 4

Composition du contingent préférentiel.

a) *à l'exportation.*— 1. Dans le contingent préférentiel, fixé chaque année, en vertu de l'article 3, proportionnellement à la valeur totale des importations réciproques, sont également compris, en faveur de chaque pays exportateur, les montants pour l'année précédente : 1) du fret par lui payé à la marine marchande de l'autre pays réciproquement intéressé, et 2) des revenus financiers que ce dernier aura éventuellement tirés du premier par la voie de transfert de devises.

b) *à l'importation.*— 2. Parmi les importations faites dans chacun des états contractants en provenance d'un autre, sont compris chaque année dans le contingent préférentiel les produits d'origine du pays exportateur qui seront désignés, en espèce et en quantité, de façon à couvrir la valeur du contingent, au choix et permis des autorités compétentes soit du pays exportateur, soit du pays importateur, soit après entente préalable intervenue entre les deux parties intéressées, sous les auspices et l'arbitrage éventuel de la Commission Permanente.

Article 5

Régime normal au delà du contingent préférentiel.

1. Toutes les exportations provenant d'un Etat Balkanique à destination d'un autre, au delà du montant du contingent annuel de préférence, tombent à tous points de vue sous le statut, conventionnel ou autre, régissant les relations commerciales des deux pays respectifs, en dehors des dispositions du présent accord.

Article 6

Prérogatives du contingent préférentiel.

1. Pour autant que le commerce d'importation et d'exportation entre deux quelconques des Etats contractants est couvert par les dispositions

du présent accord qui concernent le contingent préférentiel, et jusqu'à concurrence du montant de ce dernier, toutes prohibitions, entraves, ou restrictions d'importation ou d'exportation sont abolies, excepté celles qui relèvent de mesures de monopole ou d'ordre public, ainsi que de dispositions sanitaires, vétérinaires, phytopathologiques, ou autres cas spéciaux à déterminer par la Commission Permanente.

Article 7

Régime spécial des marchandises tenues en monopole ou en régie

1. En ce qui concerne les échanges commerciaux portant sur des produits ou marchandises en général, soumis au régime du monopole d'Etat ou de la régie collective, les organisations nationales intéressées s'entendront directement entre elles avec les gouvernements ou autres organismes officiels ou économiques intéressés, toujours sous les auspices et l'arbitrage de la Commission Permanente.

Article 8

Unification de nomenclatures et des formalités douanières.

1. Une sous-Commission spéciale d'experts, instituée par la Commission Permanente préparera, dans un délai d'un an à partir de la signature du présent, un projet pour l'unification : de la nomenclature des tarifs douaniers des états contractants—du classement tarifaire des marchandises en raison de leur transport—des règlements et formalités d'administration douanière—des méthodes d'expertise et d'appréciation, etc.

2. Ce projet sera ratifié et mis en vigueur après avis de la Commission Permanente.

Article 9

Politique commerciale concertée

1. Avant de conclure un accord commercial quelconque avec un autre Etat, chacun des Etats signataires du présent est tenu de procéder préalablement à un échange de vues avec les autres, au sein de la Commission Permanente et dans le but d'assurer l'application d'une politique commerciale concertée pour la protection la plus efficace, la défense sur les marchés étrangers, et l'écoulement le plus large des principaux produits intéressant les pays balkaniques.

Article 10

Chambre de Compensations pour les échanges internationaux

1. Pour faciliter les échanges de leurs produits et permettre de réaliser toutes combinaisons tripartites ou multilatérales d'échanges internationaux de marchandises ou de faveurs particulières, dans l'esprit du présent accord et surtout de l'art. 9, au plus large degré possible, les états signataires s'engagent à créer auprès de la Commission Permanente une *Chambre de compensations du Commerce international des pays balkaniques*, siégeant ainsi que la Commission Permanente au même lieu que la Chambre Balkanique de Commerce et d'Industrie (à Istanbul).

2. L'organisation de cette Chambre, les modalités de son fonctionnement etc. seront élaborés par la Commission Permanente.

Article 11

Commission Permanente

1. La *Commission Permanente du Commerce International des Etats balkaniques* est constituée de 3 délégués de chaque Etat signataire et d'un président spécialiste des questions de politique commerciale, Suisse ou Hollandais.

2. La Commission Permanente est l'organe central de l'Union douanière balkanique pour : l'étude — la réglementation du tarif préférentiel — l'arbitrage — et la coordination de la politique commerciale concertée des états signataires de la convention.

3. La Commission exerce les fonctions déterminées dont elle sera chargée par les dispositions du traité multilatéral à conclure sur la base du présent, — émet des avis sur toute question qui lui est envoyée par les Gouvernements intéressés, — et tranche toutes controverses ou différends relatifs à l'application de la convention.

Article 12

Durée de la convention, clauses transitoires.

1. La durée du traité spécial de commerce, dont la conclusion est prévue dans l'article 1, sera fixée à 10 ans.

2. Pendant les cinq premières années, les Etats contractants pourront se retirer de leur engagement sur préavis de 6 mois.

3. Avant l'expiration du terme, la Commission Permanente avisera du régime nouveau, ou modifié, ou simplement prorogé, qui sera appliqué après l'expiration du susdit délai de vigueur de la convention.

Arts & Lettres

Les 20 ans de «La Bulgarie».

«La Bulgarie», l'excellent quotidien de Sofia a fêté récemment le 20ème anniversaire de sa fondation. Fondé en 1913 sous le titre de «L'écho de Bulgarie» et sous la direction d'un comité de personnalités politiques et littéraires, provisoirement suspendu en juin de la même année, ce journal céda la place au quotidien actuel qui paraît sous le titre «La Bulgarie» depuis le 20 juin 1923.

La mort du poète Cavaphis.

Les lettres néo-grecques ont perdu en la personne de Constantin Cavaphis un poète de premier plan. Né en 1868 à Alexandrie, il fit ses études en Angleterre et s'établit ensuite en Egypte pour ne presque plus la quitter. Cavaphis ne publia pas de recueils. Ses poèmes -- à peine deux cents -- ont circulé parmi ses amis sur des feuilles-volantes, ce qui n'a pas empêché leur poète d'atteindre de très bonne heure à la notoriété et, depuis une dizaine d'années, à la célébrité. Cavaphis est le plus contesté des poètes grecs. Ses admirateurs ne font aucune réserve et ses détracteurs ne lui accordent pas l'ombre de talent. Mais il a pour lui la grande majorité des hommes de lettres. Cavaphis s'est forgé un langage très original et très savoureuse, archaïque et vivante à la fois, amalgame bizarre qui s'adapte admirablement à la nature de son inspiration. Son style dépouillé de toute trace de rhétorique, précis comme un texte de loi, s'attache à l'évocation de personnages historiques à peine connus, parfois même entièrement imaginés, à travers lesquels le poète exprime par symboles un érotisme qu'exaspèrent les restrictions sociales.

Par la fréquence et la nature de ses préoccupations sexuelles, par l'absence de toute foi si ce n'est celle de l'art, par son nihilisme enfin, l'œuvre de Cavaphis dégage une saveur de corruption, un parfum de décadence qui lui confèrent une originalité incontestable.

La mort de l'academicien Ménardos.

Un universitaire éminent, l'academicien Simos Ménardos vient de mourir.

Né en 1871, à Mitylène, docteur ès lettres et en droit, professeur agrégé de littérature grecque à l'Université d'Oxford dont il devint docteur honoris causa, inspecteur de l'enseignement britannique à Chypre, Simos Menardos fut appelé en 1911 à la chaire de littérature grecque de l'Université d'Athènes. Depuis 1926, dès sa fondation, il fut membre et secrétaire général de l'Académie.

Une distinction balkanique à un professeur grec.

Le professeur M. Lascaris, de l'Université de Salonique, connu pour ses importants travaux d'histoire balkanique, a été nommé membre correspondant de l'Académie Roumaine.

Les brevets des écoles étrangères et minoritaires.

Une ordonnance du ministère de l'instruction publique adressée à la direction de l'enseignement à Constantinople fait connaître que tous ceux des élèves des écoles étrangères ou minoritaires qui **TURQUIE** voudront se faire inscrire dans les lycées de l'Etat et à l'Université devront subir des examens devant une commission spécialement constituée par le ministère.

Le ministère de l'instruction publique a demandé aux directions des écoles étrangères et des minorités une liste des élèves qui désirent entrer dans les écoles supérieures de l'Etat. Ces listes seront envoyées au ministère de façon que les élèves puissent être examinés, avant le commencement de l'année scolaire.

A la suite de cet arrêté ministériel, les brevets des écoles étrangères et de celles des minorités, ne seront plus pris en considération et n'auront plus de valeur officielle.

La Coopération Internationale

L'Est européen et l'U. R. S. S.

La presse européenne et en particulier celle de la Petite Entente et des Balkans est unanime pour reconnaître que le Pacte signé à Londres entre l'U. R. S. S. et la plupart des Etats limitrophes constitue un événement politique extrêmement important, destiné à consolider la paix universelle.

Nous publions ci-après le texte de ce document :

« Désireux de renforcer la paix existante entre eux :

Considérant que le Pacte Kellog, dont ils sont signataires, interdit toute agression ;

Estimant nécessaire, dans l'intérêt de la sécurité générale, de définir de manière aussi précise que possible l'agression afin de prévenir tout prétexte pour sa justification ;

Constatant que tous les Etats ont également droit à l'indépendance, à la sécurité, à la défense de leurs territoires et au libre développement de leurs institutions ;

Animés du désir, dans l'intérêt de la paix générale, d'assurer à tous les peuples l'inviolabilité du territoire de leurs pays ;

Jugeant utile dans l'intérêt de la paix générale de mettre en vigueur, entre eux, des règles précises définissant l'agression, en attendant que ces dernières deviennent universelles,

Sont convenus des dispositions suivantes :

Article I

Chacune des Hautes Parties Contractantes s'engage à accepter dans ses rapports mutuels avec chacune des autres et à partir du jour de la signature de la présente Convention la définition de l'agression telle qu'elle a été expliquée dans le rapport du Comité pour les questions de sécurité en date du 24 Mai 1933, (Rapport Politis) à la Conférence pour la réduction et la limitation des armements, rapport fait à la suite de la proposition de la Délégation Soviétique.

Article II

En conséquence, sera reconnu comme agresseur dans un conflit international, sous réserve des accords en vigueur entre les parties en conflit, l'Etat qui, le premier, aura commis l'une des actions suivantes :

- 1) Déclaration de guerre à un autre Etat ;
- 2) Invasion par ses forces armées, même sans déclaration de guerre, du territoire d'un autre Etat ;
- 3) Attaque par ses forces terrestres, navales ou aériennes, même sans déclaration de guerre, du territoire, des navires, ou des aéronefs d'un autre Etat ;

- 4) Blocus naval des côtes ou des ports d'un autre Etat;
 5) Appui donné à des bandes armées qui, formées sur son territoire, auront envahi le territoire d'un autre Etat, ou refus, malgré la demande de l'Etat envahi, de prendre, sur son propre territoire, toutes les mesures en son pouvoir pour priver les-dites bandes de toute aide ou protection.

Article III

Aucune considération d'ordre politique, militaire, économique ou autre ne pourra servir d'excuse ou de justification à l'agression prévue à l'Art. 2. (A titre d'exemple voir l'annexe).

Article IV

La présente Convention est ouverte à l'adhésion de toutes les autres nations. L'adhésion conférera les mêmes droits et imposera les mêmes obligations que la signature initiale. L'adhésion sera communiquée au Gouvernement de l'U.R.S.S., ou bien au Gouvernement Polonais ou au Gouvernement Turc. Le gouvernement qui aura reçu l'adhésion la communiquera aux autres signataires.

(Suivent les signatures)

Annexe

Protocole annexé à l'article 2 de l'acte relatif à la définition de l'agresseur.

Les H. P. C. signataires de l'acte relatif à la définition de l'agresseur, désirant, sous la réserve expresse de ne restreindre en rien la portée absolue de la régie posée à l'article 2 dudit acte, fournir certaines indications de nature à déterminer l'agresseur,

constatent qu'aucun acte d'agression au sens de l'article 1er dudit acte ne pourra, entre autres, être justifié par l'une des circonstances suivantes :

A. La situation intérieure d'un Etat,

par exemple sa structure politique, économique, ou sociale; les défauts allégués de son administration; les troubles provenant de grèves, révolutions, contre-révolutions ou guerre civile.

B. La conduite internationale d'un Etat,

par exemple la violation ou le danger de violation des droits ou intérêts matériels ou moraux d'un Etat étranger ou de ses ressortissants; la rupture des relations diplomatiques ou économiques; les mesures de boycottage économique ou financier; les différends relatifs à des engagements économiques, financiers ou autres envers des Etats étrangers; incidents de frontière ne rentrant pas dans un des cas d'agression indiqués dans l'article 1er.

Les H. P. C. sont d'autre part d'accord pour reconnaître que le présent Protocole ne devra jamais servir à légitimer les violations du droit des gens qui pourraient être impliquées dans les circonstances comprises dans l'énumération ci-dessus.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

L'œuvre de la 17^{ème} Conférence Internationale du Travail

La 17^{ème} session de la Conférence internationale du Travail s'est tenue à Genève, du 8 au 30 juin, sous la présidence de M. de Michellis, représentant du Gouvernement italien.

Comme c'était la première fois que la Conférence se réunissait depuis la mort d'Albert Thomas, elle a voulu inaugurer ses séances par un hommage solennel et unanime à la mémoire du premier Directeur du Bureau International du Travail. Puis, sans relâche, durant trois semaines, elle poursuivit l'accomplissement d'un programme particulièrement chargé. Et, sur tous les points de son ordre du jour, elle a abouti à des décisions positives, dont certaines notamment en matière d'assurances sociales, constituent une contribution de la plus haute importance à l'œuvre de protection internationale des travailleurs.

Ses délibérations ont tiré, d'autre part, un regain d'intérêt du fait qu'elles se sont ouvertes à la veille de la Conférence de Londres. La Conférence internationale du Travail s'est rappelée que, l'an dernier, dans une résolution qui avait eu un grand retentissement, elle avait elle-même demandé la convocation d'une conférence mondiale ayant les pouvoirs nécessaires pour décider des mesures à prendre en vue de la reconstruction de l'économie. A cette Conférence mondiale enfin réunie, la Conférence internationale du Travail a tenu à adresser, sous la forme d'une nouvelle résolution, un appel pressant à l'action.

Cette résolution, présentée par les trois groupes du Conseil d'administration, et adoptée sans opposition, s'inspire de deux considérations essentielles : le caractère d'extrême urgence que présente la situation actuelle, tristement illustrée par l'existence de 30 millions de chômeurs, et la nécessité d'aboutir à des résultats positifs. Elle soumet aux Gouvernements assemblés à Londres un ensemble organique de mesures cohérentes qui tendent, avant tout, en vue de provoquer une reprise de l'activité économique, à accroître dans le monde le pouvoir effectif d'achat et à entreprendre des travaux publics coordonnés internationalement, destinés à mettre en mouvement les fonds immenses qui sont actuellement inutilisés.

Ces idées fondamentales, auxquelles le Directeur du Bureau international du Travail avait consacré une partie de son rapport à la Conférence, ont été, d'ailleurs, développées par plusieurs des orateurs qui ont pris la parole sur ce rapport et par M. Harold Butler lui-même dans le discours qu'il a prononcé à la fin du débat général, au cours duquel l'interdépendance étroite des problèmes sociaux et des problèmes économiques a été, une fois de plus, fortement marquée.

Mais à côté de cette activité nécessaire dans le domaine de l'orientation des idées, la Conférence internationale du Travail a accompli, dans cette dix-septième session, une tâche positive de législation sociale internationale, d'une valeur remarquable.

Pour les deux questions, l'assurance-vieillesse-invalidité-décès, et la

suppression des bureaux de placement payants, qui avaient déjà été soumises à une « première discussion » l'année dernière, et qui pouvaient, cette année, suivant la procédure régulière, faire l'objet de décisions définitives, la Conférence a adopté des conventions et des recommandations.

Pour les trois autres questions, qui venaient devant elle pour la première fois : la réduction de la durée du travail, l'assurance-chômage et les diverses formes d'assistance aux chômeurs, les modes de repos et d'alternance des équipes dans les verreries à vitres automatiques, la Conférence, en fixant les points sur lesquels les Gouvernements devront être consultés, a utilement préparé pour l'année prochaine l'élaboration de réglementations internationales.

La Conférence a de plus voté, comme chaque année, un certain nombre de résolutions demandant l'étude de diverses questions par le Bureau international du Travail ou leur inscription à l'ordre du jour de prochaines sessions.

Par ailleurs, la Conférence a adopté les conclusions de la commission qu'elle avait chargée d'examiner les rapports annuels fournis par les Etats sur l'application des conventions qu'ils ont ratifiées.

Enfin, elle a décidé de transmettre au Conseil d'administration du Bureau international du Travail le rapport de la commission à laquelle elle avait confié l'examen d'une étude du Bureau international du Travail sur les conventions collectives dans l'agriculture.

Bibliographie

Journaux et Revues

Traduction d'auteurs yougoslaves.—A l'occasion du récent congrès des P. E. N. Clubs, dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro, le comité d'organisation a distribué aux congressistes, parmi d'autres souvenirs de leur séjour en Yougoslavie, plusieurs volumes d'auteurs yougoslaves traduits en français, anglais et allemand. Ce sont de magnifiques éditions parfois illustrées, et qui témoignent des énormes progrès réalisés en matière d'arts graphiques. En voici un bref compte-rendu :

Sv. Stéfanovitch (président du P. E. N. Club de Belgrade) : *Hennil and other poems*, translated from the original Serbian.— Dans un bref préambule, l'auteur informe que la version anglaise est due à plusieurs de ses amis de Salonique, pendant la guerre, et notamment à Mme M. F. Cotton et à Mlle A. Beauchamp, dont les textes ont été aussi revus par Mme Stansfield-Popovitch et le Dr Vl. Popovitch.— Le volume de 72 pages contient 34 poèmes divisés en «Chants de flamme», «Poèmes de Maïa», «Chants de révolte» et «Ombres et lumières».

Ivan Cankar : *The Bailiff Verney and his rights*, translated from the Slovene by Sidonie Yerar and H. Sewell Gremd. Ce volume de 116 pages, contenant un des plus beaux ouvrages du grand prosateur disparu est précédé d'une introduction substantielle de M. Janko Lavina qui esquisse les grands traits de la littérature slovène et en particulier d'Ivan Cankar ce «grand écrivain d'une toute petite nation».

Anthologie des conteurs croates contemporains : ce beau volume de 346 pages, précédé d'une introduction de M. Jean Dayre, à qui l'on doit le choix et la traduction des morceaux réunis, comprend 16 contes des auteurs croates suivants : Dalski, Kozarac, Novak, Leskovar, Matos, Simunovitch, Ivana Brilic-Mozuranitch, Nazor, Ogrizovitch Mehajev, Budak, Kolar, Krleja, Ivo Andrić, Cesarec et Alija Nametak.

Blätter aus der Slovenischen Lyrik : in Deutschen Übertragungen von Lili Novy. Plaque de 72 pages comprenant des poèmes d'Ivan Cankar, Dragotin Kette, Oton Zupancich, Joseph Muru et Alois Gradnik.

Jugoslavische Dichter : un volume de 200 pages comprenant, traduits et choisis par Nicolas Mirkovitch, plusieurs poèmes de 32 poètes yougoslaves contemporains.

Kroatische Dichtung : volume de 80 pages comprenant, traduits et choisis par Z. Gorjan et préfacés par le Dr L. Marakovitch, plusieurs poèmes de 21 poètes croates.

Slovenische erzähler : volume de 180 pages, comprenant 21 contes de 12 prosateurs slovènes, traduits par Y. Clonar.

Dalmatische Sonette : 38 sonnets de Paula von Preradovitch.

Mélanges ragusains : volume de 500 pages, rédigé par les soins de la ville de Dubrovnik et comprenant un grand nombre d'études de divers auteurs sur l'histoire de la civilisation, de la langue et de la littérature dalmates.

Hanri Debraye : Autour de la Yougoslavie 226 p. abondamment, excellentement illustrées.

France Stélé : La Slovénie, aperçu de son histoire, sa culture, sa littérature 24 p.

L. de Voïnovitch : «La Dalmatie» (extrait du «Monde Slave», T. III Juillet 1932).

Dr. Ivo Rubitch : «Les Italiens sur le Littoral du Royaume de Yougoslavie» (Ed. Split 1931).

Lj. Karaman : «La Dalmatie à travers les âges» (Split 68 p. 1933).

Malgré cette abondance de publications l'Association des libraires du Royaume de Yougoslavie a exprimé publiquement le regret qu'un manuel de littérature yougoslave n'ait pas été édité en langues française, anglaise et allemande à l'occasion du Congrès du PEN Club à Dubrovnik.

On ne peut que déplorer ajoute l'«Echo de Belgrade» dont la sévérité nous parait excessive, cette dispersion d'efforts qui tend à donner à l'étranger une idée fragmentaire de la littérature yougoslave.

La Grèce et la crise mondiale : volume de 60 pages orné de plusieurs tables et graphiques, publié par la Direction de la Presse au Ministère des Affaires étrangères. Le livre comprend les sept chapitres suivants : Dépenses de guerre, établissements des réfugiés, travaux productifs, finances publiques, monnaie et coût de la vie, dette extérieure publique et privée, crise mondiale et économie grecque.

CONFÉRENCE BALKANIQUE

DOCUMENTS

Publiés avec l'appui de la Dotation Carnegie
pour la Paix Internationale.

MÉMOIRES

soumis à la Troisième Conférence

II. Groupe roumain (suite, ¹)

Législation de la femme mariée

Présenté par la Princesse ALEXANDRINE CANTACUZÈNE

Présidente du Conseil National des Femmes Roumaines

Le régime matrimonial est dans toutes les législations la partie essentielle car, de la conception qui préside à son élaboration dépend la bonne organisation de la famille. Aussi est-il d'un puissant intérêt et d'une réelle urgence d'étudier la législation de la femme mariée dans les différents pays et de faire concorder l'évolution de la famille avec la nouvelle situation de la femme dans la société moderne.

Afin d'avoir une action féconde sur nos gouvernements il est nécessaire que nous analysions la situation de la femme mariée dans nos pays et par conséquent que nous rendions compte des *impondérables*, des traditions, des doctrines, de l'esprit qui ont animé les différentes législations dans nos pays pour en dégager le sens juridique et social.

En Roumanie, malgré les quatorze années écoulées depuis la réunion à la mère-patrie de toutes les provinces roumaines jadis assujetties à la domination étrangère, nous ne possédons pas encore un régime juridique unitaire.

Tandis que l'ancien royaume est gouverné par le Code Civil de 1864, inspiré du code Napoléon, en Transylvanie, dans le Banat (sauf quelques territoires où s'appliquent les coutumes hongroises), ainsi qu'en Bucovine, est resté encore en vigueur le Code Civil austro-hongrois qui, sur le sujet qui nous intéresse, tout en reconnaissant le mari comme chef de l'association conjugale, *proclame l'égalité des sexes et la capacité juridique de la femme mariée.*

En Bessarabie le Code Civil russe reconnaissait à la femme mariée la pleine capacité juridique. La loi du 4 Avril 1928 poursuivant l'idée de l'unification législative a étendu l'application du Code Civil roumain, maintenant toutefois les dispositions particulières du Code Civil russe

(¹) Voir «Les Balkans», Nos 4-5, 6-7 et 8-9.

en ce qui concerne la capacité de la femme mariée, les considérant comme un droit acquis ceci jusqu'à l'unification totale de la législation roumaine.

Voici le texte de l'article 4 de cette loi : « Ne seront pas appliquées en Bessarabie les dispositions des lois roumaines, relatives à la capacité de la femme mariée, à la recherche de la paternité, au droit de succession de l'époux survivant, de même que les droits des enfants naturels et ceux de leurs père et mère ».

Donc, en ces matières spéciales, on applique en Bessarabie le Code Civil impérial russe, qui assure une assez large protection à la femme mariée, dont il reconnaît la pleine capacité juridique.

Nous allons voir maintenant la situation légale de la femme tant comme épouse que comme mère, dans l'ancien royaume de Roumanie.

La mari a été et reste encore le chef de la communauté familiale, celui que la loi investit de la puissance maritale sur la femme légitime. La puissance maritale avec son corollaire, l'incapacité de la femme mariée, est une des institutions civiles et sociales qui a subi les transformations les plus diverses à travers les âges.

Au XVII^e siècle, le Code de Basile Loupou (1642), en Moldavie et le Code de Mathieu Bessarab (1652), en Valachie, reconnaissent au mari le droit de vie et de mort — l'ancien « jus vitae, necisque » des Romains — sur la femme et sur les esclaves.

Le mari avait le droit de correction illimitée, il pouvait enfermer sa femme dans une prison ou dans un monastère, ou la mettre aux fers en cas d'adultère.

Les premières législations modernes ont été introduites dans les Principautés roumaines en 1817, par le prince Kalimaki, en Moldavie d'après le Code Civil autrichien, et en Valachie par le prince Caradzea, inspiré du Droit impérial gréco-romain (les Basiliques).

Les deux législations durèrent jusqu'en 1864, date à laquelle fut introduit le Code Civil actuellement en vigueur, copié sur le célèbre code Napoléon.

Sous l'empire des législations Caradzea et Kalimaki, surtout dans le code Kalimaki, qui était plus avancé que le code Caradzea, quoique le mari fût le chef de la famille et qu'en cette qualité il eût droit à la soumission et au respect de sa femme, cette situation était plus favorable à la femme que sous le Code Napoléon, parce qu'elle avait la pleine capacité en ce qui concerne ses biens et le droit d'en disposer. Ainsi elle pouvait librement donner, aliéner, au titre gratuit ou onéreux, sans que le consentement du mari fût nécessaire : elle avait la plénitude de ses actes d'administration et de disposition.

La femme mariée mineure était placée sous la tutelle de son père jusqu'à sa majorité, quand elle devenait pleinement capable et libre de disposer de ses biens à son gré ; pendant la minorité son père avait les droits et les devoirs d'un curateur et, d'autre part, elle était soumise à son mari, mais seulement pour les affaires du ménage.

Dans ce code Kalimaki la capacité de la femme mariée était la règle, l'incapacité l'exception.

La femme avait presque la même capacité que le mari, sauf quelques restrictions, à savoir :

L'art. 121 décide que la femme ne peut demander le partage d'une succession sans la permission du mari, de même que le mari ne peut la demander au nom de la femme sans le consentement de celle-ci.

Le mari ne pouvait plaider pour les biens de sa femme qu'en vertu d'un mandat de celle-ci.

Dans le code Caradgea il n'y a qu'un seul texte, l'art. 2, qui dit : «celui qui prête à une femme mariée à l'insu de son mari perd son argent». Et pourtant la question de savoir si la femme pouvait emprunter seule jusqu'à la concurrence de sa parapherne, était controversée.

Le mari avait le devoir de protéger sa femme dans toutes les occurrences. La femme était obligée de se soumettre et d'exécuter les dispositions du mari concernant les intérêts du ménage.

D'après ce qui précède on voit que, même dans ces codes anciens, meilleurs pour la femme que le code de 1864, il n'y a pas d'égalité parfaite entre les époux. Il existe un chef et un subalterne mais cette prééminence du mari quant aux intérêts du foyer, n'implique aucune vexation pour la femme qui garde toujours la capacité juridique qu'elle avait avant le mariage.

Le Code Kalimaki faisait pourtant une distinction entre l'adultère de la femme et celui du mari.

Le Code Pénal roumain de 1864, se conformant aux idées de morale et de justice, ne fait plus cette distinction et punit de la même manière l'époux coupable, mari ou femme.

Le régime matrimonial généralement adopté par les époux est le régime dotal. Il a toujours été d'usage qu'une dot fût constituée à l'occasion du mariage, soit par la femme même, soit par ses parents.

Les Codes Kalimaki et Caradgea obligent le père à doter sa fille sur sa fortune personnelle et, à la mort du père, cette obligation passe aux frères. La mère n'y est tenue que si le père est pauvre. Par exception seulement, la femme peut se réserver une partie de son patrimoine, dont elle aura pendant le mariage la libre disposition. Ces biens constituent la parapherne ou «exoprica», naturellement s'ils sont déclarés dans le contrat de mariage. Dans le régime dotal la femme reste propriétaire de la dot quant aux revenus. La dot peut être augmentée, mais non pas diminuée pendant le mariage. Les conventions matrimoniales sont permises même après la célébration du mariage.

Les Codes Caradgea et Kalimaki posent le principe de l'inaliénabilité des biens dotaux.

La femme, pour la reprise de sa dot, a une hypothèque légale tacite sur tout les biens du mari et un privilège en vertu duquel elle prime tous les créanciers du mari, antérieurs ou postérieurs au mariage, chirographaires ou hypothécaires.

Nous trouvons dans les Codes Caradgea et Kalimaki le don antinuptial, ou antipherne, que le mari doit se constituer comme contre dot. Le mari a l'administration et la propriété des biens de la contre-dot, la femme n'a sur eux qu'un droit de gage hypothèque.

Le mari ne peut cependant les aliéner que dans les mêmes cas où la dot elle-même est aliénable.

Le Code Kalimaki parle encore d'un autre don que le mari (ou ses

parents) faisait à la femme, pour prix de sa virginité (*pretium defloratæ virginitatis*), le lendemain de la première nuit de noce ; on l'appelait théorète (*morgengabe*). Sur ces biens la femme avait une propriété incontestée.

Le Code Caradgea, de son côté, ne parle ni de contre-dot, ni de théorète, mais règle le droit du conjoint à la succession de l'époux prédécédé ; il dit :

«Lorsque la femme survit au mari, dont elle a des enfants, ou quand le mari survit à la femme, de laquelle il a des enfants, ceux-ci et le conjoint survivant succèdent par portions viriles. Les enfants prennent les leurs en pleine propriété. L'époux survivant aura l'usufruit de sa part virile. Si les époux ont vécu ensemble pendant dix ans sans avoir d'enfants ou s'ils n'ont pas d'enfants issus d'un mariage précédent, le conjoint survivant prendra un sixième en pleine propriété dans la succession de son conjoint si lui même se trouve en concurrence avec les parents de l'époux décédé, sinon il prendra le tout».

Le droit de succession est accordé aussi bien à l'époux survivant qu'à l'épouse survivante.

On voit aussi se dégager de cette législation l'esprit d'équité, d'égalité et aussi de protection dont sont empreintes ces lois à l'égard de la femme, esprit qui caractérise le vrai sentiment roumain envers l'épouse et la base sur laquelle repose la famille.

Malheureusement en 1864 on a introduit chez nous les dispositions du Code Napoléon et, avec lui, l'incapacité de la femme mariée, sans tenir compte de nos anciennes législations, de nos traditions juridiques et civiles, où la capacité de la femme était la règle générale et l'incapacité une infime exception.

Le Code Civil actuel, avant la dernière modification toute récente, réduisait la femme mariée au rang des incapables, tels que les mineurs, aliénés et les inderdits.

Nos lois, d'après l'inspiration du Code Civil Napoléon, ont accordé l'omnipotence entière au mari, ce qui marque le caractère rétrograde et réactionnaire de ses auteurs. D'après ce Code le mari est chef de la vie conjugale ; de là dérive la protection qu'il doit à sa femme et le devoir d'obéissance auquel celle-ci est soumise, encore à présent. Du devoir de soumission naît, pour la femme, l'obligation d'habiter avec son mari là où il juge convenable de résider.

L'art. 93 règle le domicile de la femme mariée : 1. «la femme mariée n'a pas d'autre domicile que celui de son mari». Le mari est obligé de recevoir sa femme et de lui fournir tout ce qu'il lui est nécessaire pour les besoins de la vie selon ses facultés et son état.

2. La coutume veut que la femme prenne la nom de son mari. (C'est un droit et un devoir).

3. La Roumaine mariée à un étranger prend la nationalité de son mari.

4. Le mari a le contrôle sur la conduite, sur les relations et sur la correspondance de sa femme.

5. La femme ne peut ester en justice sans l'autorisation du mari ou celle du tribunal, qu'elle soit demanderesse ou défenderesse.

6. Elle ne peut choisir seule une profession.

7. Elle ne peut faire du commerce sans l'autorisation du mari. D'ailleurs les femmes, même célibataires, n'ont pas accès à la Bourse.

Tels sont les pouvoirs du mari proclamés par le Code Civil roumain sur la personne de sa femme. La loi les a élevés au rang de principes, auxquels il n'est point permis de déroger par des conventions particulières.

L'incapacité de la femme mariée, relative à ses biens varie en intensité selon le régime matrimonial auquel sont soumis les époux.

Pour encourager et faciliter les unions, la loi pose ici le grand principe de la liberté des conventions matrimoniales, les parties étant complètement libres de les régler comme elles l'entendent, sauf les restrictions imposés par la morale et l'ordre public. Ainsi, il est interdit aux époux de déroger aux droits qui appartiennent au mari, quant aux biens, comme chef de la société pécuniaire.

Pour ceux qui se marient sans contrat matrimonial, le régime légal est la séparation des patrimoines mais en fait les époux stipulent toujours le régime dotal, et rarement le régime dotal avec société d'acquêts.

Sous le régime de la séparation des patrimoines la femme a l'administration et la jouissance de ses biens ainsi que l'accomplissement des actes conservatoires.

Sous tous les régimes, la femme mariée ne pouvait passer une convention sans l'autorisation du mari ou de la justice.

Elle ne pouvait aliéner ni acquérir, ni hypothéquer, même si elle était séparée de biens, sans autorisation, et cela même quant aux biens paraphernaux.

La femme s'oblige par ses délits et quasi-délits, même sur ses biens dotaux.

Le régime dotal revêt deux caractères particuliers :

D'abord le droit exorbitant et sui generis confère au mari l'administration des biens dotaux, dont il a la jouissance, d'autre part et surtout le principe funeste au point de vue de la libre circulation des biens, de l'inaliénabilité et de l'imprescriptibilité des immeubles dotaux, privilège dont ne jouissent ni les biens des mineurs, ni ceux des communes ou de l'Etat lui-même. L'idée dominante est celle de la conservation de la dot. A ce principe tout est sacrifié : l'avenir de la famille, l'augmentation du patrimoine, l'aisance du ménage, l'intérêt des tiers, la bonne foi dans les transactions, la morale publique.

Dans ce régime, le mari seul administre les biens dotaux, quoique la femme reste la propriétaire exclusive des immeubles (sauf convention contraire). C'est le mari seul qui exerce non seulement les actions mobilières, mais aussi les actions immobilières et pétitoires. La femme ne pourrait en intenter aucune si ce n'est toujours avec l'autorisation de son mari. Le mari a l'administration et la jouissance des biens dotaux. Ce n'est pas en vertu d'un mandat de la part de la femme que le mari jouit des biens dotaux, mais en vertu d'un droit propre au point que les besoins du ménage une fois satisfaits l'excédent des revenus lui appartient exclusivement.

Mais le mari peut devenir, dès la célébration du mariage, quasi usu-

fruitier, c'est-à-dire, propriétaire devant rendre l'équivalent sur les biens de sa femme, quand ses biens sont :

1. Des choses fongibles, c'est-à-dire celles qui se consomment par l'usage. Donc le mari devient propriétaire des capitaux faisant partie de la dot de sa femme et se trouve débiteur envers elle d'une somme égale.

2. Des meubles non fongibles quand ils sont livrés sur estimation, donc aussi les créances.

3. Des immeubles livrés sur estimation, quand il est déclaré formellement que l'estimation vaut vente.

4. Enfin des immeubles qui viennent remplacer dans la main du mari les deniers constitués en dot sans condition d'emploi.

Le mari peut aliéner seul la dot mobilière dont il est le maître.

La femme peut réserver par son contrat de mariage la faculté de toucher directement et sur ses seules quittances une certaine portion des revenus.

Lorsque sa dot se trouve en péril la femme peut obtenir la séparation des biens.

Elle n'a plus qu'une hypothèque légale sur les biens de son mari en garantie pour sa dot aliénable ; cette hypothèque spéciale doit être inscrite et ne produira d'effet qu'à compter de la date de son inscription.

A la dissolution du mariage, la restitution de la dot peut être exigée immédiatement, toutes les fois que la femme est restée propriétaire des choses à restituer. Pour les choses sur lesquelles le mari a un droit de propriété, la loi accorde à celle-ci un délai d'une année pour opérer la restitution.

En ce qui touche les droits de l'époux survivant le Code Civil actuel s'est éloigné de l'ancien Code Caradzea qui était plus équitable et plus juste.

Le Code roumain décide que la femme survivante, qui n'a pas de fortune, prendra en usufruit une part virile dans la succession de son mari, s'il laisse des descendants ; s'il laisse des ascendants ou des collatéraux la femme a droit à un quart, en pleine propriété, de la succession du mari. Telle était la situation juridique de la femme mariée jusqu'en 1923, quand, grâce aux luttes livrées par nos sociétés féministes, sa situation commence à s'améliorer. Ainsi :

a) La Constitution de 1923 pose le principe de l'entière égalité civile des deux sexes ;

b) La loi sur l'organisation du corps des avocats de 1923 permet à la femme avocate mariée, d'exercer sa profession sans aucune autorisation ;

c) La loi sur la nationalité roumaine de février 1924, accorde à la Roumaine mariée à un étranger la faculté de garder sa nationalité roumaine si elle le déclare expressément avant le mariage ;

d) La loi sur les contrats de travail du 5 avril 1929 apporte la première une quasi-capacité à la femme mariée, exerçant une profession.

Aux termes de cette loi, la femme peut s'engager par contrat de travail sans autorisation, elle peut disposer de ses salaires, de ses bénéfices et de ses acquisitions réalisés par son travail, sans que le consentement du mari soit nécessaire.

e) Enfin le dernier, le plus récent et le plus important succès rem-

porté jusqu'à présent pour l'émancipation civile de la femme mariée est la loi : «portant abolition de l'incapacité de la femme mariée» du 19 avril 1932.

Cette loi, tout en gardant l'autorité du mari sur la personne de la femme, la déclare pourtant pleinement capable quant aux biens.

L'art. 194 du Code est modifié comme suit :

«Les époux se doivent réciproquement foi, secours et assistance».

Le mariage ne restreint pas la capacité de la femme d'exercer les droits civils.

Chaque époux n'est responsable envers les tiers, que pour les obligations qu'il a contractées, sauf le cas où il a autorisé expressément l'autre époux de le représenter.

Et l'art. 1285 C. Civ. est modifié de la sorte : «La femme a l'administration, la jouissance et la libre disposition de ses biens paraphernaux».

C'est-à-dire que la femme ayant une parapherne peut la donner, l'aliéner, l'hypothéquer, peut acquérir des biens à titres onéreux ou gratuit, sans le concours du mari à la confection de l'acte; elle peut de même recevoir une succession, peut plaider, faire du commerce entrer dans des sociétés commerciales, sans l'autorisation du mari.

Donc, par l'effet de cette loi, la femme éparée de biens, et la femme dotale, quand à sa parapherne, sont devenues pleinement capables.

La femme dotale continue à rester incapable, en ce qui concerne ses biens dotaux, et reste encore soumise au régime rigoureux que nous avons examiné ci-dessus.

Après avoir vu la situation de la femme mariée comme épouse, nous allons examiner maintenant la situation légale de la femme mariée comme mère de famille, pendant la vie du père et après la mort de celui-ci.

Une conséquence indirecte de la puissance maritale est aussi la prépondérance du mari dans l'exercice de la puissance paternelle.

Tant qu'il vit, le père seul exerce la puissance paternelle quoique cette puissance appartienne également aux deux parents.

Le père a donc la garde et la surveillance des enfants, le droit de correction, d'autorisation, de représentation, de jouissance et d'administration légale des biens appartenant à ses enfants mineurs issus du mariage. Mais ce qui est fâcheux, d'après une doctrine courante, c'est que la mère ne saurait même porter plainte contre le mari et père qui abuserait de sa puissance. A défaut du père, la puissance paternelle revient à la mère, c'est-à-dire, en cas d'absence, d'interdiction ou de la mort de celui-ci, ou bien quand il est prisonnier, ou éloigné du foyer familial.

Après la mort du père les droits de la mère sur les enfants légitimes sont différents de ceux du père.

Ainsi le pouvoir tutélaire de la mère peut être limité par la volonté du père, qui a la faculté de lui adjoindre par testament un conseil spécial, qui devra l'assister et sans l'avis duquel elle ne pourra faire aucun acte relatif à la tutelle.

Si le père convole en secondes noces, il conserve la tutelle de ses enfants du premier lit, sans aucune condition.

Si la mère se remarie, elle doit convoquer le conseil de famille, sous peine de se voir enlever la tutelle.

Le conseil peut, ou la maintenir en fonction, et lui associer son nouvel époux qui devient cotuteur, ou lui enlever la tutelle et l'attribuer à une autre personne.

Telle étant la situation légale actuelle de la femme mariée sous le régime du code civil modifié par les lois précitées, il nous reste à indiquer les dernières modifications que nous croyons nécessaires pour arriver à la complète émancipation juridique de la femme mariée et à l'égalité des époux.

D'accord en partie avec le Conseil Législatif roumain qui a fait aux associations féminines l'honneur de les appeler à collaborer avec lui à l'élaboration du nouveau projet du code civil unifié, on est arrivé à obtenir un avant projet qui marque un progrès important. Les principaux articles qui résument les points essentiels de la nouvelle législation sont ainsi résumés :

L'avant-projet du Code Civil roumain consacre l'entière capacité de la femme mariée; il n'est plus besoin de l'autorisation du mari même pour acquérir une profession. A ce sujet on a adopté les solutions consacrées par la législation scandinave d'après guerre, si favorable à la femme. L'exposé des motifs dit textuellement: «on a dépassé les codes suisse et allemand».

D'après l'avant-projet, le mari n'a plus le droit de contrôler la vie et la correspondance de son épouse, enfin il ne choisira plus seul le domicile, qui sera décidé de commun accord entre les deux époux.

Le texte cependant ne prévoit pas que la femme puisse avoir un autre domicile que celui de l'époux.

L'art. 155 qui remplace l'ancien art. 194 impose aux époux d'habiter ensemble et de se faciliter l'un à l'autre l'existence selon la fortune de chacun d'eux; il en résulte donc l'obligation pour la femme d'entretenir le mari.

L'art. 157. La femme portera le nom de famille de l'époux, ayant le droit d'ajouter son propre nom de famille.

L'art. 159 prévoit une pension alimentaire pour les deux époux. L'époux qui n'aura pas son entretien, pourra exiger que l'époux reconnu coupable, lui paye une pension alimentaire. Ce droit est dû, tant à l'époux qui n'a pas quitté le domicile conjugal, qu'à celui qui l'a abandonné.

L'art. 160, dit que l'époux qui sans un motif déterminé quitte la vie conjugale, perd le droit d'entretien mais continue de procurer des aliments à l'époux abandonné.

L'art. 43 de cet avant-projet détermine le délit de l'abandon de famille (d'après la loi française de février 1924). Les dispositions de l'article 219 du Code Pénal norvégien, qui punit en général le refus systématique et répété de remplir envers la femme et les enfants les devoirs de famille, ont été considérées par nos législateurs comme trop hardies.

Dans l'avant-projet inspiré du Droit bucovien (loi de 1914), du Droit belge de 1896 et de la loi roumaine des veuves de guerre de 1916, il y a une réglementation spéciale pour les droits de succession de l'époux survivant.

L'avant-projet dans cette réglementation a eu en vue les deux prémisses suivantes :

L'époux survivant a contribué à former et à garder la fortune successorale.

Donc :

a) L'époux doit avoir le droit d'héritage même s'il vient en concurrence avec les descendants ;

b) Son droit d'héritage ne peut être soumis à des conditions plus rigoureuses que celles imposées aux autres héritiers. L'époux est héritier de droit.

En outre le droit d'héritage de l'époux ne sera pas conditionné par l'état de fortune.

Quand le cousin riche hérite, à plus forte raison l'époux qui possède une fortune ne peut-il rester sans droits légaux dans la succession ;

c) Le droit d'héritage de l'époux est basé sur le principe de réciprocité ;

d) L'époux survivant héritera en pleine propriété ;

e) L'époux sera héritier réservataire.

Si l'époux vient en concurrence avec les descendants, l'époux recevra un quart de l'héritage, quel que soit le nombre des enfants.

Les héritiers (de sang) directs du 3^e et du 4^e degré ont droit au quart de l'héritage s'ils sont en concurrence avec l'époux.

Les droits de succession de l'époux survivant seront réduits de moitié dans les cas où le mariage a duré moins de 3 ans.

Faute de parents, même à un degré éloigné, pouvant légitimement hériter, toute la fortune revient à l'époux, indifféremment de la durée du mariage.

La loi permet encore à l'époux survivant d'obtenir dans son lot la maison qu'il a habitée avec le défunt, si celle-ci fait partie de l'héritage, de même que les meubles du ménage.

Le régime des biens entre les époux.

L'avant projet maintient la séparation des biens comme régime légal parce qu'il correspond à la tradition du Droit roumain, aux principes de la capacité absolue de la femme et de l'égalité entre les époux et consacre le principe de la liberté des conventions matrimoniales; mais elles peuvent être contractées, modifiées, résiliées même après la célébration du mariage.

La dot est la fortune que le futur époux ou épouse reçoit pour faire face aux obligations du mariage (égalité de sexe et de traitement).

L'avant projet contient bien d'autres parties fort importantes, mais nous n'avons voulu ici que donner une idée de l'esprit qui l'anime.

Le Conseil National des Femmes Roumaines insiste pour obtenir ;

1) L'abolition des articles 93 et 196 du Code Civil relatifs au domicile légal de la femme mariée et propose la formule d'après laquelle les époux doivent choisir leur domicile de commun accord et qu'en cas de nécessité la femme puisse avoir un autre domicile que celui du mari.

2) L'abolition de la présomption ancienne d'après laquelle tous les biens acquis par les époux sont réputés gagnés par le mari.

3) L'abolition de l'archaïque régime dotal, avec toutes ses conséquences et la réglementation de la société d'acquisitions, d'après le modèle des sociétés commerciales.

4) L'égalité en ce qui touche l'exercice de la puissance paternelle sur les enfants légitimes.

5) La participation de la femme aux conseils de famille, à la tutelle, à la curatelle, dans la même mesure que les hommes.

6) Le droit de tutelle de la mère doit être soumis aux mêmes règles que celui du père.

7) La modification de la loi sur la nationalité doit être faite en ce sens :

La femme roumaine mariée à un étranger doit être libre de garder, sans aucune restriction, sa nationalité, sauf le cas où elle-même renoncera à ce droit.

Nous croyons à ce sujet que la Conférence internationale de la Haye n'a pas suffisamment régleménté la nécessité d'une législation précise internationale, laissant place à bien des équivoques et nous croyons que la réunion d'une nouvelle conférence s'impose pour que la femme puisse partout garder sa nationalité, droit imprescriptible et qui devrait être incontesté.

En résumé on peut conclure que les législations roumaines reconnaissent à la femme en partie la capacité ; que l'influence étrangère manifestée par l'adoption du Code Napoléon a établi un régime étranger à nos traditions ; que grâce à la lutte menée par les sociétés féministes pendant plusieurs années, la femme roumaine mariée à un étranger a obtenu le droit de garder sa nationalité et que, par la loi du 19 avril 1932, l'incapacité de la femme mariée a été en partie abolie.

L'avant-projet de réforme du Code Civil introduit d'importantes réformes, comme vous avez pu le voir, mais il y a encore quelques inégalités qu'il faut supprimer et qui se résument dans notre exposé.

L'Union Balkanique doit considérer comme une réforme essentielle de libérer la femme, la mère, et de lui donner dans la famille, dans la société, dans l'Etat, la place qui lui est due.

Pour avoir une famille fortement organisée, il faut avoir une mère pouvant excercer, à son foyer, en pleine liberté, l'administration de ses biens, accomplir ses devoirs et participer, à côté de son compagnon, à toutes les responsabilités.

La situation de la femme mariée dans la législation roumaine

Présenté par Alex. COSTIN

Président à la Cour d'appel de Bucarest, secrétaire général
de l'Institut Social roumain

I. Au point de vue des droits civils.

Quoique la Constitution roumaine du 29 mars 1923, contienne la disposition de principe que les droits de la femme seront déterminés sur la base de l'égalité complète des deux sexes, le législateur ordinaire n'a pas encore mis en application, de façon générale et intégrale, ledit principe constitutionnel. La situation de la femme mariée est restée soumise au régime établi par la Code Civil roumain de 1864, (tiré — dans sa plus grande partie — du Code Civil français, de 1804) et ce jusqu'au vote de la loi du 20 avril 1923 qui apporta une profonde modification à la situation d'infériorité juridique de la femme mariée. Mais cette loi se réfère uniquement au droit de la femme quant à l'administration de ses biens, et apporte donc un règlement nouveau de la puissance maritale concernant les intérêts pécuniaires, sans atteindre les autres rapports entre époux, leurs rapports avec leurs enfants ou ceux avec les autres membres de leur famille.

Avant le vote de la loi relative à l'abolition de l'incapacité de la femme mariée, du 20 avril 1923, cette incapacité était générale. Elle se référait, tant aux actes extra-judiciaires (obligations contractuelles, aliénations à titre gratuit ou onéreux, acquisitions, acceptation de successions, démembrement du droit de propriété), qu'aux actes judiciaires (droit d'ester en justice, acquisition). La femme ne pouvait donc contracter un engagement, vendre, donner, acquérir, etc., ni figurer en justice qu'avec l'autorisation de son mari. De plus, cette autorisation ne pouvait être donnée de façon générale, le mari devant l'accorder pour chaque cas spécial. Même si l'autorisation générale était insérée dans le contrat de mariage, elle ne valait que pour les actes de puré administration des biens paraphernaux de la femme. La règle de l'incapacité de la femme mariée était considérée d'ordre public, la liberté des conventions entre les époux ne pouvant pas déroger aux règles intéressant les droits du mari comme chef de la famille. Il est vrai que l'étendue de cette incapacité variait d'après le régime matrimonial; la femme mariée sous le régime de la séparation des biens — qui est le régime du droit commun en Roumanie — pouvait faire les actes d'administration (conclure un contrat de bail, percevoir des loyers, vendre des récoltes et autres objets meubles, etc.).

Seule la femme commerçante jouissait d'une capacité presque entière; elle pouvait vendre, acheter louer, emprunter, hypothéquer même ses immeubles, ou les aliéner pour se procurer de l'argent — sauf les biens

dotaux—et, en général, s'obliger, mais cette capacité était limitée aux actes concernant son négoce ; les actes qui y étaient étrangers restaient soumis à la nécessité d'autorisation.

Lorsque le mari ne voulait ou ne pouvait donner à sa femme l'autorisation nécessaire, celle-ci pouvait faire appel de sa décision devant le tribunal, qui était en droit d'apprécier et de la lui accorder, s'il y avait lieu. L'autorisation était nécessaire même si la femme se trouvait en procès avec son mari, sauf dans les cas d'action en divorce.

L'autorisation avait pour effet d'habiliter la femme d'agir, et son acte devenait aussi valable que s'il avait été fait par une femme célibataire ou veuve. L'acte fait sans autorisation du mari restait annulable sans qu'il soit fût nécessaire de rechercher si cet acte avait causé un dommage quelconque à la femme ou au mari. La nullité pouvait être demandée par le mari, la femme ou leurs héritiers, mais non par les tiers contractants. L'action en nullité durait dix ans, comme toutes les actions de ce genre, l'acte annulable pouvant être ratifié.

Mais la femme mariée restait libre de rédiger son testament sans autorisation du mari. Elle pouvait encore s'obliger par ses faits illicites ou délits (délits du Droit pénal et aussi délits et quasi-délits civils, où il s'agit seulement du dol ou de la simple faute).

La loi du 20 avril 1932 a abrogé les articles du Code Civil roumain, du Code de Commerce et celui de Procédure civile, concernant l'incapacité de la femme mariée, en édictant d'une manière précise que le mariage ne restreint pas la capacité de la femme pour l'essence des droits civils. La femme mariée majeure reste donc capable comme avant le mariage.

D'après cette loi chaque époux ne répond envers les tiers que pour les obligations qu'il a contractées, sauf le cas où il aurait donné spécialement à l'autre époux un mandat exprès pour le représenter. Le domaine des obligations de chaque époux reste donc tout à fait distinct, ce qui est de nature à modifier les idées traditionnelles sur l'unité de ce que l'on appelle l'association conjugale, et de créer des situations assez délicates, dont nous ne pouvons pas nous occuper ici, à cause de leur caractère particulier de technique judiciaire.

Il va sans dire que la loi du 20 avril 1932, ne s'occupe pas de la situation de la femme mariée sous le régime dotal, au point de vue des conséquences spéciales de la dotalité. Les dispositions du Code Civil roumain sur la dot restent en vigueur donc le mari peut disposer de la dot mobilière comme un vrai propriétaire— à charge de restituer l'équivalent lors de la dissolution du mariage ou à la séparation des biens, lorsque, par la convention dotale, ces biens meubles ont été évalués en argent. L'immeuble dotal reste inaliénable, sauf les cas exceptionnels prévus par la loi, et le mari conserve le pouvoir exclusif d'administrer l'immeuble dotal et d'en percevoir les fruits, à charge de supporter les frais du ménage.

La femme garde le droit d'aliéner la dot mobilière restée dans sa propriété. Le mari a seul l'exercice des actions dotales et il représente sa femme dans tous les actes juridiques intéressant la dotalité.

Par la loi du 21 février 1923, concernant l'organisation et l'unifica-

tion du Corps des avocats, il est reconnu à la femme mariée-avocat la pleine capacité de ses droits dans l'exercice de sa profession, sans qu'une autorisation du mari soit nécessaire. La loi sur les contrats de travail, du 5 avril 1922, accorde à la femme mariée—indépendamment du régime matrimonial adopté—le droit de conclure seule des contrats de travail et d'exercer les actions dérivant de ces conclusions.

II. Au point de vue des droits politiques.

La Constitution de 1923 contient la disposition que des lois spéciales, votées à la majorité des deux tiers, auront à déterminer les conditions dans lesquelles les femmes pourront exercer leurs droits politiques. La loi du 3 août 1929, concernant l'organisation de l'administration locale, accorde à la femme le droit d'élection et d'éligibilité, dans les conseils municipaux et les conseils départementaux lorsqu'elle remplit — en dehors des conditions généralement requises — l'une des conditions suivantes :

- a) posséder les connaissances du cycle inférieur du lycée, de l'école normale ou de l'école professionnelle ;
- b) être fonctionnaire de l'Etat, du département ou de la commune ;
- c) être veuve de guerre ;
- d) avoir été décorée pour son activité pendant la guerre ;
- e) avoir fait partie—au moment de la promulgation de la loi—de la direction d'une société ayant pour but des revendications sociales, la propagande culturelle ou l'assistance sociale.

La loi du 9 avril 1928 a prévu des mesures de protection pour le travail de la femme.

La loi spéciale de février 1924, concernant l'acquisition et la perte de la nationalité roumaine, dispose que la femme étrangère épousant un citoyen roumain, devient Roumaine. Elle dispense du stage de dix ans, nécessaire à l'obtention de la qualité de citoyen roumain, tout étranger marié à une Roumaine. La femme profite de la naturalisation de son mari mais elle peut, si elle le désire, conserver sa nationalité propre. La femme roumaine devient étrangère du fait de son mariage avec un citoyen étranger, sauf le cas où elle aurait déclaré—soit par le contrat de mariage, soit par acte authentique fait antérieurement à la célébration du mariage—vouloir garder sa nationalité. De même la femme roumaine qui, par l'effet de son mariage est devenue étrangère, recouvre sa qualité de Roumaine par suite de la dissolution du mariage, ou en manifestant sa volonté par un acte authentique. Quant à la femme étrangère devenue Roumaine par l'effet du mariage, elle conserve sa nationalité après la dissolution de son mariage ou la séparation de corps, sauf le cas où elle aurait manifesté, par un acte authentique, sa volonté contraire.

III. Considérations de «lege ferenda».

L'avant-projet de code civil en cours d'élaboration au Conseil Législatif de Roumanie, contient la disposition que les époux choisissent ensemble leur domicile commun. En cas de divergence, l'opinion du mari doit prévaloir, mais la femme pourra ne pas se conformer à la dé-

cision du mari, si elle constitue un abus de droits. La femme portera le nom du mari — pendant le mariage — pouvant y ajouter son propre nom de famille.

La femme représente son mari — si le contraire ne résulte pas des circonstances de fait — dans tous les actes conclus pour les nécessités courantes du ménage commun, lorsque les obligations contractées sont en proportion avec l'avoir des époux. Si la femme abuse de ce droit le mari peut être autorisé par l'instance tutélaire à supprimer ou à restreindre ce droit.

L'avant-projet consacre la capacité complète de la femme mariée, même dans l'hypothèse du choix ou de l'exercice d'une profession, écartant à cet égard les dispositions restrictives des codes allemand et suisse, et imitant les lois récentes scandinaves.

En même temps, le projet, tout en rejetant le système inique du Code Civil roumain qui n'accorde le droit de succession à l'épouse survivante que dans le cas où elle prouverait être pauvre, pose le principe, reconnu dans les Codes allemand et suisse, que chaque époux a droit à la succession de son conjoint décédé, même lorsqu'il vient en concurrence avec des descendants. Ce droit de succession est fondé sur le principe de la réciprocité. L'époux succède en pleine propriété et en qualité d'héritier réservataire. Lorsqu'il y a des descendants, l'époux aura un quart des biens successoraux, mais le droit de succession est subordonné à la condition que le mariage ait duré au moins trois ans.

* * *

Il résulte de ce qui précède que, dans le domaine du Droit privé, l'égalité entre les deux sexes est déjà suffisamment assurée. La seule exception digne d'être relevée, concerne les prérogatives réservées au mari comme chef de l'association conjugale et comme représentant de la dotalité.

Sur ce terrain du Droit public les différences entre les sexes tendent aussi à s'effacer. Nous avons montré que la nouvelle Constitution roumaine consacre le principe de leur égalité et que le législateur ordinaire a déjà commencé à mettre en application ce postulat constitutionnel, et ne tardera pas de s'y conformer intégralement.

Les mesures particulières de protection pour la femme ne pourront pas, sans doute, empêcher la réalisation de l'égalité complète des sexes.

Espérons que cette égalité apportera une contribution effective à l'oeuvre pacifiste des diverses sociétés humaines et qu'elle constituera l'un des fondements de la fraternité mondiale.

Convention vétérinaire balkanique

Présenté par le Prof. Dr. G. K. CONSTANTINESCO
Directeur de l'Institut National Zootechnique de Roumanie

Les conventions vétérinaires conclues entre les différents États ont eu, jusqu'à présent, uniquement un caractère bilatéral. Pour le moment il n'existe pas de convention collective ou multilatérale. Il y a eu, il est vrai, différentes tentatives en ce sens, mais qui n'ont pas encore donné des résultats concrets.

Ces tentatives de créer des types de conventions plurilatérales ont leur source, d'une part, à la Société des Nations et, d'autre part, à la Conférence des États agraires du Centre et du Sud-Est de l'Europe.

A la S. d. N., le Comité économique avait chargé une délégation de poursuivre les questions vétérinaires et, après consultation d'experts, cette Commission a élaboré trois avant-projets de conventions vétérinaires plurilatérales, concernant l'importation et l'exportation de produits d'origine animale (autres que les viandes, les préparés de viande, les produits animaux frais, le lait et ses dérivés). Ces avant-projets s'occupent des points essentiels suivants :

- a) lutte contre les maladies contagieuses des animaux ;
- b) transit des animaux et des viandes, ainsi que des autres produits d'origine animale ;
- c) exportation et importation des produits d'origine animale.

Voici ce que dit, à ce sujet, le Rapport de la Commission Economique de la S. d. N., du 24 juin 1931 (Document No. C. 427, M. 177, 1931, II B) :

« Il (le Comité) a examiné ces projets avec le concours du président et du rapporteur du Sous-comité d'experts.

Ceux-ci ont déclaré que les experts sont unanimes à considérer que ces trois avant-projets, tout en ne constituant qu'un premier pas vers une amélioration des conditions dans lesquelles s'effectuent les échanges internationaux d'animaux et des produits d'origine animale, représentent des éléments très appréciables de progrès dans l'organisations des services vétérinaires et dans la lutte contre la propagation redoutable des épizooties. Ils sont également de nature à faciliter le transit et à réglementer d'une manière précise et scientifique le commerce des produits d'origine animale, commerce qui a donné lieu, jusqu'à présent, à beaucoup d'instabilité.

Le Comité économique, partageant pleinement l'avis exprimé par les experts et faisant usage de l'autorisation préalablement accordée par le Conseil à cet effet, prie le Secrétaire général de bien vouloir communiquer ces trois avant-projets aux gouvernements en les invitant à envoyer leurs observations et en indiquant en même temps s'ils considèrent les dits projets comme susceptibles de servir de bases de discussion pour une conférence diplomatique internationale ».

Le Rapport publie également, in extenso, les textes des trois avant-projets.

Pour autant que je sache, les choses en sont restées là, en ce qui concerne la S. d. N.

La seconde tentative de rédaction d'un accord multilatéral a été faite, comme j'ai déjà dit, à l'occasion de la Conférence des Etats agricoles du Centre et du Sud est de l'Europe, tenue à Varsovie en 1930.

Ci-dessous nous reproduisons la résolution de cette Conférence, concernant ladite Convention :

«Les Etats participant à la Conférence sont unanimes à déclarer que la base de toute action internationale en matière vétérinaire doit consister tout d'abord dans la lutte toujours plus énergique et plus efficace contre les épizooties et dans l'amélioration constante des conditions hygiéniques de leur cheptel. Cette lutte assurera d'une part, la diminution des pertes causées à l'agriculture par les épizooties et, d'autre part, elle trouverait une contre-partie dans un adoucissement des mesures des polices sanitaires et vétérinaires, applicables au trafic international d'animaux et de produits animaux.

»Les Etats participant à la présente Conférence, informés sur la marche des travaux du Comité spécial d'experts vétérinaires, fonctionnant à la Société des Nations sous la direction du Comité Economique, conviennent d'unir leurs efforts dans les buts de soutenir cette action et à la diriger vers la conclusion aussi prompte que possible d'une convention internationale vétérinaire à conclure sous les auspices de la Société des Nations et, au plus tard, jusqu'à la fin de 1931

»En attendant, les délégués participants à la présente Conférence conviennent, dès maintenant, d'étudier entre eux la possibilité des conventions vétérinaires bilatérales concernant l'importation et le transit d'animaux et des produits animaux, à conclure soit avant la conclusion de la convention internationale envisagée, soit dans le but de la compléter et de l'adapter aux besoins particuliers de leurs pays respectifs, ou bien ils s'efforceront d'atteindre le même but par les dispositions autonomes, conçues dans un esprit de parfaite loyauté et respectueuses des intérêts vitaux de leurs pays respectifs.

»En attendant, les délégués participants à la présente Conférence conviennent de recommander à leurs gouvernements de soutenir par tous les moyen possibles leurs services vétérinaires afin que ces derniers puissent s'organiser et fonctionner suivant les principes établis par le Comité Spécial des experts vétérinaires auprès de la Société des Nations, en collaboration avec l'Office International des Epizooties à Paris».

Comme conséquence à cette résolution, ladite question a été reprise et discutée au cours des conférences des experts agricoles des pays du Centre et du Sud-est de l'Europe, en octobre 1930 et février 1931, à Bucarest. Cette fois, pourtant, on a abandonné le terrain de la convention internationale, accentuant plutôt sur la liquidation du problème par la conclusion d'accords bilatéraux.

La résolution votée à la Conférence des experts du 20 octobre 1930, disait :

«La Conférence est d'avis qu'il faut procéder tout de suite à la réalisation de la résolution prise à Varsovie qui implique l'étude de la possibilité de conclusion de conventions vétérinaires bilatérales concernant

l'importation, l'exportation et le transit d'animaux et de produits d'origine animale, entre les pays participants à la Conférence.

•En conséquence elle propose :

«a) que le Comité Permanent d'Etudes soit complété par des experts vétérinaires ;

«b) que ces experts se réunissent le plus tôt possible pour arrêter le plan détaillé d'une collaboration étroite entre les pays agricoles et pour élaborer des projets de conventions vétérinaires entre ces pays, avant même que le Comité Economique de la S. D. N., ait préparé le projet de convention internationale générale».

A la Conférence de février 1931 des mêmes experts agricoles, auxquels avaient été adjoints des médecins vétérinaires spécialistes, on a présenté et discuté deux avant-projets de conventions vétérinaires-type, l'un par le gouvernement polonais, l'autre par le gouvernement roumain.

Depuis lors la question n'a plus fait un pas.

* * *

Une fois de plus cette question est soumise à une assemblée internationale qui, cette fois, est la Conférence Balkanique.

Il serait évidemment souhaitable qu'un semblable desideratum aboutisse, une fois pour toutes, à une réalisation et il se pourrait que ce résultat puisse plus facilement être obtenu par une groupe limité d'Etats, ayant des intérêts plus homogènes, comme c'est le cas pour les Etats balkaniques. L'historique que j'ai esquissé ci-dessus a précisément pour but de faire connaître les tentatives faites en ce sens, et d'attirer l'attention sur les difficultés auxquelles nous pouvons nous heurter.

Quelqu'idéal que puisse paraître posséder, pour tous les Etats, une convention vétérinaire-type, nous ne pouvons nier les difficultés que présente la réalisation de ce desideratum. La constatation que jusqu'à présent les initiateurs précédents de cette idée n'ont pu aboutir à aucun résultat pratique, nous montre de façon suffisamment éloquente qu'il existe encore des obstacles qui devront être vaincus, avant de parvenir à l'accomplissement de cet idéal. Et comme, dans de pareilles questions, il est toujours préférable de préparer d'abord le terrain afin que la semence puisse donner une récolte plus abondante, il serait peut-être plus opportun de diriger notre attention, en premier lieu, sur ces opérations préparatoires jusqu'à ce que le problème ait atteint le stade de sa véritable maturité.

Dans cet esprit, et sans vouloir en rien empiéter sur des discussions éventuelles d'un avant-projet proprement dit de convention vétérinaire interbalkanique, je crois qu'il serait recommandable que nos premiers échanges de vues se réfèrent à l'organisation de la lutte contre les épizooties, à l'organisation de services vétérinaires d'Etat— dont il serait souhaitable qu'ils soient standardisés du moins au sein de notre groupe d'Etats interbalkaniques,— aux facilités d'échanges d'animaux et de produits animaux à l'intérieur des Etats participants et qu'en même temps, nous intervenions auprès de la Société des Nations pour qu'elle reprenne la question de l'avant-projet de convention vétérinaire internationale qui pourrait résoudre, avec toute l'autorité désirable, le problème actuellement soumis à nos discussions.

La lutte en commun contre la tuberculose

Présenté par le Docteur S. IRIMESCO
Directeur général de la Société pour la Prophylaxie
de la Tuberculose

La solidarité n'est pas un vain mot. Elle s'exerce pour le bon comme pour le mauvais côté des choses. Les joies comme les souffrances physiques et morales ne sont pas individuelles. Elles retentissent sur la communauté. Quand ceux que la vie plonge dans la misère, à la suite des circonstances économiques défavorables, peuvent sortir de cet état, les conflits des différentes classes sociales étant aplanis, l'harmonie rétablie entre elles permet un développement plus complet des facultés humaines. Si, par contre, l'angoisse continue d'êtreindre comme dans un étaiu de fer ceux qui manquent du strict nécessaire, l'organisme déchoit dans sa résistance et les maladies le guettent. Les favorisés du sort ont beau penser être à l'abri de ces maladies. Ils deviennent quand même leur proie. Un nivellement se produit. Les pauvres transmettent leur mal aux riches par le contact imposé à la suite de l'interdépendance créée par les rapports économiques.

Le thème de mon rapport est la lutte en commun contre la tuberculose. Plus que pour toute autre maladie, la solidarité en ce qui concerne le devoir de la combattre apparaît comme une conséquence de la façon dont elle se produit. Dans des usines, des fabriques, des ateliers, des bureaux, ceux qui s'y trouvent et viennent là avec leur apport manuel et intellectuel de travail, s'ils tombent malades, c'est malgré eux, par le manque des conditions hygiéniques dont la collectivité est responsable et par les fatigues exagérées imposées dans la lutte pour la vie, pour se maintenir dans la situation qu'ils ont pu acquérir. Cette solidarité ne doit pas se limiter à une seule nation. Dans le but poursuivi d'une entente entre tous les peuples pour une oeuvre de civilisation et de progrès, elle doit élargir son cadre jusqu'à les embrasser tous dans un même idéal de prospérité et de bien-être. De l'anarchie économique résulte aussi un déséquilibre des fonctions organiques de chaque individu. Dans la crise actuelle, quand cette anarchie est à son comble avec une pléthore de production d'une part et une distribution des richesses dérèglée, à la merci du hasard d'autre part, le bilan économique est déplorable. Ebranlée dans ses bases, la société chavire menaçant d'entraîner dans sa ruine tout l'ordre social. Des conférences économiques se réunissent actuellement à des dates rapprochées pour chercher le moyen de rationaliser la production en trouvant des formules de rapprochement entre les intérêts des différents peuples. De cette manière indirectement mais d'une façon très efficace elles ont une action aussi pour l'amélioration de l'état hygiénique des populations, en leur permettant de subsister et de durer avec moins de heurts et moins de troubles.

La Conférence balkanique a eu raison de mettre à son ordre du jour parmi les questions sanitaires qui vont être débattues, celle de la lutte en commun contre la tuberculose. Cette question a des connexions

avec le programme général de la défense des intérêts des peuples de cette région de l'Europe. Quand, harmonisant leurs intérêts, par des ménagements réciproques, les pays qui se touchent de près géographiquement et ont des grandes similitudes dans leur structure démographique se développeront dans des meilleures conditions, la tuberculose qui a un grand substratum social et économique bais-*era* d'une façon naturelle, en dehors même des mesures spéciales de combat et dans des proportions très appréciables. Nous avons du point de vue de la constitution de notre population beaucoup de points qui nous rapprochent. La lutte contre la tuberculose peut à cause de cette ressemblance être conduite d'après une tactique presque identique. Pays avant tout agricoles, nous nous trouvons devant le problème avec son aspect rural. C'est un fait de constatation que dans les derniers temps la tuberculose a pris une grande extension dans les campagnes. Cette constatation est en contradiction avec les notions d'autrefois sur l'épidémiologie de la tuberculose. On faisait de la tuberculose la maladie des grandes villes, des villes tentaculaires vers lesquelles les habitants des villages se sentant attirés par le mirage d'une vie plus facile et plus distractive se précipitaient pour devenir assez vite victimes de la maladie. Par contraste, la vie dans les campagnes apparaissait comme une vie d'idylle. Aux villages, dans le grand air des champs, en plein soleil, on croyait que la tuberculose ne doit pas sévir ou en tout cas qu'elle ne peut-être que très rare. On allait si loin dans cette séparation qu'on établissait une vraie barrière au point de vue de l'extension de la maladie entre les villes et les campagnes. Cette distinction est beaucoup trop exagérée. Il faut se rendre compte que la lutte entre l'organisme humain et l'infection tuberculeuse n'est pas livrée dans les champs inondés de lumière où le bacille ne peut pas résister, tué assez vite par le soleil, mais dans les logis des ruraux où toutes les conditions sont remplies pour qu'il remporte des triomphes. S'il y a encore des endroits où la tuberculose ne peut être constatée, c'est qu'elle n'a pas eu l'occasion de pénétrer jusque là. Il existe aujourd'hui des relations étroites entre les villes et les campagnes. Dans les villes, la tuberculose, plus ancienne comme date d'apparition, trouve un terrain relativement immunisé. Dans les villages, le terrain est vierge. Leurs habitants venant à la ville, quand ils se tuberculisent, rentrant à leur foyer poussés par l'instinct de revenir au bercail, peuvent contaminer facilement ceux avec lesquels ils cohabitent et qui manquent de résistance pour s'opposer aux attaques de la maladie. Cette corrélation est devenue de plus en plus étroite dans les dernières années. On explique ainsi l'extension de la tuberculose dans les villages. Le type de la tuberculose rurale est une tuberculose aiguë.

Le phthisiologue anglais bien connu, Lyle Cummins a schématisé l'évolution de la maladie d'après deux types : le type naturel et le type modifié. Le type naturel correspond à une évolution rapide, telle qu'on l'observe chez l'enfant dans son premier âge et même chez l'adulte s'il est resté jusqu'alors à l'abri de la contamination. Il est dû à une infection massive et répétée. Le type modifié est celui de la maladie chronique constaté chez ceux qui ont été infectés par de petites doses de

bacilles à la période de leur enfance et qui ont eu le temps d'acquérir un état d'immunisation relative. De la façon dont se produit la maladie, d'après l'un de ces deux types, il résulte une symptomatologie qui est assez différente.

Dans les villes on constate aujourd'hui que la mortalité la plus élevée de tuberculose se produit à un âge qui dépasse 50 ans. Dans les villages, la mortalité à cause de cette maladie est surtout marquée entre 15 et 25 ans. Des statistiques faites chez nous documentent d'une façon précise cette assertion. Cette constatation présente un intérêt non seulement biologique mais économique. Des vies jeunes disparaissent en pleine puissance de production privant ainsi la communauté de grandes forces au point de vue économique. Tandis que dans les villes la tuberculose a une marche chronique, dans les villages les formes aiguës prédominent. Les dates présentées par Cobbet (*The causes of tuberculosis*, Cambridge, 1917) sont démonstratives à cet égard. En Irlande, où la population est surtout agricole, la mortalité de tuberculose est, entre 15 et 25 ans, de 3.7 pour mille; à 55 ans, elle n'est que de 1.5 pour mille. A Sheffield, type de ville industrielle, le rapport des décès d'après l'âge est inverse. Entre 15-25 ans, la mortalité est seulement de 1.5 pour mille; à 55 ans elle atteint 4.7 pour mille. L'envahissement des populations rurales par la tuberculose a été constaté dans le dernier temps par Wallquist en Suède. Dans une étude détaillée poursuivie pendant un grand nombre d'années dans la province de Norbotten, il a pu constater dans les villages proches de villes, comme dans ceux qui étaient situés plus loin, des épidémies de tuberculose graves et meurtrières quand leur population était antérieurement indemne de contamination; légères quand elle était déjà contaminée, comme il résultait des réactions à la tuberculine assez nettes, elle pouvait résister, étant immunisée. Dans les villages à terrain vierge, dans l'intervalle entre 1911 et 1926, la maladie causait 77 % des décès entre l'âge de 10 à 40 ans (37 % de tous les décès), tandis qu'à Stockholm, la proportion était seulement de 16 %. Petit à petit, la mortalité a diminué dans les villages. De la phase de tuberculose aiguë ils passaient à l'état de localités contaminées dans lesquelles prédominaient les formes chroniques à évolution lente.

Allen, inspecteur d'hygiène de l'Union africaine, a noté chez les métis du Cap une mortalité de tuberculose cinq fois plus grande que chez les Européens.

Ces faits ont une importance qui ne peut être assez soulignée pour l'épidémiologie de la tuberculose dans nos contrées à population avant tout rurale, qui jusque dans les dernières années, n'était pas contaminée par la tuberculose. Nos villages se trouvent encore dans la phase aiguë de contamination et ils finiront, si on laisse aller les choses sans intervenir pour enrayer la maladie, par devenir des foyers chroniques de tuberculose. Nous pourrions par des mesures énergiques et systématiques de lutte ne pas dépasser la phase aiguë de contamination et éviter les foyers permanents, difficiles à stériliser, une fois que la maladie sera définitivement installée.

Les foyers nouveaux qui se créent pourraient être éteints assez rapidement, puisqu'il est prouvé par des faits d'observation expérimentale

et clinique, que la maladie provoquée par une dose infectante minime, comme elle se produit chez ceux qui ne viennent pas en contact trop étroit et trop répété avec des malades graves, quand elle n'est pas entretenue, a une tendance assez prononcée à disparaître. Si on prenait des mesures à temps, isolant les malades et surveillant leur entourage, l'épidémie pourrait être arrêtée.

L'échange des habitants, la circulation qui se fait des villages aux villes et vice-versa ne peuvent être empêchés parce qu'elles sont une résultante du nouveau mode de vie dans le développement des sociétés modernes. La migration des éléments ruraux à la ville est suivie d'une morbidité et d'une mortalité assez élevées parmi les immigrants. Depuis longtemps, les médecins militaires ont observé que le nombre des cas de tuberculose est plus grand parmi les recrues d'origine rurale que parmi ceux des villes. A Vienne, avant la guerre, on constatait les énormes ravages de la tuberculose parmi les soldats de telle garnison d'origine croate, tandis que ceux d'origine viennoise se tuberculaient beaucoup moins. Des observations à peu près identiques ont été faites chez nous, telles que je les ai relatées dans mes publications et mes rapports. Même actuellement, les formes aiguës de tuberculose sont plus fréquentes parmi les recrues qui viennent de la campagne. Les soldats quand ils se tuberculisent dans les casernes, une fois réformés, reviennent dans leur village où ils peuvent créer des foyers de maladie. Dans des statistiques de quelques-uns de nos villages, le nombre des foyers de maladie produits de cette façon s'élève à 10% du nombre total des cas.

La relation entre la mortalité et la morbidité de tuberculose est très fréquemment inverse. Dans une région contaminée depuis peu de temps, les habitants infectés présentant une réaction positive à la tuberculine sont en petit nombre. Il y a donc peu de malades mais ceux qui se contaminent succombent en grande proportion. Dans les localités tuberculisées depuis longtemps, comme il arrive dans les villes, les habitants à réaction positive à la tuberculine sont en assez grand nombre, mais les décès sont peu fréquents, parce que la maladie est chronique à marche lente. La manière d'après laquelle l'épidémie de tuberculose se produit dans les villages n'étant pas la même que celle des villes, la lutte contre la tuberculose doit être entreprise d'une façon différente dans la population rurale et urbaine.

Aux villages, le meilleur emploi des moyens disponibles contre la tuberculose consiste dans la découverte précoce des cas et dans l'isolement des malades dans de petits hôpitaux régionaux, comme on procède en Norvège, pays à population rurale prédominante. En Norvège, 114 hôpitaux fonctionnent dans le pays. En France, dans un département, le Finistère, où 28 dispensaires ont été organisés, les malades peuvent être reçus dans le local même des dispensaires, ou dans des habitations proches, dans lesquelles on leur garde des chambres individuelles.

Ils maintiennent ainsi le contact avec les membres de leur famille, qui peuvent leur rendre assez souvent visite. Evidemment, cette mesure ne doit être adoptée que d'une façon provisoire et comme un pis aller. La tendance actuelle est de créer de grands centres, tels qu'ils existent

dans les pays où la lutte contre la tuberculose est menée vivement d'après les méthodes les plus rationnelles, — Etats-Unis, France, Allemagne, Angleterre, etc., — de sorte que les traitements les plus complets puissent leur être appliqués par des spécialistes compétents qui les connaissent à fond. La gestion administrative de ces établissements serait plus facile par une centralisation qui réunirait dans un budget unitaire les moyens qui peuvent être trouvés par la contribution de l'officialité et des particuliers.

Pour éviter d'arriver à soigner un grand nombre de malades — les conditions actuelles sont les plus propices pour que la maladie prenne de l'extension — il faut de toute nécessité mettre en jeu toutes les mesures préventives. L'hygiène générale des villages devrait être prise en considération. La plupart des villages et aussi des petites villes — même dans les grandes villes des lacunes existent, nombreuses — se trouvent encore en pleine misère, au point de vue sanitaire. Ils n'ont pas d'eau potable de bonne qualité, pas de bains — les soins de propreté sont considérés comme superflus — et quant aux égouts ils sont totalement ignorés. Un phthisiologue italien (Campani de Modène), cite l'exemple de certaines provinces de l'Italie, comme celle de Bari, où la coutume de blanchir à la chaux très fréquemment les maisons, même les plus humbles, maintient la morbidité de tuberculose à des chiffres fort bas, malgré que persistent les autres causes propices à la maladie. Il est peu hygiénique de laisser se tenir des bals publics dans des locaux aux pavés déformés ou dans des locaux surchauffés, sans air, peu ventilés, à fenêtres fermées où ceux qui dansent entraînent les semelles de leurs chaussures qui peuvent être infectées. Chez les femmes on relève bien des cas de pleurites et broncho-alvéolites successives, justement parmi les assidues de ces bals populaires. L'éducation hygiénique du paysan et d'un grand nombre de citadins devrait être faite en ce qui concerne leur manière de vivre, leur alimentation, leurs habitations surtout, dans lesquelles la promiscuité est grande, tous les membres de la famille logeant entassés dans une seule chambre, partageant souvent leur demeure avec les animaux domestiques.

Les mesures de lutte contre la tuberculose dans le milieu rural s'appliquent dans d'autres pays sur une grande échelle. En Angleterre, pour instruire la population comment elle doit se défendre contre la tuberculose, une campagne intense de propagande a été entreprise. Répondant à un appel chaleureux de l'Association nationale pour la prévention de la tuberculose, un Comité a été institué ayant à sa tête le prince de Galles, dans le but d'obtenir des subsides pour l'oeuvre à entreprendre. Dans un court espace de temps, 100 mille livres sterling ont été souscrites. Quatre équipes ont parcouru tout le pays pour répandre les notions relatives au mode de production et d'extension de la maladie. L'organisation antituberculeuse déjà existante favorisait cette propagande. De nombreux dispensaires — près de 700 — fonctionnaient dans de nombreuses localités rurales. La déclaration obligatoire des cas, réelle et non fictive — dans beaucoup d'autres pays, et nous sommes parmi eux, inscrite dans la loi, elle ne s'applique d'aucune façon — permet la comparaison entre le nombre des malades inscrits dans les registres des dispensaires et celui des cas déclarés. On peut avoir ainsi un critérium exact de

l'activité des dispensaires. Les constatations auxquelles on arrive de cette façon font la preuve qu'il y a des circonscriptions rurales lesquelles, jusqu'à 98 % des cas déclarés, figurent dans les statistiques des dispensaires. La proportion des nouveaux cas découverts par les médecins spécialement chargés de combattre la tuberculose varie entre 270 et 340 pour 100 décès, ce qui signifie que la grande majorité des tuberculeux était connue par les autorités sanitaires. Les médecins officiels réussissent à obtenir le concours des médecins praticiens. Dans le Lancashire par exemple, en 1918, la proportion des cas non déclarés de tuberculose pulmonaire était de 18 % et de 31 % pour ceux de tuberculose non pulmonaire. En 1926, le progrès est sensible, la proportion tombe à 5 % pour les cas de tuberculose pulmonaire et à 11 % pour les tuberculoses chirurgicales. De cette façon par l'augmentation des déclarations, des sources nombreuses de contagion sont découvertes et des mesures peuvent être prises pour rendre efficace la lutte contre la tuberculose.

Pour l'Allemagne, Deyer-Petersen rapporte des données très importantes. Dans une seule circonscription, en Prusse Orientale où 20 médecins spécialistes ont travaillé d'une façon intense, dans 20 dispensaires, 12.612 tuberculeux étaient inscrits, parmi lesquels 3 605 avec des lésions ouvertes.

Aux États-Unis des services sanitaires ruraux sont organisés dans près de cent circonscriptions. L'expérience de Cattaraugus qui est restée célèbre dans les annales de la phtisiologie a porté sur une population de 75.000 habitants dont 45.000 se trouvaient dans les villages. Une équipe de médecins spécialistes a eu le concours assidu de 65 médecins praticiens et de 18 infirmières visiteuses. Un hôpital et un preventorium étaient à la disposition des médecins pour l'assistance à donner quand elle n'était pas possible à domicile. Comme dans l'expérience antérieure faite à Framingham, petite ville située à côte de Boston qui est tout aussi connue, on a découvert par des enquêtes minutieuses des cas de maladie en assez grand nombre restés absolument ignorés jusqu'alors. Des conclusions ont été tirées de ces expériences pour la morbidité tuberculeuse d'après le nombre des morts. Le chiffre de 4,5 malades à lésions ouvertes et de 18 à lésions décelables par des examens cliniques et radiologiques est adopté partout. D'après ce chiffre, en calculant que nous avons en Roumanie 50 mille décès, dûs à la tuberculose — ce chiffre est loin d'être d'une rigueur absolue — il résulterait que le nombre des cas à lésions ouvertes est de 220 mille et celui des tuberculoses déjà manifestes comprenant aussi celles à lésions actives mais non évolutives, à un million au moins. Une autre déduction d'un grand intérêt pratique c'est que par une campagne énergique le taux de la mortalité tuberculeuse peut être réduit à des proportions infimes, à moins de 0,5 pour mille. Sans des campagnes aussi minutieuses, et rien que par des mesures systématiques, même dans des régions moins surveillées, les résultats peuvent être excellents. Nelbacha a montré que dans l'état de New-York, quand la lutte contre la tuberculose s'est étendue des villes aux villages, la mortalité due à la tuberculose a diminué de 1,53 pour mille en 1907, à 0,79 pour mille en 1927.

En Italie, la lutte contre la tuberculose est entreprise aussi bien dans les villes que dans les villages sur la base d'un statut légal. Des

lois pour l'institution des associations de lutte contre la tuberculose sont en vigueur. Par une première loi, en date de juillet 1919, on constitue dans chaque province des associations, ce qu'on appelle des consorzi intercommunales. Ces associations sont aidées dans leur action par les dispensaires qui fonctionnent pour la protection des mères et des enfants dans beaucoup de villes et de villages. On dépiste ainsi la tuberculose dès les débuts dans l'enfance, puisqu'il est prouvé aujourd'hui que la contamination se produit à cet âge et que la tuberculose de l'adulte est le plus souvent le réveil d'une affection acquise à cette époque de la vie. Par les enfants trouvés malades, la contamination se manifestant en dehors des symptômes cliniques, qui fréquemment sont absents, par les réactions positives à la tuberculine, on découvre des foyes de maladie dans les familles qui ont pu passer inaperçus. Cette organisation demande un budget important. La loi de 1927 permet aux caisses de dépôts de donner des emprunts sans inérêts pour instituer des établissements de cure pour l'assistance et le traitement des tuberculeux. Des impôts minimes mais réalisant tout de même des sommes assez élevées puisqu'ils s'appliquent à toute la population—40 centesimi par an—sont d'une grande aide. Par toutes ces contributions, les consorzi ont pu dans une seule année (1929) dépenser 70 millions de lires pour la lutte contre la tuberculose. Dans les dernières années, les associations provinciales se sont groupées dans une fédération nationale. Ce mouvement populaire en faveur de la lutte s'est produit grâce à une propagande intense et par l'éducation des masses. Des professeurs ambulants d'hygiène, puériculture, économie domestique circulent d'une façon continue et répandent dans les villes et les villages des notions d'hygiène et de prophylaxie. De petits pays, quand le sentiment du devoir de la défense sanitaire du peuple est bien développé, savent être eux aussi à la hauteur des grandes nations. Ce qui a été fait en Finlande peut servir d'exemple pour tous les autres pays. La Finlande est un petit pays dont la population au point de vue de sa composition ressemble beaucoup à la nôtre : 3 millions d'habitants se trouvent dans les campagnes et 600 mille seulement dans les villes. L'action de lutte contre la tuberculose a commencé en 1917. Elle s'est intensifiée depuis, de plus en plus. Dans chacun de 11 districts, chaque district comprenant 9-15 communes, le combat est conduit par un médecin spécialiste. On fait l'examen en masse de tous les habitants. Des infirmières visitent chaque maison pour découvrir les malades et ceux qui sont seulement suspects de maladie doivent être examinés de près ultérieurement par les médecins.

Une somme équivalente à 50 millions de francs or est dépensée annuellement pour la lutte contre la tuberculose, ce qui dépasse de beaucoup ce qu'on met à la disposition pour cette lutte dans notre pays où les budgets prévus pour ce chapitre restent de vrais budgets de misère. Un timbre anti tuberculeux a été créé et l'association nationale reçoit comme subsides les sommes qui proviennent d'une taxe supplémentaire qu'on perçoit pour chaque télégramme urgent.

J'ai donné des chiffres et j'ai apporté des dates pour montrer ce qu'on fait dans quelques pays, grands et petits, mais qui tous comprennent la tâche qui leur incombe pour mettre un frein à la plus meurtrière des

maladies. Nous pouvons tirer une leçon de choses de ce qui a été réalisé ailleurs grâce à une énergie soutenue et à la foi dans le succès que les résultats obtenus devaient confirmer. C'est un point d'honneur pour nous de regagner le temps perdu en accomplissant un programme de lutte d'après le modèle de ceux qui ont fait leurs preuves en les adaptant à notre situation et surtout à nos moyens. Malheureusement, faute de moyens—budgets en première ligne, mais aussi manque de foi et d'enthousiasme de la part de beaucoup de ceux qui veulent entreprendre la lutte pour remuer les inerties et susciter des collaborations en dehors même d'une officialité lente à prendre des décisions—nous restons à des commencements d'organisation encore rudimentaire. La santé s'achète elle aussi avec de l'argent ainsi que le disait Hermann Biggs, le grand hygiéniste américain, énonçant ainsi un aphorisme qui est exact non seulement pour son pays mais pour tous les autres. A un congrès international de tuberculose, en 1922, Léon Bourgeois, qui a été non seulement l'apôtre de la solidarité mais un grand homme de gouvernement disait : « pour la lutte contre la tuberculose il faut de l'argent, beaucoup d'argent ». Reprenant un mot de Beaconsfield il montrait que le premier devoir d'un homme d'État est l'action pour la défense de la santé publique. « C'est un point de vue étroit, ajoutait-il, de faire des économies sur le chapitre relatif au budget sanitaire. Les économies du moment se vengent ultérieurement par les désastres qui résultent à leur suite ». Un autre homme politique, Herriot, s'exprimait de la même façon au congrès national de la tuberculose, à Lyon, en 1927 : « le temps viendra, il est proche, quand l'hygiène sociale sous ses différents aspects dans une étroite coordination des mesures qu'elle prescrit sera le centre de toute action publique ». Ces mots ne sont pas ceux d'un visionnaire mais d'un chef politique qui se rend compte que les préoccupations d'un haut intérêt social doivent primer celles qui sont imposées par les coteries des clubs politiques où la satisfaction des partisans prédomine avant tout.

Ces déclarations ne sont pas restées des phrases vides de sens. On a cherché en France, comme en Angleterre de leur donner une sanction d'application pratique. La France a fait preuve d'une grande énergie et d'un grand élan pour les mesures à prendre. Jusqu'à la grande guerre, l'assistance des tuberculeux était très sommaire. Par ci, par là il y avait un sanatorium et quelques dispensaires. La France se trouvait approximativement en ce qui concerne les mesures de combat contre la tuberculose dans l'état où nous nous trouvons actuellement. Quand durant la tourmente de la guerre et ses agitations, la frénétique dépense d'énergie qu'elle a exigée a mis à une suprême épreuve la résistance de l'organisme, la tuberculose a éclaté, formidable. Plus de 100 mille soldats ont été réformés comme tuberculeux entre les années 1914-1919. Dans la population civile, l'augmentation s'est produite dans le même rythme ascendant. On a constaté alors le grand danger de la maladie. Le cri d'alarme de quelques hommes de coeur, de Landouzy en première ligne, a mis en émoi même les plus indifférents. Des organisations d'assistance ont pris naissance et leur nombre s'est accru de plus en plus. Dans ces dix dernières années, la France a couvert son territoire d'un grand nombre d'hôpitaux, de sanatoriums, de dispensai-

redomine

res, de preventoriums. Les chiffres qui indiquent les progrès réalisés sont saisissants. Tandis qu'en 1918 il y avait seulement 3.000 lits pour les tuberculeux, il y en a aujourd'hui plus de 45 mille. Le budget accordé pour ce combat est en ascension continue. De 16 1/2 millions en 1929 il arrive à cent millions en 1930. De nouvelles sommes sont prévues qui monteront à 450 millions de francs pour la création de nombreuses oeuvres d'assistance.

L'exemple du Danemark est des plus typiques. Il y a 30 ans, la tuberculose sévissait chez les Danois avec une grande intensité. La mortalité était de 3 pour mille. Actuellement elle est une de plus basses du monde entier : 0,85 pour mille. L'état contribue en Danemark avec plus d'un million et demi de francs or pour chaque million d'habitants, pour que le traitement et l'assistance des tuberculeux soient des plus complets. Chez nous, gardant la même proportion, il faudrait dépenser 26 millions de francs or. Nous sommes loin de compte avec le budget très réduit qui est mis à notre disposition. On pousse au Danemark la lutte très loin. On prend les districts un à un pour faire des enquêtes dans chaque maison. On arrive ainsi à découvrir tous les cas de tuberculose et l'assistance est mise en oeuvre d'après un plan systématique et méthodique. Dans ces districts la mortalité de tuberculose tombe à moins de 0,5 pour mille.

En Norvège, les Associations instituées en vue de la lutte contre la tuberculose comptent 330 mille membres. Des infirmières visiteuses, en grand nombre — plus de 900 — parcourent tout le pays pour dépister et assister les malades. Le budget de combat qui en 1901 était seulement de 80 mille couronnes dépasse actuellement trois millions. Avec les sommes prévues dans le budget officiel et celles qui résultent de la loterie publique, on a réussi à mettre à la disposition des malades 3.300 lits dans les différents hôpitaux, petits et grands, créés à leur intention. La mortalité de tuberculose a baissé en Norvège de 3,34 pour mille en 1900 à 1,56 pour mille actuellement.

En Suède, un grand mouvement se dessine. Le roi a donné le bon exemple en disposant que les sommes souscrites pour son jubilé soient employées pour la création de sanatoriums populaires. Des preventoriums en grand nombre sont institués dans les différentes régions du pays. Les résultats ne se sont pas fait attendre. Dans le nord du pays, le plus contaminé, la mortalité de tuberculose a diminué de 28 pour cent.

En Hollande, le budget pour la lutte contre la tuberculose est vingt fois plus élevé que le nôtre. La mortalité dépasse à peine 1 pour mille.

En Suisse, ce budget est 100 fois plus grand que celui de notre pays. La tuberculose est en baisse continue.

J'ai donné l'exemple de ces petits pays où la tuberculose a beaucoup moins d'extension que dans les nôtres pour montrer l'effort d'énergie et les sacrifices budgétaires qu'ils n'hésitent pas à faire.

Dans les grands pays, la lutte prend des proportions grandioses. En Angleterre, le budget officiel pour le combat contre la tuberculose dépasse actuellement 3 1/2 millions livres sterling. Aux Etats-Unis, il existe en tout plus de 70 mille lits pour les tuberculeux : 1.300 filiales de l'Association nationale pour la lutte contre la tuberculose fonctionnent dans les Etats fédérés.

En Allemagne, dans les deux dernières années, 8 1/2 milliards marks ont été dépensés par an pour l'assistance des assurés. Le taux de la mortalité de tuberculose est tombé à 0,85 pour mille, un des plus bas du monde entier. Il existe ainsi entre tous les pays, grands et petits, une noble émulation. Les résultats ne tardent pas à se produire. La tuberculose baisse régulièrement et le temps n'est pas éloigné quand elle ne restera qu'une maladie du passé, par le jeu seulement des mesures prophylactiques et thérapeutiques, en dehors même des sérums et des vaccins spécifiques qu'on cherche partout mais qui n'ont pas pu encore être trouvés.

Les officiels ne pouvant pas, ou plutôt ne sachant que dans une très faible mesure, aider la lutte contre la tuberculose, les particuliers doivent se défendre eux-mêmes. Peut-être que de cette manière par l'exemple de leur action, ils réussiront à imposer à l'officialité de sortir de la torpeur dans laquelle elle se complait. L'économiste, Charles Gide qui a été l'apôtre de la coopération disait: «là où l'individu agit peu, l'état agit encore moins. C'est seulement quand l'activité individuelle est vigoureuse et entreprenante que s'affirme aussi l'action des pouvoirs publics». Wundt qui savait englober dans la discipline philosophique les devoirs d'éthique sociale énonçait sous la forme d'un aphorisme cette vérité profonde le sacrifice que l'individu fait à la communauté constitue sa conception morale».

Ce devoir de solidarité est très bien compris ailleurs. La démonstration qui a eu tant de retentissement, celle de Cattaraugus, aux Etats-Unis, pour prouver l'efficacité des mesures de combat contre la tuberculose et qui a porté sur 75 mille habitants, a été faite par une société particulière «Millbank Memorial found». Cette société a un capital de 9 millions de dollars, donation d'une femme de coeur, Elisabeth Millbank Anderson, qui a consacré toute sa vie aux oeuvres d'assistance sociale. Dans quelques localités de la Suède, où la lutte contre la tuberculose, à été menée avec une grande énergie, les sommes nécessaires ont été procurées pendant huit ans de suite par une société minière — Gångsberg — qui a accordé régulièrement une subvention de 12 mille couronnes pendant 8 ans. Des exemples identiques — en Angleterre les hôpitaux subsistent en grande partie par la subvention des particuliers — peuvent être cités pour beaucoup d'autres pays. Nos richards — il existe tout de même une contagion morale et elle peut être agissante par les bons comme par les mauvais exemples — pourraient eux aussi apporter leur contribution sur ce terrain, attachant ainsi leur nom à une action d'une grande importance sociale et humanitaire.

Pour mettre en branle cette coopération des différentes classes sociales, pour une lutte dont l'intérêt porte sur un des chapitres les plus essentiels de la défense de la santé publique, les médecins peuvent avoir un grand rôle. Gardiens de la santé des individus ils pourraient devenir aussi des gardiens de la santé morale des sociétés humaines et être des animateurs pour les déterminer à mieux régler leurs rapports économiques. Pour cela, les hommes devraient, dans des efforts d'altruisme, renoncer à un égoïsme étroit qui étouffe leurs élans de sympathie réciproque. Quand les sociétés humaines entreront dans la voie d'une vraie et réelle civili-

sation la perspective d'un meilleur équilibre de leurs besoins matériels pourra vaincre la routine des mauvaises habitudes. L'époque actuelle qui s'agite, trouble et inquiète, est riche aussi de grandes promesses d'avenir. Entrons dans la tourmente, laissons-nous emporter par elle. «Stürzen wir uns in das Rauschen der Zeit», disait Goethe.

La santé morale des sociétés humaines, rétablie par des rapports économiques ayant à leur base plus de justice, aura comme conséquence une meilleure santé physique, parce que les individus qui les composent se trouveront dans de meilleures conditions de vie et de bien-être. Elles pourraient prospérer en harmonie et en beauté. La vie morale sera alors absorbée, ainsi que le demandait Socrate, dans l'exercice rationnel de la pensée délivrée de toutes les entraves qui s'opposent à son développement.

Les médecins doivent tâcher de comprendre leur rôle de citoyen à qui rien d'humain ne doit rester étranger.

En luttant pour les grandes causes sociales étroitement liées aux problèmes économiques, ils lutteront aussi pour enrayer une maladie qui a comme principale cause les disharmonies des intérêts des différentes classes sociales qui les empêchent de pouvoir se défendre victorieusement contre elle. En conciliant les intérêts économiques régionaux d'abord, pour arriver ensuite à la formule d'une entente générale de ceux de tous les pays, on assurerait un développement plus complet du bien-être de la population qui lui permettrait de garder sa santé physique et morale. La Conférence actuelle se réunit pour collaborer à cette entente. Elle est un complément et un complètement des conférences purement économiques. Espérons qu'elle va contribuer à faire aboutir le programme que ces conférences discutent depuis si longtemps. Ce programme est loin d'être réalisé et il suscite encore beaucoup de controverses. Il serait pourtant temps qu'il soit pris en considération. Nous avons une structure économique qui présente beaucoup de points communs et nous nous trouvons accablés sous le poids des mêmes discordances des intérêts. Une entente économique régionale sur la base d'un système de tarifs préférentiels réciproques, complétée par des contrats de vente de l'excédent de notre production agricole, à des prix qui puissent assurer une rémunération suffisante aux agriculteurs, serait un grand pas en avant. Pour cela, le cercle doit s'élargir, jusqu'à l'adhésion des grands pays. Commençons par une entente régionale. Nous aurions ainsi un grand point d'acquis et par la force du nombre que représentent nos populations réunies, nous finirions par trouver un écho au tribunal de la pacification sur tous les terrains qu'est la Société des Nations. Le but de la vraie civilisation est de saisir les problèmes sous tous leurs aspects pour tâcher d'arriver à les résoudre d'une façon satisfaisante. Les petits moyens chichement et incomplètement appliqués quand ils sont renfermés dans d'étroites frontières signifient un primitivisme très proche de la barbarie. Voyons plus haut et, pénétrés par les grands courants de l'époque, élargissons nos conceptions jusqu'aux sommets où brille le soleil des lumières éblouissantes. Pour le côté sanitaire une coopération des différents pays des Balkans serait très utile. Des conventions existent déjà — le Dr. Markovicz l'a montré dans son rapport à la 2^{ème} Conférence balkanique de l'année dernière qui a eu lieu à Istanbul — pour l'assistance réci-

proque des malades entre quelques-uns de nos pays. Pour les tuberculeux nous nous les prêtons les uns aux autres. Nos médecins trouvent parmi les ouvriers agricoles qui viennent chercher du travail chez nous de la Bulgarie et de la Serbie de nombreux malades. Il faudrait se les prêter non seulement pour qu'ils répandent la maladie mais aussi pour qu'ils puissent être secourus et soignés. D'un commun accord, en établissant des relations plus étroites entre les membres du corps médical, en visitant réciproquement nos pays, nous pourrions diriger les malades vers les meilleures stations au point de vue de l'aménagement de la cure, comme climat et comme installation, pour qu'ils soient assistés dans les meilleures conditions:

Une émulation va naître ainsi pour arriver à des organisations qui rivalisant entre elles offriront tous les avantages de traitement aux malades.

Quelque dure que soient les circonstances actuelles pour trouver des budgets qui puissent correspondre aux grands et nombreux besoins d'assistance il faut les obtenir. On pare ainsi à des nécessités urgentes et on réduit considérablement pour l'avenir les dépenses qu'entraînerait l'extension de la maladie.

Des statisticiens américains ont fait un calcul qui doit convaincre les plus sceptiques pour les décider à ne pas lésiner quand il s'agit de combattre une maladie qui ne demande qu'à être laissée libre pour accumuler des désastres. Le traitement d'un cas précoce jusqu'à la guérison, dans le sens que le malade regagne sa capacité de travail, coûte 450 dollars, tandis que pour avoir le même résultat dans un cas avancé il faut dépenser dix fois plus, 4.600 dollars.

C'est donc un devoir impérieux de tout mettre en oeuvre pour découvrir la maladie dès ses débuts. Des dispensaires actifs, bien outillés et bien aménagés peuvent accomplir ce programme. Les dispensaires quand ils arrivent à être bien organisés renouvellent l'assistance des malades. Les tuberculeux enquêtés par les infirmières visiteuses sont situés dans leur cadre social, dans l'ambiance dans laquelle ils vivent et qui les a rendus malades. La médecine et la thérapeutique d'individuelles deviennent ainsi sociales. La suggestion se produit puissante, presque irrésistible chez le médecin et chez ses collaborateurs, que le traitement pour être efficace doit avoir une base sociale. Ce traitement est aujourd'hui des plus actifs. La tuberculose n'est plus la sombre et tragique maladie dont on disait qu'elle ne pardonne pas. On a pu soutenir à juste titre qu'elle est la plus remédiable des maladies chroniques.

La lutte contre la tuberculose doit être avant tout prophylactique pour empêcher la contagion de ceux qui sont encore bien portants. Elle est ainsi d'un rendement économique très important puisque de cette façon on empêche que de grosses dépenses soient engagées ultérieurement pour des traitements coûteux et laborieux. Mais quand par manque d'organisations suffisantes les malades ne sont pas découverts à temps, on peut encore les aider très utilement puisque aujourd'hui la thérapeutique de la tuberculose, grâce aux nouvelles méthodes de traitement, a fait de grands progrès.

Les sanatoriums et les hôpitaux de cure centralisent sous la direction compétente de médecins spécialistes ces moyens de traitement. Les résultats obtenus sont des meilleurs.

D'après une statistique portant sur un grand nombre de cas des caisses d'assurance sociale allemandes, 50 % des malades qui avaient été traités dans les sanatoriums gardaient après 5 ans, leur capacité de travail. Actuellement le mode de recrutement des malades pour les sanatoriums n'est plus celui de leurs commencements. On cherchait alors à soigner les malades à lésions à peine appréciables pour que les résultats soient toujours favorables, de sorte que leur traitement et leur assistance ne puissent pas grever inutilement le budget des caisses d'assurances. On reçoit aujourd'hui même des malades à lésions ouvertes assez avancées et on peut leur être d'une grande aide. Ces malades qui, étant donnés leurs lésions, seraient tous morts si on les avait abandonnés à leur propre sort, redeviennent des membres utiles pour la communauté à laquelle ils peuvent continuer d'apporter leur contribution de travail. Je citerai une seule statistique qui est importante parce qu'elle porte sur un grand nombre de malades suivis pendant de longues années.

Dans le sanatorium de la ville de Cologne, sur 969 tuberculeux à lésions ouvertes qui ont fait leur cure depuis novembre 1922 jusqu'en avril 1923, on constatait, en 1927, que 37 % étaient encore vivants et sur ce nombre 83 % avaient une pleine capacité de travail. Un autre résultat qui compte beaucoup puisque le malade cesse ainsi de répandre la contagion, c'est que 30 % parmi ceux à lésions ouvertes, allant même jusqu'à des cavernes, soignés dans les sanatoriums perdent les bacilles. Pour les formes moins avancées, également à lésions ouvertes, cette proportion en ce qui concerne la disparition des bacilles monte à 50 %. Dans la catégorie des malades traités par le pneumothorax artificiel employé à temps, 75 % perdent les bacilles, s'ils peuvent se reposer ou du moins ne pas se fatiguer excessivement pendant le traitement. Même chez ceux qui ne peuvent pas se permettre ces ménagements étant obligés de reprendre trop vite leurs occupations, le pneumothorax, dans la proportion de 50—60 % de cas, les fait récupérer leur capacité de travail qu'ils gardent encore intacte, 5 ou 6 ans après. La mortalité chez ces malades n'a été ultérieurement que de 26 %, tandis que chez ceux dont les lésions étaient au même degré, mais qui n'avaient pas suivi ce traitement, elle arrivait à 81 %.

Les avantages cliniques et économiques du pneumothorax sont donc très grands. Dorn a fait un calcul pour l'Allemagne d'après lequel si la mortalité de tuberculose était diminuée seulement de 5 %— les résultats peuvent être encore meilleurs—et si la capacité de travail était récupérée pour un long intervalle de temps, les économies réalisées pour la communauté seraient par an de 20 millions marks or. Avec le perfectionnement de la méthode (cautérisation des adhérences qui empêchent souvent de comprimer le poumon malade) et avec l'amélioration de l'organisation pour les remplissages de la plèvre et l'entretien de la compression, les résultats pourraient être encore plus satisfaisants. D'autre part, le nombre des cas qu'on considère indiqués pour ce traitement qui actuellement atteint à peine 20 %, même dans les pays où on l'emploie beaucoup,

dépassera ce chiffre, quand les malades seront mieux connus pour poser à temps les indications de ce traitement.

Le pneumothorax qui chez nous trouve un emploi encore très réduit doit être vulgarisé pour que les médecins l'appliquent sur une grande échelle, étant donné ses avantages qui sont incontestables. C'est une grosse lacune de nos organisations sanitaires, qu'alors qu'on possède des méthodes dont les malades pourraient tirer le plus grand profit, on les utilise trop peu, parce que les institutions où on peut les appliquer sont en trop petit nombre et que, dans nos Facultés de médecine, on donne trop peu d'attention pour former des spécialistes qui connaissant ces méthodes sachent les mettre en œuvre et les appliquer d'une façon compétente.

On a perdu assez de temps sans pouvoir arriver à un niveau d'assistance tel qu'il est réalisé dans les pays de vraie culture hygiénique et sanitaire et il faut à tout prix sortir de cette inertie.

Quelque grands que soient les budgets nécessaires pour cette assistance, les sommes affectées dans ce but seraient largement compensées par les gains réalisés comme existences productives gardées à la communauté. On a fait le calcul des pertes qui résultent à la suite de la tuberculose. Elles sont formidables. Freudenberg a montré qu'en Allemagne, la tuberculose produit annuellement des pertes de 3 milliards 700 millions marks or. Moine, dans une statistique publiée en 1931, donne le chiffre de 16 milliards de francs perdus en France chaque an par la tuberculose. Chez nous, j'ai calculé que la tuberculose provoque annuellement une perte de 17 milliards de lei.

La Conférence balkanique qui a un but avant tout économique, en proposant par la voie des rapports présentés, des mesures de combat de la tuberculose, reste dans son programme. Quand la tuberculose sera réduite dans son extension, et elle peut l'être, comme le prouve l'exemple des autres pays, on évitera de grosses pertes économiques par les morts et les malades qu'elle provoque et les dépenses qui deviennent nécessaires pour l'assistance de ces malades. Les malades doivent être traités et une prophylaxie rationnelle doit être appliquée pour éviter la contamination de leur entourage.

Ceux qui cohabitent avec les malades sont très exposés. Une statistique allemande portant sur 10 mille familles montre qu'en cas d'absence de tuberculeux dans ces familles la mortalité de tuberculose est de 7% et qu'elle monte à 17% et à 31%, si l'un ou les deux parents, père et mère des enfants, étaient malades. En reculant l'époque de l'infection le danger de la contamination diminue chez les enfants. Plus forts avec l'âge ils résistent mieux. Les affections tuberculeuses sont plus nombreuses dans les familles où les malades n'ont pu être isolés, ou dans lesquelles les mesures prophylactiques n'ont pu être appliquées.

La mortalité de tuberculose des enfants en contact avec les malades est trois fois au moins plus élevée que ceux soustraits à ce contact. On a proposé en Allemagne — en Italie on cherche à rendre obligatoire cette mesure — de faire la radioscopie de tous ceux qui vivent dans l'entourage des malades. Quels que soient les sacrifices budgétaires imposés par ce travail d'enquête ils seront largement compensés par la découverte des cas au moment où ils sont complètement curables, empêchant

ainsi que plus tard ils deviennent une charge encore plus lourde pour la communauté. Les pays dans lesquels la tuberculose a beaucoup diminué sont ceux qui, ayant un grand nombre de lits dans les hôpitaux mis à la disposition des malades, peuvent les isoler jusqu'à leur décès. Newsholme a montré depuis longtemps que la principale cause pour laquelle la tuberculose est en grande baisse en Angleterre et en Ecosse tient au fait que le plus grand nombre — plus de 50 % — des malades sont isolés dans les hôpitaux. En Irlande, par contre, la tuberculose est encore très répandue, la plupart des malades restant à leur domicile. En Allemagne, où la tuberculose diminue d'un façon notable, un quart au moins des malades meurent dans les hôpitaux. Chez nous avec la pénurie des mesures d'assistance et le petit nombre de lits d'hôpitaux et de sanatoriums, le nombre des malades qu'on peut isoler est dérisoire.

Etant donné l'étroite relation de la tuberculose et de l'état économique et social, dans les époques de crise comme la nôtre, quand la misère est grande, la tuberculose trouve réalisées toutes les conditions pour multiplier ses attaques.

Même en Allemagne où l'assistance des tuberculeux est des plus complètes, les effets de la crise sont appréciables et se font sentir, comme il résulte d'une statistique récente faite pour les tuberculeux de la ville de Cologne.

Dans un effort de solidarité faisons comprendre leur devoir à nos officiels. En provoquant des courants d'opinion publique ils finiront par se rendre compte qu'ils ne peuvent pas prendre la responsabilité de laisser la tuberculose continuer son oeuvre de mort. Les particuliers, à leur tour, doivent collaborer de leur mieux, en secondant l'action des autorités sanitaires. Pour les décider à agir, une action de propagande intense et continue doit être entreprise.

En les éduquant au point de vue hygiénique et sanitaire, ils sauront se défendre contre une maladie qui les envahit et les tue, parce qu'ils ne se rendent pas compte comment ils peuvent s'opposer à ses attaques. Ames sans courage et corps sans résistance, ils sont tout désignés pour devenir ses victimes. Il est de notre devoir, à nous autres médecins, de relever leur courage en leur montrant comment ils peuvent endiguer un mal qui n'est redoutable qu'à cause de leur inertie.

L'individu laissé à sa propre initiative se défend mal et se défend difficilement. La tuberculose, maladie chronique de longue durée, demande un traitement que les pauvres — maladie des pauvres, elle crée à son tour la pauvreté — ne peuvent pas suivre. Le régime hygiéno-diététique qui est à la base du traitement : repos quasi-complet, alimentation substantielle et abondante, aération large, n'est pas à leur portée. Maladie sociale, elle exige une thérapeutique sociale. Celle-ci doit être à la charge de la communauté, quand le malade, comme il arrive le plus souvent, ne peut pas se soigner par ses propres moyens.

Il faudrait avoir dans ce but des mutualités bien organisées pour fournir des subsides aux oeuvres d'assistance. Ce que les mutualités ne peuvent faire que d'une façon incomplète, les assurances sociales le font beaucoup mieux.

Le mouvement grandiose de l'assistance des tuberculeux en Allemagne est dû en grande partie à ces assurances.

Les caisses d'invalidité se sont rendu compte qu'en soignant les tuberculeux à temps, avant que leur invalidité ne devienne irrémédiable, elles font oeuvre non tant de philanthropie que de bonne gestion économique. Les malades rendus à leurs occupations ne sont plus à leur charge pour grever leur budget.

Les assurances sociales que presque tous les pays ont adoptées ont permis, quand elles ont été réalisées sur une grande, échelle de procurer des sommes très importantes pour la lutte contre la tuberculose.

L'Italie a introduit depuis 1928 une assurance spéciale contre la tuberculose. Grâce à elle plus de 300 millions de liras peuvent être employées chaque an pour l'assistance des malades.

Dans dix ans la création de nombreux sanatoriums avec 20 mille lits supplémentaires, en dehors de ceux qui existent aujourd'hui, sera obtenue et on entrevoit qu'en 1945, 80 mille lits seront disponibles pour la cure des tuberculeux. En France, la nouvelle loi d'assurances, mise en application en 1930, pourra donner d'après des calculs faits récemment jusqu'à 500 millions de francs par an pour les différentes institutions d'assistance des tuberculeux. Chez nous, et je ne parle pas seulement de la Roumanie mais aussi des autres pays qui nous avoisinent et dont les représentants participent à cette Conférence — je ne peux pas entrer dans des détails — les assurances sociales, telles qu'elles existent actuellement ne peuvent procurer que des sommes tout à fait insuffisantes pour la lutte contre la tuberculose. Il faut de toute nécessité les étendre et les compléter.

Le problème des assurances a un côté moral et social. Les assurances sont un impératif catégorique de notre époque. La classe ouvrière consciente de ses droits tient à les faire valoir. Pour cela, en venant avec sa contribution matérielle sous la forme de participation aux assurances, elle peut réclamer qu'on prenne en considération la misère et la souffrance dans lesquelles elle se débat, quand elles résultent de maladies de toute sorte parmi lesquelles prime la tuberculose qui sévit tant parmi elles.

Nous nous trouvons actuellement à un tournant, à une période critique de l'histoire des sociétés humaines. Tumultueuses, elles s'agitent frémissantes sous la pression de tant de besoins et de désirs comprimés. Une grande inquiétude qui va jusqu'à l'angoisse opprime les hommes. Les grands élans, les hautes et nobles aspirations sont arrêtés par la misère matérielle qui entraîne aussi la misère morale résultant des circonstances économiques si peu favorables à de paisibles et harmonieux rapports des différentes classes sociales. De cette crise d'une société en transformation peuvent résulter des ruines. Dans les douleurs de l'enfantement d'un monde nouveau l'aurore des grandes réalisations pour plus de bonheur luit cependant à l'horizon. C'est un réconfort et un espoir.

Les hommes souffrent surtout parce qu'ils ne comprennent pas qu'ils doivent tâcher de combattre ensemble, fraternellement la cause de leurs souffrances. Les Conférences comme celle d'aujourd'hui essaient de les mettre d'accord dans le but d'écarter leurs maux en luttant avec force et énergie pour les faire cesser.

Souhaitons-lui donc un plein succès et donnons-lui, d'enthousiasme, l'adhésion de nos coeurs et de nos pensées.

Convention sanitaire interbalkanique et statut sanitaire du Danube

Présenté par le Dr. D. MEZINCESCO

**Professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine de Bucarest
ancien Directeur Général du Service Sanitaire.**

La seconde Conférence Interbalkanique, en adoptant certaines résolutions de sa commission d'Hygiène et de Politique Sociale, a jeté les fondements d'une collaboration directe sur le terrain sanitaire entre les différents États représentés ici.

Nous pensons que cette collaboration pourrait être amplifiée et rendue plus féconde par la conclusion entre ces États :

1. D'une convention générale sanitaire, convention dont le principe a déjà fait l'objet des débats d'une de nos conférences, et.
2. D'une convention relative au contrôle sanitaire de la navigation sur la Danube fluvial.

Cette dernière question, que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations, me paraît d'une importance primordiale et je suis convaincu que notre conférence lui accordera toute l'attention qu'elle mérite.

Dans ce qui suit nous nous proposons d'aborder quelques-uns des problèmes que ces conventions doivent résoudre, en espérant que la Troisième Conférence Interbalkanique en adoptera le principe et fera les démarches nécessaires pour que les gouvernements en décident la négociation.

1. Convention générale sanitaire interbalkanique.

Les pays balkaniques constituent de par leur situation une unité géographique au sein de laquelle les échanges commerciaux et le trafic de voyageurs sont assez actifs pour qu'ils justifient l'existence entre ces pays d'une convention sanitaire spéciale. Une pareille convention, conclue en application de certaines dispositions de la convention sanitaire internationale de Paris (1926), viendrait compléter les stipulations de cette dernière convention, faciliterait les relations commerciales entre les pays représentés à cette conférence et constituerait pour chacun d'eux une garantie supplémentaire contre la propagation de certaines maladies épidémiques.

Il n'entre pas dans l'objet de ce rapport d'établir quels devraient être les détails des stipulations d'une pareille convention. Nous pensons qu'elle pourrait reproduire certaines des dispositions de la convention sanitaire que l'Etat roumain a conclue en 1922 avec la Pologne, dispositions constituant une adaptation et une mise au point des stipulations de la Convention de Paris, et qu'en plus, elle pourrait régler certaines relations particulières à nos pays et établir entre eux des relations sanitaires suivies, par l'entremise du Bureau Sanitaire Interbalkanique, bureau dont la deuxième Conférence Interbalkanique a décidé la création.

Elle pourrait déterminer particulièrement les conditions dans les-

quelles doit être effectué l'examen sanitaire des travailleurs agricoles qui font des déplacements saisonniers d'un pays à l'autre (ressortissants bulgares venant cultiver des légumes en Roumanie) et aussi les conditions dans lesquelles doit être effectuée la police sanitaire des frontières terrestres. Toutes ces questions, dont la Convention Internationale de Paris ne traite que du point de vue de principe, sont susceptibles de devenir très importantes en cas d'épidémies et il est indispensable pour chacun de nos pays qu'elles soient résolues aux mieux des différents intérêts qu'elles mettent en cause. L'article 58 de la Convention de Paris, traitant de la fermeture des frontières et l'article 65 de la même convention, recommandent d'ailleurs la conclusion d'accords spéciaux entre les pays limitrophes, ayant pour objet l'établissement des modalités de la police sanitaire aux frontières terrestres, police qui pourrait devenir très gênante pour le commerce international.

Quand au Bureau Interbalkanique, il pourrait être organisé de manière à faciliter entre les pays signataires l'échange des informations sanitaires, comme le voudrait l'article 9 de la Convention de Paris.

Il est à noter, qu'à la différence des conventions sanitaires antérieures et en particulier de la Convention de Paris qui ne traite que de la peste, du choléra, de la fièvre jaune, de la variole et du typhus exanthématique, la convention dont nous proposons la négociation pourrait porter encore des stipulations concernant les fièvres éruptives, la dengue et la fièvre typhoïde, maladies pouvant, elles aussi, déterminer des épidémies importantes et qui sont d'ailleurs assez répandues dans nos pays.

2. Statut sanitaire du Danube.

En dehors de la conclusion d'une convention générale sanitaire, convention dont le principe a été adopté par la Conférence et qui devrait résoudre les problèmes que j'ai eu l'honneur de vous exposer, nous nous permettons de proposer que la Conférence prenne l'initiative de la négociation par les gouvernements intéressés d'une convention réglant les conditions du contrôle sanitaire de la navigation fluviale sur le Danube.

Les États riverains, aussi bien que tous ceux dont les pavillons sont représentés sur ce fleuve, ressentent les désavantages résultant de l'inexistence d'une pareille convention. En effet les conventions sanitaires internationales et en particulier celle de Paris, ne traitent que de la navigation maritime et le contrôle sanitaire de la navigation fluviale sur le Danube n'étant régi par aucune espèce de stipulation internationale, est réglementé de manière unilatérale par les États riverains, dans des conditions qui actuellement déterminent des difficultés sérieuses pour les armateurs et qui pourraient en cas d'épidémies rendre la navigation impossible.

Cette situation est anormale et la Convention de Paris—je cite le texte de l'art. 66—, établit que : *«il appartient aux États riverains de régler par des arrangements spéciaux le régime sanitaire des lacs et des voies fluviales»*. Il est urgent que tous les pays directement intéressés donnent suite aux recommandations de cet article, et cela d'autant plus que le Danube

est une voie fluviale d'intérêt européen et qu'une carence des pays riverains déterminerait sûrement l'intervention des grandes Puissances dans des conditions dont il n'est pas nécessaire que je souligne les inconvénients.

Cette question du statut sanitaire du Danube, a déjà fait d'ailleurs l'objet de certaines négociations entre la Yougoslavie et la Roumanie, à la suite d'une initiative de l'auteur de ce rapport, qui en 1925 en a proposé l'étude au Conseil Sanitaire Supérieur Roumain. Ces négociations, auxquelles devait être associée la Bulgarie, n'ont pas été poursuivies. Nous pensons que, reprises aujourd'hui, sous les auspices de la Conférence Interbalkanique, elles pourraient être menées à bonne fin et nous espérons qu'une résolution de la Conférence en hâtera le début.

Les problèmes que devrait résoudre le statut sanitaire du Danube sont assez variés mais ils se groupent en deux grands chapitres : mesures sanitaires pour conditions épidémiologiques normales et mesures à appliquer en cas d'épidémies graves.

Il est évident que les mesures sanitaires normales doivent représenter un minimum de complications pour la navigation. L'importance du trafic sur le Danube a beaucoup baissé depuis la guerre et il est dans l'intérêt général qu'il ne soit pas entravé par une police sanitaire excessive et coûteuse. La délivrance des patentes et les formalités sanitaires dans les ports doivent être simplifiées et en général il faudrait que par une étude attentive on arrivât à l'adaptation des mesures sanitaires prévues par les conventions maritimes aux nécessités particulières de la navigation danubienne. Il est à noter qu'une pareille étude devrait être faite en tenant compte de l'existence sur le Danube d'un trafic inconnu avant la guerre : transport de céréales de provenance russe, introduits dans le fleuve sur des bateaux de haute mer et transbordés sur des chalands. Ce trafic détermine des possibilités nouvelles de contagion, et il rend d'autant plus nécessaire la dératisation périodique des chalands et des docks.

Les mesures sanitaires à appliquer dans les ports danubiens en cas d'épidémies posent aussi tout une série de problèmes très délicats.

En effet, la plupart des mesures concernant les bateaux infectés et suspects, mesures étudiées pour les bateaux de haute mer, ne sont pas applicables aux bateaux fluviaux. Il n'est pas opportun que j'indique ici ce que devrait être la surveillance sanitaire de ces bateaux. Il me suffira de dire qu'une entente étroite doit exister entre les différents pays riverains pour que des mesures de contrôle sanitaire, répétées à chaque escale, ne deviennent pas une entrave majeure pour la navigation et qu'il est indispensable que les pays intéressés se concertent pour l'établissement d'un régime qui, tout en sauvegardant les intérêts de la santé publique, facilite les relations internationales. *

Communications aériennes

Présenté par le Colonel A. CANTACUZÈNE - PASCANI

Directeur général de l'Aviation Civile

et le Lt. Commandeur-Aviateur Al. M. STURDZA

Chef du Service de la Navigation et des Communications Aériennes

Depuis nos dernières réunions le progrès manifeste que la navigation aérienne n'a cessé de marquer, tant dans le domaine des communications aériennes régulières que dans celui de l'aviation de tourisme, doit nous mener logiquement à la conclusion que l'avion, nouveau venu dans les moyens de liaison entre les peuples, peut nous être d'une grande utilité pour atteindre le but pour lequel nous travaillons, c'est-à-dire celui de resserrer les liens entre les nations balkaniques.

Si pour compléter la rapidité des communications aériennes et ne pas annihiler cet avantage, les Etats balkaniques simplifiaient le plus possible les formalités demandées aujourd'hui aux aéronefs pour pouvoir survoler le territoire d'un de ces Etats, et si d'autre part, ils concluaient entre eux des conventions pour la création de lignes de navigation aérienne régulières, l'échange de voyageurs, de touristes et de marchandises, augmenté par ce nouveau moyen rapide de communication, amènerait les peuples de la péninsule à se connaître et à s'apprécier réciproquement.

L'avion, considéré longtemps seulement comme engin de guerre, sera, de par ce fait, le meilleur moyen de fraternité et c'est pourquoi nous devons lui donner une attention toute spéciale.

La question des communications aériennes dans la Péninsule balkanique doit être envisagée de deux points de vue :

1. Communications avec le reste de l'Europe et du monde.
2. Communications aériennes interbalkaniques.

Poursuivant leur intérêt, que est d'assurer une liaison rapide entre leur pays et l'Orient rapproché, ainsi qu'avec l'Asie et l'Australie, les grandes nations de l'Occident ont établi des lignes aériennes qui traversent notre péninsule. Plus avancées, mieux outillées que nous, ces nations, basées aussi sur d'autres considérations politiques, ont facilement réussi à faire accepter le passage de leurs grandes lignes aériennes sur nos territoires. Il est pourtant incontestable que, de par ce fait, nous n'avons eu qu'à gagner, puisqu'à ce moment ils nous était impossible d'assurer d'aussi importantes communications aériennes avec l'Orient et l'Occident.

Toutefois, si dans la première période de développement de l'aviation commerciale il n'a pas été possible aux pays balkaniques d'établir des liaisons aériennes régulières entre eux, le temps est venu de réagir sérieusement au grand avantage de l'économie de nos pays ainsi qu'à celui du rapprochement de nos peuples.

Comme nous l'avons déjà démontré, l'intensification des échanges par voie aérienne a besoin d'une entente entre les gouvernements, de conven-

tions spéciales, et notre rôle est de tâcher, par toute notre influence, de pousser nos gouvernants à conclure ces accords au plus tôt.

A l'heure présente, le stade dans lequel se trouve la conclusion de ces conventions aériennes est on ne peut plus arriéré.

Ainsi, la Roumanie n'a aucune convention avec n'importe lequel des pays de la Péninsule balkanique. Il est vrai qu'une Convention de ce genre a été négociée entre notre pays et la Bulgarie d'une part et, d'autre part, avec la Grèce, mais ces accords n'ont pas encore acquis une forme définitive.

Le résultat du manque de conventions aériennes entre les pays balkaniques est qu'il n'existe aujourd'hui aucune ligne aérienne qui assure une liaison permanente entre deux ou plusieurs de ces Etats.

Cette liaison aérienne n'est effectuée à présent que par les grandes lignes internationales appartenant aux grands pays de l'Occident et du Nord.

Actuellement les grandes compagnies aériennes étrangères, dont les lignes touchent ou passent par notre péninsule, volant sur les trajets que nous indiquons, sont les suivantes :

1. La compagnie française *Cidna* : Pari - Belgrade - Bucarest - Istanbul et Belgrade - Sofia - Istanbul.

Réalisant un réel progrès sur le trafic effectué des années précédentes la CIDNA a mis en fonction, à partir du 1-er Juin 1930, un nouveau service dénommé «Flèche d'Orient», qui a pratiquement réussi à relier Istanbul à Paris au cours d'un même jour, alors que le plus rapide train existant effectue la même liaison en 55 heures minimum.

2. La compagnie polonaise «*P. L. L. Lot*» : Danzig - Varsovie - Bucarest - Sofia - Salonique.

La création de cette ligne aérienne qui relie à la fois les pays scandinaves, la Mer Baltique, la Mer Noire et la Mer Egée est vouée à une grande prospérité, vu les centres qu'elle relie, le gain de temps qu'elle permet et la diversité d'intérêts qu'elle dessert.

3. La compagnie allemande *Luft Hansa* : Berlin - Budapest - Belgrade - Sofia - Salonique.

4. La compagnie italienne *Aero Espresso* : Brindisi - Patras - Athènes - Istanbul et Athènes - Rhodes.

5. La compagnie italienne *Aerea Mediteranea* : Sofia - Salonique - Tirana - Rome et Brindisi - Tirana.

6. La ligne yougoslave *Aeropot* : Vienne - Graz - Zagreb - Belgrade - Uskub - Salonique.

7. La ligne française *Air Orient* : Marseille - Naples - Corfou - Athènes - Castelrosso - Beyrouth - Damas - Bagdad - Bouchire - Djack - Karachi - Allahabad - Calcutta - Bangkok - Saïgon.

8. La compagnie britannique *Imperial Airways* : Londres - Paris - Brindisi - Athènes - Alexandrie - Le Caire - Bagdad - Karachi (Les Indes), et Brindisi - Athènes - Alexandrie - Le Caire - Khartoum - Nairobi - Johannesburg - Cape Towu (Afrique).

Par l'exposé que j'ai eu l'honneur de faire, je crois avoir montré l'importance des communications aériennes interbalkaniques et du profit que nous pouvons en tirer pour arriver à une entente entre nos peuples.

Mais comme chaque question a besoin d'être sérieusement étudiée et mise au point par des spécialistes, j'ai l'honneur de proposer la nomination d'un comité de navigation aérienne lequel, complété par des spécialistes que nous désignerions, ferait toutes les propositions nécessaires.

Je termine mon exposé sur la question aérienne par le voeu que, si ma proposition est acceptée par vous, le résultat en soit la création d'une grande organisation aérienne balkanique, organisation, qui reliant par voie rapide tous les peuples habitant entre les Carpathes, la Méditerranée, l'Adriatique et la Mer Noire, réalise un grand pas vers leur fraternité.

Protection de la navigation aérienne pour les lignes aériennes interbalkaniques

La navigation aérienne constitue un des meilleurs moyens de resserrer les liens entre les pays balkaniques, vu que par sa rapidité elle dépasse de beaucoup tous les autres moyens de locomotion par terre ou par eau.

Mais les possibilités de navigation aérienne dépendant en premier lieu de l'état atmosphérique, chaque pays effectuant des transports aériens doit posséder un service bien organisé de protection de la navigation.

Ce service est composé d'un nombre de postes météorologiques d'observation visuelle, les uns installés à une distance de 50-100 km. l'un de l'autre le long du tracé des lignes aériennes, d'autres installés à une certaine distance latéralement à cette ligne.

Les postes météorologiques visuels communiquent par télégraphe, ou mieux encore par téléphone, les informations concernant le temps aux aéroports où ces informations sont complétées par des sondages aériens, les informations ainsi centralisées étant ensuite transmises par T. S. F. aux aéroports voisins.

Ces informations sur l'état atmosphérique sont nécessaires à la rédaction des bulletins météorologiques remis aux pilotes au moment de leur départ.

La Roumanie a organisé un service de ce genre pour la protection de la navigation aérienne sur les voies aériennes existantes.

Pour assurer la protection des lignes interbalkaniques il est absolument nécessaire que les services de protection des différents pays survolés, travaillent d'après les mêmes normes :

a) Tous les services devraient utiliser les mêmes codes de transmissions météorologiques et de T.S.F., pour être compris dans tous les pays ;

b) Au cas où l'un de ces codes serait modifié, tous les autres pays devraient introduire les mêmes modifications à la même date ;

c) Les postes de T. S. F. des différents pays devraient établir des liaisons aux heures les plus convenables pour pouvoir transmettre les données météorologiques et les télégrammes de trafic international ;

d) Les bulletins météorologiques reçus par les pilotes à leur départ des aéroports, devraient avoir le même format et être rédigés en plusieurs langues ou dans une langue internationale.

Toutes les questions de détail devraient être discutées par les spécialistes respectifs des différents pays balkaniques qui se mettraient d'accord sur les mesures à prendre.

Indépendamment de la conclusion d'accords ou de conventions aéri-

ennes entre les Etats balkaniques nous croyons qu'il serait fort utile de commencer par sonder les services de protection de la navigation aérienne de nos pays.

Cela serait un premier et grand pas dans la réalisation d'une entente aérienne interbalkanique.

PROJET DE CONVENTION

Entre relatif à l'établissement et à l'exploitation des lignes régulières de transport aérien

Les parties contractantes, également désireuses de régler, faciliter et favoriser le développement des communications aériennes entre les deux Pays sur la base de la Convention portant réglementation de la navigation aérienne en date du 13 Octobre, 1919, ont résolu de conclure une Convention à cet effet, et ont désigné pour leurs Plénipotentiaires respectifs : lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs, reconnus en bonne et due forme, ont convenu des dispositions suivantes :

Article 1.

Le accordera à une entreprise de navigation aérienne, désignée à cet effet par la les autorisations nécessaires pour l'exploitation sur le territoire roumain de la ligne régulière de transport aérien :

. :
 accordera à une entreprise de navigation aérienne, désignée à cet effet par le les autorisations nécessaires pour l'exploitation sur le territoire de la ligne régulière de transport aérien.

Cette ligne sera exploitée par les deux entreprises soit indépendamment l'une de l'autre, soit en commun sur la base d'un accord à conclure entre elles. Les parties contractantes s'engagent à traiter les entreprises mentionnées ci-dessus sur la base d'une réciprocité complète.

Article 2.

L'itinéraire de la ligne aérienne mentionnée à l'article précédent, les lieux désignés pour le survol des frontières et les aérodromes douaniers seront fixés d'un commun accord entre les autorités d'aviation compétentes des parties contractantes.

Article 3.

Les parties contractantes prendront chacune sur son territoire respectif, les mesures nécessaires en vue d'assurer aux entreprises concessionnaires, et dans les mêmes conditions qu'aux entreprises nationales de navigation aérienne, l'usage des aérodromes, des installations et de services techniques nécessaires au trafic aérien sur l'itinéraire de la ligne mentionnée à l'article 1.

Article 4.

Au cas où, sur le territoire d'une des parties contractantes, l'entreprise de navigation aérienne de l'autre partie contractante ne pourrait pas utiliser les installations techniques indispensables à l'exploitation régulière de la ligne, cette entreprise pourra construire, à ses frais et à ses risques, sur le territoire ci-dessus mentionné, les installations nécessaires sous des conditions qui lui seront imposées par l'autorité d'aviation compétente de la partie contractante sur le territoire de laquelle les constructions doivent être édifiées.

Article 5.

Les parties contractantes sont d'accord pour reconnaître à l'entreprise en et à l'entreprise en le droit de cabotage, c'est à dire le droit du transport commercial par avion de personnes, bagages et marchandises entre les aérodromes situés à l'intérieur de chaque pays sur l'itinéraire de la ligne en question. Le droit de cabotage sera explicitement reconnu dans les concessions à délivrer aux deux entreprises.

Le droit de cabotage pourra être retiré après un préavis de douze mois.

Article 6.

Les parties contractantes s'engagent à assurer aux entreprises en question, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, des facilités en vue d'accélérer l'accomplissement des formalités douanières et administratives concernant les transports aériens des personnes, bagages et marchandises.

Article 7.

Les avions, les moteurs, les pièces de rechange et les ustensiles destinés à l'exploitation de la ligne visée à l'article 1, seront admis en franchise provisoire de droits d'entrée.

Ces matériaux resteront soumis au contrôle de l'administration douanière ; ils ne pourront être employés que pour les besoins des vols dans le sens de cette Convention.

Les matériaux mis hors d'usage dont les droits de douane n'ont pas été acquittés à l'entrée dans un Etat contractant, doivent être reexportés dans le cas où les droits n'ont pas été acquittés ultérieurement. Le dédouanement ultérieur du vieux matériel sera autorisé avec toutes les facilités admissibles par la législation, en égard à la transformation où à l'anéantissement dudit matériel.

Les voyageurs en transit direct, avec ou sans escale, ne seront soumis à aucune procédure douanière, mais ils doivent subir le contrôle douanier. Le transit des marchandises sans escale n'est soumis à aucune procédure douanière. Les marchandises en transit avec escale sont soumises au contrôle douanier et au paiement des taxes de statistique, sans être assujetties à la procédure douanière ou au paiement des droits de douane.

Article 8.

En cas d'atterrissage forcé ou d'autre accident des avions des entreprises concessionnaires, les autorités locales seront tenues de leur prêter,

contre remboursement des frais réels, la même aide que celle qui est prévue par les règlements en vigueur à l'égard des avions nationaux.

Article 9.

Les entreprises concessionnaires seront tenues :

a) de se conformer, sur le territoire de l'autre partie contractante, à toutes les lois et règlements en vigueur :

b) de n'employer sur le territoire de l'autre partie contractante que des ressortissants ou

L'emploi de ressortissants des tierces Puissances ne pourra avoir lieu que d'un commun accord entre les autorités d'aviation compétentes des parties contractantes.

Article 10.

Les administrations postales des deux Etats s'entendront au sujet de l'utilisation de la ligne pour le transport d'envois postaux et délivreront en conséquence aux deux entreprises de navigation aériennes, désignées par les parties contractantes, les autorisations nécessaires.

Article 11.

Les entreprises concessionnaires ne pourront céder, ni entièrement, ni partiellement, les concessions en question à d'autres entreprises.

Article 12.

Chacune des parties contractantes se réserve le droit de désigner en tout temps une autre entreprise nationale de navigation aérienne en remplacement de l'entreprise concessionnaire. Dans ce cas la concession accordée perdra sa validité et une nouvelle concession analogue devra être délivrée à la nouvelle entreprise, dans le délai le plus bref possible. L'entreprise révoquée par une des parties contractantes ne pourra réclamer de ce fait aucune indemnité à l'autre partie contractante.

Article 13.

En cas d'infraction aux dispositions de la présente Convention, ainsi qu'en cas de délits répétés contre la sûreté et l'ordre public de l'autre Etat, notamment d'infractions aux règlements douaniers, chacune des parties contractantes pourra demander la révocation des employés coupables. En cas de récidive d'une infraction grave, chacune des parties contractantes pourra demander la révocation de l'entreprise elle-même.

Article 14.

Les délais d'application de la présente Convention seront réglés par un accord spécial à conclure directement entre les autorités compétentes des parties contractantes.

Article 15.

Les parties contractantes conviennent que leurs autorités d'aviation compétentes s'entendront et correspondront par voie directe au sujet de l'application des dispositions prévues par la présente Convention, sans recourir à la voie diplomatique usuelle.

Article 16.

L'établissement de nouvelles lignes aériennes, autres que celles dont il est question à l'article 1, pourra s'effectuer en vertu d'un accord entre les Gouvernements des deux Pays.

Toutes les dispositions de principe de la présente Convention seront également appliquées aux accords à conclure.

Article 17.

Les différends qui viendraient à s'élever quant à l'interprétation ou à l'application de la présente Convention seront réglés conformément aux termes de l'Acte Général de conciliation, d'arbitrage et de règlement judiciaire entre les États de la Petite Entente, signé à Belgrade le 21 Mai 1929.

Article 18.

Au cas où une des parties contractantes cesserait d'être partie à la Convention portant réglementation de la navigation aérienne en date du 13 Octobre 1919, la présente convention restera en vigueur, mais elle sera complétée avec toutes les stipulations régissant la navigation aérienne, prévues par ladite Convention, sauf celles qui seront modifiées ou complétées d'un commun accord entre les parties contractantes.

Article 19.

La présente Convention sera ratifiée et les instruments de ratification seront échangés à dans le plus bref délai.

Elle entrera en vigueur le . . ème jour qui suivra l'échange des ratifications et restera en vigueur jusqu'au

Elle sera renouvelée tacitement par périodes de . . ans si sa dénonciation n'a pas été notifiée par l'une des parties contractantes à l'autre, au moins douze mois avant l'expiration de la période en cours.

En foi de quoi les Plénipotentiaires ont signé cette Convention et y ont apposé leurs sceaux.

Fait en double exemplaire à le

Ad referendum.

(ss) Signatures.

(ss) Signatures.

Établissement d'un plan de travaux publics interbalkaniques

Présenté par M. NICOLAU

Ingénieur en Chef, Directeur Technique au Ministère
des Travaux Publics et des Communications

Il est indéniable qu'un plan de travaux publics, ayant un caractère interbalbanique, dépend, en première ligne, de la connaissance des transports maritimes ou fluviaux, de la connaissance des raccordements des artères principales des chemins de fer ou des routes entre elles, ainsi que de la connaissance des raccordements, par voie d'automobile, des chemins de fer d'un pays avec les routes d'un autre pays.

De plus, nous devons reconnaître, que tous ces liens de communication, — qui doivent être exécutés pour faciliter les transports de toute sorte, — devront être examinés, indubitablement, dans le cadre d'un programme général de collaboration économique des pays balkaniques, préalablement établi.

La connaissance des transports maritimes ou fluviaux ayant un caractère international, — connaissance considérée au point de vue de la réalisation d'un programme d'économie générale des pays balkaniques, — peut nous conduire, évidemment, au développement rationnel d'un port quelconque de notre pays ou à l'exécution de canaux navigables, c'est-à-dire, aux travaux publics présentant une grande valeur par leur réalisation même, ainsi que par la réalisation de leurs annexes comme : docks, silos, quais, etc.

De même, la connaissance des possibilités de raccordement des lignes principales de chemin de fer ou des routes ayant un caractère international, peut aussi nous conduire à la construction des grands tronçons de voie ferrée à la modernisation des routes importantes, à la construction des grands ponts, etc., c'est-à-dire à des travaux publics d'une valeur, peut-être encore plus grande.

La création de quelques lignes de communication directe, faisant la liaison des pays du Nord avec la Mer Egée, sans chargements et déchargements, qui d'ailleurs coûteraient de l'argent et nécessiteraient du temps, et faisant transit par la Roumanie et par les pays balkaniques, — est de la plus grande importance pour tous les pays comme : la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Yougoslavie, la Bulgarie, la Grèce et la Turquie.

La question du transit des marchandises et des voyageurs venant de Pologne, par la Roumanie, la Yougoslavie et la Bulgarie, vers Salonique est une question vitale pour les cinq pays.

Ainsi donc, le manque de la connaissance détaillée du programme général de la collaboration économique des pays balkaniques, ne peut pas nous empêcher d'entrevoir un plan de travaux publics ayant un caractère interbalkanique, si nous restons dans le cadre général du programme économique, mentionné dans l'alinéa précédent.

Il est reconnu aujourd'hui, par tout le monde, que les liens routiers ou de voie ferrée entre les pays balkaniques, ne correspondent en rien aux nécessités réelles, imposées par une communication rapide.

Par exemple, le lien de voie ferrée ou de chaussée entre Bucarest et Sofia est interrompu par le Danube entre Giurgiu et Roustchouk.

Il est vrai qu'aujourd'hui, entre Giurgiu et Roustchouk, circulent, en nombre suffisant, des bateaux à vapeur établissant la liaison avec tous les trains de voyageurs.

De même, il est exact qu'entre ces deux ports, il y a un nombre suffisant de bateaux privés, qui facilitent le passage des voitures automobiles de la chaussée Bucarest-Giurgiu à la chaussée Roustchouk-Bjala-Plevna-Orhania-Sofia, ou à la chaussée Roustchouk-Bjala-Tarnava-Sipca-Stara-Zagora-Harmaudi-Édirne vers Istanbul.

Mais bien que cette liaison entre Giurgiu et Roustchouk, soit facile, elle ne peut pas, cependant, correspondre à la nécessité d'une communication rapide, imposée par la vie moderne.

Voilà donc, comment on peut entrevoir l'éventualité de la construction, entre Giurgiu et Roustchouk, d'un grand pont sur le Danube avec une voie mixte pour trains et automobiles, ou même l'éventualité de l'exécution d'un ferry-boat au même point.

Le Ministère des Travaux Publics et des Communications de Roumanie a examiné plusieurs fois, depuis 1929 la possibilité de la construction d'un tel pont sur ferry-bat, destiné à former une ligne de transit : Athènes-Salonique-Sofia-Bucarest vers la Pologne.

D'ailleurs, les Gouvernements polonais et grec et spécialement le Gouvernement bulgare ont montré un vif intérêt pour la construction d'un pont fixe sur le Danube ou d'un ferry-boat entre Giurgiu et Roustchouk.

Mais dans la crise économique et financière, qui s'est déchaînée pendant les dernières années sur tous les pays européens, la construction d'un tel pont ou ferry-boat a constitué, pour le Gouvernement roumain, un grand problème, dont la solution devait être examinée, évidemment, dans le cadre plus restreint de toutes les possibilités de réalisation, tenant compte aussi du fait que la priorité devrait peut-être revenir à d'autres travaux publics plus importants et beaucoup plus urgents.

Dans une telle situation, nous pensons qu'il faudrait examiner si l'exécution d'un si grand travail n'impose pas d'abord, une solution provisoire, plus modeste et plus économique, pour assurer une liaison routière entre Bucarest et Sofia, par exemple la construction d'un bac flottant à moteur, entre Giurgiu et Roustchouk.

Examinons maintenant la liaison entre Bucarest et Belgrade.

Cette liaison entre la Roumanie et la Yougoslavie par voie ferrée, a fait l'objet des préoccupations spéciales de l'État roumain depuis l'année 1913, lorsque fut conclue entre la Roumanie et la Serbie une convention ayant pour but la construction d'un grand pont sur le Danube, près de Turnu-Severin.

En ce sens, après la guerre mondiale, les pourparlers ont été repris au cours de deux conférences : une à Belgrade, au mois d'avril 1930, et l'autre à Bucarest au mois d'août 1930.

Ces pourparlers ont été suspendus pendant quelque temps, à cause

d'un désaccord concernant l'emplacement du pont, les délégués yougoslaves soutenant qu'il devrait être construit entre Tiganarsi et Braza-Palanca, les délégués roumains opinant en faveur d'un emplacement situé plus en amont.

Au point de vue de l'exploitation des chemins de fer roumains, les liaisons ferroviaires avec la Yougoslavie se classeraient dans l'ordre suivant :

1. La construction de la voie ferrée Iablanitza-Bozovici-Bazias, avec une longueur approximative de 107 Km., en liaison avec la ligne yougoslave Bela Tercva-Panceva-Belgrade.

Cette ligne mettrait en valeur l'économie de toute la région méridionale du Banat, tant au point de vue agricole qu'au point de vue industriel.

2. La construction d'un pont sur le Danube entre la Roumanie et la Yougoslavie, à l'un des points suivants :

a) à Turnu Severin avec une ligne de raccordement de 3 Km. approximativement ;

b) à Tiganasi avec une ligne de raccordement vers Craiova de 115 Km. de longueur ;

c) à Tiganasi avec une ligne de raccordement vers Prunisor de 44 Km. de longueur.

De ce qui précède, on peut voir qu'il n'a pas encore été possible d'aboutir à une solution définitive en ce qui concerne l'emplacement du pont sur le Danube entre la Roumanie et la Yougoslavie, mais nous espérons qu'à ce point de vue un accord parfait sera prochainement établi entre le Gouvernement roumain et le Gouvernement yougoslave.

L'accord, au point de vue de l'emplacement du pont sur le Danube, une fois établi, on pourra procéder à sa construction et à celle de la ligne de raccordement.

Tenant compte de la nécessité de la ligne Iablanitza-Bozovici-Bazias, ainsi que de la nécessité du pont sur le Danube à Turnu Severin avec une ligne de raccordement, nous envisageons comme suit l'existence d'un programme assez important de travaux publics.

Tenant compte aussi d'un éventuel raccordement routier entre la Roumanie et la Yougoslavie, la liaison la plus convenable entre Bucarest et Belgrade serait la voie ferrée Bucarest-Orsova et d'ici par automobile vers Bazias-Biserica Alba-Alibunar-Panciova jusqu'à Belgrade, la traversée du Danube se faisant par le nouveau pont construit récemment à Belgrade.

Dans ce cas, on entrevoit aussi un programme de modernisation de la chaussée Orsova-Svinitza-Moldova Veche-Bazias.

Pour l'établissement d'une bonne liaison automobile au sud et à l'est du pays, on entrevoit, d'une part, la modernisation de la chaussée : Constantza-Mangalia-Cavarna-Balcic jusqu'à la frontière bulgare, chaussée située tout entière sur le territoire roumain et, d'autre part, la chaussée Roustchouk-Turtucaia, toutes les deux situées sur le territoire bulgare.

Le programme roumain suivant de travaux publics ayant un caractère interbalkanique, ressort — en conclusion — de ce qui a été exposé ci-dessus :

1. Construction d'un pont fixe ou d'un ferry-boat entre Giurgiu et Roustchouk ;
2. Construction d'un pont fixe à Turnu-Severin et d'une voie ferrée de raccordement de 3 Km.
3. Construction de la voie ferrée Iablanitz - Bozovici - Bazias ;
4. Modernisation de la chaussée Bucarest - Giurgiu ;
5. Modernisation de la chaussée Orsova - Svinitz - Moldova Veche - Bazias vers Belgrade ;
6. Modernisation de la chaussée Constantza - Mangalia - Cavarna - Balciu vers Varna.

Il est évident, que dans le texte ci-dessus nous nous sommes contenté d'esquisser un programme de travaux publics, ayant un caractère interbalkanique, mais si nous n'avions pas été obligés de tenir compte aussi de nos possibilités financières, ce programme eût pu devenir très vaste.

Dans le cadre actuel des possibilités financières du pays, nous pensons que le programme indiqué constituera une base assez importante de discussion au sein de la présente Conférence.

Prolongation par voie d'automobile des lignes ferroviaires, afin de faciliter les communications entre les capitales balkaniques, et raccordement des voies ferrées et des routes de ces pays

Présenté par

TIBERIU SFINTZESCO
Ingénieur, Inspecteur général
à la Régie Autonome des Chemins de Fer Roumains

SIMION FILIP
Ingénieur, Chef de Service au
Ministère des Travaux Publics
et Communications de Roumanie

Les moyens actuels de communication entre les pays balkaniques ne correspondent pas aux nécessités de communication, directe et rapide, imposées par les temps modernes et spécialement par les efforts vers le rapprochement et la coopération pacifique des peuples balkaniques.

Pour la réalisation de ce rapprochement et de cette coopération, les communications jouent sans conteste le rôle le plus important.

Par l'utilisation harmonieuse du chemin de fer et de l'automobile, on peut obtenir cependant une amélioration très sensible des liens de communication existants.

Nous examinerons l'une après l'autre, les liaisons actuelles entre les capitales des pays balkaniques, et nous proposerons les améliorations qu'on pourrait faire, tenant compte des difficultés financières d'aujourd'hui.

* * *

Bucarest est relié à Sofia par une ligne ferroviaire interrompue par le Danube à Giurgiu-Roustchouk.

Considérant qu'entre Giurgiu et Roustchouk il y a des bateaux pour les trains, cette liaison de voie ferrée peut être considérée pour le moment comme assez satisfaisante.

La liaison par automobile peut également être établie entre ces deux capitales dans de bonnes conditions :

La chaussée Bucarest-Giurgiu est déjà assez bonne ; elle figure aussi dans le programme de modernisation pour être revêtue d'un pavage moderne pendant l'année 1933.

La liaison entre Giurgiu et Roustchouk se fait actuellement au moyen de barques appartenant à des particuliers, et dont le fonctionnement est cependant insuffisant du point de vue de leur construction primitive et du remorquage.

Afin d'améliorer cette liaison, le Ministère des Travaux Publics et des Communications, cherchant à satisfaire le plus tôt possible les légitimes desiderata indiqués par l'ordre du jour même de cette Conférence, a étudié l'amélioration de la traversée du Danube par la mise en fonction d'un bac à moteur d'une construction moderne, qui circulerait régulièrement, de sorte que les automobilistes ne perdent que le moins de temps possible.

Nous avons la satisfaction d'annoncer, que ce bac à moteur de construction moderne pourra être mis en fonction fort prochainement.

De cette manière sera réalisée, bientôt et dans des conditions satisfaisantes, la liaison par automobile de la ligne ferroviaire Bucarest-Giurgiu avec Sofia et de la ligne ferroviaire Sofia-Roustchouk avec Bucarest.

Ce service de bac à moteur établira, aussi, la liaison entre Bucarest-Istanbul par la route internationale Londres-Budapest-Oradia-Cluj-Alba-Iulia-Sibiu-Brasov-Sinaia - Bucarest-Giurgiu-Roustchouk - Bjala, d'où elle conduit vers Istanbul, par Târnovo-Sipka-Stara Zagora-Harmand-Edirne.

Il est superflu d'insister sur l'intérêt qu'on a mis dans le choix de ce tracé comme route internationale. D'abord on a tenu compte des considérations d'ordre technique,—en choisissant les chaussées le mieux entretenues,—puis des motifs d'ordre ethnique,—les régions traversées montrant les traits spécifiques nationaux de chaque pays,—d'ordre historique, — les localités sur ce tracé ayant de l'importance nationale et culturelle (Alba-Iulia, Sibiu, Târnovo),—et enfin on a cherché que la chaussée traverse autant que possible des régions pittoresques du pays respectif: la région Sibiu-Brasov-Sinaia Câmpina en Roumanie, la Vallée des Roses et le défilé de Sipea dans les Balkans, en Bulgarie.

* * *

Pour la liaison entre Bucarest et Belgrade, la route la plus facile est la ligne ferroviaire Bucarest Orsova et d'ici par automobile sur la route Orsova-Bacias-Bela Tzereva-Ali Bunar-Panciova-Belgrade, traversant le Danube sur le nouveau pont en face de Belgrade.

Cette chaussée se trouve même à présent dans un bon état pour le tourisme automobiliste. Elle va en zig-zag sur la rive gauche du Danube, passant par les Portes de Fer, en face de l'île d'Adah Kaleh et par belles positions de Kasane, ayant à droite la rive rocheuse du défilé des Carpathes et à gauche le Danube.

Si l'on prenait des mesures pour moderniser cette chaussée on pourrait établir une nouvelle liaison avec les routes internationales Belgrade-Budapest et Belgrade-Trieste par Osijek.

* * *

Les liaisons de Bucarest avec les autres deux capitales Athènes et Tirana peuvent être établies par Sofia.

* * *

Sofia n'est pas liée à Athènes par une ligne ferroviaire directe, car entre ces deux capitales, le chemin de fer n'est pas construit près de la frontière gréco bulgare, ni sur le territoire bulgare, ni sur le territoire grec. La liaison dans cette région pourrait être établie, avec beaucoup d'avantage, par un service régulier de transports routiers entre Marnopole (dernière station sur la territoire bulgare) et Vyrionia (Hadji-Beillik), station sur la ligne ferroviaire Edirne-Xanthi-Demirhissar-Thessalonique-Athènes.

Il existe cependant une liaison entre Sofia et Athènes par une chaussée directe, passant par Dubnic-Seres-Thessalonique-Kozani-Larissa-Lamia.

Par cette chaussée on établirait aussi la liaison entre Bucarest et Athènes par Sofia.

La portion de cette chaussée, entre Athènes et Thessalonique, fait partie de la route internationale Athènes-Thessalonique-Belgrade.

* * *

Tirana, la capitale de l'Albanie, n'a aucune liaison de chemin de fer ni de chaussée carrossable, dans le sens du tourisme automobiliste.

La seule liaison de Tirana avec les artères mentionnées est le chemin qui bifurque de la chaussée Sofia-Thessalonique, passant par Kiustendil-Kumanova-Veles-Bitoli (Monastir) - Phrida - Struga-Siu Dzhüre-Elbassan,

Ce chemin étant cependant impraticable, pendant la mauvaise saison, dans le région Siu-Dzhüre, il doit être mis en état de praticabilité permanente, parce qu'il établit la liaison de Tirana, avec Athènes et Istanbul, passant par Thessalonique et avec Sofia et Bucarest passant par Bitoli.

La liaison de Tirana avec Belgrad est établie par un chemin de la même catégorie, qui conduit de Tirana vers Durazzo et d'ici par une chaussée vers Podgoria-Mitrovica.

* * *

Pour faciliter les liaisons par automobile avec Istanbul, il est nécessaire que les autorités turques suppriment les mesures existantes, qui prescrivent que le trajet Ciorlo-Istanbul ne peut être parcouru que par chemin de fer. A cause de cette disposition, les automobiles sont transportées de Ciorlo à Istanbul par le train et le trafic routier souffre beaucoup.

* * *

Une autre prolongation du chemin de fer par automobile, entre la Roumanie et la Bulgarie, est celle de la ligne ferroviaire Craiova-Calafat, qui est continuée sur l'autre rive du Danube par la chaussée Vidin-Sofia,

Pour traverser le Danube on se sert d'un bac à moteur, mis en fonction en 1929 et ancré à Vidin.

De même nous recommandons la reconstruction de la chaussée Constantza-Mangalia-Cavarna-Balcic - Ecrene, pour établir une meilleure liaison avec la région de l'est du pays et pour encourager les relations touristiques entre la Roumanie et la Bulgarie, en mettant en valeur, en même temps, les localités du beau littoral de la Mer Noire.

Par la construction de la chaussée Roustchouk-Turtucaia, on pourrait obtenir encore une liaison avec la Bulgarie.

De même une nouvelle liaison avec la Yougoslavie, par chemin de fer et par automobile, peut être établie par un bac entre Turnu-Severin et Cladova, qui ferait en même temps la liaison avec Sofia par Pirot et avec Belgrade par Nish.

* * *

En résumé, les liaisons entre la Roumanie et la Bulgarie sont :
Vidin - Calafat (bac existant).

Giurgiu - Roustchouk (bac à établir) et Bazargic - Varna.

Il serait facile de créer encore des liaisons Turtucaia - Roustchouk et Ecrene - Varna.

Entre la Roumanie et la Yougoslavie on peut établir la communication par :

Orsova - Bazias - Bela Tercva - Panciova et Severin.

Cladova (bac à établir).

Entre les capitales balkaniques il n'y a de liaisons parfaites qu'entre Belgrade et Athènes par Nish et Thessalonique et entre Belgrade, Sofia et Istanbul par Nish et Edirne.

Il existe de même une ligne ferroviaire entre Athènes, Thessalonique et Istanbul, mais son exploitation sur le parcours de 836 km, entre Thessalonique et Istanbul, doit être améliorée, parce que ce parcours se fait en 25 heures, tandis que le parcours Thessalonique-Belgrade de 708 km. se fait en 15 heures seulement.

Entre Sofia et Athènes il n'y a pas de liaison directe par chemin de fer, parce que les liaisons existantes, l'une par Nish et l'autre par Xanthi-Edirne, exigent des parcours fort longs, la première sur le territoire yougoslave et la deuxième sur les territoires grec et bulgare.

De Sofia à Athènes par Nish le parcours est de 1.125 km., — dont 480 km. entre Tsaribrod et Ghevgheli sur le territoire yougoslave, — et par Xanthi-Edirne le parcours est de 1.435 km. Les distances jusqu'à Thessalonique, par ces deux parcours, sont approximativement de 615 respectivement 925 km.

Ces liaisons ne sont en mesure de satisfaire ni les nécessités du trafic des voyageurs, ni celles du trafic des marchandises, entre la Bulgarie et la Grèce.

La liaison directe entre Sofia et Athènes peut être établie par la ligne Sofia-Kustendil, jusqu'à la station Radomir, et d'ici, en normalisant la ligne étroite Radomir-Petrizi (Marnopole), qui devrait être prolongée jusqu'à Kula - Vyronia (Hadji-Beilik), pour être reliée avec la ligne Edirne - Xanthi - Thessalonique.

Par cette liaison la distance Sofia - Thessalonique se réduit à 850 km. approximativement et Thessalonique se trouverait à 170 km. plus près de Sofia que d'Athènes et pourrait desservir ainsi, de la manière la plus parfaite, non seulement le commerce bulgare mais aussi le commerce roumain, vu que le parcours Bucarest - Thessalonique deviendrait aussi beaucoup plus court par cette route ; le parcours Bucarest - Roustchouk - Târnovo - Plevel - Sofia - Kula - Thessalonique n'ayant qu'une longueur de 630 km. alors que par Roustchouk - Stara Zagora il y a 1.250 km. et par Timisoara - Subotika - Belgrade - Ghevgheli, 1.620 km.

La construction de la ligne normale entre Radomir - Vyronia est déjà commencée sur le territoire bulgare ; entre Radomir et Dupnista la ligne est normalisée sur une distance de 44 km. et entre Dupnista et Orlovitz, sur une distance de 54 km., les travaux de construction continuent ; il ne reste à effectuer que les études pour le reste, de Orlovitz à Petriza - Kula - frontière bulgare, et la construction de la ligne, territoire grec, sur une petite distance de Cula à Vyronia.

* * *

Entre Bucarest et Sofia il existe une liaison directe, avec un transbordement entre Giurgiu et Roustchouk ; une liaison parfaite exige la construction d'un pont qui ne pourra pourtant pas être réalisée bientôt, vu la situation financière actuelle, et vu le coût élevé d'une tel travail.

Entre Bucarest et Belgrade il y a une liaison par chemin de fer, par la route indirecte Timisoara-Jimbolia-Subotica : une liaison directe

parfaite exige de même la construction d'un autre pont sur le Danube et aussi de deux petits tronçons de chemin de fer sur les deux rives du Danube. Ce pont ne pourra de même pas être construit, pour les mêmes motifs financiers.

En ce qui concerne Tirana, elle n'a aucune liaison par chemin de fer avec les capitales balkaniques. Dans la situation financière difficile actuelle, il est fort peu probable que l'Albanie puisse établir bientôt des liaisons de chemin de fer entre sa capitale et Belgrade vers le Nord, Athènes vers le Sud et Thessalonique vers l'Est.

Développement en commun des communications et transports maritimes des pays balkaniques, comprenant aussi la création d'un Office maritime interbalkanique siégeant à Istanbul

présenté par l'ingénieur Dr. GRÉGOIRE VASILESCO
Chef de l'exploitation du Service Maritime Roumain

La mer constitue la voie naturelle qui relie les Etats balkaniques. Il est donc de toute première importance d'activer les relations sur mer, en mettant en valeur les flottes commerciales des Pays balkaniques.

Les résolutions pour les communications maritimes de la Conférence d'Athènes, sont remarquables et doivent être rappelées :

a) «Les Etats balkaniques s'engagent à assurer aux navires balkaniques un traitement égal à celui de leurs propres navires, en ce qui concerne le libre passage des eaux et la complète jouissance des commodités dans les ports;

b) Les Etats balkaniques s'engagent à accorder des facilités douanières aux marchandises transportées par des bateaux balkaniques, chargées dans un port balkanique et à destination d'un pays balkanique;

c) Les Etats balkaniques faciliteront et encourageront les ententes entre leurs entreprises maritimes respectives, afin d'établir des itinéraires qui se complètent;

d) La ligne Mer Adriatique—Mer Egée—Mer Noire devra être desservie par les bateaux des six pays balkaniques;

e) Une entente de collaboration étroite doit être obtenue entre les administrations des ports balkaniques, afin de maintenir et de sauvegarder la situation des ports pour ce qui touche les relations commerciales entre l'Europe et l'Orient».

Il est regrettable que le IIème Conférence, qui a siégé à Istanbul, ait passé sous silence le problème des communications maritimes.

Nous sommes, par contre, heureux de constater qu'à l'ordre du jour de la présente Conférence, la question du «développement en commun des communications et des transports maritimes des pays balkaniques» ainsi que celle de la création d'un Office maritime interbalkanique», aient été mises à l'ordre du jour.

Le Service Maritime Roumain, accomplit un devoir en présentant ses remerciements aux autorités bulgares, grecques et turques, pour les efforts faits par les agents nationaux des ports de Varna, Le Pirée, Patras, Volo, Salonique, Istanbul etc., ports que les bateaux du Service Maritime Roumain fréquentent et où ils sont traités sur un pied d'égalité avec les navires des autres pavillons appartenant aux pays balkaniques et même avec les bateaux des flottes nationales respectives.

Le Service Maritime Roumain, conscient du rôle qui incombe aux instruments de communication par eau, dont le prix de revient doit être suffisamment bas dans ces moments critiques de l'économie mondiale,

pour leur permettre d'accomplir le rôle de facteur principal dans les échanges internationaux, considère comme un devoir, pour chaque pays représenté à la Conférence, d'exposer de la manière la plus franche et la plus objective aussi, les desiderata de la navigation maritime, pour arriver par un effort commun à faciliter non seulement le développement des relations économiques, mais aussi la connaissance mutuelle, l'estime et la confiance réciproques, en un mot la création d'une *âme interbalkanique*.

Dans cet esprit, et n'ayant pas encore connaissance du résultat de l'examen qui devait être fait par un Comité spécial, institué à la Deuxième Conférence pour étudier les propositions faites à Athènes à l'égard des communications maritimes, le Service Maritime Roumain se permet d'exprimer les quelques observations et desiderata ci-dessous, groupés par ports :

I. Le Pirée :

a) Les taxes perçues par les autorités helléniques sur les billets de passage (voyageurs), sont beaucoup trop lourdes, étant donné qu'elles s'élèvent parfois à 20 % de la valeur du prix de passage même. Il serait donc désirable qu'elles soient réduites considérablement.

Pour le contrôle du paiement de ces taxes, les autorités estampillent les billets en les numérotant, de façon qu'il est interdit à un passager de posséder un billet bianco sans porter les signes du contrôle ci-dessus mentionnés.

Or, cette mesure, qui peut entraîner des amendes s'élevant jusqu'à 100.000 drachmes, rend très difficile l'émission à l'étranger de « billets de voyage » d'aller et de retour. Les agences de voyage, siégeant à l'étranger, sont alors obligées d'émettre des « bons de passage » qui doivent être remplacés par des billets bianco dans les agences des compagnies de navigation, siégeant au Pirée, ce qui constitue une inconvénient.

Nous remarquons aussi que ces taxes sont perçues, même lorsque les compagnies de navigation sont obligées de faire le transport gratuit de certains passagers.

b) La constitution de la zone franche, qui est sans doute une amélioration importante du port du Pirée, comporte toutefois certains inconvénients, qui pourront certainement être écartés à l'avenir.

Ainsi, l'augmentation du nombre d'exemplaires de la déclaration en douane (10 exemplaires) ;

L'obligation pour tous les bateaux de commerce, fussent-ils même paquebots, de charger ou de décharger seulement dans la zone franche (située loin du quai à passagers), lorsqu'ils ont à manœuvrer une quantité de marchandises supérieure à 200 tonnes.

c) Certains inconvénients sont provoqués par la variation assez fréquente de la taxe de phare, ainsi que par le changement répété du prix de la manipulation de marchandises.

Bien que ces variations soient en partie la conséquence de la variation subie par la drachme, elles bouleversent souvent les comptes, et introduisent des aléas, qui s'opposent à la réduction au minimum des colis et des frais encourus par les Compagnies de transport maritime.

d) Un desideratum général serait l'abolition du visa consulaire, opération qui, à côté du contrôle qu'elle facilite, comporte le grand désavantage d'être coûteuse et d'infliger des retards aux navires, vu les heures limitées de travail dans les Consuls.

II. Salonique :

Ce que nous avons dit pour le port du Pirée s'applique en grande partie au port de Salonique aussi.

Exprimons, de plus, le desideratum, que les taxes des phares soient plus réduites.

III. Patras et Volo :

Pour ces ports, outre les remarques exprimées ci-dessus, le S. M. R. n'aurait rien de particulier à souligner.

IV. Istanbul :

a) Le Service Maritime Roumain prie avec instance et souhaite un abaissement sensible des taxes actuellement perçues dans le port d'Istanbul, étant donné que ces taxes qui s'élèvent environ au double de celles payables dans les ports grecs et bulgares, sont parfois prohibitives.

Ainsi, les grandes unités du Service Maritime Roumain, se trouvent souvent dans l'impossibilité d'accepter du fret pour le port d'Istanbul, étant donné que les taxes considérables auxquelles elles y sont sujettes ne peuvent être couvertes que par des envois importants.

b) La visite sanitaire, pour les bateaux passant en contumace, est une formalité que nous considérons gênante pour la navigation, étant donné que les navires en question poursuivent leur voyage sans faire escale dans le port d'Istanbul ; c'est pourquoi ce contrôle nous paraît nuisible, surtout étant donné le fait que les bateaux, arrivant la nuit dans le Bosphore, sont obligés d'attendre jusqu'au lendemain le contrôle sanitaire.

Dans le cas où un bateau, durant un même voyage, fait au moins deux escales dans les ports turcs, même si entre ces deux escales il visite des ports étrangers, il serait désirable qu'il ne paye qu'une seule fois les taxes sanitaires turques, conformément à la décision Nr. 39/86 du Conseil d'Etat, ainsi qu'avec l'interprétation donnée par la Grande Assemblée Nationale aux paragraphes 2 et 3 de la loi No. 500, touchant les droits et les taxes sanitaires.

c) Les ports d'Alexandrie, Port-Saïd et Beyrouth, étant considérés de temps en temps comme contaminés, les navires visitant les ports turcs, après avoir fait escale dans les ports ci-dessus nommés, ne peuvent accoster, pour décharger des passagers ou des marchandises, qu'après avoir fait la dératisation.

C'est grâce à cette décision que les paquebots du S. M. R. se trouvent souvent liés, dans le port d'Istanbul, à des bouées, dans leur voyage de retour de l'Egypte et de la Syrie, le débarquement des passagers s'effectuant alors avec difficulté, surtout pendant l'hiver.

Le S. M. R. verrait avec satisfaction l'adoption de mesures de précaution qui devraient être prises dans les ports contaminés, ainsi que dans les ports qui leur suivent, à savoir une forte illumination des bateaux durant les opérations de chargement et de déchargement qui

s'accompliraient pendant la nuit dans ces ports, ainsi que la fixation sur les amarres des bateaux, des manchettes en tôle ;

Toutes ces précautions devraient être accomplies sous la surveillance des autorités sanitaires des ports respectifs.

Avec ces précautions, la dératisation des bateaux, en cours de route, ne serait plus nécessaire, ni les mesures d'empêchement d'accoster aux quais, imposées aux navires.

d) Le S. M. R. exprime l'espoir qu'un jour prochain le visa consulaire sur les patentes de santé, pour les bateaux se rendant dans les ports turcs, sera supprimé, étant donné que c'est là une simple formalité, qui impose une perte de temps et augmente les frais du bateau.

Le S. M. R. exprime ses remerciements aux autorités de police turques, qui ont abandonné récemment la mesure autrefois en vigueur dans le port d'Istanbul, de retirer les passeports des sujets roumains à leur débarquement dans ce port, pour leur être rendus à l'hôtel ou au domicile. Cette mesure gênait beaucoup les sujets roumains.

Ainsi, dans l'intérêt même de l'intensification des excursions touristiques pour Istanbul et la Turquie, une certaine accélération dans l'accomplissement du contrôle policier, au débarquement des passagers, ainsi que pour l'octroi du visa de départ, serait souhaitable.

Création d'un office maritime interbalkanique siégeant à Istanbul

Le Service Maritime Roumain se déclare prêt à adhérer à la constitution d'un Office maritime interbalkanique, siégeant à Istanbul, étant donné la nécessité pressante d'étudier, avec continuité, toutes les possibilités de resserrement des relations, par voie maritime, entre les Etats balkaniques, fait qui ne sera accompli qu'au moment où on réussira à écarter, par l'effort et par la bonne volonté communs, toutes les difficultés entravant encore actuellement la navigation, et qui lui infligent de sérieuses pertes de temps et d'argent, au moment où le maximum d'économie suffit à peine, à assurer la voie de l'existence.

Dans l'espoir de voir réalisés les desiderata ci-dessus exposés, le S. M. R. salue avec confiance l'œuvre de la troisième Conférence Interbalkanique de Bucarest.

Statuts

de l'Institut balkanique de recherches historiques

Présenté par C. C. GIURESCO
Député, Professeur Universitaire

I.— Nom, but, siège, durée

Art. 1.— Est fondé un « Institut balkanique de recherches historiques » concernant le passé des peuples et des Etats balkaniques (Albanie, Bulgarie, Grèce, Roumanie, Turquie, Yougoslavie).

Art. 2.— Le but de l'Institut est :

a) D'entreprendre des recherches concernant les éléments communs et les influences réciproques dans le passé des peuples et des Etats balkaniques ;
 b) D'encourager par des subventions et des prix les recherches de cet ordre d'entreprises ;

c) D'éditer une revue d'histoire balkanique dans laquelle seront publiés : 1) des articles concernant les influences réciproques et les éléments historiques communs des peuples et des Etats balkaniques ; 2) des comptes-rendus sur de tels articles ; 3) une bibliographie historique des Balkans ;

d) De publier une collection de documents concernant l'histoire des peuples et des Etats balkaniques ;

e) De publier une collection d'études ayant le même caractère que les articles de la revue et qui par leurs proportions ne pourront pas être imprimés dans la dite revue.

La langue officielle des publications de l'Institut sera le français. Pour les articles, les comptes-rendus et la bibliographie on pourra employer également l'allemand, l'italien et l'anglais.

Art. 3.— Le siège de l'Institut est à Istanbul. L'Institut pourra créer des filiales dans les capitales des Etats balkaniques.

Art. 4.— L'Institut sera constitué légalement lorsque la loi de la création de l'Institut aura été votée et promulguée par trois Etats balkaniques au moins. La durée de l'Institut est illimitée.

II.— Composition

Art. 5.— L'Institut balkanique de recherches historiques aura un nombre illimité de membres, à savoir :

a) Membres d'honneur : 1) Les Présidents de Conseil des Etats balkaniques ; 2) Les Ministres de l'Instruction Publique des Etats balkaniques ; 3) Les Présidents des Académies des Etats balkaniques ;

b) Membres donateurs qui feront don à l'Institut d'un bien meuble ou immeuble valant au moins 1.000 francs or ;

c) Membres actifs, à savoir : 1) Les professeurs des sections historiques des Universités balkaniques ; 2) Les membres des sections historiques des Académies des Etats balkaniques ; 3) Les personnes qui s'occupent de l'histoire balkanique et qui, recommandées par au moins deux membres actifs, seront agréées par le Conseil d'Administration.

Les membres actifs auront à verser une cotisation annuelle dont le montant sera fixé par le Conseil d'Administration.

Art. 6.— Cessent d'être membres de l'Institut : a) Les membres qui donnent leur démission ; b) Les membres actifs qui n'auront pas acquitté leur cotisation pendant deux années ; c) Les membres qui seront exclus, sur la proposition du Conseil d'Administration, par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

III.— Patrimoine, cotisations, revenus.

Art. 7.— Les Etats fondateurs souscrivent chacun au moment de la constitution légale de l'Institut un patrimoine initial de 20.000 francs or.

Pour l'Albanie, ce patrimoine sera réduit à 4.000 francs or.

Art. 8.— Chaque membre actif aura à verser une cotisation annuelle fixe de 10 francs or. Le Conseil d'Administration peut modifier le montant de la cotisation, sans dépasser toutefois les limites de 5 et 15 francs or.

Art. 9.— Le revenu de l'Institut est formé par : a) Le revenu du patrimoine initial qui sera placé en valeurs d'Etat et déposé aux Banques Nationales respectives ; b) Une subvention annuelle de 10.000 francs or que chaque Etat fondateur accordera à l'Institut. Pour l'Albanie la subvention annuelle sera de 2.000 francs or ; c) Les cotisations des membres actifs ; d) Le revenu des dons, des legs et des subventions éventuelles ; e) La somme résultant de la vente des publications de l'Institut ; f) Les revenus extraordinaires.

IV.— Administration et direction

Art. 10.— Les organes d'administration et de direction sont : le Conseil d'Administration et le Comité de direction. L'organe de contrôle est le comité des censeurs.

Art. 11.— Le Conseil d'Administration est formé par 17 membres ; trois pour chaque Etat balkanique, sauf l'Albanie qui n'en aura que deux. Le Conseil d'administration dirige l'activité de l'Institut, surveille les travaux et la gestion du Comité de direction et établit le budget de l'Institut.

Art. 12.— Le Conseil d'Administration est élu pour quatre ans par l'Assemblée générale. Le premier Conseil sera désigné par l'acte constitutif de l'Institut. Les trois membres de chaque Etat seront désignés comme suit ; le premier par le Ministre de l'Instruction Publique ; il sera choisi parmi les personnes qui peuvent, conformément au présent statut, être membres actifs de l'Institut ; le second par la Section historique de l'Académie ; le troisième par les sections historiques des Universités respectives. Pour l'Albanie la désignation sera faite par le Ministre de l'Instruction Publique et par la section historique de l'Université.

Art. 13.— Le Conseil d'Administration élit chaque année un président, deux vice-présidents et un secrétaire. Le Conseil se réunit au moins une fois par an, au siège de l'Institut. La convocation est faite au nom du président ou du vice-président le plus âgé.

Art. 14.— L'Assemblée générale élit, tout les quatre ans, à la majorité absolue des voix, un comité de direction composé de six membres : le président du Conseil d'Administration ou l'un des vice présidents, qui

sera également le président du comité de direction et cinq membres du conseil. L'un de ces membres sera désigné comme directeur.

Le premier comité de direction sera élu par le Conseil d'Administration à sa première séance. Il n'y aura plus d'un membre par pays dans le comité de direction. S'il y a parité de voix celle du président décide.

Le comité de direction se réunit au moins trois fois par an. Il prend — dans les limites fixées par le Conseil d'Administration toutes les mesures nécessaires au fonctionnement de l'Institut.

Chaque année, à la première séance du Conseil d'Administration, le comité de direction lui soumettra le bilan de l'année passée, le projet de budget pour l'année courante et un inventaire détaillé de l'actif et du passif de l'Institut.

Art. 15.— Le comité de direction nomme le personnel inférieur de l'Institut, fixe les appointements de ce personnel et décide, dans les limites des sommes prévues dans le budget, les dépenses de l'Institut. Le personnel supérieur sera nommé par le Conseil d'Administration.

Art. 16.— L'Institut sera représenté légalement en justice et envers les tiers par le président, l'un des vice-présidents ou l'un des membres du Conseil d'Administration et le directeur, qui signeront ensemble au nom de l'Institut.

L'Institut pourra être représenté aussi par d'autres personnes dans certains cas exceptionnels.

Art. 17.— Chaque filiale sera dirigée par un comité local qui comprendra de 3 à 7 personnes. Le comité de la filiale aura en ce qui concerne la direction de la filiale les droits et les attributions du Conseil d'Administration.

V. — Les censeurs

Art. 18.— Pour le contrôle de toutes les opérations financières de l'Institut, l'Assemblée générale élira tous les deux ans, trois censeurs et trois censeurs suppléants. Pour le premier intervalle de deux ans, les censeurs et les censeurs-suppléants seront nommés par les Ministres de l'Instruction publique respectifs. Il n'y aura pas plus d'un censeur ou censeur-suppléant par pays.

Les censeurs présenteront leur rapport chaque année aux membres de l'Institut. Le résultat du contrôle des censeurs sera consigné dans le registre du comité des censeurs.

VI. — Les Assemblées générales

Art. 19.— L'Assemblée générale légalement constituée représente la totalité de ses membres. Elle est ordinaire ou extraordinaire.

Art. 20.— L'Assemblée générale ordinaire aura lieu tous les deux ans, au siège de l'Institut ou dans l'une des capitales des États balkaniques, au mois d'Avril ou de Mai.

La convocation de l'Assemblée doit être faite par le Conseil d'Administration, 15 jours, au moins, à l'avance. La convocation doit comprendre le lieu et la date à laquelle se tiendra l'Assemblée, ainsi que l'ordre du jour.

Art. 21.— Les Assemblées générales sont légalement constituées lorsque le nombre des membres présents ou représentés atteint le quart du nombre total des membres de l'Institut. Les membres de l'Institut qui sont empêchés de prendre part à l'Assemblée générale peuvent être représentés par procurations. Les mandataires doivent être membres de l'Institut.

Art. 22.— Les décisions d'une Assemblée générale légalement constituée sont obligatoires pour tous les membres de l'Institut.

Art. 23.— Si à une Assemblée générale il n'y a pas le nombre de membres requis par l'article 21, l'Assemblée suivante, convoquée deux ans après, pourra avoir lieu légalement, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 24.— Le vote de tous les membres de l'Institut est égal. Toute décision doit être prise à la majorité absolue des voix. Les décisions concernant la dissolution de l'Institut, la fusion avec d'autres instituts ou Associations, la modifications du but social, la modification du statut et l'exclusion des membres doivent être prises à la majorité de deux tiers, étant présente au moins la moitié plus un des membres de l'Institut.

Art. 25.— L'Assemblée générale ordinaire décide : 1) sur le bilan et le budget ; 2) sur la ratification de la gestion du Conseil d'Administration pour l'intervalle de deux ans.

L'Assemblée générale élit le Conseil d'Administration, les censeurs et les censeurs-suppléants, aux termes prévus par le présent statut. Elle se prononce sur toute question mise à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale ne peut délibérer que sur les questions mises, à l'ordre du jour et spécifiées dans la convocation.

Si un vingtième au moins du nombre des membres de l'Institut demande la mise à l'ordre du jour d'une question. Le Conseil d'Administration est obligé d'insérer cette question à l'ordre du jour.

Art. 26.— Les Assemblées générales extraordinaires auront lieu à la suite d'une convocation du Conseil d'Administration. Un sixième, au moins, du nombre des membres de l'Institut peut également demander la convocation d'une telle assemblée, en indiquant toutefois les motifs de la convocation. Dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration doit faire la convocation de l'Assemblée dans le délai du mois qui suit la déposition de la demande de convocation au siège de l'Institut.

VII. — Liquidation, dissolution

Art. 27.— En cas de liquidation ou dissolution le patrimoine de l'Institut sera partagé entre les six Etats fondateurs, proportionnellement au patrimoine initial versé.

Élaboration d'un manuel d'histoire de la civilisation des peuples balkaniques

Présenté par le Prof. N. A. CONSTANTINESCO
Secrétaire de l'Institut Sud-Est Européen

La nécessité de l'élaboration d'un manuel d'histoire à l'usage commun des pays qui font partie, totalement, ou partiellement de la Péninsule balkanique, — et notamment d'un manuel se rapportant surtout à l'histoire de la *civilisation*, comme un élément puissant de liaison entre ces pays, en laissant de côté l'exposé des guerres et des motifs de haine qui les ont séparés dans le passé, — n'est pas une idée qui appartienne aux seuls organisateurs de la Conférence Balkanique : elle dérive de la propagande entreprise par toutes les organisations, nationales et internationales, qui ont pour but le maintien de la paix en Europe et ont leur siège à Genève.

C'est ainsi que l'Institut International de Coopération Intellectuelle a édité dernièrement un volume consacré à ce problème : «La revision des manuels scolaires», contenant la documentation des efforts faits «pour faire disparaître des manuels scolaires (des livres d'histoire surtout), les passages de nature à compromettre la bonne entente internationale» (1). Ce mémoire nous apprend que plusieurs propositions ont été faites : il y a d'abord le projet «de réunir une commission qui serait chargée de reviser les livres que lui enverraient les éditeurs ou les auteurs», celui «d'organiser des concours ou d'instituer des prix pour obtenir de bons manuels d'histoire». On a envisagé de même «le projet d'un *manuel scolaire international* à introduire dans les écoles de tous les pays» (2).

Le mémoire de l'Institut International de Coopération Intellectuelle nous apprend aussi que «ce n'est pas seulement la suppression des passages révélant une animosité contre l'étranger qui a été touchée ; la discussion revient toujours à la question de savoir si la glorification des conquêtes, si *l'histoire guerrière* même, doit être écartée de l'enseignement . . . pour se limiter strictement à *l'histoire de la civilisation*» (3).

Mais tous les facteurs ne sont pas d'accord sur ce point qui peut paraître irréalisable à beaucoup. «M. Briand, dans son Rapport au Conseil rappela — dit le mémoire (p. 32) — à l'attention de ses collègues que . . . il n'était nullement question d'établir des manuels internationaux, ni de demander à la Société des Nations d'intervenir dans des questions d'éducation nationale. Le dessein de la Commission de Coopération Intellectuelle, était simplement de développer chez les jeunes générations l'esprit d'estime et de compréhension mutuelle».

Un idéal plus modeste, évidemment, mais qui peut être réalisé par de nombreuses autres voies, en dehors des moyens de l'enseignement théorique.

(1) Ouvr. cité, p. 1.

(2) Idem, pp. 9 — 11.

(3) Idem, p. 12.

Cette idée a été prise en considération aussi par la 1-ère Conférence Balkanique réunie à Athènes du 5 au 12 octobre 1930, qui a voté une résolution pour le rapprochement des peuples de la Péninsule balkanique que je dois rappeler ici :

«Des correctifs efficaces sont à apporter à l'enseignement en général »et spécialement à l'enseignement de l'histoire dans les pays balkaniques . . . qui doit être au service de la paix et ne pas avoir un caractère agressif».

Les gouvernements étaient encore sollicités de mettre en lumière les points de contact, les relations entre les institutions sociales et économiques, les créations intellectuelles ou artistiques, ou les civilisations des pays balkaniques, en éliminant des *manuels d'histoire* les chapitres qui excitent la haine ou qui rappellent des guerres . . . »

Cette fois pourtant, les organisateurs de la Conférence Balkanique, dans leur désir d'organiser une paix solide et une coopération cordiale entre les peuples du sud-est européen, se sont proposé de réaliser la tâche suprême sans se préoccuper si, des desiderata de la 1re Conférence, on a pu — ou non — exécuter quelque chose.

Il est évident que les peuples qui désirent réellement la consolidation de la paix mondiale, ont le devoir d'assurer autant que possible la paix avec leurs voisins, la paix régionale et, par conséquent, les délégués à la Conférence Balkanique ont choisi la bonne voie ; rien n'est plus louable que les efforts sincères en vue d'harmoniser les tendances des peuples de cette partie du monde et d'élever les jeunes générations surtout, non seulement dans l'esprit d'un développement pacifique, mais aussi dans celui d'une coopération sincère et d'une fédération ultérieure politique, ou seulement économique du sud-est européen.

En liaison avec la question de savoir si l'on a pu réaliser quelque chose dans l'esprit du premier desideratum concernant les manuels d'histoire, il y a lieu de souligner qu'en ce qui nous concerne, nous autres Roumains, il n'y aurait rien à modifier à la plupart de nos manuels et très peu dans quelques autres, pour répondre entièrement au desideratum de paix. L'excellent livre de M. le Prof. S. Mehedintzi, «L'École de la paix», qui contient les résultats des recherches faites pour la «Dotation Carnegie», arrive même à la conclusion que «les manuels scolaires (de Roumanie), non seulement ne poussent pas la jeunesse roumaine à la guerre, mais ne remplissent même pas le devoir élémentaire de la défendre suffisamment en face des dangers de la guerre que d'autres préparent» (page 4).

Revenant à notre sujet, nous devons avant tout nous poser la question si la rédaction d'un manuel d'histoire de la civilisation des pays balkaniques est possible et, en second lieu, si — ce manuel existant — il atteindrait le but pour lequel il a été créé.

Pour répondre à cette dernière question, il est de toute évidence qu'il faut avant tout créer l'état d'esprit nécessaire pour qu'un tel manuel, après qu'il aura obtenu l'autorisation des institutions savantes et des gouvernements des pays respectifs, puisse avoir une circulation effective et sincère dans les écoles et au sein du grand public ; car, si

cette condition préalable n'est pas remplie, son effet didactique serait certainement nul et l'effort de rédaction aurait été vain.

En vue de la réalisation de ce postulat, qui est une condition préalable de succès pour ce livre idéal d'histoire de la civilisation des pays balkaniques, il sera sans conteste nécessaire que soit organisée une propagande énergique par les divers Groupes nationaux participant à cette Conférence, afin que chacun obtienne l'assentiment des institutions et associations savantes des pays respectifs, ainsi que le concours des gouvernements en vue de leur collaboration à cette oeuvre qui pour ne pas éveiller de susceptibilités nationales, devra naître de la collaboration de spécialistes de ces pays. Et il sera donc nécessaire qu'au préalable, le monde des savants se mette d'accord en ce qui concerne l'esprit objectif et les méthodes scientifiques nécessaires à l'établissement de la vérité historique — ce qui ne sera pas si facile à réaliser — cette vérité ne constituant pas une certitude comme dans les sciences exactes, mais bien plutôt une *vérité relative* établie dans la mesure où les sources historiques et la logique humaine le permettent. C'est pourquoi, afin d'obtenir cette collaboration idéale, nous devons désarmer d'abord, nous les savants, les «objectifs», qui sommes parfois armés de préjugés et de ressentiments chauvins plus forts que ceux des guerriers du Moyen-Age. Bien souvent nous sommes responsables du déclainement de haines entre races, parce que nous avons exhumé des documents et des cartes de politique impérialiste du Moyen-Age, et les avons interprétés parfois bien fausement — jugeant les plans, les actions et les institutions d'il y a cinq cents ans, avec des idées modernes et selon les intérêts égoïstes de nos jours, attribuant souvent aux grands personnages historiques des pensées et des sentiments incompatibles avec leur époque.

C'est à nous de désarmer, parce que nous sommes les dépositaires du feu sacré, de la «vérité historique nationale», qui est si souvent en contradiction avec «la vérité historique de la nation voisine», et qui excite les haines nationales dans les couches intellectuelles des peuples qui se massacrent entre eux pour les utopies et des chimères créées par nous !

Nous, savants, nous influençons la mentalité de la nation et nous créons des états d'esprit, nous sommes les premiers coupables qui devons nous guérir, avant tous les autres, de la maladie de la haine—qui n'est excusée que par un excès d'amour de la patrie—car le peuple est bien plus sage et plus pacifique que nous ne nous l'imaginons, si nous ne lui versons pas le poison de la haine dans l'âme.

Si les Académies et les savants des pays du sud-est européen se rencontraient plus souvent et étaient convaincus des bienfaits de la paix permanente et de l'influence que chacun d'entre eux exerce sur sa patrie, s'ils collaboraient sincèrement à l'oeuvre de pacification des esprits, souvent troublés au cours des siècles par l'excitation des uns contre les autres,—il est certain que la victoire serait à demi gagnée. Car la réalisation d'un accord dans le monde des savants (historiens, archéologues, philologues, ethnographes, géographes, etc.), entraînerait certainement la réalisation d'un accord entre toutes les autres institutions d'enseignement—depuis la plus humble école de village jusqu'à l'Université—et

nous pourrions voir les générations nouvelles animées de l'idée de solidarité et d'entente fraternelle dans le sud-est de l'Europe.

Cela signifie-t-il que je veuille vous demander d'arracher l'auréole de vos héros nationaux qui alimentent la flamme de la conscience nationale et soutiennent, très souvent, tout l'échaffaudage des sentiments patriotiques? Ou bien, comme des fils ingrats, les générations présentes et à venir vont-elles jeter le voile de l'oubli ou de l'indifférence sur les mérites de nos aïeux qui, à des époques passées ont forgé nos moments, de gloire? Il est évident que je ne demanderai pas cette démolition de statues vénérables, ni cette suppression de pages vouées aux belles actions héroïques, sans lesquelles l'existence des peuples respectifs aura gravement souffert de l'outrage des temps, et qui peuvent encore servir maintenant comme les meilleures des leçons de civisme pour les jeunes générations.

Mais s'il est question de fausses auréoles, alors, évidemment, cette opération devient absolument nécessaire selon la logique de tous les temps et surtout selon la logique du moment actuel; s'il est question de restaurer les héros dans la vraie lumière de leurs faits et de leurs idées propres, arrachant les fausses plumes dont ils ont été parés, par les préjugés ou par l'ignorance de la fausse érudition, pour que nous puissions réproucher et regretter ce qui mérite d'être réproché et regretté dans leur activité, ne louant que ce que les temps modernes, dominés de l'idée de paix et de l'harmonie universelle, nous dictent de louer— bien que très souvent nous procédions inversement dans notre action didactique ou même scientifique— s'il est question de regretter les rivalités et les guerres provoquées par l'ambition, de ne plus glorifier des succès qui ont causé des injustices aux autres ou les ont asservis— pour louer par contre la sagesse dans le gouvernement, les habiletés diplomatiques destinées à maintenir la paix entre les peuples et, surtout, de louer l'œuvre constructive de civilisation du pays,— alors oui, cette œuvre de purification des méthodes de l'enseignement et de rédaction des manuels scolaires s'impose et doit être réalisée sans retard dans ce coin de l'Europe.

Après cette introduction qui m'a paru situer le problème qui nous occupe dans le cadre des réalités culturelles, car nous nous trouvons devant un problème culturel—qu'il me soit permis de croire que, quelque difficile que puisse paraître la réalisation d'une histoire de la *civilisation des pays balkaniques*, je l'estime pourtant possible, bien plus possible que le «manuel scolaire international», qui devrait coordonner et concilier trop d'égoïsmes européens. Et ceci pour le motif qu'il n'existe nulle part dans l'histoire de l'Europe tant de points de contact entre les nations de tous les coins du Continent, comme il en existe dans les fonds communs de histoire du Sud-Est européen.

C'est pourquoi je vais me permettre—entrant ainsi dans la partie essentielle du présent Mémoire—d'esquisser rapidement les éléments communs :

a) *La civilisation*, de ce coin de l'Europe a, à sa base, une série de couches ethniques et culturelles communes à tous les peuples de la Péninsule, qui ont pu créer, au cours de tant de siècles, une vie politique

commune, une communauté religieuse et législative, un aspect commun de l'âme populaire, reflétés dans les costumes, les traditions et la littérature populaires,—et il est certain que ceci pourra créer, à l'avenir aussi, une collaboration sincère dans tous les domaines: politique, religieux, économique :

La civilisation des peuples de nos pays s'appuie en premier lieu sur le substrata *traco-illyrique*, dont les descendants directs sont les *Albanais* et les *Roumains* du Nord du Danube, ainsi que les *Aromains* des Balkans. Qui pourrait pourtant nier l'importance de l'apport ethnique fait à la nation grecque, même aux débuts du Moyen Age par les Thraces d'entre Hem et Mer Egée qui, au lieu d'être romanisés comme les Gétodaces, ont été hellénisés? Et en quelle large mesure les Gètes romanisés de la Moésie n'ont-ils pas contribué à la civilisation des Slaves et des Bulgares, installés dans leur pays, leur donnant même dans la série de leurs «Chaganes», païens, quelques uns des leurs: Sabinus et Paganus, préparant ensuite la voie qui devait les mener au christianisme? En quelle large mesure les Serbo-Croates ne se sont-ils pas pénétrés d'éléments illyriques et thraciques, dénationalisés de la même façon, mais contribuant à une profonde transformation ethnique des conquérants qui, jusqu'à nos jours, ont conservé en eux des traces du caractère illyrique?

Tous ces peuples donc sont apparentés ethniquement sur cette base et intéressés à cultiver l'héritage commun qui leur vient de cette *première civilisation*, apparue dans le sud-est européen, dès l'époque néolithique, et dont découlera, ultérieurement, la civilisation grecque, grâce aux migrations périodiques du Nord vers le Midi, de la région danubienne vers les rives et les îles méridionales des tribus helléniques—ainsi qu'il est affirmé par les dernières recherches.

b) Le second élément d'ancienne liaison est constitué par cette civilisation même des anciens Grecs qui entretenaient tant de rapports avec leurs voisins Thraces et Illyriques. *L'ancienne* civilisation hellénique, tant par la présence de restes archéologiques dans le sol et les musées de ces pays que par le voisinage du peuple grec moderne, descendant direct de cette nation civilisée, qui a propagé dans les siècles passés chez les voisins l'étude du classicisme hellénique,— nous intéresse certainement plus, nous, ceux du sud-est européen, qu'elle n'intéresse les peuples des autres parties de l'Europe. Par conséquent le deuxième point de ralliement sud-estique nous est fourni par l'ancienne civilisation grecque avec sa ramification macédonienne.

c) Nous pouvons dire exactement la même chose de la *civilisation romaine* apportée dans la Péninsule balkanique par les empereurs romains, depuis Auguste qui a achevé sa conquête. Les héritiers de cette civilisation sont les *Roumains* dans cette partie orientale de l'Europe, vu qu'ils sont les héritiers ethniques de la Rome orientale, l'héritier politique ayant été l'empire chrétien international byzantin. La civilisation romaine ne s'est pas superposée, dans le sud-est, à la civilisation grecque plus ancienne, comme une civilisation de haine et de concurrence: au contraire, elle s'est accommodée avec les régions atteintes par la civilisation grecque sur les côtes de la Péninsule, mais a pénétré à l'intérieur, dans l'hinterland plus barbare et suffisamment vaste de ce

littoral hellénisé, en y intégrant la vie civilisée des villes, des castres et des routes commerciales sur toute la surface de la Péninsule balkanique et, plus loin, en Dacie et en Pannonie. Tel est, par conséquent, le mérite de la *civilisation romaine* apportée par cet empire, dont la décadence politique a permis aux Slaves envahisseurs de coloniser et d'occuper des provinces balkaniques étendues, conservant au milieu d'eux tant d'éléments ethniques romanisés, qui les ont rendus plus aptes à accueillir les éléments de la culture byzantine, avec laquelle ils entraient en contact.

d) La suprématie politique, religieuse et culturelle de *l'Empire Byzantin*, qui n'était rien d'autre que la continuation de l'empire romain en Orient, mais sur des bases plus larges, internationales, vu qu'il est le protecteur légitime de l'Orthodoxie — donc de tous les peuples orthodoxes;— et cette suprématie a eu pour résultat une influence morale des peuples balkaniques, y compris le peuple romain du nord du Danube et même jusqu'aux Turcs osmanlis, qui se sont également abreuvés aux riches sources de cette culture.

«Byzance — dit le Prof. N. Iorga — est une conception qui peut comprendre toutes les nations; c'est l'idée romaine, l'Église orthodoxe, la culture classique grecque et, en plus de tous ces éléments, elle présente aussi la possibilité de collaboration de toutes les races». Et plus loin: «L'empire byzantin est avant tout une chose romaine sous le rapport politique, une chose tellement romaine que tous ceux qui s'estiment politiquement soumis à lui s'appellent: «Romains», «*Romaïoi*» (Grecia de azi, pag. 127—128).

Par conséquent cet empire, privé d'une base nationale, a été l'éducateur des nations du sud-est auxquelles il a donné la majorité de ses formes d'organisation politique, religieuse, juridique, sociale et économique. Lorsque le maître est à son déclin, l'élève cherche à prendre sa place et c'est ainsi que sont apparus des *tzarates* à la constitution desquels ont participé tous les peuples des Balkans.

Nous sommes donc tous intéressés, dans cet héritage international orthodoxe de Byzance, à défendre une tradition commune qu'ultérieurement chacun de ces peuples a utilisée dans une large mesure pour la création de sa culture propre, les élèves donnant, plus spécialement en architecture et en peinture, des oeuvres dignes de leur maître,—voir les monuments en style byzantin développé de Grèce, de Serbie, de Bulgarie et de Roumanie.

Le charme que Byzance exerçait sur les peuples orthodoxes du Moyen Age ne peut être senti, ni compris par nos contemporains non familiarisés avec les études historiques: c'est ce charme qui les a poussés à tour de rôle à désirer la capitale de l'Orthodoxie, leur «*Tzarigrad*» et cette couronne des *basileis*, efforts dont ont résulté les empires de Siméon, de Samoil, des Assènes et d'Étienne Dusan. L'histoire du développement culturel sous ces «*tzars*», alors que la *vieille culture slave* s'élève par la valeur politique de ces pays à la hauteur de la culture byzantine où elle trouve sa source, nous intéresse, évidemment, tous également; les Roumains des Balkans l'ont servie et ceux du Nord du Danube l'ont

utilisée comme un facteur de liaison avec Byzance, dans les premiers temps de l'existence politique des Principautés roumaines.

e) *L'Orthodoxie Orientale*, avec son dogme, son rituel et sa littérature lyrique, théologique et hagiographique, avec toute son hiérarchie cléricale unitaire, sous la direction du patriarche englobant en son sein tous les peuples des Balkans, est indissolublement liée à la civilisation byzantine, avec laquelle elle se confond sous tant de rapports. L'autocéphalie actuelle a, évidemment, affaibli les anciens rapports de cette communauté de l'orthodoxie, qui existaient, aussi bien avant qu'après la chute de Constantinople. Le rôle de protecteurs de toute l'orthodoxie des Balkans a été rempli avec gloire, d'abord par les empereurs de Byzance, qui l'ont ensuite transmis aux «tzars» bulgares et serbes et, enfin, aux «Domni» (Seigneurs régnants) de Valachie et de Moldavie.

f) Nous devons encore ajouter deux apports à la civilisation des pays de la Péninsule balkanique : l'apport de la *Latinité occidentale* représentée surtout par les franco-italiens dont la domination s'est étendue tout autour de la Péninsule, à partir d'Istrie et de Fiume sur le littoral de l'Adriatique, dans les îles, la Morée, Péra et Galata et sur les rives de la Mer Noire jusqu'en Crimée, y laissant des traces dans les ruines des forteresses, dans les épopées et dans la langue des peuples balkaniques.

Le dernier apport est certainement celui de la domination ottomane, avec ses bâtiments caractéristiques qui se voient encore depuis Sérajevo, perle orientale de la Péninsule balkanique, jusqu'à Constantinople et en d'autres villes, qui se trouvent dans toute la splendeur de l'art, ou — ailleurs — dans les ruines qui se trouvent parsemées depuis la Thessalie jusque sur les bords du Danube.

Par-dessus tous ces éléments d'ancienne civilisation, tantôt locale, en ce qui concerne l'origine, tantôt importée par des éléments venus d'ailleurs et colonisés dans la Péninsule, s'est superposée évidemment la civilisation moderne, imposée par la supériorité qu'ont atteinte les peuples occidentaux et que chaque peuple du sud-est s'approprie à sa façon, modernisant tout l'appareil d'Etat ainsi que le genre de vie, la technique industrielle et la production littéraire et artistique.

* * *

En analysant l'héritage commun qui unit étroitement les peuples du sud-est de l'Europe dans le développement des divers moments de civilisation, afin de démontrer s'il est possible de rédiger ce manuel d'histoire de la civilisation des balkaniques, nous avons dû constater en même temps quels seraient les chapitres de ce manuel, chapitres que j'estime avoir développés suffisamment pour ne plus devoir les répéter. En résumé, les formes de civilisation énumérées ci-dessus, qui peuvent servir de grands chapitres dans le manuel envisagé par nous, sont :

- 1) l'héritage de la culture primitive autochtone thraco-illyrienne d'une part et ancienne-slave, d'autre part;
- 2) l'héritage grec et macédonien;
- 3) l'héritage romain, qui a dominé la Péninsule pendant au moins cinq siècles

4) l'héritage byzantin, qui a influencé si profondément la vie des peuples de la Péninsule et des environs;

5) la communauté en orthodoxie et en culture cléricale, en langue grecque ou en langue paléoslave soutenue par les «tzars», slaves après la décadence de Byzance, et ensuite par les «Domni» de Roumanie;

6) l'influence franco-italienne par la domination de la côte et par le commerce génois et vénitien, et les résultats de la domination ottomane et la vie en commun sous un même empereur païen, des peuples des Balkans, à l'exception des Roumains du Nord qui ont conservé leur État national autonome et, enfin;

7) l'influence venue d'Occident qui a introduit très tôt les peuples balkaniques dans la communauté européenne, dans un même rythme que l'Occident civilisé.

8) Le manuel finirait par des considérations sur la situation culturelle actuelle de chacun de ces pays, avec les perspectives que ce développement de la civilisation sud-estique peut offrir pour l'avenir, tant sous le rapport culturel dans le sens étendu du mot, que dans son sens politique, en vue d'une plus étroite collaboration, dans les deux domaines, de la part des peuples respectifs.

En ce qui concerne ceux qui auront la charge de rédiger ce manuel, que ce soit une seule personne ou une commission, c'est la Conférence qui aura à décider. Nous connaissons moins ce qui a été fait dans les autres pays balkaniques quant aux problèmes traités ici, surtout du point de vue de l'influence réciproque, des survivances d'anciennes couches ethniques et des moments de civilisation.

Je prie les membres de cette Conférence de m'excuser de cette ignorance. Mais ce serait une grave lacune de ne pas rappeler ce qui a été fait en Roumanie dans ce domaine par notre compatriote bien connu à l'étranger, le fondateur de l'Institut pour l'Etude de l'Europe Sud-Orientale, et surtout ce qu'il a réalisé depuis la fondation de cet Institut. Parmi les œuvres historiques d'où l'on pourrait facilement recueillir le matériel — je pourrais même dire un grand nombre de pages de notre manuel — je me sens obligé de signaler les suivantes :

1) «The Byzantine Empire» (en langue anglaise) un volume qu'en ce moment l'auteur refond sur des bases plus larges.

2) «Geschichte des Osmanischen Reiches», en 7 volumes, édité dans la collection allemande Heeren & Uckert.

3) «Geschichte des Rumaenischen Volkes», paru d'abord dans la même collection allemande et ensuite en roumain.

4) «Histoire des Roumains et de leur civilisation», dont ont paru jusqu'à présent deux éditions.

5) Viennent ensuite quelques livres moins importants «Histoire des Bulgares, des Albanais, des Hongrois» dans la collection «Weltgeschichte» de Helmolt ;

6) Mais, par dessus tout cela nous serait utile l'«Histoire des peuples Balkaniques» qui a eu jusqu'à présent trois éditions (une en roumain et deux en français) et

7) «Formes byzantines et réalités balkaniques».

Je ne pourrais insister plus, sans froisser sa modestie sur les

intentions et les occupations de ce savant qui a su prévoir, il y a quelques dizaines d'années que le moment viendrait où ces peuples ressentiraient le besoin de collaborer effectivement. En terminant son livre l'« Histoire des Peuples Balkaniques », en 1914, il écrivait :

« Nous ne pouvons finir ce livre sans manifester encore une fois notre conviction profonde et inébranlable que, pour se conserver contre les convoitises politiques et l'infiltration économique des plus puissants qu'eux, *les peuples du Danube et des Balkans* n'ont qu'une seule voie : celle qui mènera nécessairement, tôt ou tard, même contre leur volonté . . . à une *association politique* respectueuse de tous les droits nationaux, qui donnera au monde une nouvelle grande Puissance, *essentiellement pacifique*, à cause même du grand labeur qu'elle doit s'imposer ».

Mais je puis vous assurer qu'il regrette autant que nous son absence de ces débats, absence causée par des circonstances indépendantes de sa volonté, comme je puis vous assurer de ses sentiments pour la réussite d'une entreprise, qui vise à l'établissement d'une paix et d'une collaboration étroite entre les peuples balkaniques. Il ne s'est pas contenté de prévoir ces choses : il leur a consacré aussi une vaste activité scientifique comme celle indiquée ci-dessus, et encore il a travaillé effectivement à cette préparation par la création de l'Institut des Études du Sud-Est Européen, dont le but suprême n'est autre que « le rapprochement entre les nations de cette région européenne qui pourrait avoir les plus heureuses conséquences pour chacune d'entre elles », ainsi qu'il le dit dans l'appel à la collaboration, adressé aux gouvernements et au monde savant des pays voisins, — Institut dont l'organisation suffit au but poursuivi par ces Conférences et qui n'attend que votre concours pour la réalisation des vœux communs.

Traduction et représentation de pièces de théâtre balkaniques

Présenté par Victor EFTIMIU

Dans la croisade pour la fraternisation des peuples, l'avant garde est constituée par les ambassadeurs de l'esprit.

Poètes, peintres, musiciens, romanciers, dramaturges, nous devons nous connaître en premier lieu entre nous, et, par nous, les peuples auxquels nous appartenons se connaîtront entre eux ; se découvrant des affinités morales, en plus de leurs intérêts communs, les pays balkaniques se comprendront, s'estimeront et, peut-être, s'aimeront.

Nous autres, peuples du sud-est, nous sommes liés en premier lieu par la communauté des légendes. A Curtea de Arges, à Scodra, à Arta, ou près des ruines de l'ancien Preslav, celui qui a construit la cathédrale, la forteresse ou le pont, a enfoui, dans ses fondements, ce qu'il avait de plus cher au monde, afin de pouvoir réaliser son rêve de pierre.

Les ballades serbes, grecques ou albanaises, nous parlent de l'architecte et de ses compagnons, qui ont juré de sacrifier la femme qui, la première, arrivera au point de jour ; le même thème se retrouve dans la pièce bulgare «Les Maçons» — «Zidari» en roumain et en bulgare — ou dans de nombreux drames roumains, dont le héros est maître Manole, destiné à être le bourreau de sa propre épouse.

Sur les deux rives du Danube, dans les vallées de la Save, de la Maritza ou du Vardar, dans les vallées des Carpathes, dans les grottes des Balkans, sur les promontoires de l'Hellade, dans les îles de l'Archipel, sous les minarets de l'Asie Mineure, les vieilles mythologies revivent sous des formes nouvelles, locales : Saint Nicolas patronne les navires turcs, l'Empereur Trajan a une place d'honneur parmi les divinités du panthéon slave, aux côtés de Svarog le dieu suprême, et de Perun, ce Jupiter de la ténébreuse mythologie postolympienne.

Tout comme Roland, revendiqué tant par les Allemands que par les Français, Marco-Crali a laissé la trace de ses pas gigantesques non seulement en Serbie et en Bulgarie, mais jusque dans tel village de l'Épire albanaise, où les prouesses d'Odysseus et d'Achille nous étaient racontées, en un même soir d'hiver, devant l'âtre ; les anciens du village mêlaient ces héros éoignés et les faits plus récents de tel «cleft» de Morée, ceux du terrifiant Ismail Dourdouch ou du «haidouk» Iancou Jianu, d'Olténie.

La chanson populaire, du cœur de Transylvanie jusqu'à Corfou et à Trébizonde, a le même leitmotiv traînant que la «doïna», le même refrain plaintif, que le dominateur mahométan lui-même a mis dans ses nostalgiques «manées».

Dans le Banat, en Macédoine ou en Thessalie, les tissus de lin ou de soie sont fleuris des mêmes dessins rythmiques, le tapis est émaillé des mêmes feuilles longues ou des mêmes losanges, répétés à l'infini, les cruches et les assiettes portent les mêmes plantes vertes et des oiseaux bleus similaires, tandis que le seau de la jeune épouse, le bâton du pa-

triarque ou la flûte du berger sont incrustées des mêmes arabesques brunes, creusées dans le bois par le fer rouge de l'artisan.

Depuis la rive de l'Adriatique yougoslave jusque dans la Bucovine de Stefan le Grand, jusqu'à la Massembria bulgare, jusqu'au Mont Athos et jusque dans le désert de Palestine, les mêmes croix byzantines sur des coupoles basses nous ont unis dans la contemplation des mêmes motifs architecturaux, tout comme les silhouettes gracieuses des minarets font partie du patrimoine décoratif de nos peuples, unis jusqu'à hier sous la demi-lune étoilée, emblème de la déesse Artémis, patronne de Byzance

Notre collègue, M. Grégor Wassileff, m'a fait don, il y a quelques années, d'une petite reproduction en couleurs d'un tableau de Sofia : un parvis d'église, sur un fond d'arbres aux feuilles jaunies. S'il n'y avait pas la signature du peintre bulgare, ce tableau pourrait être roumain ou serbe, ou grec, tant le paysage et les possibilités d'expression de l'artiste se ressemblent.

Plus d'une fois cette miniature m'a suggéré l'idée de faire appel à nos amis albanais, grecs et turcs, à nos voisins serbes et bulgares, et de leur demander la reproduction de leurs tableaux les plus importants, pour que nous les fassions connaître chez nous. De notre côté, nous leur enverrions des albums contenant des reproductions des meilleurs peintres roumains.

S'il nous est difficile, pour le moment, de porter les richesses des pinacothèques dans les différentes Capitales des pays réunis à ce Congrès, nous pourrions faire connaître notre art plastique par cet excellent moyen de popularisation qu'est la carte postale illustrée.

Nous pourrions aussi organiser un échange de troupes de théâtre, de chanteurs d'opéra, d'instrumentistes. Le commencement a été fait entre Bucarest et Sofia. Des artistes lyriques roumains se sont produits également à Athènes, de même, qu'avant la guerre des troupes d'opéra grecques ont donné des représentations dans la Capitale de la Roumanie.

Il faudrait intensifier cet échange de chanteurs.

En même temps, nous devons imprimer des traductions des meilleures oeuvres littéraires balkaniques, jouer réciproquement nos pièces de théâtre, car il existe des choses remarquables dans la production spirituelle de ce coin si méconnu de l'Europe.

Les débuts seront difficiles, incontestablement, car nos intellectuels ne connaissent que les langues des grands pays d'Occident. Pour le moment, nous devons nous connaître par l'intermédiaire de traductions françaises ou allemandes. Rarement nous pouvons nous abreuver à la source même de l'inspiration voisine.

Il y a quelques années, j'ai eu l'avantage d'assister, à Sofia, à la représentation d'une pièce de Stéfan Costoff «La Mine d'Or», et j'ai été étonné de la ressemblance physique et morale des personnages bulgares, avec les gens de notre classe moyenne, surtout avec le monde des chercheurs d'or de Transylvanie.

J'ai fait traduire cette pièce et je l'ai fait représenter, pendant ma dernière direction, au Théâtre National de Bucarest. «La Mine d'Or» a connu un grand succès, l'auteur a été acclamé avec enthousiasme par

un public qui avait saisi toutes les nuances transdanubiennes de la pièce; M. Costoff m'a exprimé, à plusieurs reprises, sa satisfaction pour la façon dont nos acteurs avaient rendu ses héros; ceci n'arrive pas très souvent pour des pièces scandinaves ou anglo-saxonnes si éloignées de notre esprit et de nos mœurs.

Nous, ceux des pays représentés à ce Congrès, sommes au courant de tout ce qui s'écrit de bon ou de mauvais à Paris ou à Berlin, mais nous ne nous connaissons pas en ce que nous avons de meilleur nous mêmes.

Un roman médiocre qui vient d'Occident, jouit du prestige immense de cet Occident tandis qu'un chef d'œuvre, écrit par l'un d'entre nous porte, dès le début, le stigmate de notre misère balkanique.

Voilà la tristesse de notre situation — presque une tragédie. Nous ne sommes pas connus, nous ne sommes pas appréciés, parce que nous appartenons à de petits pays, sans tradition artistique, sans prestige dans le monde civilisé. Par contre, le dernier scribe d'un grand peuple, bénéficie de l'autorité de prédécesseurs illustres et passe avant les meilleurs d'entre nous, non seulement chez les peuples voisins, mais même dans nos propres patries.

Mes chers Collègues d'Albanie, de Bulgarie, de Grèce, de Yougoslavie et de Turquie, le moment est venu de nous connaître mieux par nos créateurs d'arts, par nos dispensateurs de beautés éternelles. Unissons-nous. Parmi nous il existe de nombreuses forces. La jeunesse et la vigueur de nos peuples, nouvellement appelés à la vie de l'humanité, doivent vaincre. Utilisons toutes ces forces. Je n'exposerai pas aux membres de la Conférence les moyens de réalisation technique de ce desideratum, mais je fais appel à la Commission de Rapprochement intellectuel, pour nous mieux connaître réciproquement, et montrer à nos peuples les trésors de beautés qui vibrent dans l'âme de chacun d'entre nous.

Semblables aux avant-gardes qui font vibrer au soleil leurs étendards de flamme, d'or et d'azur — nos poètes, nos peintres, nos penseurs et nos chanteurs doivent élever leur hymne de paix et d'harmonie par-dessus les frontières. Derrière nous, viendront les croisés des autres bonnes actions pour réaliser jusqu'au bout l'œuvre de collaboration amicale et féconde, entre ces peuples unis par des affinités, des souffrances, et des rêves millénaires,

Les films balkaniques

Présenté par Em. BUCUTZA

Secrétaire général au Ministère de l'Instruction Publique,
des Cultes et des Beaux-Arts

Le cinématographe est devenu le théâtre populaire de notre époque, Quelles que soient les réserves que l'on puisse faire quant à sa substitution au théâtre classique comme centre d'intérêt, le fait est là. Alors que les différents Etats du monde—et parmi eux aussi les pays balkaniques—n'ont qu'un nombre limité de salles de théâtre de drame, d'opéra et d'opérette, avec une seule représentation par soir et tout au plus des matinées festives ou écolières, un jour par semaine, ces mêmes Etats sont couverts de véritables réseaux de cinémas, donnant chacun jusqu'à cinq représentations par jour,—et même plus. Parmi le public règne une véritable frénésie cinématographique. Des millions de spectateurs remplissent les salles, discutent les films, se divisent en véritables partis d'adorateurs de telle ou telle vedette et en popularisent les airs.

Un boulevard, sur lequel s'alignent plusieurs cinémas à la façade desquels, dans le ciel nocturne, s'allument les réclames lumineuses, est comme un marché, comme un lieu de réunion publique, envahi par des vagues de spectateurs et le frémissement des foules intéressées. Celui qui veut parvenir jusqu'à la foule et exercer une influence quelconque sur elle, ne peut pas ne pas tenir compte de ce moyen. Le cinéma a la possibilité de créer un état d'esprit. Il a pour ainsi dire donné naissance à une civilisation nouvelle, la civilisation cinématographique. Il a pénétré également dans le domaine de la propagande. L'idée du rapprochement entre les peuples balkaniques doit savoir en profiter.

Ce qui frappe dès le début, c'est qu'aucun pays balkanique ne possède de production nationale de films. La seule législation qui poursuit la création de studios propres paraît être, jusqu'à présent, la législation yougoslave. Sa collaboration actuellement en cours avec l'étranger, en vue du film éducatif, se dessine comme pleine de promesses. Une action dans le domaine du film balkanique ne peut se plaindre de se heurter à une tradition ou à des directives tracées d'avance dans une autre direction. Ici, il n'y a ni traditions ni directives.

Mais si, aujourd'hui, nous sommes tous dépendants des grandes maisons de production américaines, allemandes et françaises, on pourrait croire que le problème ne se pose même pas. Nous continuerons à écouter, sans nous étonner et sans protester, des personnages étrangers à notre société et, bien souvent, étrangers à notre façon de comprendre la vie, parlant et chantant en des langues étrangères. Si nous nous basons sur le revenu de la taxe sur les spectacles, nous prouvons affirmer qu'en Roumanie chaque habitant entre, au moins une fois par an, dans une salle de cinéma. Dix-huit millions d'individus, au cours des douze mois de l'année se rendent, non seulement de leur plein gré, mais même en payant, entendre des Anglais et des Allemands racontant

—dans une langue que la majorité des spectateurs ne comprend pas— des joies et des douleurs qu'il faut deviner intuitivement, Peut-être bien, fait-on de la sorte, indirectement, un cours d'internationalisme, mais nous croyons que les préjugés d'ordre pédagogique et logique doivent peser plus lourd dans la balance.

Dès la découverte du film parlant, le film national est apparu comme une nécessité au point de vue commercial. Il est, au moins, tout aussi nécessaire du point de vue social et éducatif. Bon gré, mal gré, nous y allons, nous aussi, alors que jusqu'à présent nous n'avons été au point de vue du cinéma, que des pays strictement consommateurs. Les hangars merveilleux comme des maisons de fées, avec des phares et des câbles électriques de tout genre, avec des intérieurs qui nous mènent alternativement sur terre et au ciel, avec l'essaim d'artistes confiants dans la vie,—feront leur apparition, chez nous aussi, pour fabriquer jour et nuit, sans interruption, un monde en miniature, fait d'ombres et de lumières. Comment l'Entente balkanique doit-elle attendre ou hâter ce moment ?

Le film ne possède pas seulement une technique de plus en plus développée, mais également une littérature propre et des Instituts internationaux qui le défendent ou lui indiquent des directives. Il a aussi une classification. Il y a, entre autres, le film éducatif et le film à spectacle, il y a le film-journal et le film conservant, dans le cours des temps, un caractère plus durable. Nous estimons que notre première intervention en vue de l'utilisation du cinéma dans notre action de rapprochement culturel entre les pays des Balkans, devra s'arrêter au film journal et au film éducatif. Souvent, l'un et l'autre sont une seule et même chose, ou des choses équivalentes, pour des motifs d'ordre pratique. En Roumanie, par exemple, chaque programme de cinéma, doit comprendre, obligatoirement, un certain nombre de mètres de film éducatif. Comme la chose n'est momentanément pas toujours facile, on a admis que le film-journal soit considéré comme film éducatif ; son caractère documentaire lui donne le plus souvent cette justification.

Le film-journal présente, à notre point de vue, deux avantages : il est facile à fabriquer et courant ; le coût ne constituerait plus une entrave, tandis que sa nouveauté le ferait circuler, tout comme une nouvelle de presse. Mais il comprend aussi des vues du pays, des monuments, des événements culturels d'un peuple, c'est à dire précisément le matériel qui peut le faire connaître rapidement et facilement, sans qu'il soit besoin de voyager ni de s'abonner à des publications. La première forme de collaboration cinématographique balkanique sera le journal. La liaison entre les maisons de production de films dans chaque pays et l'intervention bienveillante des commissions de censure ou des offices publics surveillant les cinémas, en vue d'imposer dans les programmes une cote quelconque de film balkanique, voilà ce que nous croyons possible de réaliser sans de trop grands efforts. Jusqu'à ce que nous puissions arriver au film distrayant ou de grand spectacle, qui rencontre dans les Balkans des difficultés spécifiques en dehors des difficultés d'ordre général, déjà rappelées, arrêtons-nous à cette forme commode bon marché et efficace. Elle a presque tous les avantages de l'autre, sans en avoir

aucun des défauts ; elle est surtout sonore, et parfois même parlée, mais la parole, dans ce cas, lorsqu'il ne s'agit pas d'un discours qui doit être évité, mais bien d'un fragment de conversation dans un grand rassemblement de personnes, ou d'un cri dans un concours sportif, est, bien qu'étrangère, accueillie sans froissement, comme constituant un élément de couleur locale.

Mettons-nous au travail, et nos pays pourront voir, sur les écrans enchantés des cinémas—peut-être deux mille salles ouvertes chaque jour—du Péloponèse en Transylvanie et en Bessarabie, et de Lubljana à Ankara, tout ce qui agite la vie journalière de cette partie du monde et lui donne de l'éclat. Par l'illusion, que le nouvel art rend plus puissante et plus collective que les autres, nous nous sentirons plus proches de tous ces voisins, que des événements historiques plus récents ou une tradition d'isolement, avaient enfermés dans des murs plus difficiles à franchir que ceux des frontières de la Mongolie. Aujourd'hui, même ceux-là ont été abattus en tant d'endroits, ou enjambés avec facilité par les moyens de la technique moderne.

L'art nocturne du cinéma, avec sa forme facile de circulation, le journal sonore, est à notre disposition. Nous avons le devoir d'en profiter. L'idée est trop grande et trop bienfaisante, pour que nous n'appelions pas à notre secours tous les moyens capables de lui donner le plus rapidement possible un commencement de réalisation. Nous commencerons par tourner quelques mètres de film de cette Conférence même, et nous l'enverrons dans les cinq autres pays, comme un message.

La pellicule pourrait bien prendre des nervures de rameau d'olivier.

L'Action de la radiodiffusion pour le rapprochement des peuples balkaniques

Présenté par M. C. MUNTEANU

Directeur général de la Société Roumaine de radiodiffusion

La radiodiffusion est devenue une force vitale pour l'humanité, non seulement parce qu'elle transmet à grande distance, à plus de 35.000.000 de familles les dernières nouvelles, l'instruction et la musique, mais aussi parce qu'elle vient en aide aux services publics, fournit du travail à des milliers de savants, d'artistes et de musiciens et fait l'objet d'une nouvelle et importante industrie électrique.

La radiodiffusion vient puissamment en aide aux relations internationales. Grâce à elle, — ainsi que le fait si justement remarquer Sir Eric Drummond, — les peuples peuvent facilement connaître maintenant non seulement les idées des divers hommes d'Etat, savants ou autres créateurs, mais ils peuvent en connaître même la voix. Un ministre de Grande Bretagne a dit : «La radiodiffusion est en train de devenir le trait d'union le plus important entre les peuples du monde», et M. Miklas, président de la Confédération autrichienne en 1929, s'est exprimé à son sujet en des termes que nous aimons à reproduire pour leur beauté et pour leur vérité : «La radiodiffusion rapproche les hommes de plus en plus. La radiodiffusion comble l'abîme social qui séparait autrefois le paysan du citadin et souvent aussi le pauvre du riche et un peuple de l'autre. Elle crée dans le domaine intellectuel une communauté qui n'est pas limitée à un seul pays, mais embrasse graduellement le monde entier».

M. Demètre Gusti, ministre de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-Arts, a dit lors de l'inauguration de notre grand studio que «la science de la radioélectricité, en jetant un pont acoustique dans un temps minimum à travers l'immensité et l'espace, établit des relations sociales et internationales de l'intérêt le plus vital».

Souverains, grands hommes d'Etat, sommités de la vie intellectuelle et spirituelle, savants et artistes nous ont tour à tour émus par leur parole et par leur pensée et agrandi, ainsi, notre capital de lumière.

De ce «jouet scientifique» dont parlait le président Hoover, la radiodiffusion, est devenue aujourd'hui une formidable force sociale.

L'homme ne vit plus et ne se sent plus isolé. Les campagnes et les villages les plus lointains sont reliés aux métropoles du monde entier. Les îles ne sont plus perdues au milieu des Océans. Le Saharien des oasis est en communication avec les centres de vie et de grande lumière. L'homme qui vit sur la terre entend celui qui vole dans les airs ou qui peine à mille pieds sous terre.

Sans posséder les milliers de ressources contenues dans l'art, la radio est une scène nouvelle, une tribune nouvelle, qui, tout en permettant les économies de personnel et d'institutions, donne néanmoins à l'action de la culture sur les masses un caractère permanent.

Il est regrettable que son programme soit limité en fonction de lieu

et de temps, sans possibilité de collaboration directe entre l'auditoire et l'intellectuel de choix, le savant, l'acteur ou le musicien qui parlent ou se produisent devant l'appareil de transmission.

La radio n'a pas la possibilité de s'adapter à toute circonstance de temps et d'espace, comme le livre. Elle ne peut pénétrer avec nous partout et à n'importe quel moment, mais elle n'en constitue pas moins un moyen moderne de culture auquel les Etats et les forces de la Société ont le devoir de prêter leur appui.

La radio vient puissamment en aide à l'Ecole. C'est pour les enfants, un remarquable moyen complémentaire d'assimilation du savoir. Pour l'ouvrier, le soldat, le paysan, on peut instituer des heures consacrées à des communications spéciales, dans le cadre des programmes d'émission, afin de mettre à leur disposition une riche documentation objective et d'actualité, créant de la sorte un public bien informé.

«*L'Union Internationale de Radiodiffusion*», a publié cette année sur l'importance de la radiodiffusion une brochure qui mérite d'être connue de tous.

Cet ouvrage conclut que «la radiodiffusion est un service social qui a excité l'imagination et a gagné l'enthousiasme des peuples du monde civilisé».

Oui. Elle a gagné cet enthousiasme, de même que nous estimons gagnées également les grandes idées qui doivent diriger les destinées de l'Humanité.

La Roumanie, chrétienne dans son âme et dans ses aspirations, n'a jamais utilisé agressivement cet instrument de culture intellectuelle qu'est la radio. Elle n'a point troublé les voies des airs par des paroles de haine et de désagrégation. Elle n'a jamais prononcé que des paroles de progrès, d'amour et de paix. Il n'est point de peuple au monde qui puisse lui reprocher d'avoir excité les hommes par la voie de la radio.

La Roumanie ne hait point.

Notre patriotisme ne s'est point confiné dans les limites étroites de l'égoïsme national.

Le peuple roumain est généreux et hospitalier. Notre affection est allée aussi bien à l'hirondelle amie qui fait son nid sous nos toits, qu'au serpent qui devient notre hôte en venant dormir sur notre seuil. Nous avons tendu la cruche d'eau limpide à tous les passants pour calmer leur soif. Peuple totérant, nous n'avons jamais connu les persécutions religieuses. Depuis mille ans et plus nous sommes un peuple défensif. Nous n'avons pas fait de guerres, mais avons subi et accepté les guerres tendant à l'invasion de notre territoire.

Michelet a écrit d'émouvantes paroles sur l'hospitalité et l'humanité roumaines.

Nous avons fait de la radio un instrument de culture et de paix et, à cette III-ème Conférence Balkanique, nous voulons en faire aussi un moyen de rapprochement entre les peuples. En propageant la parole de concorde entre les hommes, la radio déploie sur les mystérieuses routes des airs l'éclatant arc-en-ciel de la paix.

Nous avons anticipé par les faits aux desiderata du mémoire polonais sur le désarmement moral et nous serons heureux de pouvoir faci-

liter par la radio la création entre les peuples balkaniques de relations poussées jusqu'à une étroite amitié et une communauté de création et de bonheur.

A la suite des motions votées à la première et à la seconde Conférence Balkanique, la radio roumaine a déjà émis toute une série de conférences et de communications spéciales.

A la présente Conférence des peuples balkaniques, la « Société Roumaine de Radiodiffusion » propose :

1) L'organisation, sur la base de réciprocité, dans les pays possédant des postes d'émission, de « soirées », ou « d'après-midis nationales », consacrées aux pays balkaniques et patronnées par le ministre plénipotentiaire de l'Etat auquel est consacrée l'émission.

Ces « émissions nationales » auront principalement pour objet de mieux faire connaître les conditions sociales, économiques et culturelles, du pays respectif.

Une émission à l'heure dite « des peuples », devra comprendre : une conférence écrite par l'un des plus éminents représentants de la culture intellectuelle du peuple respectif, une émission de musique nationale, ainsi que des informations et des communications touchant leur vie actuelle.

A cet effet on devra faire parvenir au centre d'émission, en temps voulu, le matériel musical nécessaire, ainsi que les textes des conférences et des communications, afin de pouvoir en faire une bonne traduction dans la langue du Pays où est situé le poste d'émission.

Les postes devront prendre entente à ce sujet.

2) Pour le journal parlé de chaque Etat balkanique, les autres pays devront faire parvenir, dans la langue la plus répandue, le matériel d'information à émettre : nouvelles de tous les domaines de leur activité, mais spécialement de leur vie économique et intellectuelle. On pourra émettre les oeuvres les plus caractéristiques, livres ou autres créations de leur génie autochtone.

Informons-nous sans cesse réciproquement de tout ce qui peut utilement contribuer à un rapprochement et à une collaboration entre les peuples et atténuer les frictions ethniques. Que tout le matériel communiqué soit sincère. Découvrons et mettons en lumière les éléments d'entente. Etudions-nous sans cesse les uns les autres sans suspiscion, ni réserves.

3) Tous les quinze jours une demi-heure tout au moins devra être consacrée à la musique de l'un des pays balkaniques.

A cet effet il faudra envoyer en temps voulu aux postes d'émission le matériel nécessaire, notes de musiques ou disques, accompagnés des explications de rigueur.

4) Des échanges de programmes.

5) Les pays ne possédant pas encore de postes d'émissions pourront utiliser les transmissions de ceux qui en possèdent.

6) Les visiteurs de mérite, intellectuels notoires des divers pays balkaniques, devront être invités à parler au microphone dans les centres d'émission des pays où ils se trouvent de passage, demeurant toujours dans le cadre de communications et de conférences d'initiation.

De même les musiciens, compositeurs ou exécutants de marque dev-

rout se produire dans les créations musicales caractéristiques de leurs peuples.

Nous nous permettrons d'ailleurs de faire constater qu'avant même que l'actuelle Conférence balkanique ne se soit réunie, la *Radio-Diffusion roumaine* a déjà travaillé dans le sens des propositions que nous venons d'avoir l'honneur de vous soumettre. Des conférences, des lectures, des communications diverses, des auditions de musique des différents peuples balkaniques ont déjà été émises par elle en vue d'une meilleure connaissance, en Roumanie, de ces peuples balkaniques. De grandes figures de ces nations ont été esquissées sous leur aspect réel pour qu'elles deviennent familières aux Roumains.

Des routes balkaniques ont été décrites et des personnalités des divers pays de la Péninsule ont été invitées à parler devant notre microphone,

Par cette voie du ciel nous ne tarderons pas à nous connaître et à bien nous connaître les uns les autres.

Nous désirons de tout coeur que, grâce à la collaboration des intellectuels et savants éminents qui y participent, la présente Conférence balkanique marque un début sincère de la solidarité entre les peuples.

Je ne saurais mieux terminer ce rapport que par les belles paroles d'une haute vérité prononcées par Notre Auguste Souverain, S. M. le Roi Carol II, à l'inauguration du Studio roumain : «Les relations intellectuelles établies par radio sont le plus sûr moyen de connaissance mutuelle pour les Nations et, en conséquence, le fondement le plus solide du renforcement de l'idée de paix et de bonne entente sur cette terre».

Mémoire sur les rapports de presse interbalkaniques

Présenté par AD. CLARNET

La première Conférence balkanique, commencée dans une atmosphère de scepticisme, avait fini par donner confiance aux moins enclins à en avoir. A tel point que, sans hésitation aucune, les journalistes des six nations représentées se constituèrent en une « Association interbalkanique de la presse », au cours d'une réunion où le procès-verbal suivant fut signé :

« Les journalistes balkaniques soussignés affirment leurs sentiments favorables au rapprochement, à l'entente et à l'union des six États balkaniques.

« Ils s'engagent à exercer d'ores et déjà toute leur influence et toute leur activité en faveur de cette noble cause.

« Ils fondent à cet effet, dès aujourd'hui, une Association de la presse balkanique en faveur de l'Entente balkanique.

« Ils s'engagent à se réunir dans un délai d'un mois à Sofia, à l'effet d'établir les statuts de l'Association et y apporter l'adhésion des syndicats dont ils sont membres.

Fait à Athènes, le 8 octobre 1930.

(S.) Clarnet, Vékiarelli, Léon Maccas, Raditza, G Topalovitch, Zarifis, Yocarinis, Chr. Sillianoff, P. Neikov, K. Tzurkas, Gh. Hârsu, Tudor Soimarou, Mircea Grigoresco, Vas. Lasio.

Un comité fut élu sous la présidence de l'auteur de ce Rapport, et la réunion de Sofia eut lieu le 1er décembre 1930. Tous les groupes nationaux y furent représentés. On rédigea des statuts qui furent paraphés en six exemplaires et l'on décida que leur ratification aurait lieu à Istanbul, au cours de la première assemblée générale, devant se réunir en même temps que la IIe Conférence Balkanique.

* * *

Si les débuts furent heureux, la suite le fut beaucoup moins.

Entre Athènes et Istanbul, l'idée d'ententes bilatérales — qui fut une idée politique destinée à faciliter des rapprochements de groupe à groupe — gagna les confrères grecs, turcs et bulgares. Après avoir voulu faire une œuvre collective, voici que trois groupes sur six s'attelaient à une action réduite.

A Istanbul les confrères turcs fêtèrent solennellement leur entente de presse avec les journalistes grecs d'une part et les bulgares, d'autre part. Et la première assemblée générale de l'Association interbalkaniques de la Presse n'eut plus lieu.

L'effort à Athènes et de Sofia était sans lendemain.

Sans doute, cet échec est dû en partie à une mauvaise compréhension des nouveaux rapports entre les pays balkaniques, qu'il incombait à la presse des six pays de déterminer et d'élargir, puisque l'Union Balkanique est — et reste — avant tout une idée d'opinion publique des masses.

Il y eut à Ankara et à Athènes d'abord, à Ankara et à Sofia en-

suite, le sentiment qu'il fallait s'en tenir plutôt à celle des actions qui correspondait le plus directement — le plus immédiatement aussi — à des intérêts politiques *nationaux*. L'amitié turco-grecque venait de naître. Elle créait une atmosphère de sympathie et de cordialité entre la presse des deux pays, atmosphère qui occupa aussitôt le tout premier plan. A son tour Sofia se rapprocha d'Ankara et la presse bulgare se voua, naturellement, à souligner et à développer cette amitié naissante. Autrement dit, on fut *subjectif* dans la presse des trois Capitales.

Reconnaissons franchement que la presse est subjective par définition. Elle ne saurait réfléchir que des sentiments et des intérêts d'ordre *national en premier lieu*. Ce n'est qu'en second lieu qu'elle peut s'élever au-dessus des contingences nationales. Par la force inhérente des choses, sa première mission est politique, et le cours des événements, depuis Istanbul, n'a fait que circonscrire l'action de la presse de quelques uns des pays balkaniques dans ce seul domaine.

Entre Bulgares et Grecs, entre Bulgares et Yougoslaves, la note polémique a gagné en force, en virulence, en acidité. Trop de problèmes, suscités par la guerre et par l'après-guerre, sont en souffrance, attendant une liquidation qui tarde — à tort ou à raison — et qui épaississent l'atmosphère autour de nous.

La politique domine. Nous sommes loin de la sage décision d'Athènes, qui nous demandait de nous appliquer à chercher d'abord tout ce qui nous rapproche, afin que tout ce qui nous sépare puisse venir à l'ordre du jour de nos débats dans une atmosphère que de nombreux points d'accord acquis aura rendue plus confiante.

Malheureusement, nous avons, un peu partout, renversé le problème. L'économique qui domine le politique de toute l'importance que lui donne la vie impériuse, a été relégué au second plan. Nous n'avons pas fait assez de choses utiles et possibles.

De toute la presse balkanique, seules la presse turque et la presse roumaine sont restées fidèles au mot d'ordre d'Athènes. Nul doute que la position respective de la Turquie et de la Roumanie, par rapport à leurs voisins, le leur a permis. Rien ne sépare, à l'heure qu'il est, la Turquie des autres Etats balkaniques ; elle n'a pas d'intérêts contradictoires. De son côté, la Roumanie pratique une ferme politique de paix et d'entente avec ses voisins, tous ses voisins. Ses rapports avec la Turquie, la Grèce et l'Albanie sont excellents. Elle est l'alliée de la Yougoslavie et sa politique de rapprochement bulgaro-roumain est empreinte de fermeté.

Mais il y a, à l'intérieur du grad groupe balkanique, des dissonances, qui ont imprimé à la presse yougoslave, par exemple, une réserve totale : elle n'a jamais figuré dans nos débats avec des *délégués*, mais seulement avec des *observateurs*. De leur côté les confères grecs trouvent que les confères bulgares ont à leur égard un accent qui, dans le cadre de l'idée d'une union balkanique, détonne.

Aussi, l'horizon s'est rétréci un peu. Le ciel est un peu plus bas sur nos têtes aujourd'hui, qu'il ne l'était hier. Nous avons brisé notre élan un peu hâtivement pris, éparpillé l'effort plein de promesses. Nous

subissons un temps d'arrêt qui ne doit pas nous désarmer. Il faut vouloir beaucoup — et vouloir fortement — pour réaliser un peu.

Si journalistes albanais, bulgares, grecs, roumains, turcs et yougoslaves ne se trouvent pas encore, à la III-e Conférence Balkanique, sur une même ligne d'horizon, le contact est néanmoins pris.

La presse interbalkanique ne s'est pas constituée selon les règles. Tant pis. Elle existe en germe dans cet annuel rapprochement qui est, qu'on le veuille ou non, le premier anneau de la chaîne qui, un jour, — n'en doutons pas, puisque la vie est plus forte que la pauvre volonté des hommes — rivera les journalistes des pays balkaniques au service de l'idée de l'Union Balkanique comme une forme supérieure de civilisation.
